

# PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT 2015-2019

MRC DU ROCHER-PERCÉ  
ET  
MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

ADOPTÉ LE 8 DÉCEMBRE 2014



*Municipalité Régionale de Comté  
de La Côte-de-Gaspé*

DOCUMENT RÉALISÉ PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TRAITEMENT DE MATIÈRES  
RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE (RITMRG)



Nathalie Drapeau, Directrice générale



Laurent Gélinais, chargé de projet

COMITÉ DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Bruno Bernatchez, Directeur général de la MRC de La Côte-de-Gaspé  
Pascal Caron-Savard, aménagiste régional à la MRC de La Côte-de-Gaspé  
Ghislaine Bouthillette, Directrice générale de la Municipalité de Grande-Vallée  
Marie Dufresne, Directrice générale de la Municipalité de Cloridorme  
Simon Côté, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Petite-Vallée  
Alain Dunn, Contremaître à la planification et à la gestion des matières résiduelles à la Ville de Gaspé  
Sébastien Fournier, Directeur général de la Ville de Gaspé  
Jocelyn Villeneuve, Directeur urbanisme et environnement à la Ville de Gaspé  
Jean-Pierre Cassivi, Directeur général de la Ville de Murdochville  
Lisette Berthelot, Directrice générale adjointe de la MRC du Rocher-Percé

DÉCEMBRE 2014

## **Table des matières**

COMITÉ PGMR .....	viii
1. CONTEXTE ET ENJEUX .....	1
2. DESCRIPTION DU SYSTÈME RÉGIONAL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES .....	2
2.1 Description du territoire de planification .....	2
2.1.1 Description générale .....	2
2.1.2 Portrait géographique .....	3
2.1.3 Portrait socio-économique .....	6
2.1.4 Structure économique .....	11
2.1.5 Coûts associés à la gestion des matières résiduelles .....	15
2.1.6 Principales caractéristiques des générateurs .....	16
2.1.7 Distribution des compétences .....	20
2.1.8 Ententes intermunicipales .....	22
2.1.9 Règlements municipaux .....	23
2.2 Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles .....	25
2.3 Recensement des installations présentes sur le territoire .....	29
2.3.1 Écocentres .....	32
2.3.2 Site de compostage .....	33
2.3.3 Centre de tri .....	34
2.3.4 LET .....	34
2.3.5 Stations d'épuration .....	35
2.4 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire .....	36
2.4.1 Enfouissement .....	39
2.4.2 Matières recyclables .....	41

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

---

2.4.3	Matières organiques.....	42
2.4.4	Autres matières valorisables .....	45
3.	DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	54
3.1	Énoncé des objectifs nationaux.....	54
3.1.1	Objectif « enfouissement ».....	56
3.1.2	Objectif « recyclage » .....	59
3.1.3	Objectif « matières organiques » .....	59
3.1.4	Objectif « résidus d'agrégats et CRD » .....	61
3.2	Énoncé des orientations .....	63
4.	MESURES PRÉVUES ET ÉCHÉANCES.....	65
5.	COÛTS ASSOCIÉS à la mise en œuvre des mesures.....	69
6.	SUIVI ET SURVEILLANCE.....	74
	Annexe 2.1 – Liste des ICI présentes sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé.....	76
	Annexe 2.2 – Liste des ICI présentes sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé .....	95
	Annexe 2.3 – Registre de compilation des écocentres de la MRC du Rocher-Percé pour 2013 .....	118
	Annexe 4.1 – Fiches des mesures prévues .....	121

**LISTE DES FIGURES**

Figure 2.1 - Région administrative de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine avec, au nord-est, la MRC de La Côte-de-Gaspé et, au sud-est, la MRC du Rocher-Percé .....4

Figure 2.2 – Proportion des ménages branchés à Internet en 2012 ..... 11

Figure 2.3 – Répartition des emplois par industries pour les MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2011..... 12

Figure 2.4 – Carte des installations existantes sur le territoire de planification ..... 30

Figure 2.5 – Ligne du temps présentant les infrastructures de GMR dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé ..... 31

Figure 2.6 – Tendances des quantités de matières enfouies et des quantités récupérées dans la MRC du Rocher-Percé de 2009 à 2013. .... 38

Figure 2.7 - Tendances des quantités de matières enfouies et des quantités récupérées dans la MRC de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013..... 38

Figure 2.8 - Tonnage annuel de matières résiduelles enfouies générées dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013..... 39

Figure 2.9 – Contribution à l’enfouissement de chaque type de générateur pour les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé en 2013 ..... 40

Figure 2.10 – Tonnage annuel de matières recyclables récupérées dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013..... 41

Figure 2.11 – Tonnage annuel de matières organiques récupérées dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013..... 44

Figure 2.12 – Tonnage reçu au site de compostage de Chandler en 2013 ..... 44

Figure 2.13 – Tonnage mensuel de matières organiques reçues au site de compostage pour les deux premières années d’exploitation (2012 à 2014)..... 45

Figure 2.14 – Tonnage de métal récupéré annuellement dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013 ..... 47

Figure 2.15 – Tonnage de bois récupéré annuellement dans la MRC du Rocher-Percé de 2009 à 2013 ..... 48

Figure 2.16 – Tonnage de pneus récupérés annuellement dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013 ..... 49

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

---

Figure 2.17 – Tonnage d’huiles et peintures récupérées dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013 ..... 50

Figure 3.1– Quantité annuelle de matières résiduelles enfouies (en kg par habitant) pour les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013 ..... 56

Figure 3.2 – Quantités enfouies réelles et quantités potentiellement valorisables pour la MRC du Rocher-Percé (en tonnes) ..... 57

Figure 3.3 – Quantités enfouies réelles et quantités potentiellement valorisables pour la MRC de La Côte-de-Gaspé (en tonnes)..... 58

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 2.1 - Population des municipalités de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2014 .....3

Tableau 2.2 – Densité de la population de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2014 .....5

Tableau 2.3 – Densité de la population de l’ensemble des régions administratives du Québec en 2013 .....6

Tableau 2.4 – Taux d’accroissement de la population des MRC, de la région administrative et de l’ensemble du Québec pour la période de 1996 à 2014 .....7

Tableau 2.5 – Tranches d’âge de la population pour la MRC du Rocher-Percé, la MRC de La Côte-de-Gaspé, la région administrative et l’ensemble du Québec en 2013.....7

Tableau 2.6 – Emploi et situation financière de la population de la MRC du Rocher-Percé, de la MRC de La Côte-de-Gaspé et de l’ensemble du Québec.....8

Tableau 2.7 – Indice de développement des municipalités dévitalisées des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé en 2006.....9

Tableau 2.8 – Scolarité de la population de 25-64 ans pour la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2011 ..... 10

Tableau 2.9 – ICI de 100 employés et plus sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé en 2014 .... 13

Tableau 2.10 – ICI de 100 employés et plus sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2014 ..... 14

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

---

Tableau 2.11 – Dépenses municipales associées à la gestion des matières résiduelles pour la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2013 .....	15
Tableau 2.12 – Densité des logements et taux d’occupation pour la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2011.....	16
Tableau 2.13 – Nombre d’unités d’évaluation et pourcentage par type pour la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2014 .....	17
Tableau 2.14 – Nombre de portes de 2009 à 2013 dans la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé.....	17
Tableau 2.15 – Nombre de collectes par année, par type de collecte, dans la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé.....	18
Tableau 2.16 - Nombre d’ICI de 2009 à 2013 dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé .....	19
Tableau 2.17 – Distribution des compétences en GMR dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé.....	21
Tableau 2.18 – Ententes intermunicipales en vigueur en date de juin 2014 .....	23
Tableau 2.19 – Règlements en vigueur en juin 2014 concernant la GMR dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé .....	24
Tableau 2.20 – Organismes et entreprises œuvrant en GMR sur le territoire des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé .....	26
Tableau 2.21 – Écocentres situés sur le territoire des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé .....	32
Tableau 2.22 – Stations d’épuration sur le territoire des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé .....	35
Tableau 2.23 – Inventaire global des matières générées sur le territoire des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013 selon la destination des matières (en tonnes) .....	37
Tableau 2.24 – Tonnage de matières résiduelles enfouies selon le type de générateur pour les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé en 2012 et 2013 .....	40
Tableau 2.25 – Quantités de matières traitées au Centre de tri de 2009 à 2013 .....	42
Tableau 2.26 – Matières accueillies dans les écocentres des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé .....	46

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

---

Tableau 2.27 – Contenants consignés vendus et récupérés par la consigne en 2013 .....	52
Tableau 3.1– Objectifs nationaux et objectifs régionaux pour les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé .....	55
Tableau 3.2 – Bilan des matières organiques en 2013 (en kg de matières organiques par habitant) 60	
Tableau 3.3 – Bilan des quantités de CRD en 2013 .....	62
Tableau 3.4 – Orientations du PGMR .....	64
Tableau 4.1 – Explication des fiches de mesures prévues.....	65
Tableau 4.2 - Mesures prévues et échéancier de réalisation par entité municipale .....	66
Tableau 5.1 – Coût de revient par filière .....	69
Tableau 5.2 – Bilan des redevances et compensation .....	69
Tableau 5.3 – Coûts de mise en œuvre des mesures .....	70



## **LISTE DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES SIGLES**

3RV	Réduction, réemploi, recyclage et valorisation
BFS	Boues de fosses septiques
CRD	Construction, rénovation, démolition
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DBO <sub>5</sub>	Demande biologique en oxygène calculée au bout de cinq jours
DET	Dépôt en tranchée
GMR	Gestion de matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MÉI	Matériel électronique et informatique
MES	Matières en suspension
MR	Matière(s) résiduelle(s)
MRC	Municipalité régionale de comté
OSBL	Organisation sans but lucratif
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
Politique	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD	Résidus domestiques dangereux
Régie	Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
TNO	Territoire non organisé

## **LISTE DES UNITÉS**

Hab.	Habitant(s)
Kg	Kilogramme(s)
Kg/j	Kilogramme(s) par jour
Km	Kilomètre(s)
Km <sup>2</sup>	Kilomètre(s) carré(s)
Tonne	Tonne métrique (t.m.)

## **COMITÉ PGMR**

Dès l'automne 2012, la démarche visant la rédaction du nouveau plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint a été enclenchée.

Un comité de travail (comité PGMR) a été formé. Il est composé des directeurs généraux de chaque municipalité formant la MRC de la Côte-de-Gaspé, du directeur général de la MRC de la Côte-de-Gaspé ainsi que de la directrice-générale adjointe de la MRC du Rocher-Percé. S'est ajouté au comité le coordonnateur responsable du LET.

Le mandat de gestion de la démarche et de rédaction du PGMR a été confié à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (Régie) sous la responsabilité de la directrice générale et accompagnée du chargé de projet.

À chacune des étapes charnières, une rencontre du comité avait lieu pour discuter, commenter, valider les outils et réflexions proposées par la Régie. Ces étapes furent notamment :

- La préparation de l'échéancier
- L'inventaire des données et informations
- L'élaboration des orientations
- La détermination des mesures
- La validation des documents produits (échéancier, orientations et mesures)

Afin d'assurer une prise en charge au quotidien de la gestion des matières résiduelles et pour que le PGMR soit un outil actuel, efficace et supporté par un maximum d'acteurs, la mesure 7.1 a été retenue, soit de maintenir le comité PGMR actif.

Dès le dépôt de la version finale du PGMR, le comité aura pour mandat d'en assurer sa réalisation et son suivi. Suite au dépôt, le comité se rencontrera deux fois par année, dont une fois afin de réaliser le bilan annuel.

## **1. CONTEXTE ET ENJEUX**

En 2005, La MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé ont adopté, chacune de leur côté, un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Les objectifs et priorités de l'époque motivaient cette décision d'indépendance.

En 2012, une réalité régionale et des enjeux communs ont naturellement mené les deux entités à développer une stratégie conjointe de gestion sur l'horizon 2015-2019. Le partenariat, par l'intermédiaire de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie<sup>1</sup>, a suscité plusieurs collaborations et favorisé des prises de décisions communes au cours des dernières années, comme l'optimisation de l'enfouissement.

La gestion des matières résiduelles dans une région éloignée comme la Gaspésie commande des façons de faire différentes de celles des grands centres en ce qui a trait à divers aspects, notamment :

- les coûts de transport, qui pèsent plus lourd qu'ailleurs dans l'équation de gestion et nuisent à la valorisation de certaines matières;
- l'accès plus complexe aux divers marchés, les volumes étant moins importants, ce qui positionne la gestion des matières résiduelles plus bas dans l'échelle des priorités;
- le peu de compétitivité de proximité, ce qui occasionne des coûts plus élevés de traitement à l'externe ou des tarifs moins intéressants lors de la vente des matières;
- la compréhension des organismes et ministères quant aux réalités régionales dans un contexte de législation mur à mur.

La MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé sont conscientes de ces enjeux et ont profité de l'exercice du PGMR pour orienter les actions primées dans un axe de développement et de retombées régionales qui commanderont certes des efforts à long terme mais qui créeront de nouvelles opportunités.

---

<sup>1</sup> Bien qu'elle ait été mise en place en 1999, la Régie est vraiment mise à profit depuis 2010 avec l'acquisition du LET de Gaspé

## **2. DESCRIPTION DU SYSTÈME RÉGIONAL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Ce chapitre présente une description du territoire de planification, le recensement des installations et infrastructures de traitement, des organismes et entreprises œuvrant dans le domaine, ainsi que l'inventaire des matières résiduelles (MR) générées sur le territoire.

### **2.1 Description du territoire de planification**

Cette section dresse le portrait des MRC et des municipalités qui les composent. Sont détaillées ci-dessous les ententes intermunicipales, la distribution de compétences entre les municipalités, les caractéristiques géographiques, socio-économiques et les caractéristiques propres aux générateurs de MR.

#### **2.1.1 Description générale**

La MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé sont des MRC adjacentes situées à l'est de la péninsule gaspésienne dans la région administrative de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Elles comptent respectivement, pour l'année 2014, 17 984 et 18 090 habitants, pour un total de 36 074 habitants<sup>2</sup>. Les deux MRC comprennent 38 % de la population de la région administrative, dont la population totale est de 94 598 habitants en 2014<sup>3</sup>.

La MRC du Rocher-Percé est composée de six municipalités, dont l'une est un territoire non organisé (TNO). La MRC de La Côte-de-Gaspé compte sept municipalités, dont deux TNO. Les deux MRC comptent donc un total de treize municipalités et trois TNO.

Outre les TNO, tous les espaces nature comme les réserves fauniques et les ZEC sont inclus dans la liste des ICI à desservir et ils bénéficient donc des services nécessaires à la gestion des matières résiduelles. On retrouve aussi deux parcs soit le Parc national Forillon, dans la Ville de Gaspé, et le Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, à Percé. Ces deux parcs sont aussi desservis par les outils de gestion des matières résiduelles tels que la collecte des déchets et des matières recyclables et sont inclus dans la liste des ICI dans le cadre du présent document.

---

<sup>2</sup> [http://www.MAMOT.gouv.qc.ca/pub/organisation\\_municipale/cartotheque/Region\\_11.pdf](http://www.MAMOT.gouv.qc.ca/pub/organisation_municipale/cartotheque/Region_11.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.MAMOT.gouv.qc.ca/pub/organisation\\_municipale/cartotheque/Region\\_11.pdf](http://www.MAMOT.gouv.qc.ca/pub/organisation_municipale/cartotheque/Region_11.pdf)

Le tableau 2.1 présente la population pour l'ensemble des municipalités des deux MRC.

**Tableau 2.1 - Population des municipalités de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2014**

	Désignation	Population (2014)
<b>MRC du Rocher-Percé</b>		<b>17 984</b>
Chandler	Ville	7 718
Grande-Rivière	Ville	3 460
Mont Alexandre	Territoire non organisé	-
Percé	Ville	3 289
Port-Daniel–Gascons	Municipalité	2 456
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	Municipalité	1 061
<b>MRC de La Côte-de-Gaspé</b>		<b>18 090</b>
Cloridorme	Municipalité de canton	738
Collines-du-Basque	Territoire non organisé	-
Gaspé	Ville	15 265
Grande-Vallée	Municipalité	1 149
Murdochville	Ville	764
Petite-Vallée	Municipalité	174
Rivière-Saint-Jean	Territoire non organisé	-

Source : [http://www.MAMOT.gouv.qc.ca/pub/organisation\\_municipale/cartotheque/Region\\_11.pdf](http://www.MAMOT.gouv.qc.ca/pub/organisation_municipale/cartotheque/Region_11.pdf)

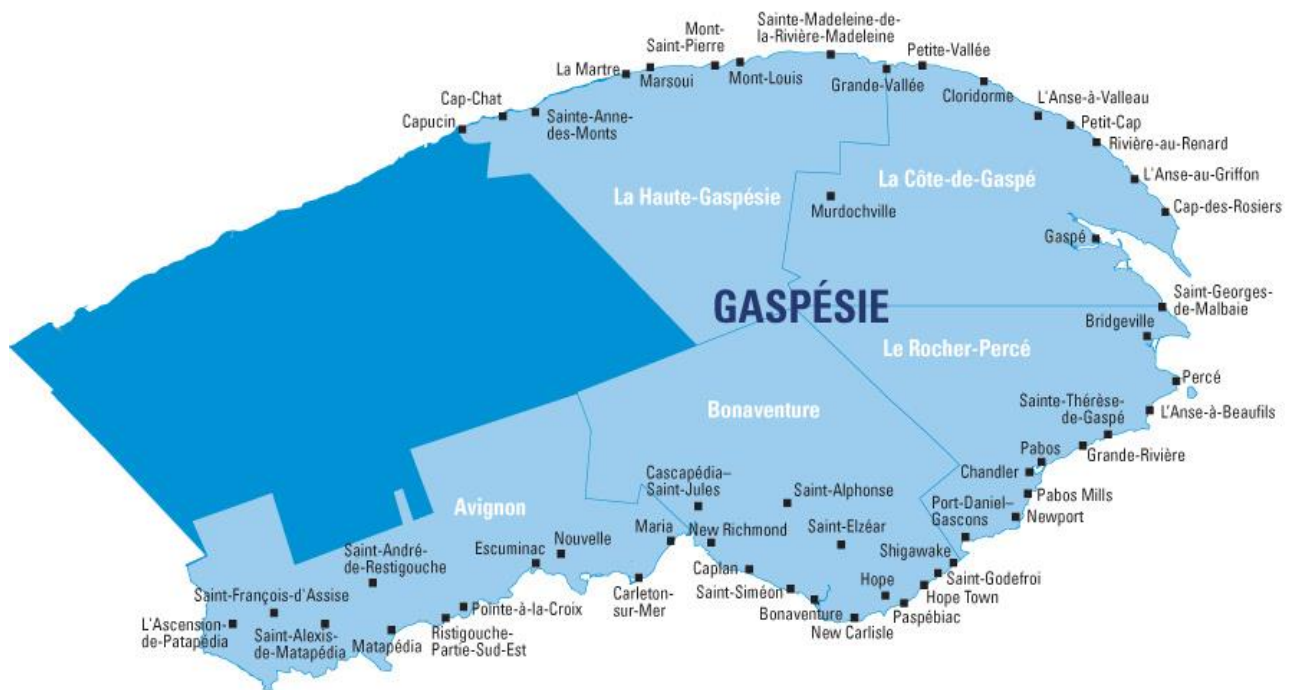
### **2.1.2 Portrait géographique**

D'une superficie de 3 074 km<sup>2</sup>, le territoire de la MRC du Rocher-Percé est limité au sud et à l'est par le golfe du Saint-Laurent, à l'ouest par la MRC de Bonaventure et au nord par la MRC de La Côte-de-Gaspé. Le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé, qui couvre une superficie de 4 088 km<sup>2</sup>, est pour sa part limité au nord et à l'est par le golfe du Saint-Laurent, à l'ouest par la MRC de la Haute-Gaspésie et au sud par la MRC du Rocher-Percé. La figure 2.1 représente la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ainsi que les cinq MRC qui la composent.

L'occupation du territoire des deux MRC se distingue en deux secteurs, soient la zone littorale et l'intérieur des terres. La zone littorale a un relief peu accidenté, ce qui a favorisé l'établissement de municipalités. Qualifiée de plaine côtière, cette zone est composée d'anses, de vallées et de terrasses. La figure 2.1 permet de visualiser la distribution des municipalités sur le territoire des MRC. Longeant la zone littorale, la route 132 dessert 98 % de la population, à l'exception de la ville de Murdochville. Cette dernière est située

à l'intérieur des terres sur le plateau gaspésien et y on accède par la route 198. Le relief y est assez accidenté en raison de la présence des Appalaches, et une dense forêt de conifères caractérise le paysage.

**Figure 2.1 - Région administrative de Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine avec, au nord-est, la MRC de La Côte-de-Gaspé et, au sud-est, la MRC du Rocher-Percé**



Note : La Ville de Chandler inclut Newport, Pabos, Pabos Mills et Saint-François-de-Pabos. La Ville de Percé inclut l'Anse-à-Beaufils, Bridgeville et Saint-Georges-de-Malbaie. La Ville de Gaspé inclut tous les villages de l'Anse-à-Valleau à Cap-des-Rosiers. Source : <http://cldgaspesie.com/2010/09/territoire/>

#### **2.1.2.1 Caractéristiques géographiques ayant un impact sur la gestion des matières résiduelles**

L'étendue du territoire a un impact notable sur la gestion des matières résiduelles. En effet, la distance importante entre les municipalités et les installations de traitement des matières résiduelles, notamment le centre de tri, le site de compostage et le lieu d'enfouissement technique (LET), augmente les coûts reliés au transport des matières résiduelles. À titre d'exemple, la municipalité de Grande-Vallée est située à environ 200 km du centre de tri dont elle est cliente et la municipalité de Port-Daniel–Gascons se trouve à environ 200 km du LET. La figure 2.4 à la section suivante illustre l'emplacement des installations sur le territoire et permet de constater les distances considérables qui séparent les municipalités entre elles ainsi que les distances qui séparent les municipalités des installations.

## MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

### Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

---

Par ailleurs, la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé sont très éloignées des marchés où se vendent les matières recyclables et valorisables. Les matières recyclables traitées au centre de tri de Grande-Rivière sont acheminées à Montréal (1 000 km) et Québec (800 km) et certaines matières valorisables, tel le bois sain récupéré aux trois éco-centres de la MRC du Rocher-Percé, sont traitées à Rivière-du-Loup (500 km), dans le Bas-Saint-Laurent.

Cette distance influe sur les coûts à assumer notamment en ce qui a trait au transport. Ceci a une incidence négative sur la valorisation et augmente ainsi la quantité de matières à enfouir. Par exemple, le bardeau, le bois et le gypse impliquent des coûts importants de transport vers ces marchés, ce qui nuit à la viabilité économique de la filière et la rend à peine compétitive avec les coûts d'enfouissement déjà forts élevés dans notre région.

Un autre facteur qui influe sur la performance économique de la gestion des MR est la faible densité de la population. Le tableau 2.2 présente la densité de la population pour les deux MRC et pour les municipalités qui les composent.

**Tableau 2.2 – Densité de la population de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2014**

Municipalité	Densité (hab. par km <sup>2</sup> )
<b>MRC du Rocher-Percé</b>	
Chandler	18,4
Grande-Rivière	39,7
Mont Alexandre	0,0
Percé	7,6
Port-Daniel-Gascons	8,2
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	30,4
<b>MRC de La Côte-de-Gaspé</b>	
Cloridorme	4,6
Collines-du-Basque	0,0
Gaspé	13,6
Grande-Vallée	8,0
Murdochville	12,2
Petite-Vallée	4,3
Rivière-Saint-Jean	0,0

Source : [http://www.MAMOT.gouv.qc.ca/pub/organisation\\_municipale/cartotheque/Region\\_11.pdf](http://www.MAMOT.gouv.qc.ca/pub/organisation_municipale/cartotheque/Region_11.pdf)

Comparativement aux autres régions administratives du Québec, la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a une densité de population relativement faible. En effet, elle arrive en cinquième position des régions administratives les plus faiblement densifiées, avec une densité de 4,6 habitants/km<sup>2</sup> comparativement à 3 935,7 habitants/km<sup>2</sup> pour la région de Montréal. Le tableau 2.3 présente la densité de la population de l'ensemble des régions

administratives du Québec.

**Tableau 2.3 – Densité de la population de l’ensemble des régions administratives du Québec en 2013**

N <sup>o</sup> Région	Région administrative	Densité (habitants par km <sup>2</sup> )
10	Nord-du-Québec	0,1
9	Côte-Nord	0,4
8	Abitibi-Témiscamingue	2,6
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2,9
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4,6
4	Mauricie	7,5
1	Bas-Saint-Laurent	9,1
7	Outaouais	12,5
12	Chaudière-Appalaches	27,8
15	Laurentides	28,3
5	Estrie	31,2
17	Centre-du-Québec	34,6
3	Capitale-Nationale	38,9
14	Lanaudière	39,7
16	Montérégie	134,9
13	Laval	1 696,4
6	Montréal	3 935,7

Source : [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region\\_00/region\\_00.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/region_00.htm)

### **2.1.3 Portrait socio-économique**

Cette section dresse le portrait socio-économique du territoire de planification. Les perspectives démographiques, le domaine de l’emploi et la situation financière de la population y sont traités. Enfin, le phénomène de dévitalisation des municipalités, qui frappe durement le territoire, est abordé.

#### **2.1.3.1 Projections démographiques**

Contrairement à l’ensemble du Québec, la croissance démographique pour les deux MRC a été négative pour la période de 1996 à 2014. En effet, le taux d’accroissement a été de -17 % pour la MRC du Rocher-Percé et de -14 % pour la MRC de La Côte-de-Gaspé. Cette tendance est également observable à l’échelle de la région administrative, bien que le taux d’accroissement soit supérieur pour celle-ci. À l’échelle de la province, le taux d’accroissement a été de 13 %. Le tableau 2.4 présente le taux d’accroissement de la population des MRC, de la région de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de l’ensemble du Québec.



**Tableau 2.4 – Taux d'accroissement de la population des MRC, de la région administrative et de l'ensemble du Québec pour la période de 1996 à 2014**

	1996	2001	2006	2014*	Taux d'accroissement
MRC du Rocher-Percé	21 608	19 607	18 465	17 984	-17 %
MRC de La Côte-de-Gaspé	21 078	18 855	17 944	18 090	-14 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	106 404	98 599	95 162	94 598	-11 %
Ensemble du Québec	7 246 897	7 396 415	7 631 873	8 155 334	13 %

Sources : [http://www.MAMOT.gouv.qc.ca/pub/organisation\\_municipale/cartotheque/Region\\_11.pdf](http://www.MAMOT.gouv.qc.ca/pub/organisation_municipale/cartotheque/Region_11.pdf) et [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/qc\\_1971-20xx.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/qc_1971-20xx.htm)

\* 2013 pour l'ensemble du Québec.

La tendance à la baisse se poursuivra au cours des prochaines années, de manière moins prononcée et ce, au bénéfice de la région. En effet, selon l'Institut de la statistique du Québec, bien que la croissance anticipée soit de 15,80 % pour l'ensemble du Québec pour la période de 2006 à 2031, la croissance se situerait à -7,70 % pour la MRC de La Côte-de-Gaspé et à -8,00 % pour la MRC du Rocher-Percé. Cette prévision s'explique notamment par un solde migratoire négatif et par le vieillissement de la population.

Ce dernier est un phénomène présent au sein de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé. À titre d'exemple, la population 0-24 ans constitue de 20 % à 23 % de la population, tandis qu'elle représente 27 % pour l'ensemble du Québec. La population âgée de 45 ans et plus compte pour 56 % à 60 %, ne constituant que 46 % de la population pour l'ensemble du Québec. Le tableau 2.5 présente la distribution de la population par tranche d'âge.

**Tableau 2.5 – Tranches d'âge de la population pour la MRC du Rocher-Percé, la MRC de La Côte-de-Gaspé, la région administrative et l'ensemble du Québec en 2013**

Groupe d'âge	MRC du Rocher-Percé	MRC de La Côte-de-Gaspé	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Ensemble du Québec
0-14 ans	11 %	13 %	12 %	15 %
15-24 ans	9 %	10 %	10 %	12 %
25-44 ans	20 %	21 %	20 %	27 %
45-64 ans	36 %	36 %	35 %	29 %
65 ans et plus	24 %	20 %	22 %	17 %

Source : [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region\\_11/region\\_11\\_00.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_11/region_11_00.htm)

**2.1.3.2 Emploi et situation financière de la population**

Au chapitre de l'emploi et des revenus, la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé sont plutôt dissemblables. La population de la première semble moins aisée financièrement et le taux de faible revenu des familles en témoigne. Aussi, la différence entre le revenu médian avant impôt des familles est notable. La MRC de La Côte-de-Gaspé a le revenu d'emploi médian le plus élevé de la région administrative. À l'inverse, la MRC du Rocher-Percé fait partie des dix MRC où le revenu d'emploi médian des travailleurs est le plus faible en 2011, avec un revenu de 28 987 \$, comparativement à 35 275 \$ pour la MRC de La Côte-de-Gaspé<sup>4</sup>. La population des deux MRC bénéficie des prestations d'assurance emploi dans une proportion beaucoup plus importante que l'ensemble du Québec.

En ce qui concerne l'emploi, la situation dans la MRC de La Côte-de-Gaspé est relativement plus positive, le taux de travailleurs ainsi que le taux d'activité sont plus importants, quoique inférieurs à la moyenne québécoise. La MRC du Rocher-Percé constitue la MRC ayant le taux de travailleurs le plus faible pour l'ensemble du Québec (54 %) en 2011, alors que la MRC de La Côte-de-Gaspé détient le taux le plus élevé de la région administrative (69,7 %) <sup>5</sup>. Le tableau 2.6 présente les indicateurs pour les deux MRC et l'ensemble du Québec.

**Tableau 2.6 – Emploi et situation financière de la population de la MRC du Rocher-Percé, de la MRC de La Côte-de-Gaspé et de l'ensemble du Québec**

	MRC du Rocher-Percé	MRC de La Côte-de-Gaspé	Ensemble du Québec
Taux de faible revenu des familles (2010)	11,3 %	6 %	9,3 %
Revenu médian avant impôt des familles (2010)	48 530 \$	61 780 \$	65 860 \$
Prestations d'assurance emploi par habitant (2012)	2 663 \$/hab.	1 702 \$/hab.	434 \$/hab.
Taux de travailleurs de 25 à 64 ans (2011)	54 %	69,7 %	73,3 %
Taux d'activité (2011)	47,4 %	60,5 %	64,6 %

Sources : [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil11/societe/fam\\_men\\_niv\\_vie/rev\\_dep/prop\\_fam11\\_mrc.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil11/societe/fam_men_niv_vie/rev_dep/prop_fam11_mrc.htm), [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil11/societe/fam\\_men\\_niv\\_vie/rev\\_dep/rev\\_m\\_ed\\_av\\_impot11\\_mrc.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil11/societe/fam_men_niv_vie/rev_dep/rev_m_ed_av_impot11_mrc.htm), [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil11/econo\\_fin/conj\\_econo/ptes\\_econo/rev\\_compos11\\_mrc.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil11/econo_fin/conj_econo/ptes_econo/rev_compos11_mrc.htm) et <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2402&Data=Count&SearchText=Le%20Rocher->

<sup>4</sup> <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/bulletin-flash-regions-2012.pdf>

<sup>5</sup> <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/11-Gaspesie-Iles-de-la-Madeleine.pdf>

### **2.1.3.3 Dévitalisation des municipalités**

La dévitalisation est un phénomène qui touche particulièrement les deux MRC. Statistique Canada a identifié 152 municipalités dévitalisées au Québec. Il s'agit d'une problématique caractérisée notamment par une décroissance de la population, une population vieillissante, l'exode des jeunes, un faible niveau de scolarité, un taux de chômage élevé et par les lacunes en matière de services de base à proximité.

Les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent sont les plus touchées par le phénomène. Ainsi, des dix municipalités composant la MRC de La Côte-de-Gaspé et la MRC du Rocher-Percé, huit sont considérées comme étant des municipalités dévitalisées selon Statistique Canada et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Seules la Ville de Chandler et la Ville de Gaspé ne sont pas considérées comme étant des municipalités dévitalisées. Le tableau 2.7 présente l'indice de développement des huit municipalités dévitalisées de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Il est à noter qu'un indice de développement faible représente une situation de dévitalisation.

**Tableau 2.7 – Indice de développement des municipalités dévitalisées des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé en 2006**

<b>Municipalités dévitalisées</b>	<b>Indice de développement (2006)</b>
Cloridorme	-11,08
Grande-Vallée	-5,09
Murdochville	-8,42
Petite-Vallée	-8,74
Grande-Rivière	-7,04
Percé	-10,6
Port-Daniel-Gascons	-10,51
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	-6,85

Source : [http://www.MAMOT.gouv.qc.ca/pub/developpement\\_regional/indice\\_developpement/indicedev\\_Gaspesie-Ilesdelamadeleine\\_2006.pdf](http://www.MAMOT.gouv.qc.ca/pub/developpement_regional/indice_developpement/indicedev_Gaspesie-Ilesdelamadeleine_2006.pdf)

La problématique de la dévitalisation a un impact sur la gestion des matières résiduelles. En effet, selon le MAMOT, la dévitalisation amène une précarité des municipalités sur le

## MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

### Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

plan économique et leur offre une faible marge de manœuvre financière pour se développer et offrir des services aux citoyens.

#### 2.1.3.4 Autres caractéristiques socio-économiques

Dans la MRC du Rocher-Percé ainsi que dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, le niveau de scolarité est moins élevé que celui observé à l'échelle du Québec. Comparativement à l'ensemble du Québec, la proportion de la population de la MRC du Rocher-Percé ne détenant pas de certificat, de diplôme ou de grade est deux fois plus importante que la moyenne du Québec. Le tableau 2.8 présente le niveau de scolarité de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé, comparativement à la moyenne québécoise.

**Tableau 2.8 – Scolarité de la population de 25-64 ans pour la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2011**

	MRC du Rocher-Percé	MRC de La Côte-de-Gaspé	Ensemble du Québec
Aucun certificat, diplôme ou grade	33 %	20 %	15 %
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	24 %	21 %	20 %
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	21 %	20 %	19 %
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	13 %	19 %	18 %
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	3 %	4 %	5 %
Baccalauréat	5 %	9 %	15 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire supérieur au baccalauréat	2 %	6 %	8 %

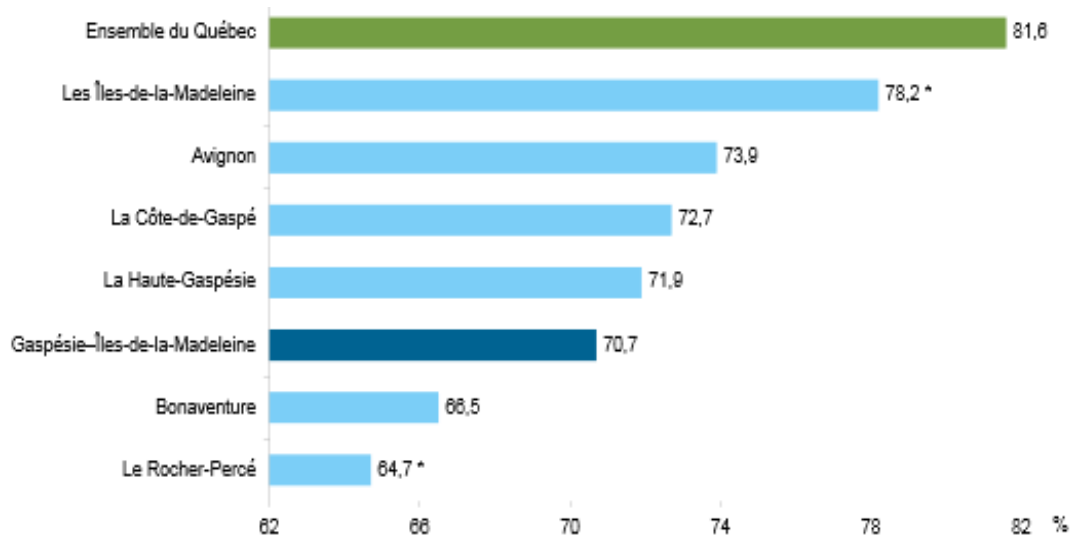
Source : <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=PR&Code1=24&Data=Count&SearchText=Qu%C3%83%C2%A9bec&SearchType=Begins&SearchPR=01&A1=All&B1=All&TABID=1>

La connaissance des langues officielles est une autre caractéristique à prendre en considération. En 2011, seulement 4 % de la population des MRC est unilingue anglophone. Dans la MRC du Rocher-Percé, 18 % de la population connaît les deux langues, alors que dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, ce pourcentage s'élève à 28 %. Ainsi, la très grande majorité de la population des deux MRC ne parle que le français.

Il est intéressant de mentionner ici la proportion des ménages branchés à Internet. On remarque que seulement 64,7 % des ménages de la MRC du Rocher-Percé sont branchés à

Internet, comparativement à 81,6 % pour l'ensemble du Québec. La figure 2.2 présente la proportion des ménages branchés à Internet selon les MRC de la région administrative.

**Figure 2.2 – Proportion des ménages branchés à Internet en 2012**



Source : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/11-Gaspesie-Iles-de-la-Madeleine.pdf>

La scolarisation, la connaissance des langues officielles, ainsi que l'accès à Internet constituent des éléments importants à considérer pour élaborer des outils d'information et de sensibilisation. En effet, il s'agit de caractéristiques pouvant déterminer les outils médiatiques adéquats à utiliser.

#### **2.1.4 Structure économique**

Longtemps basée sur l'industrie de la pêche et de la forêt, l'activité économique des MRC s'est diversifiée. Le secteur tertiaire représente aujourd'hui une plus grande part de l'économie. Du côté de la MRC de La Côte-de-Gaspé, les principales industries œuvrent dans le domaine de la transformation des ressources naturelles<sup>6</sup>. L'industrie touristique, l'aquaculture, les biotechnologies marines, les télécommunications et l'industrie éolienne représentent de nouveaux créneaux.

En ce qui a trait à la répartition des emplois au sein des industries, les deux MRC sont similaires, bien que certaines d'entre elles présentent un pourcentage d'emploi relativement différent. Le commerce de détail et les soins de santé et assistance sociale ont une importance similaire en termes d'emplois pour les deux MRC, se situant autour de 13-

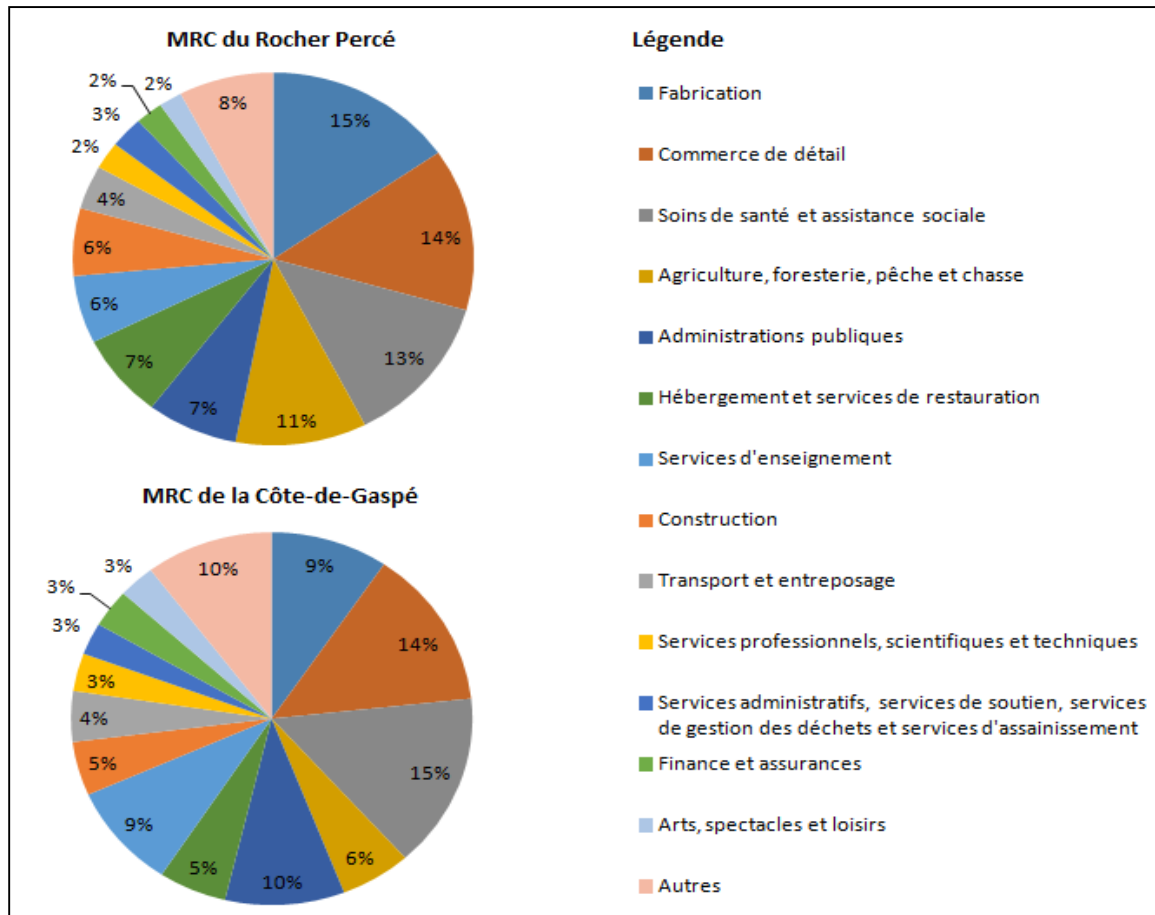
---

<sup>6</sup> Planification stratégique CLD-MRC La Côte-de-Gaspé : Industrie et commerce. Courriel 25 juin Pascal Savard.

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

15 %. L'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse occupent une place relativement moins importante en termes d'emplois comparativement à ce que cette industrie occupait par le passé. En effet, elle n'occupe que 10,5 % des emplois pour la MRC du Rocher-Percé en 2011 et moins de 6 % pour la MRC de La Côte-de-Gaspé. Cependant, la transformation des produits de la mer, incluse dans le secteur de la fabrication, occupe encore une place d'importance. En effet, le secteur de la fabrication fournit 15,3 % des emplois pour la MRC du Rocher-Percé. Ce secteur ne compte que pour 9,4 % des emplois pour la MRC de La Côte-de-Gaspé. La figure 2.3 illustre la répartition des emplois par industrie pour les deux MRC.

**Figure 2.3 – Répartition des emplois par industries pour les MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2011**



Source : <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2402&Data=Count&SearchText=Le%20Rocher-Perce%C3%83%C2%A9&SearchType=Begin&SearchPR=01&A1=All&B1=All&TABID=1>

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Le territoire des MRC comprend plus de 1 500 ICI au total, soit 774 pour la MRC du Rocher-Percé et 752 pour la MRC de La Côte-de-Gaspé<sup>7</sup>. Une liste détaillée est présentée à l'annexe 2.1, pour la MRC du Rocher-Percé, et à l'annexe 2.2, pour la MRC de La Côte-de-Gaspé.

La MRC du Rocher-Percé compte six ICI de 100 employés et plus. Quatre de ces ICI sont classés dans la catégorie « préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer », selon le code SCIAN. Il s'agit d'une catégorie relevant de l'industrie de la fabrication. Ainsi, l'industrie de la pêche génère un nombre d'emplois considérable dans le secteur secondaire, en lien avec la transformation des produits marins. Également, les soins de santé impliquent des centaines d'emplois dans la MRC. Le Centre de santé et de services sociaux du Rocher-Percé (CSSS) constitue le premier employeur en importance. Le tableau 2.9 présente les plus grands employeurs de la MRC du Rocher-Percé en 2014.

**Tableau 2.9 – ICI de 100 employés et plus sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé en 2014**

Entreprise	Catégorie SCIAN	Municipalité	Nombre d'employés
CSSS du Rocher-Percé (Centre hospitalier de Chandler)	Hôpitaux généraux	Chandler	500 à 999
E Gagnon & Fils ltée	Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	200 à 499
Fumoirs Gaspé Cured inc. (Les)	Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer	Percé	100 à 199
Lelièvre, Lelièvre & Lemoignan ltée	Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	100 à 199
Poisson Salé Gaspésien ltée	Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer	Grande-Rivière	100 à 199
Association des Aînés de la MRC Rocher-Percé (EESAD)	Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité	Chandler	100 à 199

Source : [http://imt.emploi Quebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice622\\_resultrechr\\_01.asp?entScroll=0&entpagefav=1&empMaxEnt=9999999999999999&PT4=54&regnp4=11&municipalite=03010%3A03904%3A03005%3A03020%3A03025%3A03015%3A03902&viensde=M&lang=FRAN&Porte=4&cregn=QC&PT1=8&empMinEnt=100&PT2=21&PT3=10&entTriFav=01](http://imt.emploi Quebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice622_resultrechr_01.asp?entScroll=0&entpagefav=1&empMaxEnt=9999999999999999&PT4=54&regnp4=11&municipalite=03010%3A03904%3A03005%3A03020%3A03025%3A03015%3A03902&viensde=M&lang=FRAN&Porte=4&cregn=QC&PT1=8&empMinEnt=100&PT2=21&PT3=10&entTriFav=01)

La MRC de La Côte-de-Gaspé comprend 12 ICI de 100 employés et plus (tableau 2.10), soit deux fois plus que la MRC du Rocher-Percé. Les catégories sont aussi beaucoup plus

<sup>7</sup> Source : MRC du Rocher-Percé et MRC de La Côte-de-Gaspé

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

diversifiées et le nombre d'ICI de 200 employés et plus y est supérieur. Il est à noter également que les ICI sont tous situés à Gaspé à l'exception d'un seul.

**Tableau 2.10 – ICI de 100 employés et plus sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2014**

<b>Entreprise</b>	<b>Catégorie SCIAN</b>	<b>Municipalité</b>	<b>Nombre d'employés</b>
Cégep de la Gaspésie et des Îles Campus de Gaspé	Collèges communautaires et cégeps	Gaspé	200 à 499
Gesco enr.	Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer	Gaspé	200 à 499
LM Wind Power Canada inc.	Fabrication de tous les autres produits en plastique	Gaspé	200 à 499
Multi Services Corporation d'aide à domicile (EESAD)	Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité	Grande-Vallée	200 à 499
CSSS de La Côte-de-Gaspé (Centre d'Hébergement Monseigneur Ross)	Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	Gaspé	200 à 499
CSSS de La Côte-de-Gaspé (Hôpital Hôtel-Dieu de Gaspé)	Hôpitaux généraux	Gaspé	200 à 499
Pêcheries Marinard inc. (Les)	Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer	Gaspé	200 à 499
Centre de Gestion Desjardins des Prêts Étudiants	Coopératives de crédit et caisses populaires locales	Gaspé	100 à 199
Centre Jeunesse Gaspésie/ Les Îles (Siège Social, La Vigie, La Rade et Le Rivage)	Services à l'enfance et à la jeunesse	Gaspé	100 à 199
Crevette du Nord Atlantique inc. (La)	Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer	Gaspé	100 à 199
École Secondaire CE Pouliot (CS des Chic-Chocs)	Écoles primaires et secondaires	Gaspé	100 à 199
Parc National Forillon	Autres établissements du patrimoine	Gaspé	100 à 199

Source : [http://imt.emploi Quebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice622\\_resultrechr\\_01.asp?entScroll=0&entpagefav=1&empMaxEnt=9999999999999999&PT4=54&regnp4=11&municipalite=02028%3A02015%3A02902%3A02005%3A02047%3A02010&viensde=M&lang=FRAN&Porte=4&cregn=QC&PTI=8&empMinEnt=100&PT2=21&PT3=10&entTriFav=01](http://imt.emploi Quebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice622_resultrechr_01.asp?entScroll=0&entpagefav=1&empMaxEnt=9999999999999999&PT4=54&regnp4=11&municipalite=02028%3A02015%3A02902%3A02005%3A02047%3A02010&viensde=M&lang=FRAN&Porte=4&cregn=QC&PTI=8&empMinEnt=100&PT2=21&PT3=10&entTriFav=01)



**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

**2.1.5 Coûts associés à la gestion des matières résiduelles**

La gestion des matières résiduelles représente un poste de dépenses important pour les municipalités des deux MRC. Ceci s'explique notamment par l'éloignement des grands centres, les faibles tonnages et la faible densité des populations alors que les municipalités doivent se soumettre aux mêmes lois et règlements qui s'appliquent ailleurs au Québec.

Ainsi, comparativement à la moyenne du Québec, les coûts associés à la gestion des matières résiduelles représentent un pourcentage important du budget municipal annuel. Par exemple, pour certaines municipalités, la GMR représente jusqu'à 13 % du budget total. Les coûts par porte sont également considérables. Il en coûtait à chaque porte entre 220 \$ et 325 \$ en moyenne en 2013. Le tableau 2.11 présente le détail des coûts par municipalité, le pourcentage des coûts sur le budget total et le coût par porte.

**Tableau 2.11 – Dépenses municipales associées à la gestion des matières résiduelles pour la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2013**

	Coût de la GMR	Budget total 2013	GMR / budget total (%)	Coût de la GMR / porte <sup>1</sup>
Chandler	1 146 624 \$	10 497 048 \$	11 %	270 \$
Grande-Rivière	505 366 \$	4 953 950 \$	10 %	270 \$
Percé	579 522 \$	5 300 000 \$	11 %	270 \$
Port-Daniel – Gascons	350 838 \$	2 668 400 \$	13 %	270 \$
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	161 800 \$	1 303 600 \$	12 %	270 \$
Grande-Vallée	255 379 \$	1 702 784 \$	12 %	222 \$
Cloridorme	80 891 \$	1 305 106 \$	8 %	260 \$
Petite-Vallée	23 920 \$	Inclus (Cloridorme)		260 \$
Murdochville	106 970 \$	1 871 000 \$	6 %	325 \$
Gaspé	2 543 000 \$	23 000 000 \$	11 %	230 \$

<sup>1</sup> Le coût de la GMR par porte est le montant déboursé par résidence pour la GMR. Le montant est uniformisé dans la MRC du Rocher-Percé pour l'ensemble des municipalités.

Source : les données proviennent directement des municipalités

A titre d'information, la gestion des matières résiduelles coûtait environ 1,5 million par MRC en 2008. Les dépenses ont pratiquement doublé depuis 2009 pour atteindre jusqu'à près de 3 millions par MRC en 2014, principalement dû à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation relative à l'enfouissement (REIMR).

**2.1.6 Principales caractéristiques des générateurs**

Les générateurs de matières résiduelles peuvent être catégorisés en trois secteurs : résidentiel, ICI et CRD. On distingue généralement ces types de générateurs en raison des volumes, de la nature et des proportions de chacune des matières générées.

**2.1.6.1 Secteur résidentiel**

En 2011, on comptait 8 622 logements privés dans la MRC du Rocher-Percé et 8 486 dans la MRC de La Côte-de-Gaspé. La densité des logements est la même pour les deux MRC, soit une moyenne de 2,1 habitants par logement privé. Le tableau 2.12 présente la densité des logements et le taux d'occupation en 2011 pour les deux MRC.

**Tableau 2.12 – Densité des logements et taux d'occupation pour la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2011**

	<b>MRC du Rocher- Percé</b>	<b>MRC de La Côte- de-Gaspé</b>
Population	17 979	17 985
Logements privés	8 622	8 486
Densité des logements (habitants par logement privé)	2,1	2,1
Logements privés occupés	7 990	7 740
Taux d'occupation	93 %	91 %

Source : <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/dp-pd/hlt-fst/pd-pl/Table-Tableau.cf m?Lang=fra&T=701&SR=126&S=53&O=D&RPP=25&PR=0&CMA=0>

La très grande majorité des logements privés consiste en résidences unifamiliales dans les deux MRC. Ce type de résidence y représente environ 75 % des unités d'évaluation. Les immeubles de 2 à 5 logements, les maisons mobiles et roulottes, de même que les chalets et maisons de villégiature occupent une proportion substantielle des unités d'évaluation, bien que de loin inférieure à la proportion des résidences unifamiliales. Le tableau 2.13 présente l'ensemble des types d'unités d'évaluation dans les deux MRC en 2014.

**Tableau 2.13 – Nombre d’unités d’évaluation et pourcentage par type pour la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2014**

	MRC du Rocher-Percé		MRC de La Côte-de-Gaspé	
Résidences unifamiliales	6 003	76,7 %	5 660	72,6 %
Immeubles de 2 à 5 logements	592	7,6 %	488	6,3 %
Immeubles de 6 logements et plus	61	0,8 %	68	0,9 %
Maisons mobiles et roulottes	482	6,2 %	585	7,5 %
Chalets et maisons de villégiature	399	5,1 %	525	6,7 %
Copropriétés	0	0,0 %	12	0,2 %
Autres immeubles résidentiels	282	3,7 %	438	5,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 826</b>	<b>100 %</b>	<b>7 792</b>	<b>100 %</b>

Source : [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil11/struct\\_econo/construct/unit\\_eval11\\_mrc.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil11/struct_econo/construct/unit_eval11_mrc.htm)

Le nombre de portes des municipalités de la MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé a varié ces dernières années. Certaines municipalités ont vu leur nombre de portes augmenter, notamment les municipalités de Grande-Vallée et de Gaspé, tandis que d’autres l’ont vu diminuer, notamment la ville de Murdochville et la municipalité de Cloridorme. Le nombre de portes constitue une variable importante dans la gestion de matières résiduelles. Une augmentation du nombre de portes sur le territoire peut apporter des économies d’échelle pour ce qui est de la collecte et du transport. À l’inverse, une diminution du nombre de portes peut rendre la gestion plus coûteuse. Le tableau 2.14 présente l’évolution du nombre de portes de 2009 à 2013 pour les deux MRC.

**Tableau 2.14 – Nombre de portes de 2009 à 2013 dans la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé**

	2009	2010	2011	2012	2013
Grande-Vallée	537	544	550	551	551
Petite-Vallée	93	93	93	93	93
Cloridorme	457	446	446	410	382
Murdochville	534	525	519	488	483
Gaspé	6 760	6 906	7 039	7 287	7 431
<b>MRC du Rocher-Percé</b>	<b>7 284</b>	<b>7 264</b>	<b>7 287</b>	<b>7 344</b>	<b>7 344</b>

Source : Les données proviennent directement de la MRC du Rocher-Percé et des municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Dans la MRC du Rocher-Percé, l’ensemble du secteur résidentiel est desservi par la collecte porte à porte. La collecte des matières recyclables, des matières organiques et des ordures se fait de manière hebdomadaire ou bimensuelle. Une collecte spéciale des gros

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

---

rebutis a lieu deux fois par année. Pour le traitement des matières recyclables et compostables, il faut prévoir environ 20 km en moyenne pour atteindre le site de traitement.

En ce qui concerne la MRC de La Côte-de-Gaspé, une collecte porte à porte dessert l'ensemble des municipalités. Actuellement, seules les matières recyclables et les ordures font l'objet d'une collecte dans la MRC. Le lieu d'enfouissement technique situé à plus de 100 km pour Grande-Vallée. Quant aux matières recyclables, la ville de Murdochville achemine directement ses matières au centre de tri et doit parcourir environ 190 km. Les autres municipalités utilisent le centre de transbordement des matières recyclables situé à Gaspé.

Le tableau 2.15 présente les collectes offertes pour l'ensemble des municipalités.

**Tableau 2.15 – Nombre de collectes par année, par type de collecte, dans la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé**

	Collecte des ordures	Collecte sélective	Collecte des matières organiques	Collecte des gros rebutis
Grande-Vallée	39	26	0	1
Petite-Vallée	52	26	0	1
Cloridorme	52	26	0	1
Murdochville	26	26	0	2
Gaspé	33	26	0	1
MRC du Rocher-Percé	26	26	33	2

Source : Les données proviennent directement de la MRC du Rocher-Percé et des municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Dans la MRC du Rocher-Percé, afin de se départir des gros rebutis et des résidus domestiques dangereux, la population dispose de trois écocentres ouverts à l'année. Pour l'enfouissement, il faut compter environ 110 km entre le centre de masse et le LET.

En ce qui concerne la MRC de La Côte-de-Gaspé, trois écocentres sont présents sur le territoire, soit à Grande-Vallée, à Cloridorme et à Murdochville. L'écocentre de Cloridorme accueille également les résidents de Petite-Vallée. Ces derniers doivent parcourir une dizaine de kilomètres pour s'y rendre. Quant à la Ville de Gaspé, des points de dépôt accueillent quelques matières pour le moment en deux endroits, soit à Rivière-au-Renard et au LET de Gaspé. La section 2.3 portant sur les installations détaille les matières acceptées aux écocentres présents sur le territoire des deux MRC.

### **2.1.6.2 ICI**

Bien que certains ICI génèrent des résidus similaires au résidentiel, d'autres ICI génèrent des matières plus hétérogènes. Par exemple, plusieurs industries transforment les produits de la mer. Les volumes des résidus de transformation de ces produits peuvent être importants selon les années et leur grand potentiel de valorisation a été confirmé en 2014 par leur gestion en valorisation agricole et au site de compostage. Également, les résidus pétroliers sont parfois accueillis, soit 120 tonnes en 2014, et une directive d'accueil, en collaboration avec le Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), est en préparation à cet effet. Les autres matières résiduelles produites par les ICI sont semblables à celles générées pour l'ensemble du Québec.

Dans la MRC du Rocher-Percé, les trois collectes (ordures, matières recyclables, matières organiques) provenant des ICI sont assurées par la MRC. Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, les collectes se font par les municipalités, sauf pour la ville de Gaspé où les ICI doivent prendre entente avec un entrepreneur. Le tableau 2.16 présente l'évolution du nombre d'ICI de 2009 à 2013 pour les deux MRC.

**Tableau 2.16 - Nombre d'ICI de 2009 à 2013 dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé**

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Grande-Vallée	87	76	81	81	78
Petite-Vallée	5	5	5	5	5
Cloridorme	39	36	38	45	28
Murdochville	38	36	36	44	43
Gaspé	801	815	812	723	741
MRC du Rocher-Percé	801	801	762	759	771

Note : Les données proviennent directement de la MRC du Rocher-Percé et des municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

### **2.1.6.3 CRD**

Le secteur de la construction-rénovation-démolition (CRD) représente un type de générateur particulier. Il s'agit d'un secteur classé distinctement des ICI étant donné le tonnage important généré et la nature particulière des résidus. Par exemple, ce secteur était responsable de 28 % des matières enfouies en 2013 et représente 8 % des ICI en nombre d'entreprise (voir la figure 2.7). Les grands chantiers ponctuels tels que la démolition de la Gaspésia a représenté à lui seul plus de 1000 tonnes soit 4 % du 28 %.

Les résidus peuvent être classés en deux catégories :

- Résidus d'agrégats : béton, asphalte, pierre et brique;
- Résidus non agrégats : bois, autres matériaux comme le gypse, le bardeau ou le verre plat.

Les matières générées peuvent être récupérées aux écocentres ou bien enfouies au LET. Actuellement, certains écocentres accueillent certains résidus de CRD, mais seuls le bardeau d'asphalte, le béton et le bois sont récupérés. Le bois et le béton sont actuellement récupéré, et le bardeau est, pour l'instant, récupéré pour être valorisé ultérieurement, lorsqu'une option de valorisation sera retenue.

#### **2.1.7 Distribution des compétences**

La MRC du Rocher-Percé a reçu, de la part des municipalités qui la composent, la délégation de compétences quant à la gestion des matières résiduelles excluant le volet « boues de fosses septiques », qui demeure une compétence municipale. La MRC est donc habilitée à assumer les responsabilités découlant de la collecte des différentes matières résiduelles, de l'opération du centre de tri et du lieu d'enfouissement technique (LET), de même que de la gestion des écocentres et du site de compostage. Pour ce faire, la MRC comble l'ensemble des services pour toutes ses municipalités par l'intermédiaire de la Régie avec laquelle un contrat de gestion a été établi. Enfin, une entente entre la Ville de Chandler et la MRC du Roché-Percé habilite la Ville de Chandler à traiter les eaux de compostage provenant du site de compostage de la MRC aux étangs aérés de Chandler.

La MRC de La Côte-de-Gaspé fait une gestion beaucoup plus décentralisée des matières résiduelles. Les cinq municipalités habitées composant la MRC font généralement une gestion indépendante de leurs matières résiduelles. La collecte des matières résiduelles, le transport de celles-ci et la gestion des contrats se fait de manière indépendante et locale. Toutefois, l'ensemble des municipalités achemine leurs ordures au lieu d'enfouissement technique (LET) de Gaspé et les matières recyclables vers le centre de tri situé à Grande-Rivière. Une grille tarifaire est confirmée annuellement pour ces deux infrastructures et les municipalités sont qualifiées de clientes, sauf la Ville de Gaspé qui est aussi partenaire de la Régie. D'ailleurs, cette dernière a conclu une entente spécifique avec la Ville de Gaspé mandatant cette dernière pour l'opération du LET. Une autre entente relative à la collecte et au transport est en vigueur dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, plus précisément entre la municipalité de canton de Cloridorme et la municipalité de Petite-Vallée. L'entente habilite Cloridorme à la collecte et au transport des ordures et des matières recyclables de la municipalité de Petite-Vallée.

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Enfin, par l'entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles, la Régie a été constituée en 1998 et est propriétaire du Centre de tri de Grande-Rivière et du lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Gaspé. Rappelons que les membres de la Régie sont la MRC du Rocher-Percé et la Ville de Gaspé. Le tableau 2.17 présente la distribution des compétences relatives à la gestion des matières résiduelles pour la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé.

**Tableau 2.17 – Distribution des compétences en GMR dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé**

	<b>Légende : MRC : MRC</b> <i>R : Régie</i> <i>M : Municipalité</i> <i>P : Entreprise privée ou OSBL</i> <i>s/o : sans objet</i>	<b>MRC du Rocher-Percé</b>	<b>Cloridorme</b>	<b>Gaspé</b>	<b>Grande-Vallée</b>	<b>Petite-Vallée</b>	<b>Murdochville</b>
<b>Résidentiel</b>	Collecte et traitement des boues municipales	M	P	M	M	M	M
	Vidange des fosses septiques	P	P	P	P	P	P
	Collecte/transport des boues de fosses septiques	P	P	P	P	P	P
	Collecte/transport des ordures et des matières recyclables	MRC	M	M	M	M	M
	Collecte/transport des matières organiques	MRC	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
	Collecte/transport des encombrants	MRC	M	M	M	M	M
	Collecte/transport des résidus verts	MRC	s/o	s/o	M	s/o	s/o
	Collecte/transport du matériel électronique et informatique (MÉI)	R	R	R	R	R	R
	Récupération des CRD et du bois	MRC	M	M	M	M	M
	Récupération du métal	MRC	M + P	M	M	M	M
	Récupération des RDD (incluant peinture et huiles)	MRC	M + P	M + P	M + P	M + P	M + P
	Récupération des textiles	P	P	P	P	P	P
	Récupération des pneus hors d'usage	MRC	P	M	M	M	M
<b>ICI</b>	Collecte/transport des ordures et des matières recyclables	MRC	M	M	M	M	M
	Collecte/transport des matières organiques	MRC	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
<b>Infrastructures, planification et ISÉ</b>	Exploitation du LET de Gaspé	R	s/o	R	s/o	s/o	s/o
	Exploitation du Centre de tri et traitement des matières recyclables	R	s/o	R	s/o	s/o	s/o
	Exploitation du site de compostage	MRC	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
	Exploitation des écocentres	MRC	M	M	M	s/o	M
	Planification de la GMR	MRC	M	M	M	M	M
	Information-sensibilisation-éducation	MRC et R	M	M et R	M	M	M

### **2.1.8 Ententes intermunicipales**

La gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé est soumise à plusieurs ententes intermunicipales.

- **L'entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles** conclue entre la MRC du Rocher-Percé et la Ville de Gaspé englobe plusieurs activités, notamment la mise en commun du lieu d'enfouissement technique (LET) de Gaspé et du Centre de tri des matières recyclables de Grande-Rivière, une prise en charge conjointe des coûts d'exploitation et des dépenses en immobilisations du Centre de tri et du LET, ainsi que les modalités de compensation des coûts de transport.
- **L'entente relative à l'opération du lieu d'enfouissement technique (LET) de Gaspé** habilite la Ville de Gaspé à exploiter le lieu d'enfouissement technique (LET) au nom de la Régie.
- **L'entente relative à la délégation de gestion de certaines matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé à la Régie** comporte trois objets : (1) la délégation à la Régie de la gestion des écocentres, du centre de compostage et, le cas échéant, de la gestion des contrats de services relatifs à l'exploitation de ces installations; (2) l'application de la réglementation de la MRC dans le domaine des matières résiduelles; et (3) la gestion de son contrat avec son fournisseur de service de collecte.
- **L'entente relative au traitement des eaux de compostage** habilite la Ville de Chandler à recevoir, pour traitement, les eaux de compostage issues du site de compostage de la MRC du Rocher-Percé.
- **L'entente relative à la collecte et au transport des ordures et des matières recyclables** habilite la municipalité de Cloridorme à effectuer la collecte et au transport des ordures et des matières recyclables générées sur le territoire de la municipalité de Petite-Vallée.

Le tableau 2.18 présente les ententes en vigueur et apporte quelques précisions relativement à leur durée.



**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

**Tableau 2.18 – Ententes intermunicipales en vigueur en date de juin 2014**

	<b>Entente</b>	<b>Parties</b>	<b>Entrée en vigueur</b>	<b>Échéance</b>	<b>Renouvellement</b>
<b>MRC du Rocher-Percé</b>	Entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles	MRC du Rocher-Percé	1 <sup>er</sup> avril 2009 et révision 16 janvier 2013	31 décembre 2057	Automatique par période de 10 ans
		Ville de Gaspé			
	Entente relative à la délégation de gestion de certaines matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé à la Régie	MRC du Rocher-Percé	1 <sup>er</sup> février 2013	31 décembre 2014	Annuellement
		Régie			
	Entente relative au traitement des eaux de compostage	MRC du Rocher-Percé	2013	Renouvelée annuellement	Annuellement
		Ville de Chandler			
<b>MRC de La Côte-de-Gaspé</b>	Entente relative à la collecte et au transport des ordures et des matières recyclables	Cloridorme	2009	2015	Aux trois ans
		Petite-Vallée			
	Entente relative à l'opération du lieu d'enfouissement technique (LET) de Gaspé	Ville de Gaspé	2010	31 décembre 2057	Automatique par période de 10 ans
		Régie			

**2.1.9 Règlements municipaux**

Afin d'encadrer la gestion des matières résiduelles, plusieurs municipalités du territoire de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé se sont dotées de règlements municipaux.

Le tableau 2.19 présente les règlements adoptés par les municipalités, ainsi que leur date d'adoption et leur statut.

**Tableau 2.19 – Règlements en vigueur en juin 2014 concernant la GMR dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé**

<b>Municipalité</b>	<b>Titre du règlement</b>	<b>Adoption</b>	<b>En révision</b>
MRC du Rocher-Percé	Règlement numéro 263-2011 relatif à la gestion des matières résiduelles	2011	Oui
Grande-Vallée	Règlement numéro 2007-05 concernant la collecte sélective des matières recyclables ou réutilisables et la collecte des déchets	2007	Oui
Gaspé	Règlement numéro 1073-09 sur la préparation, la collecte et la disposition des matières recyclables et résiduelles	2009	Non
Murdochville	Règlement concernant la collecte des matières résiduelles destinées au recyclage sur le territoire de Murdochville	2007	Oui
Cloridorme	Règlement numéro 2006-06 portant sur les ordures Règlement numéro 2007-07 portant sur les matières résiduelles	2006 et 2007	Oui

Il est à noter que plusieurs municipalités sont actuellement en cours de révision de leur règlement en vigueur. Par ailleurs, la mesure 6.1 présentée à la section 4 du PGMR incite les municipalités à adopter une réglementation qui soit complète et la plus uniforme possible à l'échelle du territoire. La révision permettra notamment d'inclure de nouvelles dispositions qui viendront appuyer les efforts d'amélioration de la gestion de matières résiduelles que sous-tend le PGMR.

Plusieurs aspects sont couverts par les règlements. Les matières interdites dans les collectes, la disposition des bacs pour la levée et la participation obligatoire à la collecte des matières recyclables sont des exemples d'aspects souvent couverts. Les règlements concernent surtout la collecte des matières résiduelles solides, plus particulièrement celle des matières recyclables et des ordures, mais certains règlements abordent également la gestion des boues de fosses septiques.

## **2.2 Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles**

Sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé, une quarantaine d'organisations œuvrant en gestion de matières résiduelles ont été répertoriées. Certaines sont du secteur privé, d'autres du secteur public, certaines sont situées sur le territoire de planification, d'autres à l'extérieur. Ces organisations œuvrent plus précisément dans le réemploi, la récupération, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles.

Le recensement des organismes a deux fonctions. D'abord, il permet de faire connaître les organismes aux intéressés. En effet, bien que ce recensement soit effectué dans le cadre du PGMR, il pourra servir à l'élaboration d'un bottin vert destiné aux MRC et aux municipalités. À titre d'exemple, un résident se demandant à quel endroit il serait possible de se départir de ses vêtements usagés en bon état ou de ses cartouches d'encre pourrait consulter le bottin vert afin d'y trouver les organismes assurant le service de récupération de ces matières. La création d'un bottin vert constitue la mesure 5.3 présentée dans la quatrième section.

Ensuite, le recensement permet d'ajuster les efforts de gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification. Par exemple, il serait possible d'observer une déficience d'un service particulier dans une municipalité, comme la récupération des peintures. Il serait alors possible d'ajuster les services offerts dans le secteur municipal afin que la gestion des matières résiduelles puisse satisfaire adéquatement aux objectifs du PGMR.

Le tableau 2.20 présente les organismes et les entreprises œuvrant en gestion de matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Tableau 2.20 – Organismes et entreprises œuvrant en GMR sur le territoire des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé

Nom de l'entreprise ou de l'organisme	Situé(e) sur le territoire de planification	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description des activités en GMR et types de MR visées
<b>Cloridorme (et Petite-Vallée)</b>				
L'Inventerre	Oui	Organisme communautaire	Réemploi	Service de friperie (vêtements et biens domestiques)
Groupe Bouffard	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération de la ferraille
Laurentide re-sources (Peintures récupérées du Québec)	Non	Entreprise privée	Récupération, transport et valorisation	Service de récupération, de transport et de valorisation des peintures, piles et ampoules fluocompactes
Intellisoft	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération des cartouches d'encre
Garages automobiles, quincailleries et pharmacies	Oui	Entreprises privées	Entreposage et récupération	Service de récupération et d'entreposage des pneus, batteries, huiles usées, antigels et filtres à huile; service de récupération des peintures et huiles, ampoules fluocompactes, piles; service de récupération des médicaments périmés
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Non	Organisme à but non lucratif	Récupération	Service de récupération des produits électroniques (téléviseurs, ordinateurs, imprimantes et périphériques)
<b>Gaspé</b>				
Plante Vaccum	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de vidange et traitement des boues de fosses septiques et récupération des huiles usées
Sanimax, Charny	Non	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération d'huiles usées
Centre d'action bénévole	Oui	Organisme communautaire	Réemploi	Service de friperie, livres, meubles et autres biens domestiques
Récupération Polo	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération des métaux ferreux et non ferreux, ainsi que des batteries d'automobiles
Actibec	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération du papier
Groupe Bouffard	Oui	Entreprise privée	Récupération	Collecte et transport des matières résiduelles; service de récupération de la ferraille; service de collecte aux ICI
Garages automobiles, quincailleries et pharmacies	Oui	Entreprises privées	Entreposage et récupération	Service de récupération et d'entreposage des pneus, batteries, huiles usées, antigels et filtres à huile; service de récupération des peintures et huiles, ampoules fluocompactes, piles; service de récupération des médicaments périmés
Intellisoft	Non	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération des cartouches d'encre
Maison des jeunes de Rivière-au-Renard	Oui	Organisme communautaire	Récupération	Service de récupération du MÈI
L'Inventerre	Oui	Organisme communautaire	Réemploi	Service de friperie, livres, meubles et autres biens domestiques
Les Filles d'Isabelle	Oui	Organisme communautaire	Réemploi	Service de friperie, livres, meubles et autres biens domestiques
Laurentide re-sources (Peintures récupérées du Québec)	Non	Entreprise privée	Récupération, transport et valorisation	Service de récupération, de transport et de valorisation des peintures, piles et ampoules fluocompactes
Canadian Tire	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération de peintures, contenants de propane et de butane, etc.
Centre de transbordement (Bouffard)	Oui	Entreprise privée	Transbordement	Gestion du transbordement des matières recyclables
Organisations gouvernementales				Pneus, huiles, filtres, ampoules fluocompactes
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Non	Organisme à but non lucratif	Récupération	Service de récupération des produits électroniques (téléviseurs, ordinateurs, imprimantes et périphériques)
Ville de Gaspé	Oui	Institution publique	Récupération	Service de récupération de peinture, huiles usées, pneus, bonbonnes de propane, ampoules fluocompactes, métaux, piles et batteries

<b>Grande-Vallée</b>				
Centre d'action bénévole la Grande corvée	Oui	Organisme communautaire	Réemploi	Service de friperie, livres, meubles et autres biens domestiques
Groupe Bouffard	Oui	Entreprise privée	Valorisation	Service de récupération de la ferraille
Laurentide re-sources (Peintures récupérées du Québec)	Non	Entreprise privée	Récupération, transport et valorisation	Service de récupération, de transport et de valorisation des peintures, piles et ampoules fluocompactes
Cercle des fermières	Oui	Organisme communautaire	Valorisation	Cartouches d'encre
Régie	Oui	Institution publique	Valorisation	Service de récupération du MÉI
Garage municipal	Oui	Institution publique	Entreposage et récupération	Récupération des peintures, huiles usées et ampoules fluocompactes
Garages automobiles, quincailleries et pharmacies	Oui	Entreprises privées	Entreposage et récupération	Service de récupération et d'entreposage des pneus, batteries, huiles usées, antigels et filtres à huile, piles; service de récupération des médicaments périmés
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Non	Organisme à but non lucratif	Récupération	Service de récupération des produits électroniques (téléviseurs, ordinateurs, imprimantes et périphériques)
<b>Murdochville</b>				
Centre d'action bénévole	Oui	Organisme communautaire	Valorisation	Service de friperie, textile, livres, etc.
Plante Vaccum	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de vidange et traitement des boues de fosses septiques
Groupe Bouffard	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération de ferraille
Laurentide re-sources (Peintures récupérées du Québec)	Non	Entreprise privée	Récupération, transport et valorisation	Service de récupération, de transport et de valorisation des peintures, piles et ampoules fluocompactes
Papeterie Cartier	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération des cartouches d'encre
Campor environnement	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération d'huile et filtres
RECYC-QUÉBEC	Non	Organisme	Récupération	Service de récupération de pneus
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Non	Organisme à but non lucratif	Récupération	Service de récupération des produits électroniques (téléviseurs, ordinateurs, imprimantes et périphériques)
<b>MRC du Rocher-Percé</b>				
Actibec	Oui	Entreprise privée	Collecte et transport	Service de collecte et de transport des matières recyclables provenant des ICI
Langlais	Oui	Entreprise privée	Collecte et transport	Service de collecte et de transport de l'ensemble des matières résiduelles (ordures, matières recyclables et matières organiques), ainsi que des gros rebuts
Groupe Bouffard	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération de la ferraille
Centre d'action bénévole Gascons-Percé	Oui	Organisme communautaire	Réemploi	Service de récupération des textiles et des articles ménagers
Duguay sanitaire	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération des CRD et location de conteneurs
Entreprise Wagner	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de vidange et traitement des boues de fosses septiques
Garages automobiles, quincailleries et pharmacies	Oui	Entreprises privées	Entreposage et récupération	Service de récupération et d'entreposage des pneus, batteries, huiles usées, antigels et filtres à huile; service de récupération des peintures et huiles, ampoules fluocompactes, piles; service de récupération des médicaments périmés

Régie	Oui	Institution publique	ISÉ, récupération, valorisation, entreposage, recyclage	Service de collecte et de transport des matières résiduelles résidentielles et des ICI,
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	Non	Organisme à but non lucratif	Récupération	Service de récupération des huiles usagées et des filtres
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Non	Organisme à but non lucratif	Récupération	Service de récupération des produits électroniques (téléviseurs, ordinateurs, imprimantes et périphériques)
Laurentide re-sources (Peintures récupérées du Québec)	Non	Entreprise privée	Récupération, transport et valorisation	Service de récupération, de transport et de valorisation des peintures, piles et ampoules fluocompactes
Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et de l'île-de-la-Madeleine (CREGÎM)	Non	Organisme à but non lucratif	ISÉ	Activités d'information, sensibilisation et éducation

Note : pour les BFS, certaines entreprises extérieures peuvent être appelées par les citoyens mais aucune forme d'entente n'est convenue et le recensement s'avère périlleux.

Dans la MRC du Rocher-Percé, la collecte des matières résiduelles est centralisée, c'est-à-dire que toutes les municipalités sont desservies par un même fournisseur de services pour la collecte. Ce fournisseur de services assure la collecte des ordures, des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants sur l'ensemble du territoire de la MRC. Il dessert également les ICI, conjointement avec un autre fournisseur. La collecte des résidus verts est actuellement effectuée par la Régie.

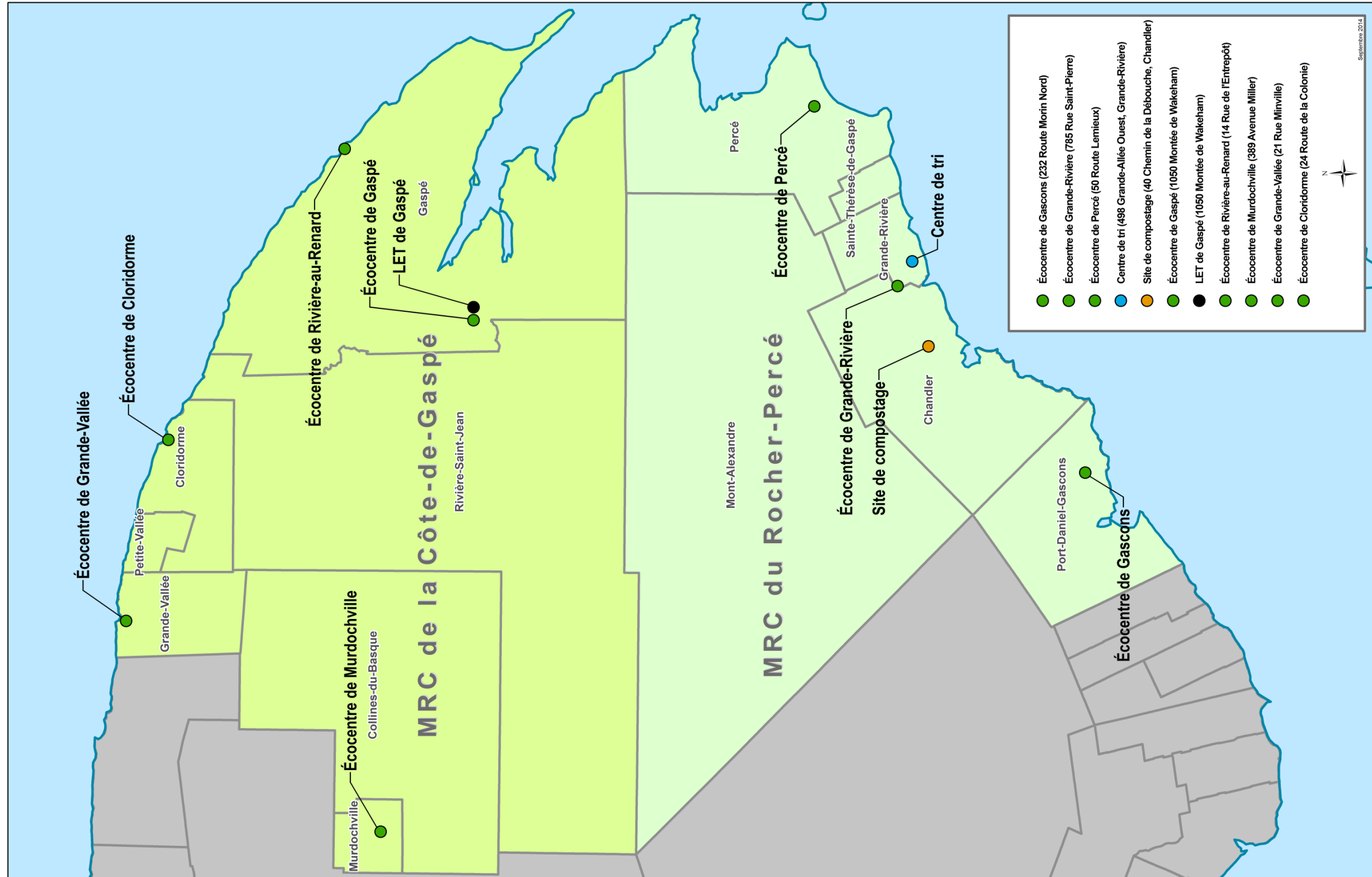
La collecte des matières résiduelles dans la MRC de La Côte-de-Gaspé est généralement effectuée par les municipalités. En effet, il n'y a que la Ville de Gaspé qui sous-contracte l'ensemble de ses collectes.

La vidange de fosses septiques est généralement effectuée par le secteur privé. Les résidents font affaire directement avec un entrepreneur pour la vidange des fosses septiques, sans que cette activité soit encadrée par les municipalités. Cloridorme constitue la seule municipalité effectuant elle-même cette activité.

### **2.3 Recensement des installations présentes sur le territoire**

Plusieurs installations et infrastructures destinées à la gestion des MR sont présentes sur le territoire de planification. On y retrouve notamment des écocentres, un centre de tri, un site de compostage et un LET. La figure 2.4 présente la situation géographique de ces installations sur le territoire.

Figure 2.4 – Carte des installations existantes sur le territoire de planification

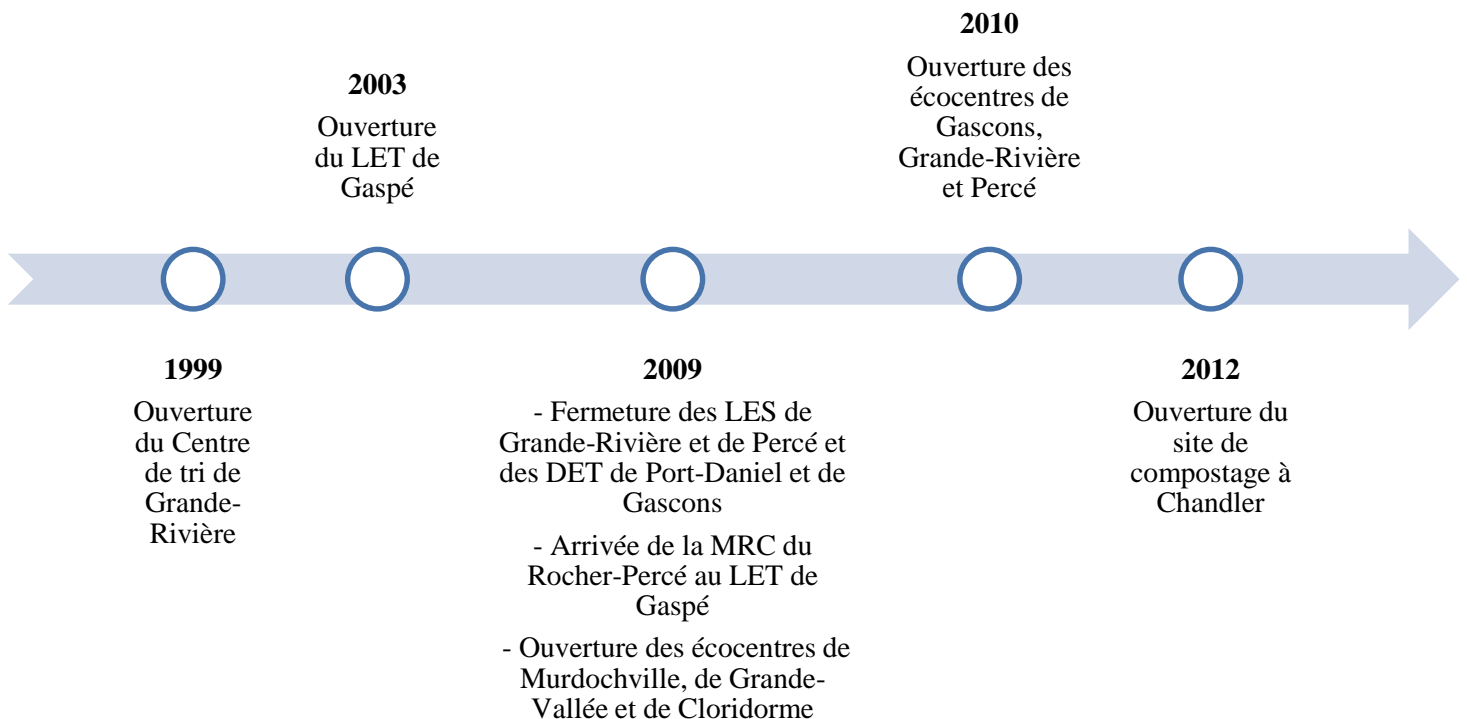




Au cours des dix dernières années, de nouvelles infrastructures ont vu le jour sur le territoire. L'ouverture du site de compostage à Chandler en 2012 constitue l'implantation la plus récente. La figure 2.5 illustre, sur une ligne du temps, les dates d'implantation des infrastructures sur le territoire de planification, ainsi que les dates de fermeture des installations, fermées en raison des capacités maximales atteintes ou des exigences du ministère du MDDELCC.

Les installations de grande envergure, soit le site de compostage, le centre de tri et le LET, sont des propriétés collectives, appartenant à la Régie ou à la MRC du Rocher-Percé.

**Figure 2.5 – Ligne du temps présentant les infrastructures de GMR dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé**



**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

---

écocentres et les stations d'épuration sont quant à eux la propriété des municipalités ou de la MRC du Rocher-Percé.

**2.3.1 Écocentres**

Plusieurs écocentres accueillent les résidents et les ICI de l'ensemble du territoire visé par le présent plan de gestion.

Dans la MRC du Rocher-Percé, trois écocentres accueillent les résidents des cinq municipalités. Les écocentres accueillent également les ICI du territoire et les entrepreneurs œuvrant dans le domaine de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). Les trois écocentres sont la propriété de la MRC et sont gérés par celle-ci soit par une équipe municipale ou par contrat. Les usagers peuvent donc se rendre à l'écocentre de leur choix afin de se départir de leurs matières valorisables. Les trois écocentres acceptent les mêmes matières. L'annexe 2.3 présente le registre de compilation des écocentres de la MRC du Rocher-Percé pour 2013.

Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, quatre écocentres à vocation limitée<sup>8</sup> et un point d'accueil sont présents sur le territoire desservant l'ensemble des municipalités. En fait, la municipalité de Petite-Vallée est la seule ne disposant pas d'écocentre. La clientèle de cette municipalité a néanmoins accès à l'écocentre de Cloridorme. Comme pour la MRC du Rocher-Percé, les résidents, les ICI, ainsi que les entrepreneurs dans le domaine de la CRD constituent la clientèle ayant accès aux écocentres.

Le tableau 2.21 présente la description des modalités de gestion de ces écocentres. Les matières récupérées dans chacun d'eux sont présentées à la section 2.4.4.

**Tableau 2.21 – Écocentres situés sur le territoire des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé**

Écocentre	Municipalité	Propriété	Provenance de la clientèle	Nombre de visiteurs en 2013
Gascons	Port-Daniel–Gascons	Régie	MRC du Rocher-Percé	2139
Grande-Rivière Percé	Grande-Rivière Percé	Régie	MRC du Rocher-Percé	3012
Grande-Vallée	Grande-Vallée	Municipalité	Grande-Vallée	n/d
Cloridorme	Cloridorme	Municipalité	Cloridorme et Petite-Vallée	n/d

<sup>8</sup> Vocation limitée : qui accueille actuellement une liste limitée de matières – voir tableau 2.26

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

---

---

Murdochville	Murdochville	Municipalité	Murdochville	n/d
Gaspé	Gaspé	Municipalité	Gaspé	n/d
Rivière-au- Renard	Gaspé	Municipalité	Gaspé	n/d

---

L'ensemble des écocentres accepte les matières à la fois de la clientèle résidentielle, ICI et CRD. Cependant, la tarification varie en fonction du site et de la clientèle. Par exemple, dans la MRC du Rocher-Percé, les citoyens ont droit à trois voyages annuels gratuits et une tarification s'applique pour les voyages supplémentaires. Quant aux ICI, une tarification en fonction du type de matières, du volume et de la qualité de l'arrivage (trié ou non) s'applique. Les tarifs varient entre 50 \$ (pour un voyage de moins de 250 pi<sup>3</sup>) à 275 \$ (pour un voyage de 10 roues non-trié). Du côté de la MRC de la Côte-de-Gaspé, il n'y a pas de tarification spécifique appliquée et le nombre de visiteurs n'est pas compilé.

### **2.3.2 Site de compostage**

Le site de compostage de Chandler, propriété de la MRC du Rocher-Percé, a été mis en service à l'automne 2012. Il accueille actuellement les matières organiques provenant de toutes les municipalités de la MRC du Rocher-Percé. En 2013, le site a reçu 2 500 tonnes de matières organiques et a généré moins de 50 tonnes de rejets, soit moins de 2 %. Sa capacité de 7 000 tonnes par année pourrait lui permettre d'accueillir des matières organiques provenant des municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Les matières acceptées au site de compostage proviennent du milieu résidentiel et des ICI, notamment des entreprises de transformation des produits marins. Ainsi, les résidus de table, les résidus verts et les résidus de transformation organiques sont acceptés. Quant aux boues provenant des fosses septiques, elles sont également traitées au site de compostage sur une plateforme adjacente. Les données relatives aux quantités générées par type de générateur sont fournies dans la section 2.4. Deux types de compost sont produits au site de compostage : (1) le compost urbain, issu des résidus de table et des résidus verts et (2) le compost marin, issu des résidus de transformation des produits marins, notamment des carapaces de crabe et de homard. La plateforme peut aussi accueillir les boues municipales.

La méthode de compostage utilisée est l'une des plus communes : le compostage en andains. Les matières sont recueillies sur une plateforme bétonnée sous un dôme où on réalise un tri préliminaire pour retirer les contaminants. S'ensuit le mélange avec les structurants. La maturation des andains se réalise sur une plateforme étanche et ouverte. Enfin, l'aire de tamisage accueille le compost mature et tamisé. Le site de compostage fonctionne à l'année, pouvant donc recevoir les matières en tout temps.

Pour le traitement des boues de fosses septiques (BFS), la méthode de déshydratation par géotube est utilisée. Les boues sont vidées dans un puits muni d'un dégrilleur. Elles sont pompées vers des sacs filtrants. Un ajout de polymère favorise la séparation eau/solide. Ces sacs sont couchés sur une plateforme étanche et les eaux générées sont dirigées vers un bassin d'accumulation. Lorsqu'un sac a atteint sa capacité, les matières sèches sont extraites du sac puis compostées afin de finaliser leur processus de stabilisation.

### **2.3.3 Centre de tri**

Le Centre de tri de Grande-Rivière a ouvert ses portes en 1999. Il est la propriété de la Régie, dont les membres sont la MRC du Rocher-Percé et la Ville de Gaspé. Le Centre de tri accueille toutes les matières recyclables issues de la collecte sélective. Les municipalités non membres, soit Grande-Vallée, Murdochville, Cloridorme et Petite-Vallée, sont clientes du centre de tri. Le Centre de tri accueille les matières provenant du secteur résidentiel et des ICI.

La capacité du Centre de tri est de 9 000 tonnes annuellement sur deux quarts de travail. Actuellement, il traite environ 4 000 tonnes par année sur un quart. Les rejets sont évalués à moins de 5% en 2013. Les matières acceptées au Centre de tri sont les suivantes :

- Carton, papier, journal
- Plastique #1, #2, #3, #4, #5, #7
- Aluminium
- Boîtes de conserve (*tin cans*)
- Film étirable pour l'emballage des palettes
- « Tetra-Pak »
- Verre
- Sacs plastiques (depuis 2013)

Le détail des quantités récupérées au Centre de tri ainsi que de la provenance des matières est présenté à la section 2.4.

### **2.3.4 LET**

Tout comme le Centre de tri de Grande-Rivière, le LET de Gaspé est la propriété de la Régie, dont la MRC du Rocher-Percé et la Ville de Gaspé constituent les membres. Comme pour le Centre de tri, l'ensemble des autres municipalités du territoire, soit Grande-Vallée, Murdochville, Cloridorme et Petite-Vallée, sont clientes du LET. L'ensemble des résidus ultimes générés sur le territoire de planification est enfoui au LET de Gaspé.

Les opérations du LET ont débuté en 2003. Le LET est composé de 24 cellules, dont 10 sont remplies jusqu'à maintenant. Sa capacité est de 30 000 tonnes par année, mais il traite environ 25 000 tonnes annuellement. Le LET bénéficierait d'une durée de vie résiduelle

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

d'un peu plus de 40 ans puisque le volume autorisé est de 920 000 m<sup>3</sup> et qu'un volume résiduel de 695 438 m<sup>3</sup> est toujours disponible en date de décembre 2013 et considérant un taux de compaction de 0,977t/m<sup>3</sup>.

Le LET accepte les matières provenant de tous les types de générateurs (résidentiel, ICI et CRD). La section 2.4 présente en détail les quantités de matières enfouies par type de générateur.

**2.3.5 Stations d'épuration**

Bien que les stations d'épuration ne constituent pas spécifiquement une installation relative à la gestion de matières résiduelles, elles sont tout de même appelées à générer des boues ayant un potentiel de valorisation. En effet, la majorité des municipalités détiennent des installations pouvant générer des boues. Le tableau 2.22 présente les stations d'épuration présentes sur le territoire de planification, leur charge moyenne, ainsi que leur potentiel de valorisation. Un total de 1 397,6 kg/j de DBO<sub>5</sub> pourrait potentiellement être mis en valeur dans la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé, ce qui inclut les usines d'épuration de type étangs aérés, disques biologiques, étangs à rétention réduite, physico-chimique et boues activées.

**Tableau 2.22 – Stations d'épuration sur le territoire des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé**

Municipalité	Type d'usine d'épuration	Charge moyenne DBO <sub>5</sub> (kg/j)	Potentiel de valorisation
Port-Daniel–Gascons	Étangs aérés	56	Oui
Newport (Chandler)	Dégrilleur	s/o	Non
Chandler	Étangs aérés	487	Oui
Grande-Rivière	Étangs aérés	205	Oui
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	Étangs aérés	46	Oui
Percé	Disques biologiques	70	Oui
Cap-d'Espoir (Percé)	Étangs à rétention réduite	9,3	Oui
Grande-Vallée	Dégrilleur	100	Non
Murdochville	Boues activées	39,6	Oui
Cloridorme	Disques biologiques	26,7	Oui
Petite-Vallée	s/o <sup>1</sup>	s/o	s/o
Gaspé	Physico-chimique	423	Oui
Petit-Cap (Gaspé)	Étangs à rétention réduite	35	Oui

Rivière-au-Renard	Dégrilleur	144	Non
-------------------	------------	-----	-----

<sup>1</sup> Petite-Vallée ne détient aucune station d'épuration

Source : [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/infrastructures/suivi\\_ouvrages\\_assainissement\\_eaux/liste\\_station.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/infrastructures/suivi_ouvrages_assainissement_eaux/liste_station.pdf)

## **2.4 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire**

Depuis 2009, la documentation relative aux matières résiduelles générées s'est structurée. La première édition du PGMR reposait strictement sur des prévisions et des modèles plus théoriques pour évaluer les matières résiduelles générées par catégories de générateurs. Pour la présente édition, nous disposons de données plus concrètes issues des modes de gestion mis en place au cours des cinq dernières années. Les données produites pour les matières enfouies ou recyclées sont plus précises puisqu'elles émanent de lieux où la pesée est en place et accessible. D'autres données, telles les données relatives aux matières récupérées, proviennent d'une combinaison d'évaluation par volume avec des vérifications sporadiques par pesée.

Un défi subsiste toujours, soit celui d'évaluer la proportion prise en charge par la réduction à la source. Le territoire concerné présente des particularités régionales difficilement comparables avec l'ensemble du Québec. Notons les bétons et agrégats qui transitent très peu par les filières actuelles de gestion des matières résiduelles et pour lesquels peu de données sont disponibles. D'autre part, l'inclusion des ICI au sein des structures de services municipales offre un accès à des données fiables et plus complètes.

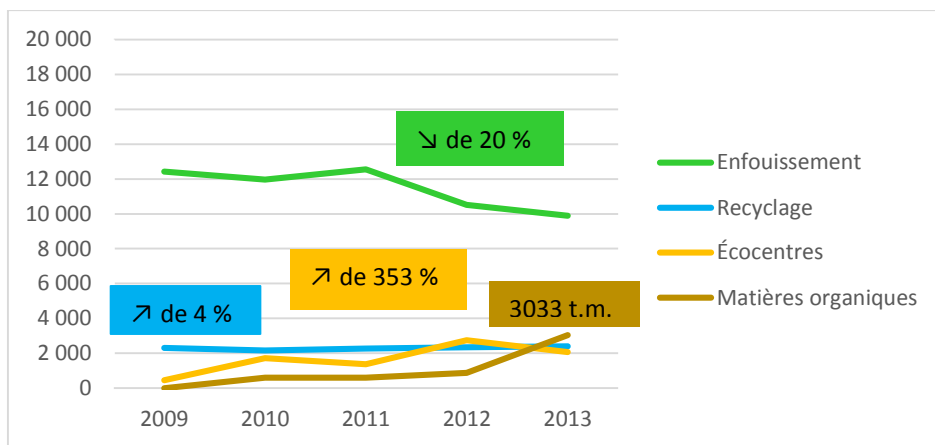
Le tableau 2.23 présente l'inventaire des matières résiduelles générées par catégories au cours des cinq dernières années sur le territoire des deux MRC concernées.

Tableau 2.23 – Inventaire global des matières générées sur le territoire des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013 selon la destination des matières (en tonnes)

	2009			2010			2011			2012			2013		
	MRC du Rocher-Percé	MRC de La Côte-de-Gaspé	Total	MRC du Rocher-Percé	MRC de La Côte-de-Gaspé	Total	MRC du Rocher-Percé	MRC de La Côte-de-Gaspé	Total	MRC du Rocher-Percé	MRC de La Côte-de-Gaspé	Total	MRC du Rocher-Percé	MRC de La Côte-de-Gaspé	Total
<b>Matières non valorisées</b>															
<b>Enfouissement</b>	12 417	17 907	<b>30 324</b>	11 959	14 636	<b>26 595</b>	12 545	18 123	<b>30 668</b>	10 520	17 170	<b>27 690</b>	9 893	15 060	<b>24 953</b>
<b>Matières récupérées pour valorisation</b>															
<b>Matières recyclables</b>	2 300	1 447	<b>3 747</b>	2 161	1 252	<b>3 413</b>	2 278	1 452	<b>3 730</b>	2 346	1 932	<b>4 278</b>	2 391	1 866	<b>4 257</b>
<b>Matières organiques</b>	s/o	51	<b>10</b>	600	51	<b>610</b>	600	51	<b>610</b>	876	51	<b>886</b>	3 033	53	<b>3 045</b>
<b>Autres matières récupérées</b>															
<i>Bois</i>	s/o	s/o	<b>s/o</b>	1 110	s/o	<b>1 110</b>	800	s/o	<b>800</b>	1 949	s/o	<b>1 949</b>	772	s/o	<b>772</b>
<i>Bardeaux</i>	s/o	s/o	<b>s/o</b>	s/o	s/o	<b>s/o</b>	s/o	s/o	<b>s/o</b>	331	s/o	<b>331</b>	457	s/o	<b>457</b>
<i>Pneus</i>	200	180	<b>380</b>	212	276	<b>488</b>	257	233	<b>490</b>	232	156	<b>388</b>	389	211	<b>600</b>
<i>Huiles et peintures</i>	6	12	<b>18</b>	10	5	<b>15</b>	8	8	<b>16</b>	9	9	<b>18</b>	17	9	<b>26</b>
<i>Métal</i>	250	186	<b>436</b>	385	222	<b>607</b>	300	172	<b>472</b>	221	153	<b>374</b>	429	164	<b>593</b>
<i>Textile</i>	s/o	35	<b>35</b>	s/o	35	<b>35</b>	s/o	35	<b>35</b>	s/o	35	<b>35</b>	s/o	s/o	<b>s/o</b>
<i>Piles et batteries</i>	s/o	0,1	<b>0,1</b>	s/o	0,03	<b>0,03</b>	s/o	s/o	<b>s/o</b>	s/o	s/o	<b>s/o</b>	s/o	0,23	<b>0,23</b>
<i>Cartouches d'imprimantes</i>	s/o	0,14	<b>0,14</b>	s/o	0,14	<b>0,14</b>	s/o	0,14	<b>0,14</b>	s/o	0,01	<b>0,01</b>	s/o	0,01	<b>0,01</b>
<i>Réservoirs propane</i>	s/o	s/o	<b>s/o</b>	s/o	1	<b>1</b>	s/o	0,2	<b>0,2</b>	s/o	1	<b>1</b>	s/o	1	<b>1</b>
<b>Total matières récupérées</b>	<b>2 756</b>	<b>1 911</b>	<b>4 667</b>	<b>4 478</b>	<b>1 842</b>	<b>6 320</b>	<b>4 243</b>	<b>1 952</b>	<b>6 195</b>	<b>5 964</b>	<b>2 337</b>	<b>8 301</b>	<b>7 488</b>	<b>2 304</b>	<b>9 792</b>
Taux de valorisation	18 %	10 %	13 %	27 %	11 %	19 %	25 %	10 %	17 %	36 %	12 %	23 %	43 %	13 %	28 %
Total des MR générées	<b>15 173</b>	<b>19 818</b>	<b>34 991</b>	<b>16 438</b>	<b>16 478</b>	<b>32 915</b>	<b>16 788</b>	<b>20 075</b>	<b>36 863</b>	<b>16 484</b>	<b>19 507</b>	<b>35 991</b>	<b>17 381</b>	<b>17 364</b>	<b>34 745</b>

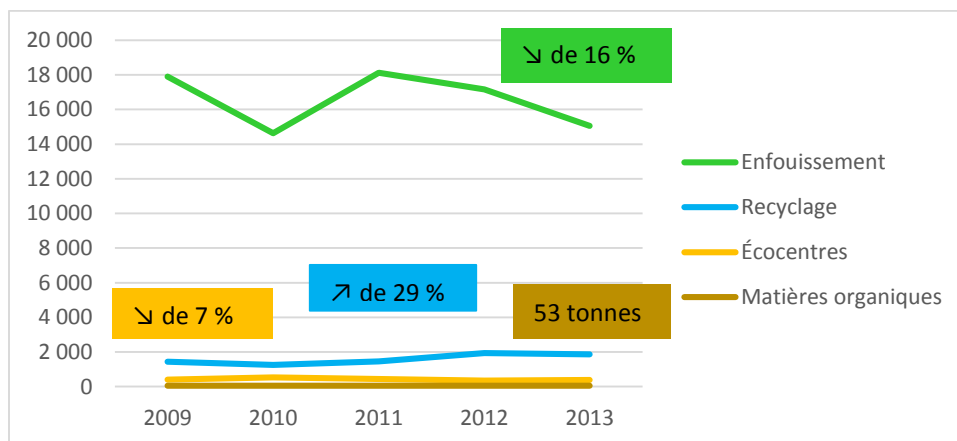
La figure 2.6 présente les tendances des quantités enfouies et des quantités récupérées au centre de tri, aux écocentres et au site de compostage dans la MRC du Rocher-Percé de 2009 à 2013. On remarque que la quantité de matières enfouies a diminué substantiellement et que les quantités récupérées aux écocentres et au site de compostage ont augmenté significativement.

**Figure 2.6 – Tendances des quantités de matières enfouies et des quantités récupérées dans la MRC du Rocher-Percé de 2009 à 2013.**



La figure 2.7 présente les tendances des quantités enfouies et des quantités récupérées au centre de tri et aux écocentres dans la MRC de la Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013. On remarque que l'enfouissement a diminué substantiellement et que la quantité de matières recyclées a augmentée. Néanmoins, la quantité de matières récupérées aux écocentres a légèrement diminuée.

**Figure 2.7 - Tendances des quantités de matières enfouies et des quantités récupérées dans la MRC de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013.**



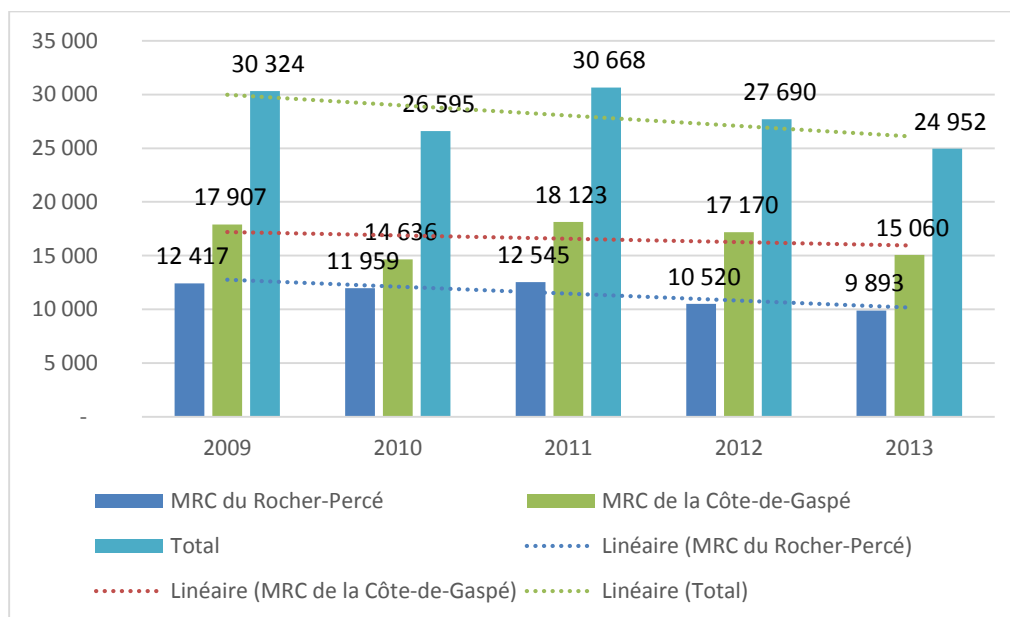


Les sections suivantes présentent chaque catégorie de matière abordée en détail, et ce, basé sur les données réelles et non estimées.

### 2.4.1 Enfouissement

Bien que l'enfouissement constitue encore en 2013 le mode de gestion des MR le plus important, le tonnage qui est destiné au LET a diminué entre 2009 à 2013, à la fois pour la MRC du Rocher-Percé et pour la MRC de La Côte-de-Gaspé. La figure 2.8 illustre cette tendance.

**Figure 2.8 - Tonnage annuel de matières résiduelles enfouies générées dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013**



Source : LET de Gaspé

Les catégories de matières accueillies au LET sont présentées au tableau 2.24 pour les années 2012 et 2013. Le graphique permet d'observer une disparité notable entre les deux MRC, notamment pour les apports résidentiels et ICI. Dans la MRC du Rocher-Percé, il faut considérer que 29 % des ICI sont assimilables à la collecte résidentielle, ce qui associe un tonnage de provenance ICI au tonnage résidentiel. Cette proportion est beaucoup moins importante dans la MRC de La Côte-de-Gaspé.

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

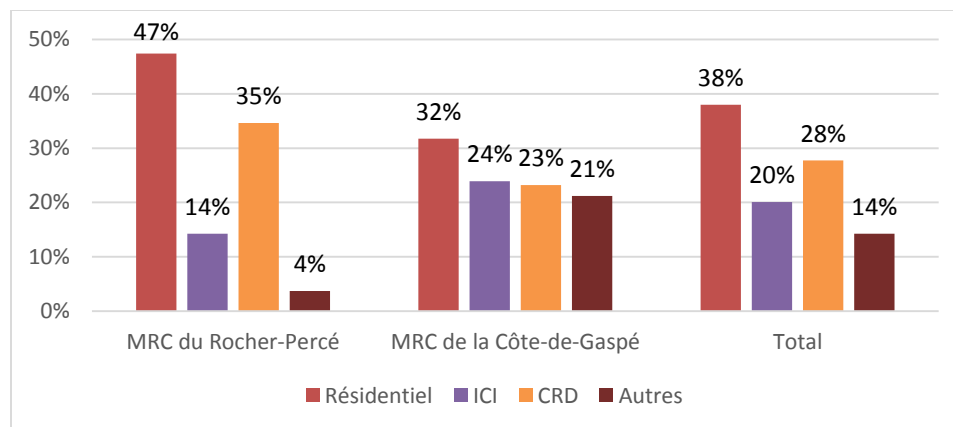
**Tableau 2.24 – Tonnage de matières résiduelles enfouies selon le type de générateur pour les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé en 2012 et 2013**

	2012			2013		
	MRC du Rocher-Percé	MRC de La Côte-de-Gaspé	Total	MRC du Rocher-Percé	MRC de La Côte-de-Gaspé	Total
<b>Résidentiel</b>	5 585	5 106	10 691	4 690	4 781	9 471
<b>ICI</b>	1 264	3 424	4 688	1 408	3 598	5 006
<b>CRD</b>	3 335	4 733	8 068	3 425	3 492	6 916
<b>Boue usine d'épuration</b>	94	589	683	120	560	680
<b>Animaux</b>	-	12	12	-	10	10
<b>Encombrants domestiques</b>	91	121	212	230	160	391
<b>Déchets poissons</b>	150	1 701	1 851	19	2 104	2 124
<b>Matières recyclées souillées</b>	-	2	2	-	1	1
<b>Résidus pétroliers</b>	-	-	-	-	121	121
<b>Boue industrielle</b>	-	-	-	-	33	33
<b>Terre contaminée</b>	-	1 483	1 483	-	200	200
<b>Total</b>	10 520	17 170	27 690	9 893	15 060	24 952

Source : LET de Gaspé

Les trois catégories de matières les plus importantes sont les apports résidentiels, les déchets provenant des ICI et les résidus de CRD. La figure 2.9 illustre la contribution en pourcentage pour chaque type de générateur.

**Figure 2.9 – Contribution à l'enfouissement de chaque type de générateur pour les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé en 2013**

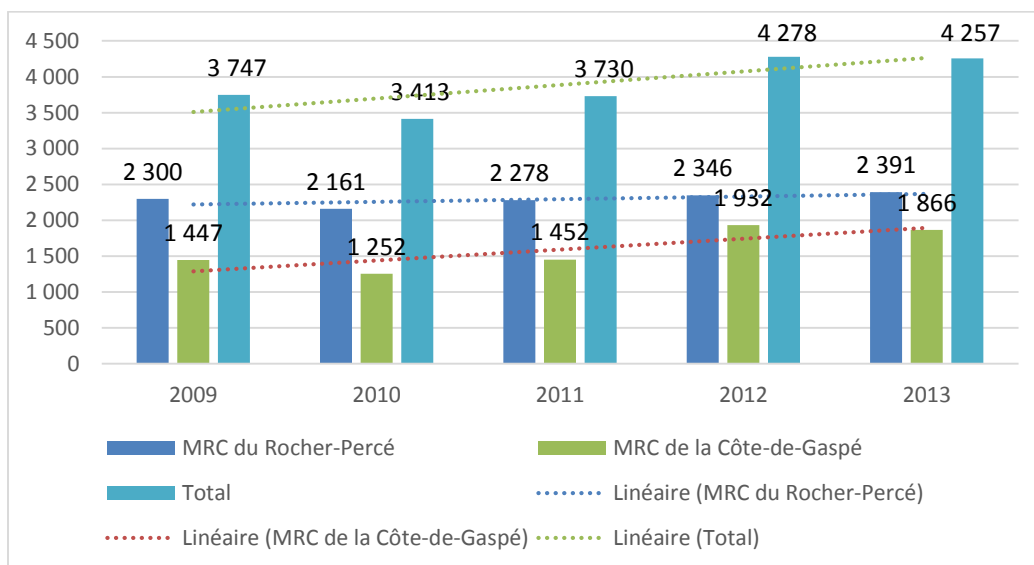


Source : LET de Gaspé

**2.4.2 Matières recyclables**

L'ensemble des matières recyclables générées sur le territoire des MRC est transporté et traité au Centre de tri de Grande-Rivière. La figure 2.10 illustre les quantités de matières générées dans la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013.

**Figure 2.10 – Tonnage annuel de matières recyclables récupérées dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013**



Source : Centre de tri de Grande-Rivière

Entre 2009 et 2013, la génération de matières recyclables sur le territoire de planification s'est généralement maintenue sans variations notables. Toutefois, il faut souligner que d'importantes disparités s'observent pour certaines catégories de matières selon les années, comme on peut le voir au tableau 2.25.

Notons d'abord que les opérations de tri ont cessé temporairement entre janvier 2009 et avril 2010 pour des considérations de marché et que les matières ont figuré dans la catégorie « vrac » pour tri à l'externe. En 2012, la Régie a entrepris la mécanisation partielle du Centre de tri, ce qui a nécessité l'arrêt de la ligne de tri entre janvier et avril. Enfin, en 2013, des changements majeurs survenus en janvier au plan des ressources humaines ont influé sur le taux de production et donc sur les quantités de vrac à traiter à l'externe.

**Tableau 2.25 – Quantités de matières traitées au Centre de tri de 2009 à 2013**

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Carton	1 020	1 332	1 407	1 306	1 308
Fibres	26	1 002	1 254	681	494
Verre	0	167	233	71	153
Plastiques	0	163	185	115	162
Métal	0	80	109	86	88
Vrac	2 916	884	213	923	793
Rejets convoyeurs	0	0	121	853	989
<b>Total Centre de tri</b>	<b>3 962</b>	<b>3 628</b>	<b>3 522</b>	<b>4 035</b>	<b>3 987</b>
<i>Actibec</i> <sup>1</sup>	215	215	208	242	270

Source : Centre de tri de Grande-Rivière

<sup>1</sup> Les tonnages reçus chez Actibec sont des papiers qui ne sont pas traités par le Centre de tri mais qui figurent dans le total des matières recyclables générées sur le territoire

Étant donné les changements de pratiques au Centre de tri, l'importance du vrac et les fluctuations du volume annuel, il est difficile d'évaluer la progression quant aux proportions de chaque matière. On peut tout de même considérer que les cartons représentent environ 40 % des apports au Centre de tri. Pour les plastiques, le verre et le métal (PCPVM), ces matières correspondent à environ 10 % à 15 % des arrivages triés. La catégorie « fibres » inclut les matières mixtes, le journal, le papier blanc, le papier glacé, les Tetra Pak et les autres fibres cellulosiques. Leur contribution est très variable puisque cette catégorie est fortement représentée au sein du vrac, mais on peut estimer un potentiel d'environ 30 % à 40 % lorsque le Centre de tri retrouvera des conditions normales d'activité. Avant la crise du verre, le centre de tri générait moins de 5 % de rejets destinés à l'enfouissement. Depuis juin 2013, cette crise a limité les accès aux marchés et le taux de rejets destiné à l'enfouissement a atteint 15 %<sup>9</sup>. Un projet de transformation et de réutilisation de ces rejets est actuellement en développement à cet effet.

### **2.4.3 Matières organiques**

Jusqu'en 2010, aucune matière organique n'était récupérée dans la MRC du Rocher-Percé. Toutefois, certaines industries de transformation de produits marins valorisent leurs résidus depuis 2008. Ainsi, de 600 à 800 tonnes de résidus marins sont détournées annuellement du LET pour servir d'engrais, sans être au préalable compostés.

Dès octobre 2012, l'implantation du site de compostage a permis de valoriser 276 tonnes de résidus de table, de résidus marins et de résidus de jardin par l'implantation de la collecte des

<sup>9</sup> Ce ne sont pas la totalité des rejets de convoyeurs qui sont destinés à l'enfouissement. En 2013, le volume enfoui a représenté environ 600 tonnes et l'autre portion est accumulée en attendant la réalisation du projet de transformation.

matières organiques. Depuis, le site de compostage accueille les matières provenant du milieu résidentiel et des ICI. Deux composts y sont produits :

- Le compost marin, généré exclusivement à partir de résidus de transformation de produits marins et de copeaux de bois ;
- Le compost urbain, généré à partir de l'ensemble des autres matières organiques reçues sur le site, auquel sont également incorporés des copeaux.

L'année 2013 fut une année complète d'exploitation du site de compostage, durant laquelle 1 374 tonnes ont été accueillies et traitées dont 1094 tonnes de source résidentielle, 167 tonnes des ICI et 113 tonnes de résidus marins. Les matières provenant du milieu résidentiel ne sont pas catégorisées, les résidus verts et les résidus alimentaires provenant du milieu résidentiel sont confondus. Au printemps de la même année, une nouvelle matière a été introduite, soit les boues de fosses septiques. Une quantité de 1 059 tonnes en base humide de boues de fosses septiques, ayant une siccité moyenne de 2%, a été déshydratée au site de traitement. Au total, en 2013, il y a eu 3 033 tonnes de matières organiques récupérées, dont 2 433 tonnes au site de compostage et environ 600 tonnes de résidus marins valorisés en milieu agricole.

Les premières quantités de compost généré ont été vendues aux citoyens, entreprises et municipalités. Divers types distincts de compost sont et seront produits, soit le compost urbain, le compost marin et le compost de boues.

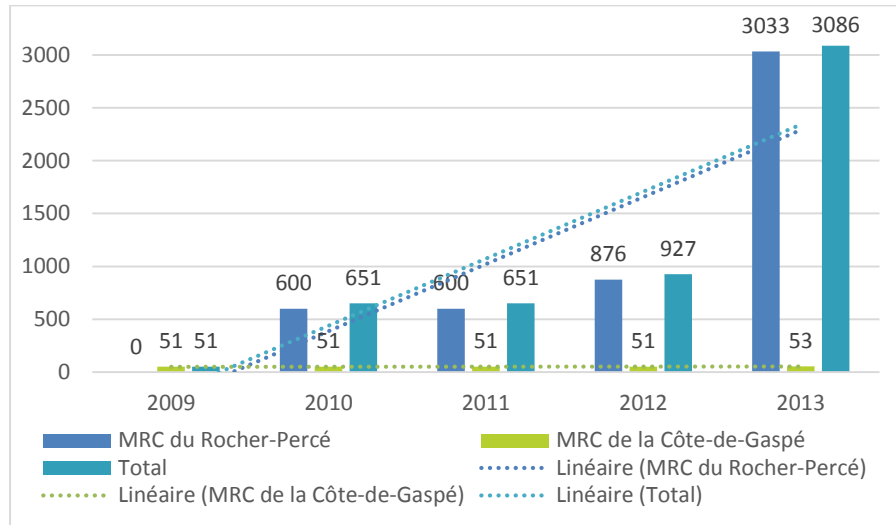
Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, seule la Ville de Gaspé a instauré une mesure visant à valoriser la matière organique. Depuis 2006, un programme de compostage domestique a été mis en place. Environ 51 tonnes sont ainsi détournées annuellement du LET par la participation de plus de 250 résidences<sup>10</sup>. Fait à noter, l'entrepreneur qui assure la vidange des fosses septiques sur le territoire de la MRC achemine les matières collectées vers son site de traitement, mais les boues générées n'ont jamais été valorisées jusqu'à présent.

La figure 2.11 présente le tonnage annuel de matières organiques récupérées dans la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013.

---

<sup>10</sup> 200 kg/résidence; 256 résidences : le taux de 200 kg/résidence est basé sur les données de RECYC-Québec et devrait être vérifié pour notre territoire considérant la faible proportion de résidus verts générée.

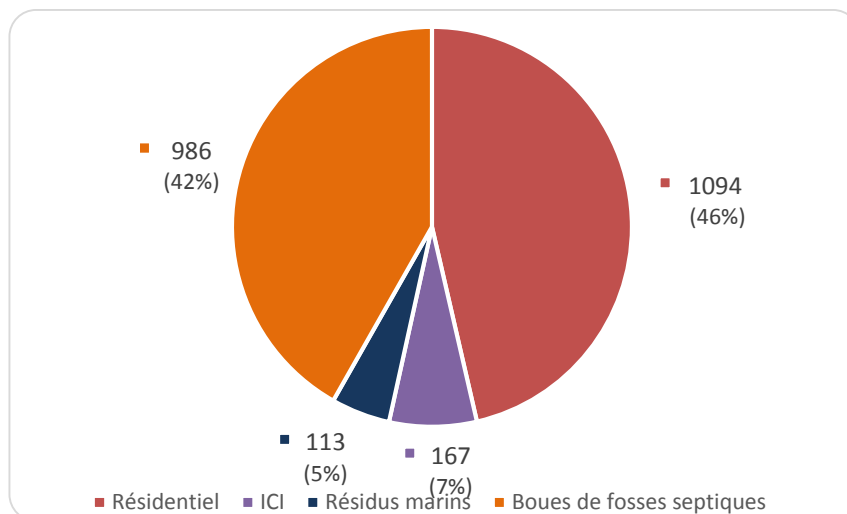
**Figure 2.11 – Tonnage annuel de matières organiques récupérées dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013**



Source : MRC du Rocher-Percé et Ville de Gaspé

La provenance des arrivages au site de compostage démontre que le secteur résidentiel compte pour 46 %, suivi des boues de fosses septiques avec 42 %. Le secteur des ICI représente 7 %, alors que les résidus marins y contribuent pour 5 %. La figure 2.12 illustre la proportion des arrivages au site de compostage en 2013.

**Figure 2.12 – Tonnage reçu au site de compostage de Chandler en 2013**

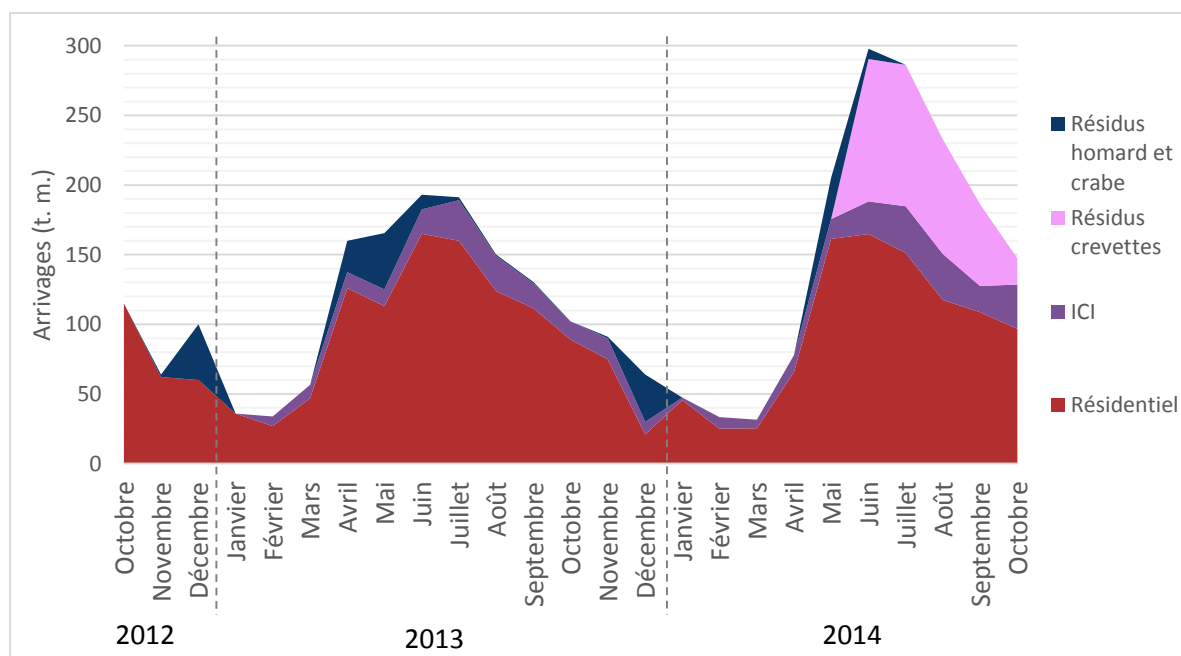


Source : MRC du Rocher-Percé

Bien que la collecte des matières organiques s’effectue depuis l’automne 2012 seulement, on note des fluctuations saisonnières dans l’ensemble de la MRC du Rocher-Percé. En effet, la participation à la collecte est beaucoup plus importante en été, notamment en juin et en juillet, comparativement au reste de l’année. À titre d’exemple, la figure 2.13 illustre le tonnage mensuel reçu au site de compostage de septembre 2012 à octobre 2014.

Les tendances à moyen terme seront plus pertinentes à analyser et permettront de cibler les interventions à prioriser pour augmenter le taux de participation.

**Figure 2.13 – Tonnage mensuel de matières organiques reçues au site de compostage pour les deux premières années d’exploitation (2012 à 2014)**



Source : MRC du Rocher-Percé

#### **2.4.4 Autres matières valorisables**

Depuis 2009, le nombre de catégories de matières récupérées pour valorisation, autres que les matières recyclables et les matières organiques, s’est accru sur l’ensemble du territoire visé. Pour la MRC du Rocher-Percé, dès l’ouverture des trois éco-centres en 2010, la valorisation du bois a été implantée, puis la valorisation du bardeau en 2012, et celle du MÉI en 2013.

Le tableau 2.26 présente l’éventail des matières acceptées par les installations et ce, pour l’ensemble du territoire de planification.

**Tableau 2.26 – Matières accueillies dans les écocentres des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé**

	MRC du Rocher- Percé	Grande- Vallée	Cloridorme	Murdochville	Gaspé	Rivière-au- Renard
Métal	X	X	X	X	X	X
Bois	X			X		
Pneus	X	X	X	X	X	X
Encombrants	X	X	X	X	X	X
Contenants d'huile et de peinture	X	X	X	X	X	X
RDD inflammables (organiques)					X	
Piles et batteries	X				X	
Bonbonnes de propane	X				X	
Lampes au mercure	X				X	
Matériel électronique et informatique (MÉI)	X	X	X	X	X	X
Bardeaux d'asphalte	X					

#### **2.4.4.1 Métal**

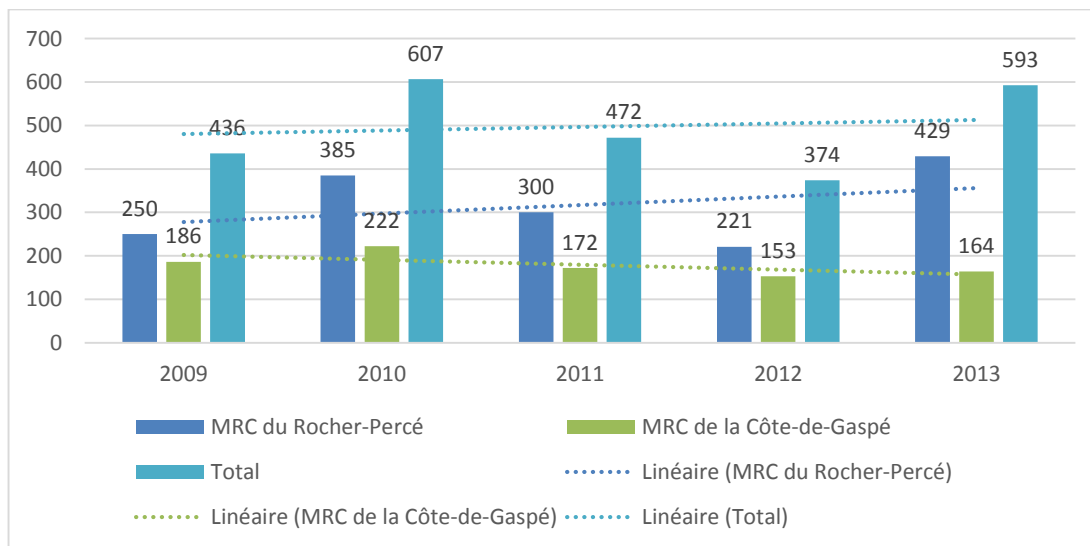
Le métal est la seule matière récupérée ayant une valeur de revente substantielle. Les quantités fluctuent d'année en année mais des tendances s'observent cependant. On remarque que dans la MRC du Rocher-Percé, les fluctuations sont plus importantes que dans la MRC de La Côte-de-Gaspé. Globalement, la quantité de métal récupéré a augmenté légèrement depuis 2009 pour atteindre 593 tonnes en 2013.

Il est à noter qu'une quantité non négligeable de métal, difficile à estimer, est ramassée par des récupérateurs privés sans transiter par les écocentres. Ces matières ne sont donc pas comptabilisées dans le présent inventaire. Ainsi, on peut supposer que la quantité réelle de métal récupéré est supérieure au tonnage présenté dans cette section.

La figure 2.14 illustre les quantités de métal récupéré dans les écocentres des deux MRC de 2009 à 2013.



**Figure 2.14 – Tonnage de métal récupéré annuellement dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013**



Source : municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé et Régie

#### 2.4.4.2 Bois

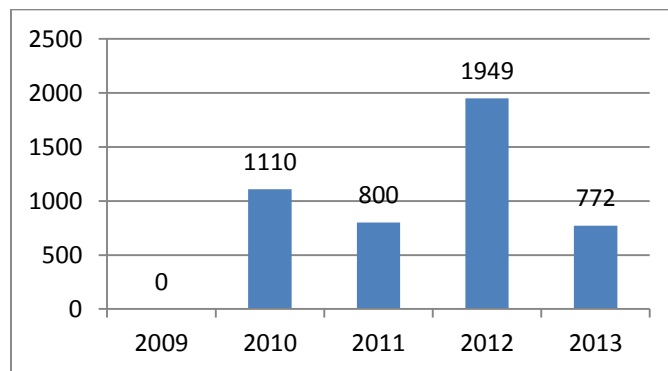
Jusqu'en 2013, seule la MRC du Rocher-Percé valorisait le bois, depuis la création de ses écocentres en 2010. Le bois se ventile en trois catégories : le bois sain (exempt de peinture et de colle), le bois non sain et les branches. Pour le moment les options de valorisation sont les suivantes :

- ✓ Le bois sain est transformé en copeaux. Si les tests sont satisfaisants, ils seront utilisés localement en tant que matière structurante au site de compostage. Si les résultats d'analyse dépassent les limites, ce bois est dirigé vers des marchés de valorisation énergétique;
- ✓ Le bois non sain est acheminé à Rivière-du-Loup à des fins de valorisation énergétique;
- ✓ Les branches sont mises en copeaux et dirigées vers le site de compostage.

En 2013, 772 tonnes de bois ont été recueillies dans la MRC du Rocher-Percé. Il s'agit de la matière récupérée ayant le tonnage le plus important. La figure 2.15 illustre la quantité de bois récupéré dans la MRC du Rocher-Percé de 2009 à 2013.

En ce qui concerne la MRC de La Côte-de-Gaspé, les actions prévues au présent PGMR permettront la récupération du bois à court terme.

**Figure 2.15 – Tonnage de bois récupéré annuellement dans la MRC du Rocher-Percé de 2009 à 2013**



Source : Régie

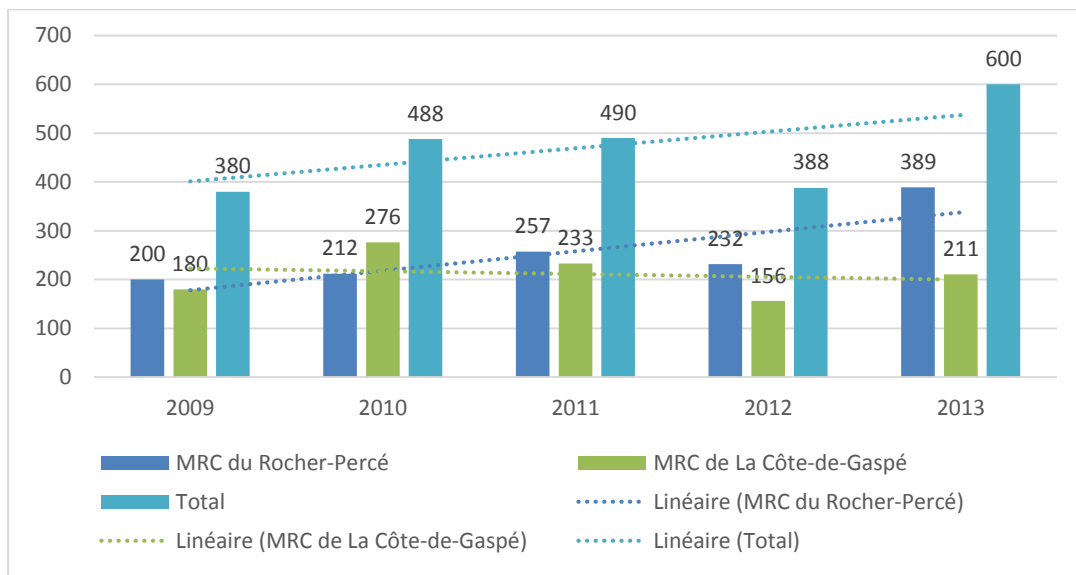
#### **2.4.4.3 Pneus**

Les programmes de recyclage de pneus hors d'usage du Gouvernement du Québec, en place depuis plusieurs années, assurent la récupération des pneus hors d'usage. RECYC-QUÉBEC dispose des données relativement aux quantités récupérées par municipalité.

Les pneus constituaient en 2013 la matière récupérée en plus grande quantité après le bois. L'inventaire prend en compte l'ensemble des pneus récupérés sur le territoire, incluant à la fois les écocentres et les autres organismes assurant la récupération, notamment les garages automobiles. Les données proviennent directement de RECYC-QUÉBEC. En 2013, 600 tonnes ont été récupérées dans les deux MRC. Cet organisme administre le programme de récupération des pneus.

La figure 2.16 illustre la quantité de pneus récupérés dans les deux MRC de 2009 à 2013.

**Figure 2.16 – Tonnage de pneus récupérés annuellement dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013**



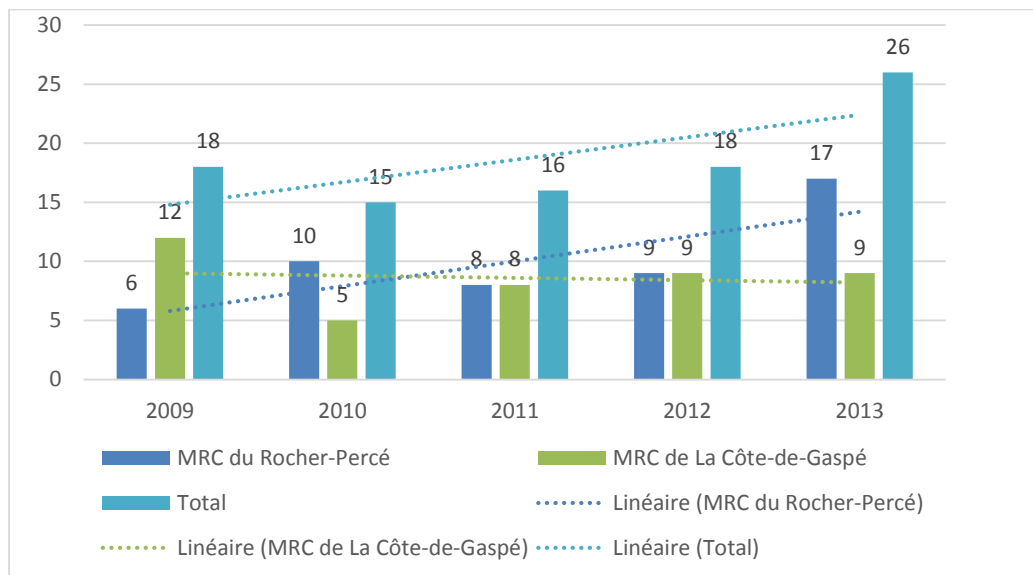
Source : RECYC-QUÉBEC

#### 2.4.4.4 Huiles et peintures usées

Entre 2009 et 2013, les quantités d’huiles et peintures récupérées aux écocentres a considérablement augmenté pour la MRC du Rocher-Percé. Bien qu’elle ait légèrement diminué pour la MRC de La Côte-de-Gaspé, la quantité récupérée globalement a augmenté. En 2013, 26 tonnes ont été récupérées dans les deux MRC. Les huiles sont valorisées par valorisation énergétique. Les peintures sont recyclées afin de produire de la peinture de nouveau.

La figure 2.17 présente le tonnage d’huiles et peintures récupérées dans les deux MRC entre 2009 et 2013.

**Figure 2.17 – Tonnage d’huiles et peintures récupérées dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013**



Source : municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé et Régie

#### 2.4.4.5 Textile

La valorisation du textile est généralement prise en charge par les organismes de réemploi, notamment les centres d’action bénévole. En fait, aucun écocentre ou organisme municipal du territoire des deux MRC ne récupère le textile. Seule la municipalité de Grande-Vallée a estimé la quantité récupérée par les organismes de réemploi à 35 tonnes par année. Ainsi, les quantités de textile récupérées sont présentement sous-estimées.

#### 2.4.4.6 Piles et batteries

Comme pour le textile, les piles et batteries sont principalement récupérées par des organismes privés, notamment des commerces de détail et les garages automobiles. Mais à l’inverse du textile, les piles et batteries sont également acceptées dans certains écocentres ou autrement par les municipalités. Les écocentres de la MRC du Rocher-Percé et les deux écocentres de Gaspé reçoivent les piles et batteries depuis 2014. En 2009, la Ville de Murdochville et la Ville de Gaspé avaient des points de dépôt pour les piles et batteries, où un total de 103 kg a été récupéré. En 2010, Grande-Vallée s’est ajoutée, pour un total récupéré de 26 kg.

#### 2.4.4.7 Bonbonnes de propane

Les bonbonnes de propane sont récupérées depuis 2014 dans les écocentres de la MRC du Rocher-Percé. Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, seule la Ville de Gaspé les accepte dans

ses écocentres, et ce, depuis 2010. Environ une tonne de bonbonnes est récupérée chaque année. Tous les types de bonbonnes sont acceptés aux écocentres.

Il est à noter que les bonbonnes vides sont également récupérées par des entreprises faisant le commerce du propane, par exemple RapidGaz. Il est donc difficile d'évaluer le tonnage global de bonbonnes récupérées.

#### **2.4.4.8 Lampes au mercure**

Les lampes au mercure incluent plusieurs types de lampes, dont les tubes fluorescents et les ampoules fluocompactes. Depuis 2014, les lampes au mercure sont acceptées aux écocentres de la MRC du Rocher-Percé, dans l'écocentre de Grande-Vallée et dans les deux écocentres de la Ville de Gaspé. Selon le programme RecycFluo, responsable de la récupération de ces résidus, il n'existe qu'un seul point de dépôt privé sur le territoire des deux MRC, situé à Chandler.

#### **2.4.4.9 Bardeaux d'asphalte**

Depuis 2012, la MRC du Rocher-Percé accueille les bardeaux d'asphalte dans ses écocentres pour les destiner au marché de la valorisation. Le tonnage annuel est considérable : 331 tonnes en 2012 et 457 tonnes en 2013 dans la MRC du Rocher-Percé seulement. Pour le moment, le seul marché de valorisation identifié consiste à utiliser les bardeaux d'asphalte comme matériel de recouvrement des cellules du LET de Gaspé. Ce projet, en attente d'obtenir un certificat d'autorisation, permettrait d'offrir à cette matière une autre destination que l'enfouissement.

#### **2.4.4.10 Matériel électronique et informatique**

L'ensemble du matériel électronique et informatique (MÉI) est récupéré depuis l'automne 2013 aux neuf points de dépôt situés sur le territoire de planification, soit dans les trois écocentres de la MRC du Rocher-Percé et dans les cinq écocentres de la MRC de La Côte-de-Gaspé, ainsi qu'au Centre de tri. Les quantités récupérées jusqu'à maintenant sont de 31 tonnes sur 6 mois en 2013 et de 34 tonnes sur 6 mois en 2014. La récupération de ces matières est encadrée par le programme de l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE).

#### **2.4.4.11 Véhicules hors d'usage**

La récupération des véhicules hors d'usage n'est pas prise en charge par les instances municipales. La récupération se fait donc sur le marché privé. Les véhicules hors d'usage étant constitués en très grande partie de ferraille, la récupération de ces matières est garantie par le prix des métaux.

## MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

### Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

En 2013, selon l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC, la quantité récupérée serait de 828 tonnes pour la MRC du Rocher-Percé et 839 tonnes pour la MRC de La Côte-de-Gaspé.

#### 2.4.4.12 Contenants consignés

Certaines matières recyclables sont consignées, notamment les bouteilles de bière, certaines bouteilles de plastique et certaines canettes. Les contenants consignés font l'objet de deux types de consigne : la consigne privée (ex. bière) et la consigne publique (ex. canettes).

Le tableau 2.27 présente le tonnage de contenants consignés vendus et récupérés par le système de consigne dans la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2013.

**Tableau 2.27 – Contenants consignés vendus et récupérés par la consigne en 2013**

Matière	MRC du Rocher-Percé		MRC de La Côte-de-Gaspé		Taux de valorisation (%)
	Vente (tonnes)	Récupération (tonnes)	Vente (tonnes)	Récupération (tonnes)	
Aluminium	36,1	25,7	36,6	26,0	71%
Plastique	16,5	12,9	16,7	13,1	78%
Verre	68,6	52,1	69,5	52,8	76%
<b>Total</b>	<b>121,2</b>	<b>90,7</b>	<b>122,8</b>	<b>91,8</b>	<b>75%</b>

Les données proviennent de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC.

#### 2.4.4.13 Résidus d'activités municipales

Les résidus d'activités municipales doivent être inventoriés dans le PGMR, plus précisément les résidus de balayage de rue. Cependant, la Régie ne dispose pas de ces données. Par ailleurs, celles-ci ne sont pas intégrées à l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. Ainsi, il est difficile d'estimer la quantité générée de ces résidus.

Bien que la quantité générée soit inconnue, la quantité éliminée l'est quant à elle. En effet, le LET de Gaspé n'a relevé aucun résidu enfoui issu du balayage de rue depuis son exploitation. Également, les résidus de balayage provenant du Ministère des Transports du Québec sont échantillonnés pour évaluer le niveau de contamination. Répondant aux normes de contamination à chaque année, ces résidus sont réutilisés d'année en année. Ainsi, aucun résidu de balayage de rue ne parvient au LET.

#### 2.4.4.14 Résidus industriels

Des résidus industriels de différentes natures sont générés sur le territoire, plus particulièrement sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé. En fait, sur le territoire de

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

---

la MRC du Rocher-Percé, les résidus industriels découlent surtout de la transformation des produits marins, notamment des carapaces de homard et de crabe.

Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, il en est autrement. L'entreprise LM Wind Power Canada inc. génère une grande quantité de résidus qui sont acheminés au LET : des toiles, des moules en plastique, du polyéthylène, ainsi que des chaudières en plastique contenant des matières solides. L'industrie pétrolière génère quant à elle des boues pétrolières, celles-ci sont acheminées au LET selon les normes du MDDELCC. Aucune autre boue industrielle n'est générée en grande quantité sur le territoire.

### **3. DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

Cette section présente les objectifs et les orientations qui soutiennent le présent PGMR relativement à la récupération, à la valorisation et à l'élimination. Les objectifs nationaux sont énoncés, puis adaptés au contexte régional. Les orientations du PGMR, qui encadrent les mesures à la quatrième section, sont présentées.

#### **3.1 Énoncé des objectifs nationaux**

Le MDDELCC s'est fixé cinq objectifs relativement à la gestion de matières résiduelles dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Ces cinq actions concernent l'ensemble des secteurs, c'est-à-dire les secteurs résidentiel, ICI et CRD. Les objectifs sont relatifs à l'enfouissement, au recyclage et à la valorisation des matières organiques ainsi que la valorisation des résidus de CRD. Les objectifs sont les suivants :

- *Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008;*
- *Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;*
- *Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;*
- *Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;*
- *Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.*

Les MRC de l'ensemble du Québec doivent se fixer, dans leur PGMR, des objectifs régionaux contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux identifiés ci-dessus. Il est important de préciser que les objectifs régionaux peuvent être différents des objectifs nationaux et fixer des cibles inférieures ou supérieures à celles fixées par ceux-ci. En effet, la situation particulière d'une MRC, de par son contexte et ses problématiques régionales, peut justifier une différence entre les objectifs régionaux et nationaux et un écart entre les cibles. Néanmoins, les objectifs régionaux doivent obligatoirement être compatibles avec la Politique.

Les performances de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé, relativement aux cibles fixées dans les objectifs nationaux, ont été évaluées à partir des données compilées en 2013 ainsi que des observations et relevés terrain.

À titre de rappel, la performance pour chaque objectif fût évaluée ainsi :

$$\frac{\text{Quantité actuellement récupérée}}{\text{Quantité totale produite ou générée par la clientèle}}$$

Afin de déterminer le potentiel de récupération ou de valorisation accessible, des données empiriques régionales ont servi à établir les objectifs régionaux. Ces données correspondent



**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

davantage à la réalité du territoire de planification que les outils et indicateurs provinciaux diffusés. En effet, ces derniers reposent sur des estimations basées sur des études de caractérisation ne reflétant pas le contexte régional du territoire de planification. Par ailleurs, l'atteinte des objectifs nationaux est difficilement mesurable, puisque la quantité de matières résiduelles générées n'est pas estimée avec une précision suffisante.

Le tableau 3.1 présente les objectifs régionaux adoptés par le PGMR conjoint, s'inspirant des objectifs nationaux mais aussi du contexte régional et visant leur atteinte.

**Tableau 3.1– Objectifs nationaux et objectifs régionaux pour les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé**

Aspect ciblé	Objectifs nationaux <sup>1</sup>	Objectifs régionaux <sup>2</sup>	Échéance
<b>Enfouissement</b>	Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008	Ramener à 550 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées	2019
<b>Recyclage</b>	Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels.	Valider le taux réel de recyclage par des caractérisations au LET puis viser l'atteinte de l'objectif de 70 % s'il n'est pas déjà atteint	2019
<b>Matières organiques</b>	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle	Offrir une solution à l'ensemble du territoire de planification par la collecte des matières organiques (porte-à-porte ou apport volontaire)	2019
<b>CRD</b>	Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	Diminuer de 35 % la quantité de résidus de CRD enfouis au LET en caractérisant les arrivages	2019
<b>CRD</b>	Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment	Diminuer de 35 % la quantité de résidus de CRD enfouis au LET en caractérisant les arrivages	2019

<sup>1</sup> Les objectifs nationaux sont tirés de la Politique.

<sup>2</sup> Les objectifs régionaux concernent la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé.

À ces objectifs régionaux adaptés des objectifs nationaux s’ajoutent deux autres objectifs régionaux davantage qualitatifs :

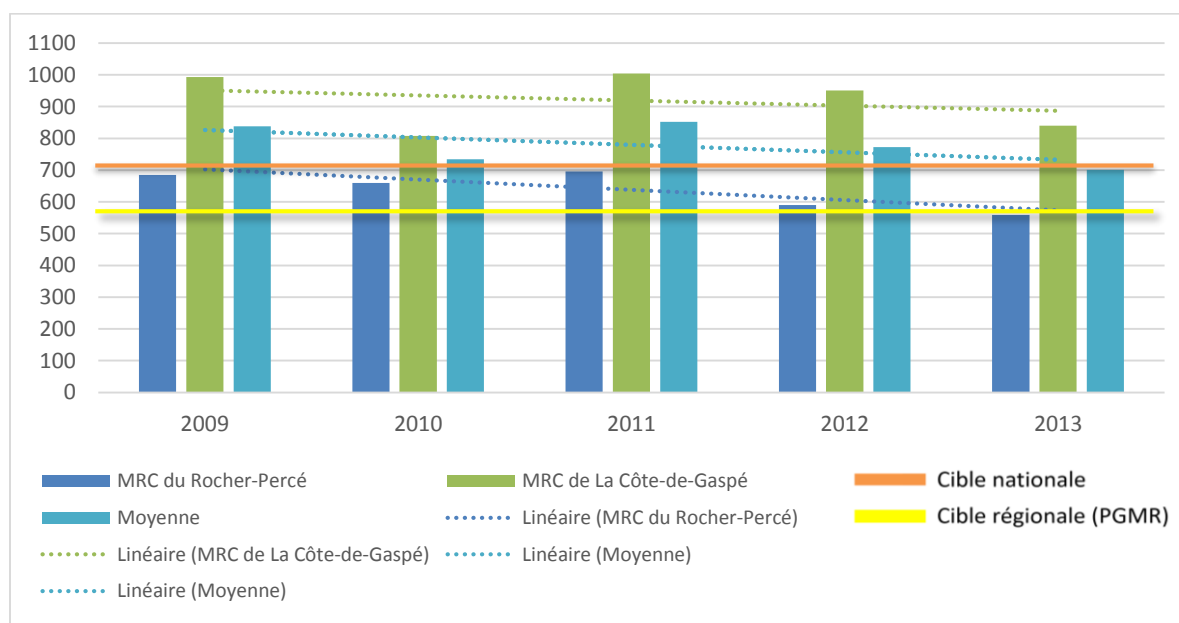
- *Accroître la richesse en région*
- *Réduire les impacts économiques relatifs à la GMR*
- *Réduire les impacts environnementaux relatifs à la GMR*

Ces objectifs régionaux qualitatifs reflètent le contexte particulier de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

### 3.1.1 Objectif « enfouissement »

Le premier objectif de la Politique consiste à « **ramener à 700 kg [ou moins] par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées** ». Cette quantité inclut l’ensemble des secteurs : résidentiel, ICI et CRD. La figure 3.1 présente la quantité (en kg/hab.) de matières résiduelles totale (résidentiel, ICI et CRD) enfouies de 2009 à 2013 pour la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé.

**Figure 3.1– Quantité annuelle de matières résiduelles enfouies (en kg par habitant) pour les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2013**



Source : LET de Gaspé

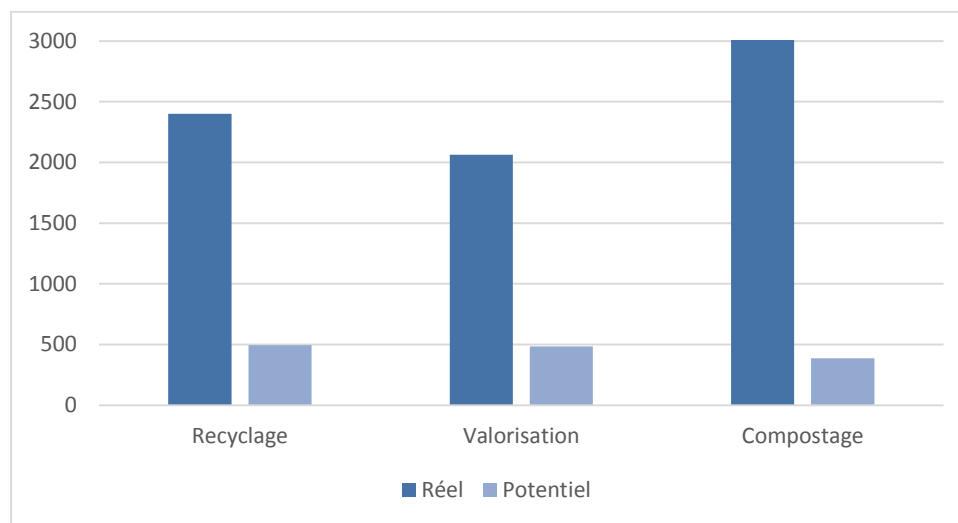
Note : la moyenne exprime une moyenne pondérée calculée au prorata de la population des deux MRC

Depuis 2009, la MRC du Rocher-Percé atteint la cible nationale de 700 kg, avec une production annuelle de 559 kg en 2013. La valorisation du bois depuis 2010, du bardeau en 2012 et l'implantation du site de compostage en 2012 ont grandement contribué à réduire la quantité de matières enfouies.

Bien que cet indicateur indique en soi une bonne performance des diverses mesures déjà en place, les observations, suivis et données recueillies démontrent qu'un potentiel d'amélioration demeure et ce, pour chaque filière soit celles de la récupération, de la valorisation et de la gestion des matières organiques tel que présenté aux sous-sections 3.1.2 à 3.1.5. Globalement, ce potentiel a été évalué à 76 kg/habitant pour la MRC du Rocher-Percé.

La figure 3.2 illustre ce potentiel de détournement pour la MRC du Rocher-Percé, pour l'ensemble des générateurs.

**Figure 3.2 – Quantités enfouies réelles et quantités potentiellement valorisables pour la MRC du Rocher-Percé (en tonnes)**



Source : Régie, municipalités de la MRC du Rocher-Percé et municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé

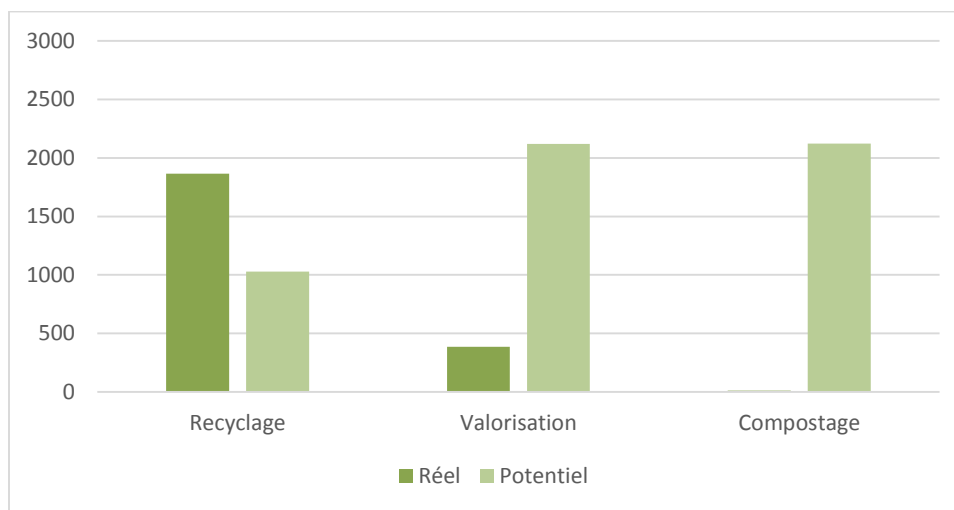
En ce qui concerne la MRC de La Côte-de-Gaspé, des améliorations substantielles demeurent à faire relativement à la quantité annuelle de matières résiduelles enfouies par habitant, qui se situe actuellement à 840 kg, afin d'atteindre la cible de 700 kg. En raison de la valorisation

de nouveaux types de matières dans les écocentres, notamment le bois ainsi que les autres résidus CRD, et de la mise en place de la gestion des matières organiques, la quantité annuelle de matières résiduelles enfouies diminuera nécessairement.

Afin d'évaluer les gains potentiels pour chaque filière, nous avons opté pour l'utilisation des indicateurs issus de la MRC du Rocher-Percé qui sont concrètement transposables à la MRC de La-Côte-de-Gaspé considérant les pratiques semblables, les populations équivalentes et une même réalité géographique.

La figure 3.3 présente le potentiel de détournement pour la MRC de La Côte-de-Gaspé, pour l'ensemble des générateurs.

**Figure 3.3 – Quantités enfouies réelles et quantités potentiellement valorisables pour la MRC de La Côte-de-Gaspé (en tonnes)**



Source : Régie, municipalités de la MRC du Rocher-Percé et municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé

En valorisant les matières organiques, les boues de fosses septiques, le bois et les bardeaux d'asphalte générés sur le territoire, la MRC de La Côte-de-Gaspé pourrait détourner environ 293 kg par habitant de l'enfouissement. Cette estimation provient des quantités récupérées par la MRC du Rocher-Percé ajustée au prorata de la population de la MRC de la Côte-de-Gaspé. Il s'agit, pour nous, d'une estimation assez réaliste basée sur des résultats concrets et des mécaniques éprouvées.

Ainsi, en réduisant de 293 kg par habitant la quantité de matières enfouies dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, on atteint une quantité totale de 547 kg par habitant pour les deux MRC, d'après les données de 2013. Avec les autres mesures à mettre en place dans le PGMR, une cible de 550 kg par habitant semble tout à fait réaliste et atteignable pour 2019.

### **3.1.2 Objectif « recyclage »**

Dans la Politique, le MDDELCC a identifié un objectif concernant les matières recyclables. L'objectif est le suivant : « **Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels** ». L'évaluation du potentiel de matières recyclables encore enfouies est basée sur les constats suivants :

- ✓ La collecte du bac bleu est implantée depuis 1999 et les taux de participation atteignent jusqu'à 85 % dans certains secteurs;
- ✓ Sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé, la collecte auprès des ICI est réalisée de façon manuelle, adaptée aux fréquences requises par ceux-ci, ce qui procure une excellente qualité et favorise une augmentation des quantités recueillies;
- ✓ Depuis quelques années, les quantités accueillies au Centre de tri sont très stables et plafonnent aux alentours de 4000 tonnes et ce, malgré les rappels, les suivis personnalisés auprès de la clientèle et les campagnes d'informations.

Toutefois, afin de valider la génération réelle de matières recyclables, il est prévu de procéder à des caractérisations sur les matières enfouies et ainsi avoir en main l'information complète sur cette filière. On pourra ainsi corriger le taux de valorisation en fonction de notre réalité régionale. Par ailleurs, il faudra aussi prendre en compte qu'une proportion des fibres considérées « recyclables » sont en fait utilisées et récupérées par la troisième voie.

La caractérisation des matières accueillies au LET permettra de valider le potentiel encore disponible ainsi que les sources génératrices à prioriser.

### **3.1.3 Objectif « matières organiques »**

Le troisième objectif de la Politique concerne les matières organiques. L'objectif est le suivant : « **Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle** ». Comme pour les deux premiers objectifs, le secteur résidentiel et le secteur ICI sont pris en compte. Les matières visées par cet objectif sont : les résidus verts, les résidus alimentaires, les boues municipales, les boues de fosses septiques et les boues industrielles. Notre réalité régionale nous incite à considérer une autre matière soit les résidus marins.

Afin de calculer le taux de valorisation des matières organiques générées sur le territoire de planification, nous avons procédé comme suit :

1. La quantité de matières organiques générée annuellement par habitant est issue des résultats obtenus lors du projet pilote réalisé en 2006-2007 sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé et ces résultats ont servi à l'étude visant l'implantation du site de compostage;
2. Ces données ont été croisées avec celles issues du suivi des opérations au site de compostage de la MRC du Rocher-Percé depuis deux ans, des tournées de l'agent vert et des résultats compilés des réalisations complémentaires comme la valorisation agricole des résidus marins.

Pour l'instant, dans la MRC du Rocher-Percé, toutes les matières organiques visées par l'objectif sont récupérées pour valorisation, à l'exception des boues municipales dont la récupération devrait débuter en 2015. Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, seule une infime partie des résidus alimentaires est compostée, soit dans la Ville de Gaspé à l'aide de composteurs domestiques. Nous mentionnons tout de même que les résidus marins sont acheminés au site de compostage de la MRC du Rocher-Percé depuis le printemps 2014.

Le tableau 3.2 présente le taux de valorisation des matières organiques pour la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2013.

**Tableau 3.2 – Bilan des matières organiques en 2013 (en kg de matières organiques par habitant)**

	<b>MRC du Rocher-Percé</b>	<b>MRC de La Côte-de-Gaspé</b>
Quantité récupérée réelle <sup>1</sup>	170	0,7
Résidus alimentaires et résidus verts	78	0,6
Résidus de transformation destinés à la valorisation agricole	34	0
Boues de fosses septiques	59	0,1
Boues municipales	0	0
<b>Taux de valorisation</b>	<b>83%</b>	<b>0,2%</b>

<sup>1</sup> Calculé à partir des données de la Régie

Le tableau 3.2 permet de constater que les quantités récupérées pour la MRC du Rocher-Percé sont nettement supérieures à celles de la MRC de La Côte-de-Gaspé ce qui s'explique par l'implantation de la collecte du bac brun depuis septembre 2012. Voici certains constats pouvant éclairer ces résultats :

- ✓ Sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé, la collecte des matières organiques auprès des ICI est implantée de façon systématique et plus de 95 % des ICI générateurs de matières organiques y participent de façon soutenue;

- ✓ La génération des résidus marins pèse lourd dans l'équation puisqu'ils peuvent représenter jusqu'à 50 % des matières organiques générées sur chaque territoire. Par ailleurs, cette génération fluctue beaucoup en raison des conditions économiques et des succès de pêche.

La réalisation de la caractérisation permettra de bonifier le bilan et permettra aussi d'estimer le taux de valorisation. Il va sans dire que l'objectif de 2020 du gouvernement de bannir de l'enfouissement les matières organiques est quelque peu audacieux. Afin d'atteindre cet objectif, des efforts considérables devront être déployés par la MRC de La Côte-de-Gaspé et les mesures proposées devraient nous y mener.

#### **3.1.4 Objectif « résidus d'agrégats et CRD »**

Les quatrième et cinquième objectifs de la Politique concernent les principaux composants des résidus de CRD, soit les résidus d'agrégats tels que le béton, la brique et l'asphalte ainsi que les autres matières issues des travaux de construction, rénovation et démolition. L'objectif 4 est le suivant : « **Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte** » et l'objectif 5 vise à « **Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment** ».

Les résidus d'agrégats, selon RECYC-QUÉBEC, représenteraient de 40 à 60 % des résidus de CRD générés en 2006<sup>11</sup>. Dans l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC, le taux serait plutôt de 66,3 %. Par ailleurs, en 2008, ces quatre matériaux représentaient 84 % des résidus de CRD récupérés au Québec<sup>12</sup>. Ainsi, selon ces sources, il s'agit des résidus de CRD générés en plus grande quantité et présentant un grand potentiel de valorisation.

Chez nous, la vérification de l'atteinte de cet objectif suscite quelques maux de tête! D'entrée de jeu, la quantité récupérée est difficile voire impossible à évaluer puisque cette matière est souvent valorisée à la source, sans aucune documentation, notamment comme matériaux de remblai. Il est donc très difficile voire impossible de valider l'atteinte de l'objectif puisque l'on ne connaît pas la quantité générée au départ.

Voici quelques observations et constats qui nous permettent de questionner ce volet :

- ✓ Pour le moment, faute de demande, aucun écocentre sur le territoire n'accepte ces résidus d'agrégats;

<sup>11</sup> <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/Rapport-CRD-09.pdf> (p.15/136)

<sup>12</sup> <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/Fiche-crd.pdf> (p.1/5)

- ✓ Très peu d'agrégats sont observés ou accueillis au LET de Gaspé;
- ✓ Les quelques chantiers d'importance ayant été réalisés au cours des dernières années (démolition de la Gaspésia, démolition de l'École St-Jean-Eudes) n'ont généré aucun résidu d'agrégats dirigés à l'enfouissement, ceux-ci ayant plutôt été utilisés comme matériaux de remblai.

Ce qui nous laisse supposer que l'objectif serait atteint mais seule la caractérisation pourra le démontrer officiellement.

Les résidus CRD représentaient 35 % des matières résiduelles générées au Québec en 2008<sup>13</sup>, ce qui en fait une catégorie très importante. Au LET de Gaspé, les résidus de CRD représentaient le deuxième type d'arrivage en importance en 2013, soit 28 % des matières enfouies, après les résidus du secteur résidentiel. L'objectif consiste en d'autres mots à valoriser 70 % de l'ensemble des résidus de CRD générés, que ce soit par la valorisation à la source ou par la valorisation aux écocentres. Les écocentres de la MRC du Rocher-Percé accueillent déjà certains résidus de CRD, notamment le bois et le bardeau, matières générant les plus grands volumes en CRD.

Le tableau 3.3 présente le taux de valorisation des résidus de CRD pour l'année 2013.

**Tableau 3.3 – Bilan des quantités de CRD en 2013**

	<b>MRC du Rocher-Percé</b>	<b>MRC de La Côte-de-Gaspé</b>
Quantité de résidus de CRD éliminés réelle (tonnes) <sup>1</sup>	3 425	3 492
Quantité de résidus de CRD récupérés réelle (tonnes) <sup>2</sup>	2 064	385
Quantité potentielle de résidus de CRD (tonnes) <sup>3</sup>	485	2 118

<sup>1</sup> Calculée d'après les arrivages au LET de Gaspé.

<sup>2</sup> Calculée d'après les données compilées et recueillies sur le territoire.

<sup>3</sup> Calculée d'après les observations et les ratios issus des données recueillies au cours des trois dernières années

---

<sup>13</sup> <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/Fiche-crd.pdf>



Afin de valider l'atteinte de l'objectif fixé par la Politique, il est prévu de caractériser les apports de résidus de CRD puis d'évaluer les quantités ayant un potentiel de valorisation ce qui implique qu'un marché soit accessible pour les accueillir.

### **3.2 Énoncé des orientations**

Afin de rencontrer les objectifs fixés dans le PGMR et de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique, des mesures ont été prévues. Ces mesures, au nombre de 48, ont été associées à sept orientations présentées au tableau 3.4. Ces orientations reflètent autant les préoccupations régionales en matière de GMR (orientations 2 et 3) que les préoccupations gouvernementales transparaissant dans la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles ainsi que dans le Plan d'action 2011-2015 (orientations 1, 4, 5, 6 et 7). Ces 48 mesures tiennent compte que les façons de faire actuelles sont maintenues telles la collecte à trois voies à la MRC du Rocher-Percé, les efforts de valorisation tels les écocentres en place et les collectes spéciales ainsi que les outils actuels de gestion.

Les préoccupations régionales consistent d'abord en l'aspect économique de la gestion des matières résiduelles. En effet, comme mentionné précédemment, la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé sont éloignées des marchés où se vendent les matières récupérées et le faible volume généré rend les coûts de transport très importants. Il est donc essentiel pour les instances politiques d'assurer l'optimisation des activités de GMR, voire de générer des retombées régionales, ce qui correspond à la deuxième orientation.

Ensuite, les municipalités étant de petites tailles et relativement éloignées l'une de l'autre, appliquent une gestion plus autonome des matières résiduelles. Ceci limite parfois l'efficacité des activités liées à la GMR. La troisième orientation consiste donc à éviter le dédoublement d'efforts, la mise en commun des actions par l'adoption de relations davantage collaboratives et entraînant une plus grande cohérence.

Les autres orientations (orientations 1, 4, 5, 6 et 7) adoptées découlent de l'intention d'atteindre des objectifs nationaux.

Le tableau 3.4 présente les sept orientations du PGMR ainsi qu'une description pour chacune.

**Tableau 3.4 – Orientations du PGMR**

#	Orientation	Description
1	Offrir les services et infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Politique	Pour garantir un taux de valorisation maximal, il faut que les services soient disponibles, que les outils soient performants, que toutes les clientèles soient desservies
2	Favoriser une gestion régionale des matières résiduelles qui soit économiquement viable	L'objectif étant d'assurer des retombées régionales et d'optimiser NOS installations, NOS investissements, NOS emplois. Puisqu'il faut poser des gestes pour augmenter le taux de valorisation, pourquoi ne pas en faire bénéficier nos populations tout en réduisant les impacts ?
3	Assurer l'efficacité du PGMR par le leadership, la concertation et la collaboration des acteurs municipaux	Éviter le doublement et encourager le regroupement. On évite ainsi les pertes de temps et on favorise la cohérence de nos pratiques sur les territoires des MRC du Rocher-Percé et Côte-de-Gaspé.
4	Soutenir les générateurs de matières résiduelles vers une gestion plus responsable de leurs matières résiduelles	Optimiser la gestion des MR chez la clientèle, assurer un meilleur tri, de meilleurs choix de gestion ne peut que diminuer l'enfouissement et augmenter le taux de récupération.
5	Promouvoir une saine gestion des matières résiduelles	Pour faire connaître le plan de gestion, les réalisations, les résultats obtenus, les trucs. Pour faire de la gestion des matières résiduelles, un sujet quotidien !
6	Appliquer des mesures incitatives et coercitives afin de rencontrer les objectifs de la Politique	Offrir des outils d'encouragements mais aussi des outils qui permettent de corriger de mauvais comportements.
7	Favoriser une prise en charge dans la gestion quotidienne des activités liées aux matières résiduelles	Le PGMR est un outil d'autant plus efficace s'il est intégré au quotidien et supporté par un maximum d'acteurs.

#### **4. MESURES PRÉVUES ET ÉCHÉANCES**

Afin d’atteindre les objectifs gouvernementaux et les objectifs fixés dans le PGMR, des mesures (ou actions) ont été déterminées par le comité PGMR. Au total, 48 mesures ont été définies par les MRC concernées. Ces mesures se regroupent sous les sept orientations présentées précédemment.

Pour chacune des mesures, l’annexe 4.1 détaille sous forme de fiche la démarche d’implantation et les coûts. Ainsi, chaque entité municipale utilisera ces fiches en référence lors de l’implantation des mesures. Le tableau 4.1 présente un exemple de fiche.

**Tableau 4.1 – Explication des fiches de mesures prévues**

<b>MESURE 0.0</b>	<b>Titre de la mesure</b>
Objet	<i>Description de la mesure</i>
Générateurs visés	<i>Le ou les types de générateurs visés : secteur résidentiel, ICI et CRD</i>
Comment?	<i>Une description de la démarche et des étapes à suivre</i>
Défis	<i>Les défis techniques ou même économiques que soulève la mise en œuvre de la mesure</i>
Qui ?	<i>Le ou les responsables de la mise en œuvre de la mesure et les intervenants devant participer à la mise en œuvre. Lorsque requis, un coordonnateur est désigné.</i>
Combien ?	<i>Les coûts de la mise en œuvre de la mesure, les revenus potentiels et la concordance avec les programmes nationaux de financement</i>
Pourquoi ?	<i>La justification de la mesure relativement à l’atteinte des objectifs du PGMR et de la Politique ou en quoi elle permet d’améliorer la GMR sur le territoire</i>
Résultats	<i>Les résultats attendus par la mise en œuvre de la mesure</i>

Le tableau 4.2 présente l’ensemble des mesures ciblées ainsi que l’échéancier de réalisation par entité municipale. Certaines de ces mesures demeurent sans objet (s/o), ce qui signifie qu’une municipalité peut avoir décidé de ne pas retenir une mesure, ou bien que celle-ci n’est pas adaptée à son contexte.

**Tableau 4.2 - Mesures prévues et échéancier de réalisation par entité municipale**

**À noter :**

1. La municipalité de Petite-Vallée est desservie par la municipalité de Cloridorme (collectes et accès à l'écocentre) et il a donc été convenu d'appliquer les mêmes choix d'actions.
2. Il faut aussi considérer que les 48 mesures présentées ci-dessous s'ajoutent aux mesures déjà en place. Le maintien des services actuels est assuré et seule la fréquence de collecte est appelée à être modifiée.
3. Les mesures ne sont pas priorisées comme telles. Les mesures étant les plus importantes sont celles qui ont été adoptées par le plus de municipalités et dont l'échéance est la plus rapprochée.
4. Certaines mesures sont non applicables (n/a) pour certaines municipalités, d'autres mesures n'ont pas été retenues lors de l'adoption du PGMR (n/r), ce qui ne veut pas dire qu'elles ne le seront pas ultérieurement. Enfin, d'autres mesures ont déjà été réalisées dans certaines municipalités (d/r) ou sont en cours de réalisation (e/c).

**Orientation 1 : Offrir les services et infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Politique**

*Pour garantir un taux de valorisation maximal, il faut que les services soient disponibles, que les outils soient performants, que toutes les clientèles soient desservies*

No.	Actions proposées	Grande-Vallée	Cloridorme et Petite-Vallée	Murdochville	Gaspé	MRC du Rocher-Percé
1.1	Évaluer les scénarios applicables de gestion des matières organiques (excluant les boues) pour assurer leur valorisation	e/c	2015	2015	2015	d/r
1.2	Implanter la collecte ou le mode de gestion des matières organiques (excluant les boues)	2015	2016	2016	2016	d/r
1.3	Élargir l'éventail des matières récupérées aux écocentres en incluant les matières ayant un débouché existant	2015	2015	2015	2015	d/r
1.4	Élargir l'éventail des matières récupérées aux écocentres en incluant les matières ayant un débouché potentiel	2016	2017	n/r	2015	2015
1.5	Organiser une collecte annuelle des RDD	2016	2015	2015	d/r	2015
1.6	Collaborer avec certains ICI pour assurer un service d'accueil des RDD en complémentarité avec les écocentres	2016	2015	2015	2015	2016
1.7	Caractériser les apports au LET afin d'orienter les efforts de réduction de l'enfouissement	2015	2015	2015	2015	2015
1.8	Documenter la réduction à la source et la réutilisation découlant des initiatives communautaires	2017	n/r	2016	2016	2016
1.9	Étudier la possibilité d'ajouter de nouvelles matières à la collecte sélective	2015	2015	2015	2015	2015
1.10	Faciliter la réutilisation des encombrants reçus aux écocentres	d/r	2015	2016	2016	2015
1.11	Transformer certaines matières reçues aux écocentres en produits destinés à la vente	n/r	n/r	n/r	n/r	2016
1.12	Évaluer les scénarios applicables de valorisation des boues issues des stations d'épuration	n/a	2015	2016	2015	2015
1.13	Implanter la solution retenue pour valoriser les boues des stations d'épuration	n/a	2017	2017	2017	2014
1.14	Compléter l'inventaire des fosses septiques sur le territoire	2016	2015	n/r	2015	e/c
1.15	Évaluer les scénarios applicables de valorisation des boues de fosses septiques en implantant un cadre de gestion sur le territoire	2017	n/r	n/r	2015	2016
1.16	Implanter la solution retenue pour valoriser les boues de fosses septiques	2018	n/r	n/r	2015	d/r
1.17	Implanter la collecte à deux voies (ordures et recyclage) dans les espaces publics et évaluer la possibilité d'implanter la troisième voie	2015	n/r	n/r	2016	2015
1.18	Mettre en place une collecte spéciale des résidus verts au printemps et à l'automne afin de valoriser ces matières	d/r	n/r	n/r	n/r	d/r
1.19	Mettre en place une collecte spéciale de sapins de Noël afin de valoriser ces matières	n/r	n/r	n/r	n/r	2017
1.20	Réduire la fréquence de collecte des gros rebuts à une par année	d/r	d/r	n/r	2018	2018

**Orientation 2 : Favoriser une gestion régionale des matières résiduelles qui soit économiquement viable**

*L'objectif étant d'assurer des retombées régionales et d'optimiser NOS installations, NOS investissements, NOS emplois. Puisqu'il faut poser des gestes pour augmenter le taux de valorisation, pourquoi ne pas en faire bénéficier nos populations tout en réduisant les impacts ?*

No.	Actions proposées	Grande-Vallée	Cloridorme et Petite-Vallée	Murdochville	Gaspé	MRC du Rocher-Percé
2.1	Développer les opportunités de transformation, de valorisation et de mise en marché régionale du bois	n/r	2017	2017	2018	2016
2.2	Développer les opportunités de transformation, de valorisation et de mise en marché régionale du bardeau d'asphalte	n/r	2017	2017	2015	2016
2.3	Évaluer la faisabilité technico-économique de la transformation régionale du verre et des sacs de plastique et implanter les solutions retenues	2016	2016	2016	2016	2016
2.4	Pérenniser les marchés d'utilisation locaux et régionaux du compost produit en réalisant un plan de commercialisation	2017	2017	2017	2017	2015
2.5	Favoriser la collaboration avec les MRC voisines pour améliorer la gestion des matières résiduelles	2017	2017	2017	2017	2017

**Orientation 3 : Assurer l'efficacité du PGMR par le leadership, la concertation et la collaboration des acteurs municipaux**

*Éviter le dédoublement et encourager le regroupement. On évite ainsi les pertes de temps et on favorise la cohérence de nos pratiques sur les territoires des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé*

No.	Actions proposées	Grande-Vallée	Cloridorme et Petite-Vallée	Murdochville	Gaspé	MRC du Rocher-Percé
3.1	Uniformiser les devis d'appel d'offres et réaliser des appels d'offres regroupés lorsqu'applicable	2015	2015	2015	2015	2015
3.2	Adopter et implanter des politiques internes d'acquisition de biens et services en y intégrant le principe des 3RV	e/c	n/r	n/r	2015	2015
3.3	Adopter une politique de gestion des matières résiduelles dans les organisations municipales (ou à l'interne)	d/r	2015	n/r	n/r	e/c
3.4	Desservir et encadrer toutes les clientèles dont les ICI et les CRD	d/r	n/r	n/r	n/r	e/c
3.5	Réunir annuellement tous les acteurs impliqués dans la gestion des MR	2015	2015	2015	2015	2015
3.6	Implanter un réseau de veille pour signaler et diffuser les bons coups, les sujets sensibles, les nouveautés	2015	2015	2015	2015	2015
3.7	Analyser les modalités de collecte et de transport des matières résiduelles en place et implanter les modifications suggérées	2015	n/r	n/r	2015	2015

**Orientation 4 : Soutenir les générateurs de matières résiduelles pour les amener à une gestion plus responsable de leurs matières résiduelles**

*Optimiser la gestion des MR chez la clientèle, assurer un meilleur tri, de meilleurs choix de gestion ne peut que diminuer l'enfouissement et augmenter le taux de récupération*

No.	Actions proposées	Grande-Vallée	Cloridorme et Petite-Vallée	Murdochville	Gaspé	MRC du Rocher-Percé
4.1	Accompagner les générateurs (CRD et ICI) vers une valorisation optimale	2015	2015	2015	2014	2015
4.2	Accompagner les ICI et CRD dans l'implantation d'une politique de gestion des matières résiduelles au sein de leur entreprise	2016	2016	2016	2016	2016
4.3	Recenser les organismes et les associations œuvrant en sensibilisation environnementale et collaborer avec eux de manières à réaliser des activités ISÉ chez les ICI	2017	2017	2017	2017	2016
4.4	Implanter des applications concrètes d'écologie industrielle	2018	2018	2018	2018	2016

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

**Orientation 5 : Promouvoir une saine gestion des matières résiduelles**

*Pour faire connaître le plan de gestion, les réalisations, les résultats obtenus, les trucs. Pour faire de la gestion des matières résiduelles un sujet quotidien !*

No.	Actions proposées	Grande-Vallée	Cloridorme et Petite-Vallée	Murdochville	Gaspé	MRC du Rocher-Percé
5.1	Faire connaître aux ICI et CRD les objectifs de la Politique ainsi que les objectifs du PGMR régional	2015	2015	2015	2015	2015
5.2	Produire un plan de communication interactif pour l'ensemble des municipalités	2015	2015	2015	2015	2015
5.3	Produire un bottin vert	2017	n/r	n/r	n/r	2015
5.4	Se doter d'un agent vert	e/c	n/r	n/r	2016	d/r

**Orientation 6 : Appliquer des mesures incitatives et coercitives afin d'atteindre les objectifs de la Politique**

*Offrir des outils d'encouragement mais aussi des outils qui permettent de corriger de mauvais comportements*

No.	Actions proposées	Grande-Vallée	Cloridorme et Petite-Vallée	Murdochville	Gaspé	MRC du Rocher-Percé
6.1	Adopter dans chaque municipalité un règlement complet sur les matières résiduelles qui soit le plus uniforme possible sur l'ensemble du territoire et en assurer l'application	2015	d/r	2016	2014	2015
6.2	Assurer la cohérence de l'ensemble des documents et règlements municipaux avec le nouveau règlement portant sur les matières résiduelles	2015	2016	2016	2015	2015
6.3	Favoriser la participation des ICI aux programmes de RECYC-QUÉBEC	n/r	2016	n/r	2015	2016
6.4	Mettre à la disposition des organisateurs d'événements des bacs à deux ou trois voies et en assurer la collecte	e/c (2 voies)	2015	n/r	n/r	2015
6.5	Mettre en place un programme de reconnaissance afin de récompenser et faire connaître les réalisations des municipalités et des ICI	n/r	n/r	n/r	n/r	2017

**Orientation 7 : Favoriser une prise en charge dans la gestion quotidienne des activités liées aux matières résiduelles**

*Le PGMR est un outil d'autant plus efficace lorsqu'il est intégré au quotidien et supporté par un maximum d'acteurs*

No.	Actions proposées	Grande-Vallée	Cloridorme et Petite-Vallée	Murdochville	Gaspé	MRC du Rocher-Percé
7.1	Maintenir un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR avec les acteurs des services municipaux	2015	2015	2015	2015	2015
7.2	Organiser des ateliers de travail portant sur le PGMR	2015	2015	2015	2015	2015
7.3	Réaliser un bilan annuel du PGMR	Annuel	Annuel	Annuel	Annuel	Annuel

## 5. COÛTS ASSOCIÉS A LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES

La mise en œuvre du PGMR occasionne des coûts qui seront assumés par les municipalités via l'élaboration du budget annuel. Certaines mesures pourront bénéficier du soutien de programmes de financement lorsqu'applicable et tel qu'indiqué dans les fiches des mesures. Les coûts proposés sont issus soit de l'expérience des années antérieures ou d'entités voisines ayant des mesures similaires. Les coûts de certaines mesures ne peuvent pas être évalués pour le moment en raison du manque d'informations. Le bilan annuel du PGMR permettra de corriger ou de bonifier le tableau 5.1 au moment opportun.

Tel qu'indiqué au tableau 5.1, on note que la gestion des matières résiduelles est dispendieuse en région et représente jusqu'à 13 % du budget municipal. À titre d'exemple, une évaluation des coûts de revient par filière a été réalisée pour la MRC du Rocher-Percé et tient compte des revenus potentiels mais surtout, des dépenses réelles. Les déductions appliquées sont notamment le retour de redevance et les dépenses évitées (*un transport vers l'enfouissement qui n'est plus requis lorsqu'on composte ou qu'on utilise les écocentres*).

**Tableau 5.1 – Coût de revient par filière**

Description	Enfouissement	Récupération	Compostage	Valorisation	TOTAL
Dépenses <sup>1</sup>	1 844 000 \$	507 250 \$	634 127 \$	560 211 \$	3 545 589 \$
revenus	159 207 \$	310 000 \$	80 203 \$	30 000 \$	579 410 \$
Déductions applicables	n/a	n/a	268 922 \$	132 240 \$	n/a
\$ / tonne	176	79	73	159	n/a

<sup>1</sup> Sont inclus les ressources humaines, les immobilisations, les fournitures, les outils ISÉ, les services, les taxes...

Au tableau 5.2, nous avons fait le bilan des sommes reçues en redevances à l'enfouissement et en compensation à la récupération pour 2013. On constate que ces sommes contribuent pour 19 % des revenus associés au budget de gestion des matières résiduelles, le reste étant compensé principalement par la taxation.

**Tableau 5.2 – Bilan des redevances et compensation**

Description	MRC Rocher-Percé	MRC la Côte-de-Gaspé	TOTAL	% du budget annuel de gestion des MR
redevances	153 966 \$	161 588 \$	315 554 \$	5,5 %
compensation	452 593 \$	324 775 \$	777 368 \$	13,5 %

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Le tableau 5.3 quant à lui, présente les coûts de mise en œuvre du PGMR pour l'année 2015. Certaines des actions ne peuvent être estimées pour le moment considérant qu'elles découlent d'études et d'analyses préalables

**Tableau 5.3 – Coûts de mise en œuvre des mesures**

#	Mesure	Coûts	Description des coûts
1.1	Évaluer les scénarios applicables de gestion des matières organiques (excluant les BFS) pour assurer leur valorisation	Entre 5 000 \$ et 20 000 \$	Au minimum, quelques validations internes ou spécifiques par un consultant et, au maximum, un mandat global d'évaluation.
1.2	Implanter la collecte ou le mode de gestion des matières organiques	s/o	Les coûts sont très variables dépendamment du mode de gestion mis en place.
1.3	Élargir l'éventail des matières récupérées aux écocentres en incluant les matières ayant un débouché existant	s/o	Il est difficile d'estimer les coûts liés à cette mesure. La mesure aura pour effet d'augmenter les coûts de valorisation, mais aussi une diminution des coûts d'enfouissement. Au net, la mesure entraîne une diminution des coûts liés à la GMR.
1.4	Élargir l'éventail des matières récupérées aux écocentres en incluant les matières ayant un débouché potentiel	5 000 \$	Le premier montant consiste aux coûts associés à quatre semaines de caractérisation et de traitement de données. Le volet ISÉ est intégré au plan de communication. Les dépenses sont incluses.
		Entre 10 000 \$ et 30 000 \$	Un autre montant s'ajoute si des aménagements sont requis.
1.5	Organiser une collecte annuelle des RDD	10 000 \$	Ce montant s'applique pour les deux MRC et inclut le traitement des matières reçues.
1.6	Collaborer avec certains ICI pour assurer un service d'accueil des RDD en complémentarité avec les écocentres	5 000 \$	Ce montant inclut quatre semaines d'inventaire des ICI, le traitement des données, l'identification des scénarios de gestion et l'accompagnement à l'implantation dans certains points. Les dépenses sont incluses.
1.7	Caractériser les apports au LET afin d'orienter les efforts de réduction de l'enfouissement	7 000 \$	Ce montant consiste en une caractérisation de six semaines et au traitement des données. Les dépenses sont incluses.
1.8	Documenter la réduction à la source et la réutilisation découlant des initiatives communautaires	5 000 \$	Ce montant consiste en la réalisation d'un inventaire d'une durée de quatre semaines, au traitement des données et à la production du répertoire. Les dépenses sont incluses.
1.9	Étudier la possibilité d'ajouter de nouvelles matières à la collecte sélective	s/o	Les coûts de cette mesure sont négligeables et les revenus de même que les dépenses sont difficiles à évaluer.



**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

1.10	Faciliter la réutilisation des encombrants reçus aux écocentres	Entre 5 000 \$ et 10 000 \$	Ce montant consiste en l'acquisition d'un espace pour entreposer les matières destinées au réemploi.
1.11	Transformer certaines matières reçues aux écocentres en produits destinés à la vente	0 \$	Les revenus générés par la vente de produits transformés devront compenser les coûts de transformation des matières.
1.12	Évaluer les scénarios applicables de valorisation des boues issues des stations d'épuration	10 000 \$	Il s'agit du montant accordé pour le mandat.
1.13	Implanter la solution retenue pour valoriser les boues des stations d'épuration	s/o	Les coûts sont très variables dépendamment du mode de gestion mis en place.
1.14	Compléter l'inventaire des fosses septiques sur le territoire	10 000 \$	Si on considère un territoire égal à celui d'une MRC.
1.15	Évaluer les scénarios applicables de valorisation des boues de fosses septiques en implantant un cadre de gestion sur le territoire	2 000 \$	Ce montant consiste à deux semaines de recherche et à la rédaction de rapport.
1.16	Implanter la solution retenue pour valoriser les boues de fosses septiques	s/o	Les coûts sont très variables dépendamment du mode de gestion mis en place.
1.17	Implanter la collecte à deux voies (ordures et recyclage) dans les espaces publics et évaluer la possibilité d'implanter la troisième voie	s/o	Les coûts sont très variables dépendamment du nombre d'îlots à implanter et du mode de collecte retenu (deux ou trois voies).
1.18	Mettre en place une collecte spéciale des résidus verts au printemps et à l'automne afin de valoriser ces matières	Entre 5 000 \$ et 10 000 \$ par MRC	Les coûts sont très variables dépendamment des modalités de collecte.
1.19	Mettre en place une collecte spéciale de sapins de Noël afin de valoriser ces matières	5 000 \$	Ce montant consiste aux coûts de collecte des sapins.
1.20	Réduire la fréquence de collecte des gros rebuts à une par année	0 \$	Cette mesure réduit les dépenses plutôt que d'augmenter les coûts.
2.1	Développer les opportunités de transformation, de valorisation et de mise en marché régionale du bois	15 000 \$	Il s'agit du montant accordé pour le mandat : étude par la Régie avec des collaborations sporadiques d'entreprises impliquées, recherche, analyse et formulation de recommandations. Les dépenses sont incluses.
2.2	Développer les opportunités de transformation, de valorisation et de mise en marché régionale du bardeau d'asphalte	15 000 \$	Il s'agit du montant accordé pour le mandat : étude par la Régie avec des collaborations sporadiques d'entreprises impliquées, recherche, analyse et formulation de recommandations. Les dépenses sont incluses.
2.3	Évaluer la faisabilité technico-économique de la transformation régionale du verre et des sacs de plastique et implanter les solutions retenues	15 000 \$ et de 50 000 \$ à 100 000 \$	Le premier montant consiste en l'étude de la faisabilité et le deuxième montant consiste en l'implantation des solutions retenues.
2.4	Pérenniser les marchés d'utilisation locaux et régionaux du compost produit en réalisant un plan de commercialisation	8 000 \$	Ce montant consiste en la recherche, les rencontres et la rédaction par la Régie et à

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

			l'accompagnement par un consultant pour la mise en marché (fiches et marque de commerce).
2.5	Favoriser la collaboration avec les MRC voisines pour améliorer la gestion des matières résiduelles	0 \$	Les coûts sont négligeables.
3.1	Uniformiser les devis d'appel d'offres et réaliser des appels d'offres regroupés lorsqu'applicable	0 \$	Les coûts sont négligeables.
3.2	Adopter et implanter des politiques internes d'acquisition de biens et services en y intégrant le principe des 3RV	0 \$	Les coûts sont négligeables.
3.3	Adopter une politique de gestion des matières résiduelles dans les organisations municipales (ou à l'interne)	0 \$	Les coûts sont négligeables.
3.4	Desservir et encadrer toutes les clientèles dont les ICI et les CRD	s/o	Les coûts sont très variables dépendamment des modes de gestion mis en place.
3.5	Réunir annuellement tous les acteurs impliqués dans la GMR	1 000 \$	Ce montant consiste à l'organisation et à la tenue de l'événement.
3.6	Implanter un réseau de veille pour signaler et diffuser les bons coups, les sujets sensibles, les nouveautés	1 500 \$	Ce montant consiste en la recherche d'information, la rédaction et la diffusion les résultats de la veille par la Régie.
3.7	Analyser les modalités de collecte et de transport des matières résiduelles en place et implanter les modifications suggérées	Entre 5 000 \$ et 10 000 \$	Les coûts sont relatifs à l'analyse et à la formulation de recommandations se fait par octroi d'un mandat ou à l'interne par les municipalités.
4.1	Accompagner les générateurs (CRD et ICI) vers une valorisation optimale	10 000 \$	Ce montant consiste en la recherche et en la tenue des activités prévues, en les rencontres de groupes et en la diffusion d'outils.
4.2	Accompagner les ICI et CRD dans l'implantation d'une politique de gestion des matières résiduelles au sein de leur entreprise	5 000 \$	Ce montant consiste en la production d'une politique GMR cadre et en la production et l'implantation de politiques personnalisées.
4.3	Recenser les organismes et les associations œuvrant en sensibilisation environnementale et collaborer avec eux de manière à réaliser des activités ISÉ chez les ICI	2 000 \$	Ce montant consiste en la réalisation d'un inventaire d'une durée de deux semaines, au traitement des données et à l'élaboration des activités ISÉ. Les dépenses sont incluses.
4.4	Implanter des applications concrètes d'écologie industrielle	s/o	Les coûts sont très variables dépendamment des applications concrètes mises en place.
5.1	Faire connaître aux ICI et CRD les objectifs de la Politique ainsi que les objectifs du PGMR régional	5 000 \$	Ce montant consiste aux coûts des différents moyens mis en œuvre pour diffuser les objectifs : rencontres, déplacements et bulletins.
5.2	Produire un plan de communication interactif pour l'ensemble des municipalités	30 000 \$	Ce montant consiste en l'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication, à l'interne ou à l'externe.
5.3	Produire et diffuser un bottin vert	2 000 \$	Le montant consiste en l'affectation d'une ressource humaine durant deux semaines pour l'élaboration et la diffusion du bottin vert.

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

5.4	Se doter d'un agent vert	16 000 \$	Ce montant correspond au coût de la dotation d'une ressource humaine supplémentaire durant six mois et incluant les coûts de déplacement.
6.1	Adopter un règlement complet sur les matières résiduelles dans chaque municipalité et en assurer l'application	3 000 \$	Ce montant consiste aux dépenses en ressources humaines relatives à l'analyse, à la rédaction et à l'adoption d'un règlement.
6.2	Assurer la cohérence des documents et règlements municipaux avec le nouveau règlement portant sur les matières résiduelles	0 \$	Cette mesure n'entraîne aucune dépense spécifique.
6.3	Favoriser la participation des ICI au programme ICI ON RECYCLE ! et aux autres programmes de RECYC-QUÉBEC	0 \$	Les coûts sont négligeables.
6.4	Mettre à la disposition des organisateurs d'événements des bacs à deux ou trois voies et assurer la collecte	5 000 \$	Ce montant consiste en l'acquisition et l'entreposage de cinq flots par MRC.
6.5	Mettre en place un programme de reconnaissance afin de récompenser et faire connaître les réalisations des municipalités et des ICI	s/o	Le comité devra définir l'enveloppe attribuée ainsi que les modalités d'octroi. Pourra varier selon les entités municipales et les années.
7.1	Maintenir un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR	s/o	Seules les dépenses des participants devront être remboursées.
7.2	Organiser des ateliers de travail portant sur le PGMR	0 \$	Les coûts sont négligeables.
7.3	Réaliser un bilan annuel du PGMR	2 000 \$	Ce montant consiste en la rédaction du bilan annuel.

## **6. SUIVI ET SURVEILLANCE**

Le suivi et le contrôle de la gestion des matières résiduelles font déjà partie du quotidien de la Régie et des entités municipales responsables de ce volet. Les dernières années ont permis de raffiner les outils utilisés et d'en adopter de nouveaux. La liste ci-après rappelle les outils en place :

- ✓ Le logiciel MÉTRIO, qui utilise la compilation des données pour transposer les divers indicateurs en graphiques annuels. Il permet aussi les comparaisons entre années, entre matières, entre période.
- ✓ Les registres de collecte de données sont utilisés par les gestionnaires d'écocentres, l'agent vert et ceux qui accueillent les diverses matières. Ces registres sont vérifiés et compilés.
- ✓ Les données issues du LET et du Centre de tri proviennent de rapports de pesées et ce, par catégorie de matières et d'intrants.

La mise en œuvre effective du PGMR et son suivi seront assurés par le comité PGMR. Les éléments tels le respect de l'échéancier, les obstacles à la mise en œuvre des mesures et l'atteinte des objectifs du PGMR seront pris en compte.

Pour la MRC du Rocher-Percé, la Régie a la responsabilité de recueillir les données, de les compiler et d'en assurer l'intégrité. Du côté de la MRC de La Côte-de-Gaspé, chaque entité municipale assure ce rôle. Le comité de suivi du PGMR aura pour priorité, une fois le PGMR adopté, d'uniformiser les outils en place afin d'assurer l'homogénéité des données et leur saisie régulière et ainsi faciliter la production du rapport annuel.

Outre le comité PGMR, il est requis de préciser que deux comités de vigilance sont actifs sur les territoires concernés soit le Comité de vigilance pour le LET de Gaspé et le comité de vigilance pour le site de compostage de la MRC du Rocher-Percé. Ces comités participent aux rencontres bilans et proposent des pistes d'amélioration aux gestionnaires.

## **ANNEXES**

**ANNEXE 2.1 – LISTE DES ICI PRESENTES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU ROCHER-PERCE**

L'annexe présente une liste des ICI présentes sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé en 2014. Le type d'ICI est précisé selon la légende suivante :

m	municipal
a	association, fondation, OSBL
s	entreprise de service
r	restauration
c	commerce
tgt	institution
g	gîte
cm	camping et base de plein air
ep	épicerie
i	industrie autre que transformation de produits marins
p	transformation des produits marins
h	hotel-motel

Les ICI sont classés selon les municipalités composant la MRC : Port-Daniel–Gascons, Chandler, Grande-Rivière, Sainte-Thérèse et Percé.

<b>PORT-DANIEL-GASCONS</b>	
Aréna de Gascons	m
Banque Laurentienne	s
Bibliothèque municipale (Port-Daniel) (voir mun)	m
Boucherie Yvon Anglehard	c
Bureau de poste - Port-Daniel	s
Bureau de poste - Gascons	s
Bureau d'information touristique de Port-Daniel	m
Caisse Populaire Desjardins	s
Casa Del Vidéo	c
Casse-croûte Chez Tibert	r
Casse-Croûte du Havre (Robert Leboeuf)	r
Centre d'alignement Anglehart enr	s

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Centre de Rénovation de la Baie	c
Centre Multifonctionnel (Mun.) log. Serv. Amb.+	s
Centre Plein-Air La Souche de Gascons inc.	cm
Gym communautaire (dans HV)	c
Clinique Ostéopatie (Marie-France Turmel)	s
CLSC	s
Club âge d'or Les trois étoiles	s
Club de l'Âge d'or La Renaissance	s
Club de l'âge d'or l'Étoile de la Mer de Gascons (mun)	s
Construction Jean & Robert Itée	c
Construction J-Paul Parisé inc.	c
Construction J-Paul Parisé inc. (bureau)	c
Crustacés G. Roussy Inc.	p
Denise McInnis (Fab. & vente vitraux)	c
Dépanneur Michel	c
Dépanneur P M	c
École le Phare (396-5343)	tgt
École Shigawake Port-Daniel (396-5252)	tgt
École St-Bernard (396-2935 poste 1224)	tgt
Fruits de Mer Gascons (poissonnerie, + frigo + bureau)	c
Galerie d'Art l'Imprévu	c
Garage Daniel Langlois	c
Garage Gaétan McInnis	c
Garage Michel et Roger Brotherton	c
Gare Via Rail Port-Daniel	s
Gîte Conche St-Martin	g
Gîte du Vieux Presbytère	g
Gîte Les Acres Tranquilles	g
Gym communautaire (dans HV)	s
Hachey Électrique	c
Hâvre de pêche port-daniel	s
Hâvre de pêche Anse-à-barbe	s
Hâvre de pêche Gascon ( Chapados)	s
J.F. Fortin & Fils Salons funéraires	s
Les Moteurs C.A.	c
Les petits Moteurs Norbert	c
LucMourant (vente en gros mat. Électronique)	c
Maison du Homard (396-3327)	r
Marché Doré	ep
Marché Huard (396-2741)	ep
Marché Richelieu (396-2330)	ep
Meubles Assels inc.	c

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Motel de l'Anse	h
Municipalité de Port-Daniel / Gascons	m
Navigation Dunamis	c
Pharmacie Jean Coutu (396-2025	c
R & V Équipement (vente et rép. Scie à chaîne)	c
Réserve faunique de Port-Daniel / SÉPAQ	cm
Résidences Ste-Germaine	s
Resto L'Antre Deux (Resto de Rolando)	r
Restaurant L'Étale (396-5545	r
Richard Blais (entretien camion lourd)	s
Robert Brotherton (entretien machinerie lourde)	s
Salon bronzage Sheila McInnis	c
Salon de coiffure (Lucie Castilloux)	c
Salon de coiffure (Madeleine Allain)	c
Salon de coiffure Elle et Lui (Doris Parisé)	c
Salon de coiffure Jean-Guy (relié habitation)	c
Salon de coiffure Jeannette	c
Salon de coiffure Mélissa Berthelot	c
Salon de coiffure Mylène	c
Sany Consult	s
Sears Canada inc. (+coiffure, bronzage, Bricy déco)	c
Soudure Jones	c
Soudure Port-Daniel inc.	c
Villa Anna	s
<b>CHANDLER</b>	
A. Brousseau & fils	c
abel denis huard (marine et moto)	c
ÂGE D'Or de Newport	s
arena de chandler	m
Arena de Newport	m
Association des aînés de la MRcRocher-Percé	a
Association des handicapés La Joie de Vivre	a
association des pêcheurs de Pabok ( ajout)	a
Assurances Lussier	s
Au beau souvenir	c
automobile carmer	c
Au végétal	c
Avocat Yves Desbiens	s
Banque Nationale	s
Banque Royale RBC	s
Bar Laitier Croque-mitaine (été)	r
Bar Laitier Pabos	r



**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Base de Plein Bellefeuille	cm
Béton de l'est	i
Béton Provincial	i
BJM Amusements enr. (SAAQ, sertek, et salon coif	s et c
Boutique PureThé	c
Boutique mode	c
Boutique Zéphir	c
Caisse Populaire	s
Caisse Populaire Desjardins Newport)	s
Calacs la Bôme Gaspésie et studio d'enregistrement (MF Barcelo)	a et s
camping bourg de Pabos	cm
Camping La Seigneurie	cm
Cantine du Chenail enr. (été)	r
Carrefour jeunesse emploi / Relance Gaspésie Sud	s
Centre de Bénévolat Gascons-Percé Inc.	s
Centre de débosselage Carmer	c
Centre de Loisir (Le) Salon de quilles	c
Centre de réadaptation de la Gaspésie ( G. laflamme)	tgt
Centre de Ressources humaines du Canada	tgt
Centre Émilie Gamelin 92 bur+2 un. Bloc)	c
Centre horticole Pabok	c
Centre Local d'Emploi CLE	tgt
Centre visuel Alain Lorion	c
Céramique de choix	c
chaussure Anthony Sax	c
Chevaliers de Colomb	a
Citifinancière	s
Ataya Najib- quincaillerie Luce,	c
CEA la Ramille / la Relance	tgt
Claude Grenier , notaire	s
CLD	tgt
CLSC	tgt
Clinique Chiropratique Dr Cynthia Pître	s
Clinique d'optométrie L'Émerillon Inc.	s
Clinique de médecine familiale Chandler (PJC)	s
Clinique de physiothérapie de Chandler Inc. ( PJC)	s
Clinique dentaire Whittom ( PJC)	s
Clinique médicale de Newport avecJeanCoutu	s
Clinique vétérinaire de Chandler	s
Club de motoneiges Les Sentiers blancs	a
Club des 50 ans et plus de Chandler	a
Club Lions de Chandler	a
Club de golf	a
Club Nautique	a
coiffure Ginette Cormier	c

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

coiffure Guylaine Godin	c
Coiffure Isabelle Blais	c
Coiffure Magalie Lelièvre	c
Coiffure Marc-André Larocque	c
Coiffure Pierrette Huard ( Yves Castilloux	c
Colette Tardif, soin des pieds	s
construction du rocher	c
Construction MFT inc.	c
Construction Michel Leblanc	c
COOP IGA	ep
Cordonnerie Chez Gérard Enr.	c
CSN GÎM	tgt
CSSS Rocher-Percé	tgt
Dépanneur jean Wafer	c
Dépanneur C.Travers	c
Dépanneur Chez Ti-Bob	c
Dépanneur du Coin	c
Dépanneur Lucien Brousseau	c
Dépanneur Mylène	c
Donna Jones (Raymond Chabot + Centre jeunesse)	s + tgt
Dr Donald David (bureau médecin)	s
Ébénisterie Jocelyn Roussy	c
École Sacré-Cœur	tgt
École St-Joseph	tgt
École St-Paul	tgt
Entreprises Deziel Dea Inc. / Vitro Plus	c
Épicerie Bernice Duguay	ep
épicerie Axep (G.Meunier)	ep
Excellence Sport Chandler / JME Sport inc.	c
Fermes marines	c
Fleuriste Salon Fleuri	c
Fondation du centre de réadaptation	a
Garage Claude Lambert	c
Garage E.P. Poirier	c
Garage Freins et silencieux JMD Du-Ro	c
Garage J.E. Keighan et fils inc.	c
Garage Joseph Kearney et Frères	c
Garage Laurier Gionest	c
Garage Raymond Grenier enr.	c
Garage Réjean Chouinard	c
Garage municipal (chandler)	m
Garderie Chandler	c
Gare Via-Rail	c
Gaz Bar Ultramar Rodrigue Bécu	c

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Global média	s
Gîte La Petite Auberge (Gilda Grenier)	g
Groupe forget	c
Huard électrique inc.	c
Imprimerie des Anses	c
Inspec-Sol	c
Irving	c
J-Pierre Ste-Croix, denturologiste	s
J-Yves Abdelnour, Chiropraticien	s
J. F. Fortin & Fils Salons funéraires	s
James Levesques et Fils Ltée	c
La Belle Vie (foyer)	s
Laurier Hamilton et fils Ltée	c
Le regroupement Pêcheurs professionnels sud Gaspésie	a
Légion Royale Canadienne	a
Les entreprises Denis Vallière (aide jur, sertek)	c
Les entreprises Johnson & Bertrand (femmes entreelle)	c
Location Joe Loue Tout	c
Maison d'hébergement pour femmes	s
Maison de L'anse	s
Maison de la Famille Contre Vents et Marées	s
Maison Le RADEAU	s
Marché Blais	c
Massothérapie Belinda Loiselle (Christian Proulx)	s
Massothérapie Brenda Kearney	s
Maurice Leblanc(ordin. En gros et Barbier johanne)	c
Meubles Rail	c
Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune	tgt
Ministère du revenu ( G. laflamme)	tgt
Motel Chandler	c
Motel du boulevard	h
Motel Explorateur Pub (mini-entrepôt)	h
MRC	tgt
Multi-Loisir Pabos	c
Mutinerie	r
Nadeau matériaux de construction	c
Nadia Choueiri (stéro plus, mode 2000, délirej, créations vb	c
Napa Pièces d'autos / UAP	c
N&R Duguay	c
O Bau tissu	c
Ortho ML	s
Ovide Lelièvre, électricien	s
Parc récréatif de Pabos	m
Pavage beau-bassin	c
pdh-A1 Place du Havre	c

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

pdh-Animalerie Natlou	c
pdh-Audace Mode et sport	c
pdh-Bijouterie Athena	c
pdh-Bijouterie Les Millidées enr.	c
pdh-Bizou Accessoires	c
pdh-Boutique l'Ensemble inc.	c
pdh-Boutique Signal	c
pdh-Bureau SITQ (Place du Havre)	tgt
pdh-Chaussure Maka Bottine / Chaussures POP	c
pdh-Dollorama	c
pdh-Hart	c
pdh-Investissement Québec	tgt
pdh-Librairie Tabacado	c
pdh-MAMR	tgt
pdh-Pharmacie Uniprix	c
pdh-SAQ	c
pdh-Studio Mode	c
Péto-Canada	c
Pétroles C. Poirier Inc.	c
Pharmacie Jean Coutu	c
PHV - Notaires Roussy & Rossignol	s
PHV- Kwatroe	c
PHV-Boutique Marie-Carine	c
PHV-Boutique Merceries J.B. Roy	c
PHV-Bureau d'immatriculation	tgt
PHV-Centre aux victimes d'actes criminels (CAVAC)	tgt
PHV-Centre Financier aux entreprises	s
PHV-Clinique d'optométrie Optiques Chaleurs	s
PHV-Collectif action jeunesse (bingo)	a
PHV-Marcoux centre-ville	c
PHV-Ministère de la sécurité publique	tgt
PHV-Theede & Collin Inc., Évaluateurs agréés	s
Pièces d'auto nicolas	c
Pièces d'autos F. Cronier / Sears	c
Pierrot Joncas, Arpenteur géomètre	s
Place 2000	c
Plomberie Pabok	s
Pneus Clermont	c
Poissonnerie A. Lelièvre	c
polyvalente MGR Sévigny	tgt
Port de Chandler-fédéral	tgt
Port Newport ( Ilôts )	tgt
Port Newport Pointe	tgt
Postes Canada Pabos	tgt
Postes Canada(Chandler)	tgt

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Postes Canada(Newport)	tgt
Propriété Maurice Goupil ( Hrblock et sec. GIM, anthony sax)	s
quirion et fils	c
Radio CFMV 96,3	c
Raynald Blais - karl grenier (énergie santé,, Piercoif)	c
restaurant Bistro Cyr	r
restaurant Dylan	r
Restaurant Dixie-Lee	r
Restaurant Duplex Pizza	r
restaurant Fraser	r
Restaurant la Barge	r
Restaurant la Chaloupe	r
restaurant le Chialeux	r
restaurant le Huard	r
restaurant McDonald	r
RH-Bar Le Caméléon ( Rodrigue Huard)	r
Robert Pages	c
Rona entrepôt	c
Rona quincaillerie	c
Rossy	c
SADC	tgt
Salon Coiffure 2000 Inc.	c
Salon coiffure Martine Mourant (Coiffure Myrike)	c
Salon coiffure McRae (Bernice)	c
Salon coiffure, esthétique & massage Maria Legresley	c
Salon d'esthétique À fleur de peau	c
Salon d'esthétique Carolle Sutton	c
Salon d'esthétique Murielle	c
Salon Danielle Haché	c
Salon de coiffure Claudine	c
Salon de coiffure contraste	c
Salon de coiffure Diva Unisexe	c
Salon de coiffure Fantaisie	c
Salon de coiffure Jacqueline	c
Salon de coiffure Johanne	c
Salon de coiffure Manon	c
Salon de coiffure MéliMel	c
Salon de coiffure Paxcale Bérubé	c
Salon de coiffure Rose-Aimée Leblanc	c
Salon de coiffure Solange Langlais	c
Salon de coiffure unisexe Francine Villeneuve	c
Salon Diane Godin	c
Salon Karine Gauthier Image'in	c
Salon Marie-Josée Blais	c
Salon Moderna (Micheline Langlais)	c

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Salon Nicole Ritchie	c
Salon Sylvie Coiffure unisexe	c
Salon Zen (Jennifer Hunt)	c
Salons Funéraires J.F. Fortin & fils de Newport	s
Sears Canada	c
Services ambulanciers Pabok	s
Services comptabilité Sonia Rehel	s
Services financiers Daniel Belvin inc.	s
Shell	c
site de compostage	m
Site Mary Travers	c
Soudure CMG	c
Soudure Henri Langlais	c
Stéréo Plus	c
Subway Chandler ( S. Couture)	r
Sureté du Québec	tgt
Super C	ep
Telus (centrale téléphonique sur Boulevard)	c
Telus (côte Pierre Georges, commerciale)	c
Tim Hortons	r
Transport des Anses Inc.	s
Ultramar Denis Dubé	c
Unité DOMREMY de Chandler	a
Usinage Micron	i
Usine de congélation de Newport	i
Villa Pabos	s
Ville de Chandler	m
ZEC des Anses	cm
<b>GRANDE-RIVIERE</b>	
Animalerie Grande Riviere	c
Annette Lambert coiffure	c
Arena de grande-Rivière	m
Assurances Jean-Guy Beaudin	s
Atelier Actibec	c
Atelier-nouveau - Will Nicolas	c
Banque Nationale	s
bâtiment Jean Coutu (ancien)	c
Bernard Électronique enr.	c
Bibliothèque municipale ( voir arena )	m
Bijouterie Brigitte	c
Bijouterie Dubé	c
Boudreau et Couture, notaires	s

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Bourget Électrique Meubles	c
Boutique Distinction	c
Boutique DODY	c
Boutique karine Moeau	c
Boutique Pro-nature	c
Boutique Synergie	c
Briand Moreau Cable Inc.	s
Bureau de Poste Rue de la Rivière	tgt
Cafétéria centre spécialisé des pêches	r
Caisse Populaire Desjardins	s
Camping Michel Gosselin (et resto)	cm
Camping de la Grave	cm
Camping Lina	cm
Cantine mobile	r
Casse-croûte chez Lise	r
centre de tri de grande-rivière	m
Centre éducation adulte La ramille	tgt
Centre spécialisé des pêches Halieutec	tgt
Cercle des fermières de Grande-Rivière	a
CF Décoration	c
Chaussures Myr-Mag	c
Ciné-parc	c
Clinique dentaire Danielle Whittom	s
Clinique dentaire Dr. Vinh	s
Clinique d'esthétique Enjolie	c
Clinique médicale de La Grande-Allée	s
Club de l'Âge d'or Amitié	a
Club de l'Âge d'or Les joyeux copains	a
Club Optimiste	a
Coiffure Brillantine	c
Coiffure Caroline	c
Coiffure Complicité	c
Coiffure Hélène	c
Coiffure La mèche en fête	c
Coiffure Manon	c
Coiffure Mell	c
Coiffure Nancy Mainville	c
Coiffure Nicole Syvrais	c
Construction rénovations DARD inc.	c
Construciton MD Déneigement	c
Constructions Pabok	c
Constructions Qualité-Expert Inc.	c
Couture Cahill	c
Couture Claire Lelièvre	c
Crustacés de Gaspé	p

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Dépanneur Ca-ro-lyn inc.	c
Dépanneur Marie-Soleil Petro-Canada	c
Distribution J.M. Bernatchez	c
École Bon Pasteur	tgt
Entreprise Hector Lebreux inc.	c
Esthétique Paulette Lagacé	c
Excellence Sports	c
Ferblanterie gaspésienne	c
Fermes de toit Jomar	c
Filles d'isabelle	a
Fine cuisine Alexina	c + r
Fleuriste La Rose des Vents	c
Forestières des Trois Couronnes Inc.	c
Fourrures Yves Mousette enr.	c
Garage André Dubé	c
Garage Gaston Normandeau enr.	c
Garage Ghislain Méthot	c
garage municipal et 2 casernes	c
Garage Steeve Cauvier	c
Garderie de Grande-Rivière	s
Gare Via Rail	s
Gestion Mauger (Pêche et Océan)	tgt
Gîte mario Moreau	g
Gîte Ramond Guilbeau	g
Go-Kart	c
Grande-Rivière Broderie Design inc.	c
halte routière	m
Hôtel de ville	m
Hydro Québec	tgt
IGA	ep
Industries FipecInc.	i
Irving	c
Jean Coutu	c
JL. Video	c
Josée Méthot, avocate	s
La fine mouche	c
La Fontaine des Aubaines	c
La Nuit Blanche	c
Le petit bricoleur	c
L'Escapade Maison des Jeunes de G-R. inc.	a
Lettrage BME Enr.	c
Location d'auto Thrifty	c
Location JRL	c
LPI photo, Télécom de l'Est	c + s
Lys Santé inc.	c



**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

MAPAQ	tgt
Marcel Moreau	?
Marché aux puces Grande-Rivière	c
Matériaux BMR	c
Mauger Ford	c
Mécanique L.L.	c
mercier et frères	c
Moreau, Laurent, ébénisterie	c
Motel du Rivage	h
Peinture Bergo	c
Pêcheries Rudy	p
Pêches et Océans Canada	tgt
Peinture Bergo Nettoyage	s
Pièces d'auto JLM	c
Pièce d'auto Nicolas	c
Pièces d'auto Noël Beaudry	c
Pièces d'Autos JLR inc.	c
Poisson salé gaspésien	p
Polyvalente de Grande-Rivière	tgt
Port de Grande-Rivière	tgt
Postes Canada	tgt
Quincaillerie J.G Méthot	c
Reina Lelievre (couture)	c
Restaurant chez Will	r
Restaurant Coq d'or	r
restaurant DéliReCajo	r
restaurant dixie-Lee	r
restaurant la petite gaspésienne	r
rock guillot construction	c
Salon de coiffure Francine	c
Salon de coiffure La Coupe des Sportifs	c
Salon de coiffure Linda Hogan	c
Salon esthétique électrolyse La Jouvence	c
Salon esthétique et électrolyse Rayon de Soleil	c
Salon funéraire Edgar Lebreux	s
Salon Koifur Clôd	c
Serfo inc.	?
Service ambulancier Pabok	s
Service de cafétéria Dunn	s
Société de gestion de la Grande-Rivière / Zec	a
Société Immobilière ( Voirie)	m
Soudure Le Rocher inc.	c
Soudure Will Nicolas	c
Station service Bélanger Couture Inc.	c
Subway	r

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Super Boutik	c
Synergie Gaspésie inc(entrepreneur construction)	c
Télévision communautaire de Grande-Rivière	a
Tissus Pro-fil (Les)	c
Transport Cahill inc. / Transport PF Couture inc.	c
Tricolaine	c
UsineUnipêche	c
<b>SAINTE-THÉRÈSE</b>	
Administration portuaire	tgt
Bureau de poste	tgt
Camping du Sapin Vert	cm
Cantine du Bria	r
Casse-croûte chez Marie	r
Chalet du Pont-Rouge 385-2530 J-P. Aucoeur	h
Coiffeuse Argentine Desbois	c
Construction Des Bois (Placements Lelièvre	c
Dégust-Mer	p
Déneigement M.D.	s
Dépanneur central	c
Domaine du Bel Age	s
E gagnon	p
École Bon Pasteur	tgt
Garage Bruno Collin / Dépanneur Chez Mario	c
Jeannine Lelièvre Gite aveclog.	g
La Ferme du Petit Moulin	c
Le Palais des Quilles	c
Lelièvre Mécanique Sport / Polaris	c
Lelièvre, lelièvre et Lemoignan	p
Marché Guy Desbois	ep
Municipalité de Ste-Thérèse	m
OTJ de Ste-Thérèse	a
Quincaillerie Chez Roland	c
Salon Fernande Coiffeuse	c
Soudure André Langlais inc.	c
Soudure MD / Location d'outillage MD	c
Techno Sport	c
<b>PERCÉ</b>	
40 Degrés Zone Créative	s
Administration portuaire	tgt
Alignement JLB	c

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Ambulance Service Percé	s
Atelier - Agathe & Caillou	c
Atelier - Boutique Collection Le Sablier	c
Atelier - Boutique Les Joyaux de la Mer	c
Atelier - Boutique Maison Tommi	c
Atelier - Galerie et Studio d'art Mao	c
Atelier Gérard Loovoet	c
Atelier Vernon Annet	c
Au Picde l'Aurore	h
Auberge au Fil des saisons	h
Auberge au Pirate 1775	h
Auberge de la Montagne	h
Auberge La table à Roland	h
Auberge les Trois Sœurs	h
Auberge Coin-du-Bancet chalets	h
Auberge de Jeunesse La Maison Rouge	h
Berthelot Entreprise Électrique enr.	c
Bistro le sacà vin	r
Boulangerie Le Fournand enr.	r
Boulangerie Pâtisserie Do-Ré-Mie	r
Boutique Cézam	c
Boutique du Campeur	c
Boutique La Vieille École 2003	c
Boutique Le Petit Macareux	c
Boutique Monique Langlois	c
Brasserie Pit Caribou et capitaine du havre	r
Buanderie (avecMille Délices)	c
Bureautique D.G.	c
Cabines de la Plage	h
Café Couleurs	r
Caisse Populaire Desjardins (Cap d'Espoir)	s
Caisse Populaire Desjardins (Percé)	s
Camping Cap Rouge	cm
Camping chalet nature	cm
Camping de la Baie	cm
Camping de la côte surprise	cm
Camping du Gargantua	cm
Camping du Phare	cm
Camping du Sacà vin	cm
Camping du village	cm
Camping Havre de la Nuit	cm
Camping municipal	cm
Camping Tête d'Indien + rés	cm
Caroline Devouge, coiffure	c
CCR-Café Champêtre	r

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

CCR-Le P'tit Bateau	r
CCR-Resto du Village	r
CCR-Bar Laitier Serge Grenier	r
CCR-Boutique Au bord de l'océan	c
CCR-Boutique La Marinière de Percé	c
CCR-Bureau Batelier de Percé	c
CCR-Kiosque Bateliers	c
CCR-Les Bateliers de Percé	c
CCR-Resto-Bar les Fous de Bassans	r
Centre agroécologie Val d'Espoir (Coop Rocher-Percé)	a
Centre communautaire St-Georges-de-Malbaie	a
Chalet de l'Escale	g
Chalets de la Pointe	h
Chalets le Repos SOMME	h
Chalets Rainbow enr.	h
Cliff's Chasse et Pêche enr.	cm
CLSC	tgt
Club de l'Âge d'or Vue des Montagnes	a
Club l'Anneau d'or de Cap d'Espoir	a
Club Nautique de Percé	a
Comptabilité Carole Anderson	s
Construction Bertrand Pagé	c
Construction N et R Duguay	c
Construction Qualité Expert	c
COOP	?
Crustacés de Malbaie	p
Dean Boyle	?
Dean Boyle Entrepreneur	c
Dépanneur Després + station Shell	c
Dépanneur Henri Collin	c
Entrepôt Rail	c
Depanteck	c
École Assomption	tgt
École Belle-Anse	tgt
École Notre-Dame-de-Liesse	tgt
École Sainte-Marie	tgt
École Saint-Michel	tgt
Entrepreneur en plomberie Marcel Proulx	c
Épicerie Marché Richelieu	ep
Épicerie Wilfrid Ste-Croix	ep
Excavation Bernard & Gene Cahill	c
fumoir gaspé cured	c
Fumoir Monsieur Émile	c
Galerie d'Art Donald Cahill	c
Galerie d'Art La Maisonart	c

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Galerie du Rocher	c
Galerie Reid'Art	c
Garage Georges Cahill et Fils	c
Garage Kenny Boyle	c
Garage Régis Chicoine	c
Garage René Berthelot	c
Garage Robert Chicoine	c
Garage Yvan McKoy	c
Gare de Barachois	c
Gare de Percé	c
Gasp-Boutique Gaspésiana	c
Gasp-Kiosque Gaspésianna	c
Gîte à l'Abri du vent	g
Gîte à la Belle Étoile	g
gîte au coin de la berge	g
gîte au jardin de l'anse	g
Gîte au Rendez-vous	g
Gîte chez Despard	g
Gîte de la Savoie	g
Gîte du Cap Blanc	g
Gîte du Capitaine	g
Gîte du Presbytère	g
Gîte La Rêvasse	g
GJ-Atelier - Boutique Wazo	c
GJ-Bar Laitier Percébo	r
GJ-Boutique Capitaine Duval	c
GJ-Boutique Choses de Percé	c
GJ-Boutique La Marée Basse enr.	c
GJ-Boutique Photo Soleil inc.	c
GJ-Café de l'Atlantique	r
GJ-Café Nouvelle Vague	r
GJ-Confiserie d'Époque Le Becsucré	r
GJ-Kiosque Phare	c
GJ-Kiosque Place Gilles Jean	c
GJ-La Boîte à Lunch	r
GJ-La Boîte à T-Shirt enr.	r
GJ-Restaurant la Maison du Pêcheur	r
GJ-Restaurant la Cage du Pêcheur	r
GJ-SAQ	c
GJ-Tabagie Ma boulerie	c
GJ-Télédistribution de la Gaspésie	tgt
Goéland - Kiosque Goéland	c
Goéland- Boutique Souvenir Le Goéland	c
goéland-boutique-Massé	c
hotel bonaventure	h

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Hotel Fleur de Lys	h
Hôtel Motel Le Mirage	h
Hôtel Motel La Côte Surprise	h
Hotel Motel Manoir de Percé	h
Hotel Motel Rocher-Percé	h
hôtel-Motel Bleu, Blanc, Rouge (103 route 132)	h
hôtel-Motel Bleu, Blanc, Rouge 104 route 132)	h
Hôtel La Normandie	h
Institut de Beauté Desneiges	c
Isolation JCO	c
J. Ernest Boulanger Ltée	c
JW Bourget (Quincaillerie)	c
Kiosque Flynn	c
Kiosque Homard Rouge	r
La fermette d'antan	a
La morutière - Kiosque	r
La morutière- Chalets	h
Le Magasin Général Historique Authentique	c
Légion canadienne	a
Les Bateaux croisières Julien Cloutier enr.	c
Les Croisières Les Traversiers de l'Île inc. +Mhenry	c
Les entreprises agricoles et forestières de Percé	c
Mac-boutique et Motel Le Macareux	c + h
Magasin Général Robert Collin	c
Maison de Percé	g
Maison Rehel ( gîte)	g
Mecano Sylvain Duguay	c
Mer-Hôtel Motel aux Vagues Vertes	h
Motel Au Soleil Levant	h
Motel Bellevue	h
Motel et Chalets Glenn	h
Motel Impérial	h
Motel l'Églantier	h
Motel Natabel et chalets enr.	h
Motel Nouvel Horizon	h
Motel Plage Flynn	h
Motel Seal Rock inc.	h
Motel Suisse	h
Motel Vibert et camping	h
Nadeau matériau	c
Palais de justice	tgt
Panorama- Café du Panorama	r
Panorama- Camping Panorama	cm
Panorama- Hôtel le panorama de Percé	h
Pêcherie Prével (Poissonnerie)	p

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Pharmacie Uniprix	c
Poissonnerie Caron	p
Port Anse-à-Beaufils	tgt
Port St-Georges	tgt
Poste Canada (Barachois)	tgt
Postes Canada (Cap d'Espoir)	tgt
Postes Canada (Percé)	tgt
Postes Canada (St-Georges)	tgt
Postes Canada (Val d'Espoir)	tgt
Quai	tgt
restaurant aux milles délices	r
restaurant Biard	r
restaurant la maison Mathilde	r
resto de l'anse	r
Resto la Morutière	r
restaurant le récif	r
RM-1 logement intégré	g
RM-Boutique Au Bon Secours	c
RM-Boutique de la Mer	c
RM2-La Boutik Art	c
RM2-Motel Le Pigalle	h
RM2-Tabagie La Gougou	c
Robin	?
Rouge Homard	r
S.V. Cloutier Rénovation + PSE	c
Salon Coiffure Carole	c
Salon Coiffure Jules Leblanc	c
Salon Coiffure Sandra	c
Salon de coiffure Antoinette	c
Salon de Coiffure Pierrot enr.	c
Salon Marie-Josée Moreau	c
Scierie Blais	c
SEPAQ (faune)	cm
SEPAQ-Boutique Nature	cm
SEPAQ-Casse-croûte le resto du Margault	cm
SEPAQ-centre d'interprétation	cm
SEPAQ-Musée Le Chaffaud inc. ( SEPAQ)	cm
SEPAQ-quai Anse-à-beaufils	cm
SEPAQ-stationnements	cm
Serres Jardins Fleuris	c
Serres Petite Rosée	c
Services Financier Thivierge (à la maison)	s
Surcouf Café	r
Sureté du Québec-poste relais	tgt
TI-lou- Dépanneur Motel et boutique Chez Ti-Lou	c

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

---

Université Laval (2 bâtiment)	tgt
V- Centre récréatif Barachois	cm
V-Cantine Tête d'Indien	r
V-Caserne Barachois	m
V-Caserne Cap d'Espoir	m
V- Caserne Percé (ancien garage)	m
V-Centre communautaire Bridgeville	a
V-Centre communautaire Cap D'espoir	a
V-Garage municipal-chemin Lemieux	m
V-Halte Cap d'Espoir	m
V-Hôtel de ville	m
V-Information touristique	m
V-Office tourisme	m
V-Pratto	?
Val Construction	c
Vieille Usine	r + c



**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

**ANNEXE 2.2 – LISTE DES ICI PRESENTES SUR LE TERRITOIRE DE LA  
MRC DE LA COTE-DE-GASPE**

*Note : Cette liste des ICI a été élaborée en 2008 par la MRC de La Côte-de-Gaspé. Une mise à jour sera effectuée éventuellement.*

***Répertoire des entreprises - municipalité de Cloridorme***

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Administration portuaire de Cloridorme	1	route du Quai		Cloridorme	G0E 1G0	3952674	395-2166	Jean-Paul Huet
Atelier M.C. enr.	605	Route 132		Cloridorme	G0E 1G0	395-2335	395-2954	Michel Chicoine
Au Lys Fleuri 1996 enr.	368	Route 132		Cloridorme	G0E 1G0	395-2957	395-2977	
Boucherie Le Rouge inc.	484	Route 132		Cloridorme	G0E 1G0	395-2811		Jean-Baptise Côté
Caisse populaire Desjardins des Hauts-Phares	533	Route 132		Cloridorme	G0E 1G0	2693305	395-2205	
Centre d'Alignement L.M. enr.	300	Route 132		Petite-Anse	G0E 1G0	395-2950		Florent Roy
Clorid'Art	1	route de l'Anse		Cloridorme	G0E 1G0	3952418		Nancy Clavet
Comptoir Sears	416	Route 132		Cloridorme	G0E 1G0	3952525		
Construction Rénovation C M G P	126	route 132		Cloridorme	G0E 1G0	395-2241		
Corporation municipale de Cloridorme	472	Route 132		Cloridorme	G0E 1G0	395-2808		Marie Dufresne
Denis Gleeton, Entrepreneur Général, Transport en Vrac	524	Route 132		Cloridorme	G0E 1G0	395-2010		
Esthétique Karine Poirier	760	Route 132	C.P. 91	Cloridorme	G0E 1G0	395-2425		Karine Poirier
Garage Jean-Marc Coulombe	441	Route 132		Cloridorme	G0E 1G0	395-2975		Jean-Marc Coulombe
Garage Michel Bouchard	271	Route 132		Pointe-Frégate	G0E 1G0	395-2532		
Ginette Roy Côté Artisanat	213	Route 132		Pointe-Frégate	G0E 1G0	395-2191		Ginette Roy
Hewitt Équipements Onil Chicoine	645	route 132		Cloridorme	G0E 1G0	395-2611		
Marché Richelieu	572	Route 132		Cloridorme	G0E 1G0	395-2229		
Motel du Cap Saint-Yvon	907	Route 132		St-Yvon	G0E 1G0	395-2990	395-2991	Robert Parent
Poissonnerie de Cloridorme	570	Route 132		Cloridorme	G0E 1G0	395-2545	395-2927	Jean-René Denis
Réal Gasse, Agent d'assurance	713	Route 132		Cloridorme	G0E 1G0	395-2409	395-2619	
Réginald Côté, Artisanat	363	Route 132		Petite-Anse	G0E 1G0	395-2886		
Rénovation Gérald Dupuis	795	Route 132		Cloridorme	G0E 1G0	3952113	395-2617	Gérald Dupuis
Restaurant La Maisonnée	462	Route 132		Cloridorme	G0E 1G0	3952424		
Restaurant La Rivière	572	Route 132		Cloridorme	G0E 1G0	3952229		Pierre-André Lebreux
Restaurant-Motel Étoile du Nord	1	rue du Pêcheur		Pointe-Frégate	G0E 1G0	395-2966	395-2926	
Roland Bélanger & Fils, Excavation, Coffrage, Camionnage	18	Route 132		Pointe-Frégate	G0E 1G0	395-2110	395-2512	
Salon de Barbier Magella Francoeur	416	Route 132		Cloridorme	G0E 1G0	395-2821		Magella Francoeur
Salon de Coiffure Cibel	724	Route 132		Cloridorme	G0E 1G0	395-2450		
Société canadienne des Postes	532	Route 132		Cloridorme	G0E 1G0	395-2233		Andrée Richard
Therence Gleeton, Entrepreneur Électricien	518	Route 132		Cloridorme	G0E 1G0	395-2830	395-2502	
Wilbrod Bélanger et fils	30	Route 132		Pointe-Frégate	G0E 1G0	395-2115	395-2154	Anthony Bélanger

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

*Répertoire des entreprises - municipalité de Petite-Vallée*

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Centre d'entretien d'auto	63	rue Principale		Petite-Vallée	G0E 1Y0	393-3015	393-3015	Roberto Côté
Corporation municipale de Petite-Vallée	45	rue Principale		Petite-Vallée	G0E 1Y0	393-2949	393-2949	Simon Côté
Fumoir Béland et Fils	2	rue Béland		Petite-Vallée	G0E 1Y0	393-2982		Armel Béland
J.A. Lebreux & Fils Inc.	47	rue Principale		Petite-Vallée	G0E 1Y0	393-2152		Gilles Lebreux
La Maison Lebreux inc.	2	Longue-Pointe		Petite-Vallée	G0E 1Y0	3933105		Simon Côté
La Pourvoirie Beauséjour	135	Principale		Petite-Vallée	G0E 1Y0	393-2347	393-3072	S. Milliard/R. Blouin
Le Café de la Vieille Forge	4	Longue-Pointe		Petite-Vallée	G0E 1Y0	393-2222		
Mé Jacques Bouchard, Notaire	38	Principale		Petite-Vallée	G0E 1Y0	3933104		Jacques Bouchard
Salon de coiffure Unicoupe	6	rue Gaumond		Petite-Vallée	G0E 1Y0	393-2666		Danièle Gaumond
Société Canadienne des Postes	47	rue principale		Petite-Vallée	G0E 1Y0	393-2152		Danielle Lebreux
Télé-Sourire inc.	70	rue Principale		Petite-Vallée	G0E 1Y0	393-2794		Gisèle Melançon
Village en chanson de Petite-Vallée	45	Principale		Petite-Vallée	G0E 1Y0	393-2592	393-3060	Allan Côté

*Répertoire des entreprises - municipalité de Grande-Vallée*

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Association des personnes handicapées Secteur L'Estran	6	rue du Couvent		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2434		Marie Lise Bernatchez
Atelier Kéty-Claire	10	St-François-Xavier Ouest		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-3242		Christianne Chicoine
Auberge Motel Richard	36	St-François-Xavier Ouest		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2670		Aimé Richard
Bar billard chez Norm enr.	6	St-François-Xavier Ouest		Grande-Vallée	G0E 1K0	3932121		
Bar Laitier La Glaceries	41	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2799		Solange Côté
Belle-en-Mode	14	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-3138		Réjeanne Béland
Bois et Transport Michel Chicoine inc.	26	de la Rivière		Grande-Vallée		3932149	393-3174	Michel Chicoine
Bois Granval G.D.S. inc.	10	Industrielle		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2244	393-3037	Guildo Deschênes
Boulangerie du Boulevard	25A	St-François-Xavier O		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-3088		Claudette Côté
Boulet Sport	46	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2766	393-2766	Rosaire Boulet
Boutique de tissus Richard Gagné	63	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2169		Anna-Marie Richard
C.S.S.S. de La Côte-de-Gaspé (CLSC)	71	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	3932572	393-2952	Jean-Pierre Tremblay
Caisse Populaire de Grande-Vallée	2	du Couvent	C.P.38	Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2100	393-2532	Noël Richard
Camping Au Soleil Couchant	75	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	3932489		Anick Bernatchez
Centre d'achat de Grande-Vallée	14	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2851		Jean-Pierre Béland
Centre d'action bénévole la Grande Corvée	25	Saint-François-Xavier Ouest	309	Grande-Vallée	H0E 1K0	3932689	393-2828	

# MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

## Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télocopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Centre d'art Yvon-Côté	1	du Vieux-Pont		Grande-Vallée	G0E 1K0	3932121	392-2121	Jean Lemieux
Centre de réadaptation de la Gaspésie	71	Saint-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	3933333	393-2952	Connie Jacques
Clinique de massothérapie Nathalie Dorion	136	de la Rivière		Grande-Vallée	G0E 1K0	3932302		Nathalie Dorion
Clinique Dentaire Nelson Fournier	4A	rue du Couvent		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2246		Nelson Fournier
Coiffure en toute beauté	107	de la Rivière		Grande-Vallée	G0E 1K0	3953585		Annie Ayotte
Coiffure Karine Minville	21	de la Rivière		Grande-Vallée	G0E 1K0	3932905		
Coop d'aménagement forestier de Grande-Vallée	4	rue Lemieux	504	Grande-Vallée	G0E 1K0	3933339		Gino Chicoine
Corporation d'aide à domicile Multi-services	86A	St-François-Xavier Est	273	Grande-Vallée	G0E 1K0	3933310		André Richard
Corporation de développement touristique	3	St-François-Xavier Est	C.P. 98	Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2161	393-2274	Claire Minville
Corporation municipale de Grande-Vallée	3	St-François-Xavier Est	C.P. 98	Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2161	393-2274	Ghislaine Boutillette
Côté Esso Service	34	St-François-Xavier Ouest		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2233	393-2253	Pierre Côté
Cyr et Minville, Avocat	76B	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2633		Monia Minville
Dépanneur Le Défi enr.	54	St-François-Xavier Ouest		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2729		Odette Minville
Distributions P.G.R. pièces d'autos	47	St-François-Xavier Ouest		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2717		Garnier Ratté
Dixie Lee Grande-Vallée	57	St-François-Xavier Ouest		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2300		Bernard Fournier
Écoced G.D.S. inc.	10	Industrielle		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-3108		Guido Deschênes
École de musique de Grande-Vallée	6	du Couvent		Grande-Vallée	G0E 1K0	3932220		Rose Couture
Fleuriste du Centre	5A	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2659		Jean-Pierre Béland
Fournier Arthur Ass. Vie	84	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2176		Arthur Fournier
Halte Parents de la Vallée	39-D	St-François-Xavier Est	340	Grande-Vallée	G0E 1K0	3933123		Renée Bernatchez
Hôtel Motel Grande-Vallée des Monts	37	rue du Quai		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2648		
Info-Gestion G.B. enr. , comptabilité	10	St-François-Xavier Ouest		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2601	393-2609	Ghislaine Boutillette
Journal Communautaire Le Phare	3	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	3932161		Jacques Noël
La Maison des aînés de Grande-Vallée	42	de la Rivière		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2713		Diane Bélanger
Lebreux, Côté et Associés	86B	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2466	393-3265	Simon Côté
Les Entreprises Denise Minville inc.	10	St-François-Xavier Ouest		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2808		Denise Minville
Les Entreprises Forestières Clarence Minville inc.	95	de la Rivière		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2082		Clarence Minville
Les Entreprises Forestières Yannick Richard	66	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2228		Yannick Richard
Les Entreprises L.M.C.	80	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2539		Langis Minville
Les Jardins d'Elzie	3	Bernatchez		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-3028		Elzéar Bernatchez
Les Maisons Funéraires Harris Gleeton	76	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-3300		Harris Gleeton
Les Produits Forestiers C.F. inc.	37	St-François-Xavier Ouest		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2660		J. J. Fournier
Les Serres Coulombe	51	St-François-Xavier Ouest		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2036		Jeanne Coulombe
Madone Minville, Avocate	4A	rue du Couvent		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2583		Madone Minville
Maison des jeunes de Grande-Vallée	1	de la Rivière		Grande-Vallée		3932455		Nathalie Côté
Marché Lamy inc.	15	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2081		Sarto Lamy
Motel Frigault des Monts	55	St-François-Xavier Ouest		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-3137	393-3373	Marcel Quimper
O'Pub Café	10	Saint-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	3933039		Dominique Lemieux

# MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

## Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télocopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Papeterie Profil enr.	86B	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2466		
Pharmacie Nancy Lemieux	30	St-François-Xavier Ouest		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-3030		Nancy Lemieux
Restaurant La Marée Haute enr.	94	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-3008		Francis Brousseau
Roch Fournier et Fils inc.	40	St-François-Xavier Ouest		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2275	393-2359	Roch Fournier
Salle de quilles Grande-Vallée 2000 enr.	56	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	3933151		René Côté
Salon de coiffure Aux Ciseaux	14	de la Rivière		Grande-Vallée	G0E 1K0			Marie-Josée Huet
Salon de coiffure prestige	10	St-François-Xavier O		Grande-Vallée	G0E 1K0	3933331		Émilie Minville
Salon Folies Pastel	86A	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2566		Claudine Côté
Savard Services enr.	4	Rue Fournier		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-3127	393-3126	Pierre Savard
Sersolaire enr.	13	de la Rivière		Grande-Vallée	G0E 1K0	3933936		Steeve Ratté
Société Canadienne des Postes	7	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2090		
Société de l'Assurance-Automobile du Québec	5A	St-François-Xavier Ouest		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2659		Jean-Pierre Béland
Société des alcools du Québec	5	St-François-Xavier Est	C.P. 250	Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2211		Liette Minville
Station Service Ultramar	37	St-François-Xavier Ouest		Grande-Vallée	G0E 1K0	3932334	393-3036	Jean-Jacques Fournier
Studio Jean-Pierre Béland	5A	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2659		Jean-Pierre Béland
Super Marché Grande-Vallée inc.	2	St-François-Xavier Ouest		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2010		Marcel Minville
Sûreté du Québec	5	St-François-Xavier Est	158	Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2020	393-3063	
Transport adapté Les quatre marées inc.	1	de la Rivière		Grande-Vallée	G0E 1K0	3933262		Marina Bernatchez
Val-Fo Électrique enr.	72	St-François-Xavier Est		Grande-Vallée	G0E 1K0	393-2060	393-2060	Valère Fournier

## Répertoire des entreprises - municipalité de Murdochville

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télocopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Abdelnour et Desrosiers, notaires	700	5e Rue		Murdochville	G0E 1W0	784-2343	368-6564	Line Desrosiers
AHMI	365	avenue Miller		Murdochville	G0E 1W0	7842444	784-2258	
Aux Variétés enr.	616	6e Rue	C.P. 297	Murdochville	G0E 1W0	784-3580		Marie L. Travers
Banque Laurentienne de Canada	601	5ème rue		Murdochville	G0E 1W0	7842532		
Bar l'Équinoxe 2000 enr.	648	5e Rue		Murdochville	G0E 1W0	784-2634		
Boulangerie La Gourmandise enr.	628	5e Rue		Murdochville	G0E 1W0	784-2502		
C.S.S.S. de La Côte-de-Gaspé (CLSC)	600	rue Dr William May		Murdochville	G0E 1W0	784-2572	784-3629	Jean-Pierre Tremblay
Caisse populaire Desjardins Mer et Montagnes	698	5e Rue		Murdochville	G0E 1W0	784-2523	784-3355	Martine Côté
Centre Corus	51	Chemin de la Mine		Murdochville	G0E 1W0	7843646	784-3874	Redouane Megateli
Centre d'interprétation du Cuivre	345	Route 198		Murdochville	G0E 1W0	784-3335	784-2597	
Centre d'action bénévole Les Hauts-Bois			863	Murdochville	G0E 1W0	7842258		Gisèle Leblanc
Club de Curling de Murdochville	501	rue Miller		Murdochville	G0E 1W0	784-2863		
Club de golf de Murdochville		Route 198		Murdochville	G0E 1W0	784-3833		Jeannot Lemieux
Conciergerie L.S. enr.	733	3e Rue		Murdochville	G0E 1W0	784-3687		Linda Shaw
Garage Réal Saint-Gelais	504-600	Miller		Murdochville	G0E 1W0	7842309		Réal Saint-Gelais

## MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

### Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télocopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Hotel Copper	700	5e Rue	C.P. 940	Murdochville	G0E 1W0	784-2566	784-2403	Jacques Gauthier
Jacques Plourde Transport inc. (Déneigement)	250	Parc Industriel		Murdochville	G0E 1W0	784-3339		
Laliberté Électrique	721	4e Rue		Murdochville	G0E 1W0	7842545		
Location Y.J.	520	Miller		Murdochville	G0E 1W0	7842341		
Marché P.A.M.	604	4e Rue		Murdochville	G0E 1W0	7842224		
Ô Bocado enr.	630	5ème rue		Murdochville		7842525		
Pétroles Jacques Gauthier enr.	549	Route 198		Murdochville	G0E 1W0	784-3811		Jacques Gauthier
Pharmacie Gagnon & Smith	608	5e Rue	C.P. 970	Murdochville	G0E 1W0	784-2360	784-3414	Garry Smith
Quincaillerie 3MR	270	Parc Industriel		Murdochville	G0E 1W0	7843451		
Salle à manger Hôtel Copper	700	5e Rue	C.P. 940	Murdochville	G0E 1W0	784-2566	784-2403	Jacques Gauthier
Salon de Quilles Bonne entente	501SS	rue Miller		Murdochville	G0E 1W0	784-3635		Dave Pelletier
Société Canadienne des Postes	564	Miller		Murdochville	G0E 1W0	784-2989		
Société de développement économique de Murdochville (SODEM)	611	1ère rue	1120	Murdochville	G0E 1W0	7842536	784-2450	Jean-Marie Chrétien
Ultramar ltée, Station Service	520	Miller	C.P. 757	Murdochville	G0E 1W0	784-2341	784-3506	
Ville de Murdochville	635	5e Rue	C.P. 1120	Murdochville	G0E 1W0	784-2536	784-2607	Jean-Marie Chrétien

### *Répertoire des entreprises - municipalité de Gaspé*

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télocopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Jacques Plourde Transport inc.	67	boul. Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5R1	269-5961	269-5020	
Abdelnour et Desrosiers, notaires	155	rue de la Reine		Gaspé	G4X 2R1	3683292	368-6564	
Accueil Blanche Goulet de Gaspé inc.	184	de la Reine		Gaspé	G4X 1T6	368-4700	368-4980	Gertrude Huet
Administration portuaire de Rivière-au-Renard	1	de la Langevin	9	Gaspé	G4X 5G4			
Affûtage G.G. enr.	14	rue Eden		Gaspé	G4X 1Z2	3683559		Gilles Gauvin
Agence Canadienne d'inspection des Aliments	194	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 1N2	368-8481	368-5825	
Agence Maritime Calypso enr.	179	Mgr Leblanc		Gaspé	G4X 1R9	368-3648	368-7134	Robert Lagacé
Agrès de Pêche ACPG inc.	1	de la Mary		Rivière-au-Renard	G4X 5E9	269-3372	269-3402	Réal Tapp
Aide Juridique de Gaspé	185	boul. York Est		Gaspé	G4X 2L1	368-3358	368-3432	
Air Alliance	60	rue de l'Aéroport		Gaspé	G4X 2K2	368-7097	368-7097	Rachel Ste-Croix
Ambulance Portier	212	de Gaspé		Gaspé	G4X 1A5	3682155		
Ange-Marie Côté, électricien	62	Wakeham		Gaspé	G4X 1P8	368-5333		Ange-Marie Côté
Ange-Marie et Gilles Dupuis, peintres en bâtiment inc.	31	rue Mgr Ross		Gaspé	G4X 1L7	368-2499	368-2498	Gilles Dupuis
Animalerie Idéfix	39	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-2677	368-2677	Faye Tapp
APDEV	37, bure	Chrétien		Gaspé	G4X 1E1	3687796		Jino Arseneault, Darie Pelletier

# MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

## Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Armand Dumaresq, Matériaux de Construction à bas prix	56	rue du Banc		Rivière-au-Renard	G4X 5E2	269-3693		
Aspirateur plus 2001	1B	de l'Église		Rivière-au-Renard	G4X 5E7	2697377		Linda Boulay
Association Chasse et Pêche de Gaspé inc.	37	boul. de la Montagne		Gaspé	G4X 1K1	3686996		
Association des capitaines-propriétaires de la Gaspésie inc.	1	de la Langevin	9	Rivière-au-Renard	G4X 5G4	2697701	269-3278	Gilles Champoux
Association des Grands-Frères et Grandes-Soeurs de Gaspé inc.	189	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 2P8	368-5858	368-6697	
Association des havres de plaisance	182	Mgr Leblanc		Gaspé	G4X 1S1	3682591	368-1465	Jean-Pierre Lavoie
Association des personnes handicapées de Gaspé	25-37	rue Chrétien		Gaspé	G4X 1E1	3686585	368-7196	
Association des personnes handicapées Val-Rosiers	47	des Loisirs		Gaspé		2695606	269-3312	
Assurance Hélène Curadeau, Assurances générales	537	de Petit-Cap		Petit-Cap	G4X 4L1	269-3682		
Assurance maritime Sedjwick	215	Wayman		Gaspé	G4X 1S9		368-0141	
Assurances C. Sutton Lebouillier enr.	39-25	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-2766	368-2322	
Assurances Clovis Morris inc.	153	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A4	368-2696	368-1442	Dave Morris
Assurances Donat Samuel et Fils inc.	189	boul. Renard Ouest		Rivière-au-Renard	G4X 5B1	269-3328	269-7191	Raynald Samuel
Assurances Promutuel Gaspésie-Les Îles	22	rue Riverin		Gaspé	G4X 2P3	368-1831	368-1800	Rodrigue Synnott
Atelier d'Usinage Gaspé Machine Work inc.	277	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2E9	368-6574	368-6574	Michael Patterson
Atelier de débosselage et peinture A. Mathurin	915	boul. Anse-à-Valleau		Anse-à-Valleau	G4X 4A1	269-5103	269-5103	André Mathurin
Atelier de débosselage Yves Pitre	991	Haldimand		Gaspé	G4X 2J6	368-6799	368-7740	Yves Pitre
Atelier de peinture A. Laflamme inc.	278	de Sandy Beach		Gaspé	G4X 2B3	368-5232		André Laflamme
Atelier de peinture A. Laflamme inc. / Radiateurs Laflamme	387	montée Morris		Rivière-au-Renard	G4X 5P7	269-5231	269-5440	André Laflamme
Atelier de soudure Gilles Aspirault enr.	7	de la Mary		Rivière-au-Renard	G4X 5E9	269-5656	269-3242	Gilles Aspirault
Atelier Dow inc.	690	boul. Forillon		Fontenelle	G4X 6T8	892-5915		Barry Dow
Auberge Fort-Prével	2053	boul. Douglas		St-Georges-de-Mal	G0C 2X0	3682281	368-2510	
Auberge international de Cap-aux-Os	2095	boul. Grande-Grève		Cap-aux-Os	G4X 6L7	892-5153	892-5292	Gilles Shaw
Auberge Motel Caribou inc.	82	boul. Renard Ouest		Rivière-au-Renard	G4X 5B2	269-3344	269-3237	Guy Veillette
Aupin multi services			6168	Gaspé	G4X 2R7	368-5500		Mario Aupin
Auto M F enr.	110A	montée Morris		Rivière-au-Renard	G4X 5N6	269-7757	269-7737	
Automobiles Mauger Ford.	81	York est		Gaspé	G4X 2L1	368-2119	368-5738	
Aux Beaux Souliers	39	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-5224		Mariette Sheehan
Aux trois sources	47	avenue Rooney		Douglstown	G4X 2Z3	3683939		Fabien Boulanger
Azentic	37 - bur	Chrétien		Gaspé	G4X 1E1	3687796		
Banque Nationale du Canada	39	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-2226	368-6714	
Banque Toronto Dominion	134	rue de la Reine		Gaspé	G4X 2R2	368-3311	368-6194	Richard Giguère
Bar Apollo enr.	69	rue du Banc		Rivière-au-Renard	G4X 5E3	269-3538		Richard Tremblay
Bar La Voûte (1993) enr.	114	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T4	368-1219		Maurice Bérubé

# MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

## Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Bar Laitier La Banquise	102	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A9	368-6670		
Bar laitier La Mollière	1323	boul. de Cap-des-Rosie		Cap-des-Rosiers	G4X 6G7	892-5788		Johanne Gleeton
Bar le Beaver	2	rue Adams		Gaspé		368-6666		Wayne Adams
Bar Le Campus	172	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T4	368-8881		Maurice Bérubé
Bar Rendez-Vous	35	boul. Renard Ouest		Rivière-au-Renard	G4X 5B2	2695602		Denis Dupuis
Beau plancher et pelouse enr.	1411	Haldimand		Gaspé	G4X 2J9	368-5653		Gilles Aupin
Bernard Dupuis	186	Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5R5	2693146		Bernard Dupuis
Béton Provincial	203	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A7	368-3696		Marius Arsenault
Bijouterie Dary enr.	109	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T5	368-1212		Dary Mercier
Bijouterie Joncas enr.	155	rue de la Reine		Gaspé	G4X 2R1	368-4001		Jean-Maurice Joncas
Bijouterie La Joaillerie enr.	167	rue de la Reine		Gaspé	G4X 2W6	368-1881		Maryse Ouellet
Biorex inc.	198	boul. Gaspé, suite 102		Gaspé	G4X 1B1	368-5597	368-1372	France Henri
Bistro-Bar Le Brise-Bise	2	Côte Carter		Gaspé	G4X 1V2	368-1456	368-4108	Claudine Roy
Bois et Matériaux Kega ltée (Le rénovateur Ro-Na)	151	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A4	368-2234	368-6267	Peter Keys
Bonenfant Pare-Brise d'autos inc. (Du-Ro)	401	montée Sandy Beach, I		Gaspé	G4X 2E9	368-3484	368-7548	Daniel Bonenfant
Boulangerie Fine Fleur	3-A	Carter		Gaspé	G4X 2L5	3686116		Lucie Fautoux
Boulay Dodge Chrysler inc.	70	rue Jacques-Carlier		Gaspé	G4X 1M3	368-3344	368-7181	André Boulay
Boutique Fantaisie enr.	58	rue du Banc		Rivière-au-Renard	G4X 5E2	269-3929		
Boutique Kon Joint	131	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T5	368-2708		Noëlline Couture
Boutique L'Ensemble inc.	39	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-3733		
Boutique l'Éventail	39	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-6719		Monia Smith
Boutique Le Jean Bleu inc.	39	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-6846		Tammy Synnott
Boutique Le Pentagone inc.	39	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-3122		
Boutique mode Andréa	123	Renard Est		Gaspé	G4X 5K7	2697766		Andréa English
Boutique Signal	167	rue de la Reine		Gaspé	G4X 2W6	368-6743		Geneviève Cotton
Boutique Studio Mode	39	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-2537		
Boutique Vagabond	39	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-2165		
BPR Groupe-Conseils	19	Adams		Gaspé	G4X 1E5	368-8151	368-8951	Claude Lescelleur
Brasserie Labatt ltée	651	York Sud	6394	Gaspé	G4X 2R8	368-5050	368-5702	Richard Deraiche
Brasserie Molson	286	de York Sud	1398	Gaspé	G4X 2L6	368-1786	368-1849	Michel Arsenault
Brico-Déco	167-3	de la Reine		Gaspé	G4X 2W2	3680066	368-0076	Ghislain Samuel
Briquelage Marius Dufresne	4	de l'entrepôt		Gaspé	G4X 5L4	2693264		
Brûlerie Café des Artistes	101	Rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T5	3683366		
C.D. Spectacles	162	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T4	3683859		Magalie Joncas

# MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

## Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
C.D.T. Peintres inc.	262	de Wakeham		Gaspé	G4X 1Y7	368-6828		Dorima Mathurin
C.S.S.S. de la Côte-de-Gaspé (Centre Hospitalier Hôtel-Dieu)	215	boul. York Ouest		Gaspé	G4X 2W2	368-3301	368-7150	Jean-Pierre Tremblay
C.S.S.S. de La Côte-de-Gaspé (Centre Hospitalier Mgr Ross)	150	rue Mgr Ross		Gaspé	G4X 2S7	368-2291	368-6730	Jean-Pierre Tremblay
C.S.S.S. de La Côte-de-Gaspé (CLSC)	205	boul. York Ouest		Gaspé	G4X 2L2	368-2572	368-1532	Jean-Pierre Tremblay
C.S.S.S. de La Côte-de-Gaspé (CLSC)	154	boul. Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5R5	269-2572	269-5294	Jean-Pierre Tremblay
Caisse populaire Baie de Gaspé	80	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 2V2	368-5555	368-2368	
Caisse populaire Baie-de-Gaspé	1819	boul. Forillon		Forillon	G4X 6L3	892-5247	892-5300	
Caisse populaire de La Baie de Gaspé	54	de St-Majorique		Fontenelle	G4X 6R2	368-5440	368-1533	France Leclerc
Caisse populaire des Hauts-Phares	1207	boul. Cap-des-Rosiers		Cap-des-Rosiers	G4X 6G5	2693305	892-5578	
Caisse populaire des Hauts-Phares	54	montée Rivière-Morris	250	Rivière-au-Renard	G4X 5M6	269-3305	269-3445	Régis Collin
Caisse populaire des Hauts-Phares	342	boul. Petit-Cap		Petit-Cap	G4X 4L2	2693305	269-3112	Sylvio Cotton
Caisse populaire des Hauts-Phares	598	boul. Griffon		Anse-au-Griffon	G4X 6A6	2693305	892-5401	
CALACS La Bôme	9	rue Adams	6160	Gaspé	G4X 1E5	3686686	368-8096	Marie-Josée Leblanc
Camping Gaspé enr.	1016	Haldimand		Gaspé	G4X 2H7	368-3820		William Méthot
Canada Changmin co. Ltd	11	de la Mary		Rivière-au-Renard	G4X 5E9	2695270	269-5798	Gaétan Boulay
Canadian Tire	39-37	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	3686668		Mario Larochelle
Carrefour Gaspé	39	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-5253	368-5255	Marie-Jeanne Leblanc
Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de la Côte-de-Gaspé	63	Jacques Cartier		Gaspé	G4X 1M1	368-2121	368-2211	
Casse-Croûte Chez Cathy enr.	116	Rivière Morris		Rivière-au-Renard	G4X 5N6	269-5518		Marcelle Plourde
Casse-Croûte de la Marina	10	rue de la Marina		Gaspé	G4X 3B1	368-5365		Gilles Bernier
Casse-Croûte du Havre enr.	543	boul. Griffon		Anse-au-Griffon	G4X 6A5	892-5771		
Casse-Croûte Fort-Ramsay	254	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1B1	368-5094		Barry William
Casse-Croûte Jo-Ann	137	boul. York Est		Gaspé	G4X 2L1	368-5508		
Casse-Croûte La Bouée	167	rue de la Reine		Gaspé	G4X 2W6			
Cégep de la Gaspésie et des Îles	96	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 2S8	368-2201	368-7003	Roland Auger
Centre communautaire Douglas	100	Douglas		Gaspé	G4X 2X1	3685157	368-0288	Marien Jomphe
Centre culturel le Griffon	557	boul. Griffon	21	Gaspé	G4X 6A5	8920015	892-5213	Vincent Malouin
Centre d'Action Bénévole Le Hauban	189	Jacques Cartier		Gaspé	G4X 2P8	368-6634	368-6697	Paulette Cummings
Centre d'Alignement de Rivière-au-Renard inc.	139	boul. Renard Ouest		Rivière-au-Renard	G4X 5B2	269-5989		François Cotton
Centre d'Alignement et Transmission de Gaspé inc.	162	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A9	368-1909	368-4701	Réjean Pelletier
Centre de la Petite Enfance	484	de Wakeham		Gaspé	G4X 1Y6	368-5650		Nadine Minvilel
Centre de la petite enfance (voile enchanté)	484	de Wakeham		Gaspé	G4X 1Y6	3685650		
Centre de Physiothérapie Active Fonctionnelle	52-1	montée Rivière-Morris	85	Rivière-au-Renard	G4X 5M6	2697357	269-7770	Manon J. Dufresne
Centre de réadaptation de la Gaspésie	150, aile	Mgr Ross	6320	Gaspé	G4X 2R8	368-2306	368-7761	Connie Jacques



# MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

## Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Centre de réadaptation de la Gaspésie	41	Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5R1	2695520	269-5512	Connie Jacques
Centre de réadaptation de la Gaspésie	617	boul. Griffon		Anse-au-Griffon	G4X 6A5	892-5288	892-5632	Connie Jacques
Centre de ski Mont-Bechevaise 2000 inc.	50	rue Eden		Gaspé	G4X 1Z2	3682000		Olivier Deruelle
Centre d'Education des adultes de l'Envol	88	Renard est		Rivière-au-Renard	G4X 5H8	2695381	269-2538	
Centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle C.-E.	85	Boulevard Gaspé		Gaspé	G4X 2T8	3686117	368-5536	
Centre des Ressources Humaines du Canada	98	rue de la Reine		Gaspé	G4X 2V4	368-3331	368-2785	
Centre du Tissu Mode enr.	68	boul. Renard Ouest		Rivière-au-Renard	G4X 5H1	269-7120		
Centre du Trophée de la Gaspésie enr.	9	Martin		Rivière-au-Renard	G4X 5C9	269-3914		Yves Blouin
Centre financier aux entreprises	125	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A4	3686133	368-6577	
Centre Jeunesse Gaspésie-Les Iles	205	boul. York Ouest		Gaspé	G4X 2V7	368-1803	368-5406	
Centre local de développement (CLD) de La Côte-de-Gaspé	19	Adams, bureau 208	C.P. 5030	Gaspé	G4X 1E5	368-7000	368-8181	Claude Côté
Centre local d'emploi	96	Montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2V5	360-8240	360-8944	Janine Lapointe
Chambre de commerce de Gaspé	17-A	Adams		Gaspé	G4X 1E5	368-3521	368-5321	
Chantier Naval Forillon inc.	6	rue du Chantier Maritim		Gaspé	G4X 2E8	368-6035	368-3968	Robert Côté
Chaussures Pop	167-2	de la Reine		Gaspé		368-8444		Guylaine Dufresne
CHAU-TV	37, bure	Chrétien		Gaspé	G4X 1E1	368-5467	368-5467	Marc Antoine Ruest
Ciné-Lune	23-94	Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 2S8	3688000		
Cinéma Baker	178	de la Reine		Gaspé	G4X 1T6	3688888		
Ciné-Parc Cartier	34	de Cortéreal		Fontenelle	G4X 6S2	368-1767		
Clinique chiropratique Fannie Boulanger	149	de la Reine		Gaspé	G4X 1T5	3680055		Fannie Boulanger
Clinique Chiropratique Henry	26	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A8	368-4838		Louiselle Henry
Clinique d'Acupuncture Énergica enr.	178	de la Reine		Gaspé	G4X 1T6	368-4240		Caroline Brillant
Clinique de denturologie Isabelle Cloutier	14	Côte Carter		Gaspé	G4X 1V2	368-3002		Isabelle Cloutier
Clinique de massothérapie Danielle Arsenaault	10	de la Cathédrale		Gaspé	G4X 1N8	368-4073		Danielle Arsenaault
Clinique de massothérapie Isabelle	240	de Cortéreal		Gaspé	G4X 6S2	368-2935		Isabelle Chouinard
Clinique de massothérapie Mylène Cloutier	294	Rivière Morris		Rivière-au-Renard	G4X 5P4	269-7193		Mylène Cloutier
Clinique de Physiothérapie Arsenaault et Joncas inc.	10	rue de la Cathédrale		Gaspé	G4X 1N8	368-2414	368-4703	Thérèse Joncas
Clinique Dentaire Legault, Paquin	164	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T4	368-5414		Bernard Legault
Clinique d'Optométrie Fournier, Thibault, Tremblay (En Vue)	8A	rue de la Cathédrale		Gaspé	G4X 1N8	368-2122	368-6571	Lucie Tremblay
Clinique d'optométrie Iris	167	rue de la Reine		Gaspé	G4X 2W6	368-2666	368-2650	Roch Beaulieu
Clinique du Havre	79A	Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 1M5	368-5609	368-6498	Gilles Gauthier
Clinique esthétique Suzanne Briand enr.	178	de la Reine		Gaspé	G4X 1T6	368-2012		Suzanne Briand
Clinique Masso-Kiné	1-178	de la Reine		Gaspé	G4X 1T6	368-5463		Donald Ladouceur
Clinique Médicale Centre-Ville	5-167	rue de la Reine		Gaspé	G4X 2W6	368-1811		

# MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

## Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Clinique Psychologique de Gaspé	95	Mgr Ross		Gaspé	G4X 1J7	3687412		Benoit Adam
Clinique Vétérinaire de Gaspé	279	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2E9	368-3244	368-0022	André Banville
Clôture Kennedy inc.	2	Trachy		Douglastown	G4X 2Z8	368-1745	368-1745	
Club Cadilo Vidéo	8	rue de l'Église		Rivière-au-Renard	G4X 4B4	269-3551		Richard Côté
Club nautique Forillon	17	de la Langevin		Gaspé	G4X 5G4	2695184		Marie-May Bernatchez
Club Nautique Jacques-Cartier	10	de la Marina		Gaspé	G4X 3B1	368-1288		Jean-Marc Hardy
Club voyage Gaspésie	176	Jacques Cartier		Gaspé	G4X 1M9	368-7777	368-7710	Ghislain Côté
Cogeco	494	montée Wakeham		Gaspé	G4X 2V3	368-3636	368-7759	
Comité d'action social anglophone (CASA)	145	de la Reine		Gaspé	G4X 1T5	3682127		
Comité de dév. Local de Cap-aux-Os	1826	boul. Forillon	73	Gaspé	G4X 6L9	8925451		
Comité de développement socio-économique de l'A.-au-G.	707	du Griffon	18	Gaspé	G4X 6A7			
Comité local de dév. de l'Anse-à-Valleau	909	boul. Anse-à-Valleau		Gaspé	G4X 4A1	2693310		Blandine Poirier
Comité sectoriel main d'œuvre des Pêches Maritimes	22-96L	Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 2S8	368-3774	368-3875	Suzanne Barrette
Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail	163	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 2V1	368-7800	368-7855	
Commission Scolaire des Chic-Chocs	102	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 2S9	368-3499	368-6531	
Commission Scolaire Régionale Gaspésia	584	montée Wakeham		Gaspé	G4X 2A1	368-6188		
Communicart	1626	boul. Forillon		Forillon	G4X 6L2	892-5814	892-5814	Wilma Zoomer
Communications Triangle	161	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A4	368-5100	368-7295	Réal Joncas
Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles (CRE)	153-2	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T5	368-6171	368-6052	Gilbert Scantland
Conseil de bande MicMac de Gespeg	783	Pointe-Navarre		Gaspé	G4X 1A7	3686005	368-1272	Richard Bérubé
Construction Antonin Cotton inc.	5	rue de l'Aqueduc		Rivière-au-Renard	G4X 5B3	269-5744	269-5044	Antonin Cotton
Construction Excel inc.	123	Mgr Ross		Gaspé	G4X 1J7	368-7236	368-2662	Alain Fournier
Construction Générale E.S. Curadeau inc.	23	rue de l'Église		L'Échourie	G4X 4B3	269-3763	269-3763	
Construction Harold Curadeau	10	Coffin		Gaspé		3686173		
Construction J. Synnott et Fils inc.	365	boul. York Ouest		Gaspé	G4X 2M5	368-6057	368-6057	Jean-Charles Synnott
Construction Onil Dumaresq inc.	6	montée Morris		Rivière-au-Renard	G4X 4M4	269-3544	269-3580	
Coop funéraire	58	Renard Est		Gaspé	G4X 5R2	2691213		Alain Côté
Coopérative Étudiante du Cégep de la Gaspésie et des Îles	96	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 2S8	368-5385	368-5382	Jacques Jolicoeur
Coquetterie Canine enr.	695	boul. York Sud		Gaspé	G4X 2L4	368-7208		
Cordonnerie O Savetiers enr.	30	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A8	368-1602		Christian Létourneau
Corporation de développement économique et touristique	32	Renard Ouest	547	Rivière-au-Renard	G4X 5H1	2697358	269-7358	Karine Saint-Onge
Couronne Plus	758	Montée Wakeham		Gaspé	G4X 2A1	3683670	368-3606	Bruce Jones
Créations Marie Gaudet	115	de La Reine		Gaspé	G4X 1T5	3688161		Marie Gaudet
Culinar inc.	218	Montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2B3	368-6520		Marco Adams

# MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

## Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Cvclub de ski de fond les Éclairs	20	des Pommiers		Gaspé	G4X 2R6	3680044		Jean-Claude Savage
Cyr et Minville, Avocates	147-1	rue de la Reine	6259	Gaspé	G4X 1T5	368-2633	368-4145	
Dans les bras de Morphée	167	de la Reine		Gaspé	G4X 2W6	368-0030		Diane Després
Delbert Fitzpatrick, entrepreneur général	562	boul. York Sud		Gaspé	G4X 2L6	368-5368		
Delhanty Gordon	1998	Douglas		Douglastown	G4X 2X1	368-6021		
Denis Paradis, Avocat	19	rue Adams		Gaspé	G4X 1E5	368-2710	368-2915	Denis Paradis
Denise Fleuriste 1987 enr.	11	boul. Gaspé	6121	Gaspé	G4X 2R6	368-3688		Marie Jalbert
Dépanneur Bonisoir	26	montée Morris		Rivière-au-Renard	G4X 5M4	269-3484		Marcel Blouin
Dépanneur centre ville	127	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 1M8	368-4850		
Dépanneur chez Marc	127	Renard Ouest		Rivière-au-Renard	G4X 5B2	2693138		
Dépanneur Couche-Tard	31	boul. York Est		Gaspé	G4X 2K9	368-7032		Marc Synnett
Dépanneur D. et D. Fournier	84	St-Majorique		St-Majorique	G4X 6R1	368-3717		
Dépanneur du Coin de Gaspé inc.	94	rue Mgr Ross		Gaspé	G4X 1L8	368-4888		Gervais Synnott
Dépanneur du Versant inc.	462	montée Wakeham		Gaspé	G4X 1Y6	368-2544	368-2544	Martin Normand
Dépanneur S.O.S.	24	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A8	368-2425		Denis Fortin
Dépanneur Sandy-Beach	222	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2B3	368-6967		Glen Alexander
Destination Québec Aventure	2019	boul. Grande-Grève		Gaspé	G4X 6L7	8925926		Terry Blanchette
Direction régionale de la Santé Publique	205-1	boul. York Ouest		Gaspé	G4X 2W5	368-2443	368-1317	Christian Bernier
Direction Régionale Emploi-Québec	205	boul. York Ouest	Bureau 327	Gaspé	G4X 2V8	360-8661	360-3482	Marc Groleau
Distribution Roger Tremblay (1984) ltée	38	rue du Banc		Rivière-au-Renard	G4X 5E2	2697714	269-3167	Renaud Samuel
Distributions Alain Rochefort enr.	550	montée Cortéreal		Fontenelle	G4X 6S5	3686884		Alain Rochefort
Dixie Lee	94	boul. Renard Ouest		Rivière-au-Renard	G4X 5A1	269-7273		
Dixie Lee Take Out	84	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 1M4	368-5691		Gilles Coulombe
DND remboursement enr.	1439	Haldimand		Gaspé	G4X 2J9	3682106		Renaud Despres
Dollarama	167	rue de la Reine		Gaspé	G4X 2W6	368-5811		
Douglas Thibault enr.	69	de la Plage		Gaspé	G4X 2J5	368-1353		Douglas Thibault
Droits et Recours en Santé Mentale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	27	boul. York Est		Gaspé	G4X 2K9	368-6882		Suzanne Cloutier
Duguay Samuel Comptables agréés	116	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T4	368-6700	368-5222	Éric Duguay/Chantal S.
Duo technologies	965	Haldimand		Gaspé	G4X 2J6	3603221	368-3899	Mario Crousset
École de cirque de Gaspé	96	Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 2S8	3686854	368-6515	Jonathan Laflamme
École de conduite Perry inc.	147A	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T5	368-4334		
École de conduite Routec 132 inc.	139	rue de la Reine	6380	Gaspé	G4X 2R8	368-2613		
École de musique Mi-La-Ré-Sol	96	Jacques-Cartier	6053	Gaspé	G4X 2R6	368-1942		Valérie Couture
Éconergie GPMM inc.	461	des Tourterelles	6209	Gaspé	G4X 1W7	368-7560	368-7088	Pierre Minville

# MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

## Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Égide Dupuis et Fils inc.	159	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A4	368-5778	368-7202	Égide Dupuis
Électricien Germain Électrique	200	de la Reine		Gaspé	G4X 1T8	368-5959	368-5915	
Électro-Démarrreur enr.	7	de la Mary		Rivière-au-Renard	G4X 5E9	269-3222	269-3242	
Électro-Marine de Rivière-au-Renard inc.	5	de la Mary		Rivière-au-Renard	G4X 5E9	269-5212		
Entreprises Florian Dupuis	5	des pinsons		Gaspé	G4X 1W6	3685372		Florian Dupuis
Entreprises forestières K & G	855	boul. Forillon		Gaspé	G4X 6T9	8925493		Keit Roberts
Entreprises Sanitaires G & T Dumaresq inc.	98A	boul. Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5H8	269-3665		
Eocycle technologies inc.	96	Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 2S8	3680422		
Épicerie Alban Aspirault	58	boul. Renard Ouest		Rivière-au-Renard	G4X 5B2	269-3202		
Épicerie Bernier Arthur et Fils enr.	942	boul. Cap-des-Rosiers		Cap-des-Rosiers	G4X 6G2	892-5850		Jude Bernier
Épicerie Cartier Itée	91	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 1M5	368-2731		Lise Bossé
Épicerie et articles de sport Jean	12	Sunny Bank		Gaspé	G4X 2M8	368-2361		André Jean
Épicerie Fernande Cassivi	1015	Cap-des-Rosiers		Cap-des-Rosiers	G4X 6G3	892-5859		
Épicerie Gaétan Boulay	77	boul. Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5K7	269-3654		Gaétan Boulay
Épicerie Marcel Langlais et Filles enr.	49	montée Cortéreal		Gaspé	G4X 6R9	368-3712		Marcel Langlais
Épicerie Pointe-Jaune	749	boul. Pointe-Jaune		Pointe-Jaune	G4X 4B5	2693144		
Épicerie Roger Tremblay (1984) Itée	43	du Banc		Gaspé	G4X 5E3	2693271		Renaud Samuel
Épicerie Savage et frères	426	boul. Petit-Cap		Petit-Cap	G4X 4L2	2693212		
Équipements de Survie Maritime	334	boul. Gaspé	6350	Gaspé	G4X 2R8	368-6123	368-7277	Ted Cotton
Erso Informatique inc.	167-2	rue de la Reine		Gaspé	G4X 2W6	368-5434	368-6888	Bertrand Servant
Esthétique Nicole Charest enr.	536	montée Wakeham		Gaspé	G4X 1Z1	368-6737		Nicole Charest
Esthétique Vicky Cloutier	13	rue Martin		Rivière-au-Renard	G4X 5C9	2692530		Vicky Cloutier
Estimations Évaluatech enr.	1227	boul. Forillon		Fontenelle	G4X 6T9	892-5758		
Extermination Gaspésie	33	du Ruisseau-Dean		Gaspé	G4X 3B4	368-3149	368-5244	
F.V. Dupuis inc.	208	Domagaya		Gaspé	G4X 1K5	3685159		Valmont Dupuis
Fabrique de l'artisan	16	Dufresne		Gaspé	G4X 5K2	2693137		Alain Boulay
Ferme le Centaure	1713	Forillon		Gaspé	G4X 6L1	8925525	892-5825	Serge Côté
Fernande Chouinard, Réflexologie et massothérapie	1172	boul. St-Majorique		Fontenelle	G4X 6T2	3685057		Fernande Chouinard
Filet Sport Gaspésien	606	montée Cortéreal		Fontenelle	G4X 6S4	368-6601	368-6601	Judes Fournier
Fleuriste Créations Diane enr.	64	boul. Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5R2	269-3376		
Fonds régional de solidarité Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	185	boul. York Est		Gaspé	G4X 2L1	368-7346	368-4028	Marc Cayouette
Francis Bernatchez, Avocat	114A	de La Reine		Gaspé	G4X 1T4	3686566		Francis Bernatchez
G.D. Construction enr., Entrepreneur Général	277A	Rivière Morris		Rivière-au-Renard	G4X 5P7	269-5341	269-5379	Georges Dufresne
Galerie d'Art M.J. Gagnon	806	boul. Pointe-Jaune		Pointe-Jaune	G4X 1B2	269-3198		Marie-Josée Gagnon

# MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

## Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Garage Baie de Gaspé	2103	boul. Grande-Grève		Cap-aux-Os	G4X 6L7	892-5777		Gaétan Cassivi
Garage D.J.R. 1988 inc.	27	boul. Renard Est	183	Rivière-au-Renard	G4X 5R1	269-5230	269-3267	Denis Boulay
Garage M R. Aspirault	124	Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5H8	269-5565	269-5140	Moïse Aspirault
Garage Michel Bilodeau	547	boul. du Griffon		Anse-au-Griffon	G4X 6A5	892-5543		
Garage Raymond Chouinard	677	boul. Griffon		Anse-au-Griffon	G4X 6A7	892-5896		Raymond Chouinard
Garage Réal Malouin et Fils inc.	514	boul. Griffon		Anse-au-Griffon	G4X 6A4	892-5304	892-5022	
Garage Roy Nissan	158	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A9	368-6226	368-1221	Jocelyn Roy
Garage Tapp Esso Service enr.	643	boul. St-Maurice		L'Échourie	G4X 5H8	269-3061	269-3989	Ghislain Tapp
Garage Thoney Fournier enr.	696	boul. Pointe-Navarre		Gaspé	G4X 1B2	368-1418		Thoney Fournier
Garderie Coccinelle Arc-en-Ciel	18	Rivière Morris		Rivière-au-Renard	G4X 5M4	269-5465		Cathy Blouin
Garderie Line Roy	179	Renard Ouest		Rivière-Au-Renard	G4X 5B7	269-5455		Line Roy
Gaspé Aventure	43	de York Est		Gaspé	G4X 2L1	368-3644		Luc Bérubé
Gaspé Copleur enr.	13	rue de la Cathédrale		Gaspé	G4X 1N7	368-1553	368-2837	Luc Ste-Croix
Gaspé Fleuriste enr.	76	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 1M4	368-3114	368-8748	Nicole Cyr
Gaspé Honda inc.	398	boul. York Sud		Gaspé	G4X 2L6	368-5055	368-2345	Gilles Gagnon
Gaspé mini excavation inc.	4	Coffin		Gaspé	G4X 2A3	368-1990	368-4030	
Gaspé Ranch Académie	22	avenue Baird		Douglastown	G4X 2Y8	368-1616	368-4045	Arthur Fortin
Gaspé Terrassement inc.	10	des Cerisiers		Gaspé	G4X 2M2	368-4009		
Gaspé Toyota inc.	400	boul. York Sud		Gaspé	G4X 2L6	368-1575	368-2345	Gilles Gagnon
Gaspésie pièces d'autos enr.	46	rue du Banc		Rivière-au-Renard	G4X 5E2	269-3991	269-5940	
Gaspésie Télécommunication inc.	19	boul. Fontenelle		Fontenelle	G4X 6R2	368-2455	368-6699	Albert Boulay
Gaz Bar Jean-Guy Thibault	626	boul. Douglas		Douglastown	G4X 2W8	368-6573		
GDS Nov-I-Bois inc.	1	Cotton		Gaspé		368-6618		Sylvain Deschênes
Gendarmerie Royale du Canada	39	boul. York Est		Gaspé	G4X 2L1	368-1611		
Géralda Dupuis, Peintre	895	de l'Anse-à-Valleau		Anse-à-Valleau	G4X 4A1	269-3539		
Gérard Joncas, Arpenteur-Géomètre	341	Rivière Morris		Rivière-au-Renard	G4X 5P7	269-7131		Gérard Joncas
Gesco	139	de la Reine	C.P. 6380	Gaspé	G4X 2R8	368-1414	368-1812	Amédée Lapierre
Gestio Nove	64	boul. Renard Est		Gaspé	G4X 5R2	269-2590	269-2590	Jean-Claude Plourde
Gestion Bourgade			6112	Gaspé	G4X 2R6			Évangéliste Bourdages
Gilbert Langlois, Agent immobilier La Capitale	13	rue du Versant		Gaspé	G4X 2C7	368-7712	368-7712	Gilbert Langlois
Ginette Bernatchez, coiffure unisexe	60	Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5R2	269-7110		Ginette Bernatchez
Gîte Accalmie	316	montée Wakeham		Gaspé	G4X 1V5	368-4310		Irma L. Perry
Gîte Baie Jolie	270	montée Wakeham		Gaspé	G4X 1V5	368-2149		Blanche Fortin
Gîte Bérubé	245	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2E9	368-6402		

# MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

## Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

Nom	No civique	Rue	Casier postal	Ville	Code postal	Téléphone	Télécopieur	Interlocuteur
Gîte Bouffée d'Air	219	boul. Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5M1	269-3298		
Gîte Chez Jeanne	31	rue Chrétien		Gaspé	G4X 1E1	368-3172		
Gîte du Cap	1184	boul. Cap-des-Rosiers		Cap-des-Rosiers	G4X 6H1	892-5031		
Gîte du Haut Phare	1321	boul. Cap-des-Rosiers		Cap-des-Rosiers	G4X 6G7	892-5425		
Gîte du Loup marin	2060	boul. Grande-Grève		Forillon	G4X 6L6	892-5162		Kathleen Langlais
Gîte historique l'Émérillon	192	de la Reine		Gaspé	G4X 1T8	368-3063	368-3263	
Gîte La Normande inc.	19	rue Davis		Gaspé	G4X 1R3	368-5468	368-7336	Diane Lachance
Gîte Les petits matins Couette et Café	129	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T5	368-1370		Noëline Couture
Gîte Les Portes du Parc	894	boul. Forillon		Fontenelle	G4X 6T8	892-5078		
Goëff Clayden, psychothérapeute, m.s.s.	101-30	Harbour #101		Gaspé		368-8125		Hoeff Clayden
Golf Fort Prével	2053	boul. Douglas	58	St-Georges-de-Mal	G0C 2X0	368-6957	368-1364	
Groupe Beau Village			518	Gaspé	G4X 5R1			Gisèle O'Connor
Groupe Conseil Ouellet	145	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T5	368-4228	368-7528	Aimé Ouellet
Groupe Ressource en Logements Collectifs	189	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 2P8	368-1355	368-4347	Marie Houde
Guy Dionne, Électricien	585	montée Wakeham		Gaspé	G4X 1Z9	368-5736		Guy Dionne
Guy Lelièvre, Député à l'Assemblée Nationale + FED	185	de la Reine		Gaspé	G4X 1T7	368-6822		Roger Lavoie
H & R Block	107	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T5	368-2212		
Habitation Atlantique				Gaspé		368-5676		Francis Leclerc
Hotel des Ancêtres	865	boul. Anse-à-Valleau		Gaspé	G4X 4A1	269-3371		Linda Boulay
Hôtel des Commandants	178	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T6	368-3355	368-1702	Roger Denis
Hotel Motel Le Pharillon inc.	1293	Cap-des-Rosiers		Cap-des-Rosiers	G4X 6G7	892-5200	892-5832	
Hydro-Québec	284	boul. York Sud		Gaspé	G4X 2T9	368-4410	368-4434	
I.M.P. Group Ltée	288	boul. York Sud		Gaspé	G4X 2L6	368-3488		
IGA	39	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-5211		
Imprimerie du Havre inc.	161	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A4	368-1323	368-7295	Réal Anderson
Intelsoft Informatique	33	Adams		Gaspé	G4X 1E5	368-7549	368-7549	
Inter Sports	39	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-6590	368-6590	
Intime beauté, salon d'esthétique	580	boul. St-Maurice		Gaspé	G4X 4B8	269-5879		Linda Côté
Isabelle Vézina, notaire	155	de la Reine		Gaspé	G4X 3R1			
Jacques Thibodeau Transport	201	de la Reine		Gaspé	G4X 1T7	368-6607		Jacques Thibodeau
Jean-Louis Huet, Notaire	102	boul. Renard Ouest		Rivière-au-Renard	G4X 5A1	269-5651	269-3175	
Jean-Yves Bouchard, Denturologiste	151	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T5	368-2415		Jean-Yves Bouchard
Jocelyn Dufresne, Entrepreneur général	39	St-Narcisse		Rivière-au-Renard	G4X 5K3	269-5279		
José Bernatchez inc.	24	rue Eden		Gaspé	G4X 1Z2	368-3250		José Bernatchez

# MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

## Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télocopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Joseph Jacques, Coiffure Hommes	69	boul. Renard Ouest		Rivière-au-Renard	G4X 5B2	269-3379		
Journal le Pharillon	144	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 1M9	368-3242	368-1705	Luc Tremblay
Kemer Inc.	11	de la Maryi		Rivière-au-Renard	G4X 5E9	269-5270	269-5798	
Kwatroe	13	des Cerisiers		Gaspé	G4X 2M1	3683077	368-3606	
L.M. Glasfiber	7	des Cerisiers		Gaspé	G4X 2M1	3613880	361-3496	Martin Couture
La Buanderie de la Péninsule Gaspésienne	3	rue des Lilas		Gaspé	G4X 2L9	368-5323		Gervais Mainville
La Ferme Chimo	1705	route 132		Douglastown	G4X 2W9	368-4102		Hélène Morin
L'Accessoirerie	39	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-8859		
L'Art de la Coupe	151	de la Reine		Gaspé	G4X 1T5	368-2771		
Le Fou Bar enr.	121	Renard Ouest		Rivière-au-Renard	G4X 5B2	269-2510		Simon Cotton
Le Groupe Ohméga inc.	3	des Cerisiers		Gaspé	G4X 2M1	368-5425	368-7290	Évangéliste Bourdages
Le Marché des Saveurs	119	de la Reine		Gaspé	G4X 1T5	3687705		Richard O'Leary
Le Pavillon Foyer Notre-Dame	50	rue Bossé		Gaspé	G4X 1C2	368-2125		Léo Ste-Croix
Légion Canadienne	197	Jacques Cartier		Gaspé	G4X 1N3	3682772		Donald Delisle
Les Appartements de la Baie enr.	2	rue Legros		Gaspé	G4X 2C6	368-7768		Gaétan Dupuis
Les Armatures de la Baie enr.	5	des Lilas		Gaspé	G4X 2L9	3685733	368-5733	Réjean Laflamme
Les Associés Services Financiers	167	rue de la Reine		Gaspé	G4X 2W6	368-5526	368-7754	Diane Pipon
Les assurances Benard Cloutier	7	Gauthier		Rivière-au-Renard	G4X 5N9	2695476	269-7327	
Les Breuvages Gaspé inc.	419	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2E9	368-3105	368-1825	David McCallum
Les Crevettes du Nord Atlantique inc.	139	rue de la Reine	C.P. 6380	Gaspé	G4X 2R8	368-1414	368-1812	Amédée Lapierre
Les Croisières Baie de Gaspé inc.				Gaspé		892-5500	368-7277	
Les Entreprises Agricoles et Forestières de la Péninsule inc.	50	rue Eden		Gaspé	G4X 1Z2	368-5646	368-6120	Michel Joncas
Les Entreprises Allen Dumaresq	34	rue du Banc		Rivière-au-Renard	G4X 5E2	269-3604	269-5808	Allen Dumaresq
Les Entreprises Maritimes Bouchard inc.	4	de la Victoria		Rivière-au-Renard	G4X 5G2	269-5456	269-7248	Camille Bouchard
Les entreprises SIMLIN	1382	Haldimand		Gaspé	G4X 2R6	3683297		
Les Équipements motorisés de Rivière-au-Renard inc.	110	montée Morris		Rivière-au-Renard	G4X 5N6	269-3366	269-3367	Robert Curadeau
Les Excavations Dubé & Cassivi	417	rue Cortéreal		St-Majorique	G4X 6R9	368-5956		Sylvain Cassivi
Les Extincteurs YB (1989)	9	rue Martin		Rivière-au-Renard	G4X 5C9	269-3914		Yves Blouin
Les Gouttières de la Péninsule	465	de Petit-Cap		Petit-Cap	G4X 4L1	269-7330		
Les Habitations de la Montagne inc.	27	boul. York Est		Gaspé	G4X 2K9	368-3521	368-5321	Chambre de commerce de Gaspé
Les Jardins du Plateau	139	Fontenelle		Gaspé	G4X 6R3	3681304		
Les Maisons Funéraires Harris Gleeton	125	boul. Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5H8	269-3012		Harris Gleeton
Les Maisons Funéraires Harris Gleeton	910	du Griffon		Anse-au-Griffon	G4X 6B3	892-5757		Harris Gleeton
Les Maisons Funéraires Harris Gleeton inc.	45	de l'Église		St-Maurice	G4X 4B3	269-7202		Harris Gleeton

# MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

## Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Les Pêcheries Gaspésiennes	5	de la Victoria	68	Rivière-au-Renard	G4X 5G3	2693331	269-7213	Benoît Reeves
Les Pêcheries Marinard ltée	41	rue de l'Entrepôt		Rivière-au-Renard	G4X 5L3	269-3381	269-5727	
Les Pêcheries Rivière-au-Renard inc.	153	boul. Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5K9	269-3386	269-7235	Robert Langlois
Les Perliers	94-28	Jacques Cartier		Gaspé	G4X 2P6	3681655		
Les Petites Cabanes de la Baie enr.	36	Mgr Ross		Gaspé	G4X 1L6	368-5838		Bernard Bernier
Les Petites Maisons du Parc	910	boul. Forillon		Forillon	G4X 6T8	892-5873	892-6000	Willy Gauthier
Les Pétroles Irving inc.	23	rue du Quai		Gaspé	G4X 2E3	368-3379	368-7765	
Les Produits Tapp	44A	rue Rooney		Douglastown	G4X 2Z2	368-6043		Sylvain Tapp
Les Roulottes Réal Blouin enr.	32	montée Morris		Rivière-au-Renard	G4X 5M7	269-3350	269-5288	Réal Blouin
Les Serres Synnott	451	boul. Griffon		Anse-au-Griffon	G4X 6A3	892-5145	892-5784	Allen Synnott
Les Services Ambulanciers Porlier enr.	212	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1B1	368-2155	368-2714	Jocelyn Marin
Les Services Investors Limitée	268	Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 1N6	368-5481	368-1782	Gérald Bourdages
Librairie Alpha inc.	168	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T4	368-5514	368-5514	
Location Budget	400	boul. York Sud		Gaspé	G4X 2L6	368-1610		Benoît Desrosiers
Location de camions U.Haul	160	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A9	368-4131		
Location Gaspé (National-Tilden)	60	rue de l'Aéroport		Gaspé	G4X 2K2	368-1541	368-6023	
Location outillages Gaspé	403	Sandy Beach		Gaspé	G4X 2E9	368-2567	368-2567	
Loto-Québec	97	rue Mgr Ross		Gaspé	G4X 1J7	368-3140		Charles Cotton
M.J. Entretien général	603A	boul. York Ouest		Gaspé	G4X 2M5	3687720		Miles Jean
M.R.C. Côte-de-Gaspé	187	Renard Ouest	57	Rivière-au-Renard	G4X 5B1	2697718	269-5419	Henri Preston
M.Y.G. Informatique inc.	333	boul. York ouest	2080	Gaspé	G4X 2M5	368-3055	368-7359	Michel Langlois
Magasin Clément Dufresne inc.	45	montée Morris		Rivière-au-Renard	G4X 5M7	269-3838	269-5454	Clément Dufresne
Magasin Coop	52	montée Rivière-Morris		Rivière-au-Renard	G4X 5M6	269-3308	269-3573	Hermel Plourde
Magasin Hart	39	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-2400		
Magasin Rossy	167	de la Reine		Gaspé	G4X 2W6	3681103		
Maintenance Gaspé Asphalte	730	Saint Majorique		Gaspé	G4X 6E8	368-2962		Johnny Méthot
Maison de la famille Parenfant	184	Mgr Leblanc		Gaspé	G4X 1S1	3686028	368-8875	Sylvie Anne Pilon
Maison des jeunes de Gaspé	189	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 1P8	3681714	368-6697	Stéphanie Jalbert
Maison des jeunes de Rivière-au-Renard	1	Renard Est		Gaspé	G4X 5H3	2695780		Raynald Despres
Maison d'hébergement L'Aid'Elle				Gaspé		368-6889		
Maison du Tapis Décor Gaspé enr.	2	rue de l'Hôtel de Ville		Gaspé	G4X 2A4	368-5356	368-7245	Jean-Guy Simard
Maison Preston & Dupuis	21	rue de l'Hôtel de Ville		Gaspé	G4X 2A6	3686545		
Manoir Leboutillier	578	Griffon		Anse-au-Griffon	G4X 6A4	8925150	892-5189	
Manoir St-Augustin	225	boul. York ouest		Gaspé	G4X 2M3	368-2215		Pierrette Perry



# MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

## Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Marc Fournier, Optométriste	145-A	boul. Renard Ouest		Rivière-au-Renard	G4X 5B1	269-3177		Marc Fournier
Marché Aux Puces Trou' v Tout enr.	326	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1B1	368-6995		Louise Desjardins
Marché Cassivi et Ass. Inc.	2051	boul. Grande-Grève		Cap-aux-Os	G4X 6L7	892-5383		
Marché Griffon enr.	2	du Portage		Gaspé	G4X 6B4	892-5391	269-3167	
Marie-Hélène Côté, comptable	67	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A3	3686411		Marie-Hélène Côté
Marinard Biotech	41	de l'Entrepôt		Rivière-au-Renard	G4X 5L3	2693381	269-7376	Clermont Beaulieu, M.Sc. PhD
Mastro Pizzéria enr.	85	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 1M4	368-1313	368-3414	Michel Langlais
Matelas Sélect / DS médical	137	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A4	3687160	368-3949	Daniel Mainville
Max infographie	24C	rue Morin		Gaspé	G4X 1E6	3685681	368-5661	
Mazda Lloyd Sutton	160A	Boul. de Gaspé		Gaspé	G4X 1A9	3682233		Charles Côté
Meuble antique Gaspé	326	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1B1	3686995		Jacques l'Homme
Meuble du Banc	47	rue du Banc		Rivière-au-Renard	G4X 5E3	269-7470	269-7473	Renaud Samuel
Mini-Mécanique Gaspé inc.	5	des Lilas		Gaspé	G4X 2L9	368-5733	368-5733	Réjean Laflamme
Ministère de la Justice	11	rue de la Cathédrale		Gaspé	G4X 2V9	368-5756	360-8030	
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	96	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2V6	3687631	360-8851	
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille- Sécurité	11	rue de la Cathédrale		Gaspé	G4X 2W1	360-8100	360-8008	Ann Béland
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (directio	47	Baker		Gaspé	G4X 1P1	3608661	360-8485	Marc Groleau
Ministère des Ressources Naturelles	11	de la Cathédrale		Gaspé	G4X 2V9	360-8371		
Ministère des Transports	152	rue Jacques-Cartier	500	Gaspé	G4X 5S5	360-8347	360-8366	Bruno Laflamme
Mode Junior enr.	63	boul. Renard Ouest		Rivière-au-Renard	G4X 5B2	269-5243		Cécile Bond
Monsieur Cadilo club vidéo	29	rue Adams		Gaspé	G4X 1E5	368-6278		Rachel Côté
Motel et camping Baie de Gaspé	2097	boul. Grande-Grève		Cap-aux-Os	G4X 6L7	892-5240	892-5503	
Motel Adams inc.	20	rue Adams	6391	Gaspé	G4X 2R8	368-2244	368-6963	Allen Adams
Motel Atlantic	1334	boul. Cap-des-Rosiers		Cap-des-Rosiers	G4X 6H3	892-5533		John Dunn
Motel et Chalets Au Gaspésien enr.	58	rue des Touristes		Anse-à-Valleau	G4X 4A4	269-3191		
Motel Flo-Do enr.	121	boul. Renard Ouest		Rivière-au-Renard	G4X 5B2	269-5530		
Motel Fort-Ramsay	254	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1B1	368-5094		Barry William
Motel Gaspé enr.	960	Haldimand		Gaspé	G4X 2H7	3683282		
Motel Le Noroît enr.	589	boul. Griffon		Anse-au-Griffon	G4X 6A5	892-5531		Huguette Couillard
Motel Le Petit Rubis	805	rue du Bosquet		Pointe-Jaune	G4X 4E8	269-7669		
Motel Plante enr.	137	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 1M8	368-2254		Benoît Desrosiers
Musée de la Gaspésie / Centre d'archives de la Gaspésie	80	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A9	368-1534	368-1535	Sébastien Lévesque
Musicopuce	143	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T5	368-8086		
Nettoyeur Économique Gaspé enr.	143	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 1M8	368-3201		Dominic Bourget

# MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

## Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Oeuvre des terrains de jeu de Rivière-au-Renard	47	des Loisirs		Gaspé	G4X 5M9	2693103		
Office des personnes handicapées	142		465	Gaspé	G4X 5S5	360-8808	360-8812	
Office du Tourisme et des Congrès de Gaspé inc.	27	York Est		Gaspé	G4X 2K9	368-8525	368-8549	Stéphane Ste-Croix
Office la Protection du consommateur	142			Gaspé	G4X 1A9	368-4141	368-8002	
Office Municipal d'Habitation	160	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T4	368-6644	368-4969	Daniel Samuel
Papeterie Cartier	167	rue de la Reine		Gaspé	G4X 2W6	368-5433	368-6888	Bertrand Servant
Parc Canada	122	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A9	368-5505	368-6837	Raynald Bujold
Parc des Beaucerfs	11	de la Mary		Rivière-au-Renard		2695270		Gaétan Boulay
Patates Express	6	des Lilas		Gaspé	G4X 2L8	3602384		Stéphane Boily
Patrimoine 1534	1155	boul. Douglas		Douglstown	G4X 2W9	368-1826	368-1760	Jean-Marie Fallu
Pavage Beaubassin		Montée Wakeham		Gaspé		368-6543		
Paysage Gaspésie inc.	33	du Ruisseau-Dean		Gaspé	G4X 3B4	368-3149	368-3779	Bernard Allard
Pêches et Océans Canada	120	rue de la Reine		Gaspé	G4X 2R2	368-5559	368-4349	
Pétroles Bilodeau	297	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A7	368-3536	368-7772	
Pétroles Chaleurs (1984) inc.	4	rue du Quai		Gaspé	G4X 2E4	368-3442		
Pharmacie Jean Coulu	79	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 1M5	368-5501	368-7148	Daniel Laurendeau
Pharmacie Uniprix Desneige Plourde inc.	78	boul. Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5H8	269-3351	269-5562	Desneige Plourde
Pharmacie Uniprix Jacques Gagnon	167	rue de la Reine		Gaspé	G4X 2W6	3685595	368-3766	Jacques Gagnon
Pharmacie Uniprix Martin Gagnon	39	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-3341	368-3766	Martin Gagnon
Photo Cassidy	19	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A1	368-2011	368-6448	Alfred Cassidy
Pièces d'autos usagées M.B.	1012	Haldimand		Gaspé	G4X 2H7	368-1209		Marcel Burton
Piste cyclable Gaspé	27	York Est		Gaspé	G4X 2K9			Daniel Minville
Pixelar infographie	2	Nellis		Douglstown	G4X 3B7	3683551	368-7378	Patrick Langlais
Pizzeria Gaspé	181	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T7	3688885		
Place Jacques-Cartier	167	rue de la Reine		Gaspé	G4X 2W6	368-1460	368-6823	
Plantation du Père Noël	113	de la Reine		Gaspé	G4X 2W6	368-2009		Bruce Jones
Plourde Service inc. / Pièces mécaniques	213	boul. Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5M1	269-5779		Sylvain Plourde
Poissonnerie Le P'Tit Bateau inc.	32	rue Harbour		Gaspé	G4X 1V1	368-3905	368-4923	Géraldine Proulx
Poissonnerie Marinard	41	rue de l'entrepôt		Rivière-au-Renard	G4X 5L3	269-3921	269-5727	Arnold Bernier
Polysons (Nico Disquaire)	167	rue de la Reine		Gaspé	G4X 2W6	368-8968		Nicolas Ste-Croix
Pouvoir des mots Gaspé	143	de la Reine		Gaspé	G4X 1T5	368-7500		
Produits Ciment Langlois inc.	1188	Rivière Morris		Fontenelle		368-1930		
Produits sanitaires Cloutier enr.	78-A	de la Reine	C.P. 6036	Gaspé	G4X 2R6	368-7376	368-7429	
Progest experts conseils inc.	176	Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 1M9	3682944		André Fortin

# MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

## Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télocopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Pro-System inc.	801	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2H5	368-1939		
Pub Le Millénaire	178	de la Reine		Gaspé	G4X 1T6	368-3355		Roger Denis
Publicité Couture	239	Domagaya		Gaspé	G4X 1K7	368-6955		Michel Couture
Quincaillerie Antonin Aspirault inc.	87	rue du Banc		Rivière-au-Renard	G4X 5E3	269-3492	269-7638	
Quincaillerie RONA	25	boul. Gaspé	6200	Gaspé	G4X 2R7	368-3655	368-7527	Laurent Roy
Radio CHNC/CHGM 1150 AM	167	de la Reine		Gaspé	G4X 2W6	368-1150	368-3915	Franklin Adams
Radio-Gaspésie	162	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 1M9	368-3511	368-1663	
Raymond Gagné, Notaire	147	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T5	368-2525	368-7758	
Raymond, Chabot, Grant, Thornton	9-1	Adams		Gaspé	G4X 1E5	368-5576	368-6942	Richard Chrétien
Raynald Cyr, Électricien enr.	143	boul. Renard Ouest		Rivière-au-Renard	G4X 5B2	269-5920	269-5920	Raynald Cyr
Réfrigération Amqui ltée	35	Howell		Gaspé	G4X 2G9	368-1726	368-1730	
Réfrigération Johnson inc.	9	boul. Renard Est	144	Rivière-au-Renard	G4X 5H3	269-5392	269-5687	
Régie du Logement	96	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2W4		360-8475	1-800-683-2245
Régie régionale de la Santé et des Services Sociaux Gaspésie/Les I	144	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A9	368-2349	368-4942	Denis Loisel
Regroupement des femmes de Gaspé	189	Jacques Cartier		Gaspé	G4X 2P8	3681929		
Remax avant tout inc.	19	Rue Adams, suite 205		Gaspé	G4X 1E5	368-2002	269-3044	Marc Carbonneau
René G. Paré inc.	220	montée Sand Beach		Gaspé	G4X 2B3	368-3422	368-3426	Pierre Paré
Résidence du Phare inc.	1268	boul. Cap-des-Rosiers		Cap-des-Rosiers	G4X 6H1	892-5261		
Résidences funéraires Valère Fortin inc.	86	boul. Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 1M4	368-2158	368-4242	Alain Dunn
Resmar inc.	478	de Wakeham		Gaspé	G4X 1Y6	368-5373	368-7257	Denis Sinnett
Restaurant Adams	2	rue Adams		Gaspé	G4X 1E5	368-2244		
Restaurant au Faim Renard enr.	46	montée Rivière-Morris		Rivière-au-Renard	G4X 5M4	269-5544		
Restaurant Bar le Bourlingueur inc.	39	Montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-4323		Georges Yip
Restaurant Café Croque-Faim 1993	159	boul. Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5K9	2693336		
Restaurant Café des Artistes	249	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A5	368-2255	368-7555	Linda Horth
Restaurant Chez Ron	627	boul. York Sud		Gaspé	G4X 2L2	368-6274		Ron Hackett
Restaurant Familial Chez Jeannine	1242	boul. Cap-des-Rosiers		Cap-des-Rosiers	G4X 6H1			
Restaurant L'Ancêtre	55	boul. York Est		Gaspé	G4X 2L1	368-4358		Diane Chevalier Lauzon
Restaurant Le Café Sous-Marin	3	rue Adams		Gaspé	G4X 1E5	368-4337		Colombe Savoie
Restaurant Le Capien	1084	boul. Cap-des-Rosiers		Cap-des-Rosiers	G4X 6G6	892-5449		
Restaurant Le Délice	1836	boul. Forillon		Forillon	G4X 6L4	892-5099		
Restaurant Marée Soleil (Auberge des Commandants)	178	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T6	3680013		Desmond Ogden
Restaurant McDonald's	180	de Wakeham		Gaspé	G4X 1V3	368-7070		
Restaurant Mona enr.	1275	boul. Cap-des-Rosiers		Cap-des-Rosiers	G4X 6G5	892-5057	892-5252	Mireille Giasson

# MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

## Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télocopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Restaurant Nic et Pic	39	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-2950		
Réusinage Dalco	157	boul. De Gaspé		Gaspé	G4X 1A4	368-0027		Conrad Tapp
Richard Queenton, Service/Comptabilité	32	Renard Ouest		Rivière-au-Renard	G4X 5H1	269-7152	269-7022	Richard Queenton
Richard Ste-Croix, Denturologiste	9	rue Adams		Gaspé	G4X 1E5	368-1525		Richard Ste-Croix
Rive de la Mer, Hébergement	1068	boul. Cap-des-Rosiers		Cap-des-Rosiers	G4X 6G6	892-5774		
Robert (Bob) McGregor	410	York Ouest	2007	Gaspé Harbour	G4X 2T1	3683241	368-4040	
Roche Itée groupe conseil	156	de la Reine		Gaspé	G4X 1T4	3680107		
Roy, Roy & Connolly, Arpenteur-Géomètre	66	Pouliot		Gaspé	G4X 1H2	368-1595	368-6018	Christian Roy
Royal Lepage Côte-de-Gaspé	84	Côte Bellevue		Gaspé	G4X 1J2	368-2861		Lewis Annett
Royaume du tapis	65	rue du Banc		Rivière-au-Renard	G4X 5E3	2695888		Denis Dupuis
Russell's Service Station	853	montée Pointe-Navarre		Gaspé	G4X 1A7	368-3652	368-3660	Don Langlais
Salle de billard l'Ardoise inc.	175	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 1N1	368-7388		
Salle de quilles Cartier	8	rue de l'Église		Rivière-au-Renard	G4X 4B4	269-5752		
Salle de quilles Gaspé inc.	128A	de Gaspé		Gaspé	G4X 1A9	368-2222		Ghislain O'Connor
Salon Alyne Denis	2	24e Rue		Petit-Cap	G4X 4L3	269-5261		Alyne Denis
Salon Coiffure simplicité	125	montée Morris		Gaspé	G4X 5M8	2697609		Julie Samuel
Salon Colombe Dubé		du Banc		Gaspé		2695462		Colombe Dubé
Salon de barbier Hermel Bouchard	55	Nicolas-Denys		Gaspé	G4X 1C1	368-2784		Hermel Bouchard
Salon de coiffure 2001	599	de St-Maurice		St-Maurice	G4X 4B7	269-7185		Maryse Lejeune
Salon de coiffure Distinction	29	Bolduc		Gaspé	G4X 1G1	3680404		
Salon de coiffure La Couette au Vent	425	boul. Griffon		Anse-au-Griffon	G4X 6A1	892-5516		Carole Gleeton
Salon de coiffure Nancy	119	boul. Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5K7	269-5748		Nancy Cotton
Salon de coiffure Nous Deux	39	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-1838		Noëlla Packwood
Salon de coiffure Patricia Dorion	6	de la Mer		Gaspé	G4X 2J2	3683463		Patricia Doiron
Salon de coiffure Paula Gaul enr.	494	boul. Douglas		Douglastown	G4X 2W8	368-6259		Paula Gaul
Salon de coiffure Profil Design	22	montée Wakeham		Gaspé	G4X 1P6	368-2131		Lyne Lemieux
Salon de coiffure tête première	13	de la Cathédrale		Gaspé	G4X 1N7			Cindy Bernatchez
Salon de coiffure Vicky Element	211	Renard Ouest		Gaspé	G4X 5B1	2697525		Vicky Element
Salon de coiffure Wanda	1-151	de la Reine		Gaspé	G4X 1T5	3688820		
Salon Gérald et Fille	73	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A3	368-2733		Janick Gagnon
Salon Ginette	60	boul. Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5R2	269-7110		Ginette Bernatchez
Salon Ginette Trudel	244	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2B3	368-3622		Ginette Trudel
Salon Le Duo	12	Colton		Rivière-au-Renard	G4X 2E2	269-3557		Chantal Element
Salon Lina enr.	56	boul. Renard Ouest		Rivière-au-Renard	G4X 5H1	269-7272		Lina Bernatchez

# MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

## Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Salon Lucille Delorme	61	montée Morris		Rivière-au-Renard	G4X 5M8	269-3701		Lucille Delorme
Salon Magi-Coiff enr.	11	rue Baker		Gaspé	G4X 1P1	368-7171		Louise Coulombe
Salon Marie-Josée Cloutier	40	Renard Est		Gaspé	G4X 5R2	2697600		Marie-Josée Cloutier
Salon Sandra	239	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2E9	368-6355		Sandra Fournier
Salon Santé Beauté enr.	13	rue Martin		Rivière-au-Renard	G4X 5C9	269-3577		Léona Lapierre
Sanctuaire diocésain Notre-Dame de Pointe-Navarre	765	boul. Pointe-Navarre		Gaspé	G4X 1A7	3682133		
Savage et Frères, Bouchers	420	boul. Petit-Cap		Petit-Cap	G4X 4L2	269-3212		Guylain Savage
Sears	41	boul. York Est		Gaspé	G4X 2L1	368-5562		Claude Richard
Sécurité Incendie Proteq inc.	756	montée Wakeham		Gaspé	G4X 2A1	3686943		Jean-Yves Thibodeau
Service Corporatif PME Gaspé inc.	155	rue de la Reine		Gaspé	G4X 2R1	368-7770	368-6564	Claude Abdelnour
Service de gestion Desjardins des prêts étudiants	163-1	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 2V1	3686116		
Service Externe de Main-d'œuvre (S.E.M.O.) Gaspésie-Les Iles	142	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A9	368-1556	368-4187	Yvan Bernier
Service Léonard Thibault enr.	554	boul. Forillon		Fontenelle	G4X 6T8	368-1474	368-7053	Léonard Thibault
Service-Québec	96	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2W4	360-8000	368-8010	Marie-Jeanne Cotton
Services Financiers la Laurentienne	110	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T3	368-2625	368-6222	Claude Turbide
Services Sanitaires Gaspé inc.	403	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2E9	368-4111	368-6379	Clermont Plante
Simon Whitty Mécanique Sport enr.	1010	de Cap-des-Rosiers		Cap-des-Rosiers	G4X 6G4	892-5947		Simon Côté
Simpson Automobiles inc.	112	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A9	368-2279	368-1689	Brent Simpson
Simpson C. et A Ltée (bois pulpe)	342	boul. Forillon		Gaspé	G4X 6T8	368-2114		
Société Canadienne des Postes	1250	boul. Cap-des-Rosiers		Cap-des-Rosiers	G4X 1G0	892-5586		
Société Canadienne des Postes	229	boul. York Sud		Gaspé	G4X 1B0	368-1818		
Société Canadienne des Postes	98	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1A0	368-3666		
Société Canadienne des Postes	41	boul. Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 1S0	269-3768		
Société Canadienne des Postes	51	rue de l'Église		St-Maurice	G4X 1P0	269-3612		
Société Canadienne des Postes	52	de Fontenelle		Fontenelle	G4X 1J0	368-4325		
Société Canadienne des Postes	791	boul. Douglas		Douglstown	G4X 1H0	368-4366		
Société Canadienne des Postes	427	boul. Petit-Cap		Petit-Cap	G4X 1R0	269-5252		
Société Canadienne des Postes	1834	boul. Forillon		Forillon	G4X 1K0	892-5590		
Société d'Aide au Développement des Collectivités de Gaspé	15	rue Adams		Gaspé	G4X 1E5	368-2906	368-3927	Mario Cotton
Société de Gestion des Rivières du Grand Gaspé	25	boul. York Est		Gaspé	G4X 2K9	368-2324		Gaétan Germain
Société de l'Assurance Automobile du Québec	39	montée Sandy Beach	1486	Gaspé	G4C 2A9	3617620	368-6312	
Société des Alcools du Québec	50	boul. Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5K1	269-5051		
Société des Alcools du Québec	167	de la Reine		Gaspé	G4X 2W6	368-2611		
Société d'horticulture de Gaspé			6022	Gaspé	G4X 2R6	3682794	368-7003	Yvan gagnon

# MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

## Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
Société Immobilière du Québec	96	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2W4	3688515	368-6401	Réal Tapp
Société Radio-Canada	129	rue Jacques Cartier		Gaspé	G4X 1M8	368-6611	368-3915	Bruno Lelèvre
SODIM	3-137	de la Reine		Gaspé	G4X 1T5	3684044	368-7541	
Sogimar enr.	16	Baird		Gaspé	G4X 2Y8	3688998		Marc Bunton
Souvenirs Forillon	1259	de Cap-des-Rosiers		Cap-des-Rosiers	G4X 6H1	892-5660		
Souvenirs Gaspésiens inc.	2089	de Grande-Grève		Grande-Grève	G4X 6L7	892-5965		
Sports aux Puces Vélo Pro	1	rue de l'Église		Rivière-au-Renard	G4X 5E7	269-2535	269-2533	Steve Samuel
Station Mikes Petro	1	boul. St-Majorique		Fontenelle	G4X 6S7	368-2123		Michel Simon
Station Service Clément Synnott	108	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T3	368-2717		Clément Synnott
Station Service de Wakeham	828	montée Wakeham		Gaspé	G4X 2A2	368-5913		Scott Miller
Station Service Forillon	547	boul. Griffon		Anse-au-Griffon	G4X 6A5	892-5543		Michel Bilodeau
Station Service Pétro Canada (Yvon Denis)	16	Rivière Morris		Rivière-au-Renard	G4X 5M4	269-5491		Martine Chouinard
Station Service Philippe Côté inc.	160	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A9	368-2387	368-6987	Philippe Côté
Stéreo plus	39	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2A9	368-1244		
Store Mag	139	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A4	368-2600	368-3579	Alain Leblanc
Subway	63	Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 1M1	368-6000		
Supermarché Michel Smith Provigo	167	rue de la Reine		Gaspé	G4X 2W6	368-7144	368-7104	Michel Smith
Sûreté du Québec	167	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A4	368-3232	368-4777	
Tabagie Ka-Tout	39	montée Sandy Beach		Gaspé	G4C 2A9	368-6013		Kathy Després
Taxi Central	24	rue Harbour		Gaspé	G4X 1V1	368-3131		Sunny Sheehan
Taxi Déry enr.	41	Rivière Morris		Rivière-au-Renard	G4X 5M4	269-3348		
Taxi Radio Kennedy	3	rue Adams		Gaspé	G4X 1E5	368-2137	368-8294	
Taxi Réal Philibert	116	boul. Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5H8	269-3454		Réal Philibert
Technocentre éolien	96	Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 2S8	3686162	368-4315	Jean Desrosiers
Télécommunications de l'Est	157	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A4	368-5004	368-2704	
Télé-Forillon (Groupe vision 21)	94	Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 2P6	368-5154	368-5164	
Telus Québec	11	rue Adams		Gaspé	G4X 1E5	368-3532	368-1187	Richard Thibodeau
Terrassement W. Hackett	609	boul. York Ouest		Gaspé	G4X 2M5	368-3783		
Tim Hortons	100	rue de la Reine		Gaspé	G4X 1T2	368-8989	368-8990	
Transport adapté de la Côte-de-Gaspé inc.	1384	Haldimand		Gaspé	G4X 3K1	368-6324		Sylvie Leblanc
Transport L.M.Y inc.	60	rue des Touristes		Anse-à-Valleau	G4X 4A4	269-5063	269-2573	
Transport Lionel Lacasse	508	Montée Wakeham		Gaspé	G4X 1Y6	368-3741		Lionel Lacasse
Transport Plante Vacuum	403	montée Sandy Beach		Gaspé	G4X 2E9	368-4111	368-6379	Clermont Plante
Transport Russell Langlais et Fils inc.	853	montée Pointe-Navarre		Gaspé	G4X 1A7	3683646		

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

---

<i>Nom</i>	<i>No civique</i>	<i>Rue</i>	<i>Casier postal</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Interlocuteur</i>
UAP Pièces d'auto inc.	124	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A9	368-2134	368-2136	
Ultramar Canada inc.	21	rue du Quai		Gaspé	G4X 2E3	368-2229	368-2320	
Université du Québec à Rimouski (U.Q.A.R.)	96	rue Jacques-Cartier		Gaspé	G4X 2S8	368-1860	368-1548	Réal Ruest
Vachon et Roy, architectes	240	rue Domagaya		Gaspé	G4X 1K8	368-6778		
Vertige	37, bure	Chrétien		Gaspé	G4X 1E1	3687796		Tommy Ferlatte
Via Rail Canada inc.	3	rue de la Marina		Gaspé	G4X 3B1	368-4313		
Viateur Dubé Électricien inc.	467	boul. Petit-Cap		Petit-Cap	G4X 4L1	269-3684		Viateur Dubé
Villa de la Mer	92	Renard Est		Rivière-au-Renard	G4X 5H8	2697880		Jacques Dufresne jr
Ville de Gaspé	25	rue de l'Hôtel-de-Ville		Gaspé	G4X 2A5	368-2104	368-4871	Gaétan Lelièvre
Vitrierie Dupuis Auto Glaces inc. (Vitro Plus)	164	boul. Gaspé		Gaspé	G4X 1A9	368-1970	368-7103	Ghislain Dupuis
Vitrierie Gilles Jalbert	32	Lejeune		Gaspé	G4X 1C5	3688211		Gilles Jalbert

**ANNEXE 2.3 – REGISTRE DE COMPILATION DES ECOCENTRES DE LA MRC DU ROCHER-PERCE  
POUR 2013**

Écocentre de GASCONS														
	Nombre de clients	Bois		Métal		Pneus unité	Jantes unité	Total tonnes	Peinture Usée		Huile Usée		Bardeaux	
		pi3	tonnes	lbs	tonnes				litres	tonnes	litres	tonnes	pi3	tonnes
JANVIER	98	1148,6	5	1870	3	25	2	0,4	71,82	0,09	130,12	0,16		
FÉVRIER	51	418	2	620	1	4	0	0,1	80,82	0,10	30,00	0,04		
MARS	102	951,2	4	1905	3	24	3	0,4	110,57	0,14	90,00	0,11	8	0,1
AVRIL	132	915,2	4	2475	5	58	4	0,9	51,04	0,06	87,20	0,11	199	3,7
MAI	190	2247,9	9	3322	6	56	10	1,0	267,49	0,33	332,39	0,42	773,8	14,3
JUIN	304	4782	20	6440	12	79	2	1,2	220,22	0,28	82,85	0,10	905	16,7
JUILLET	278	11290	46	7844	14	30	2	0,5	184,81	0,23	150,27	0,19	1366,48	25,3
AOÛT	249	3000,4	12	6329	12	121	15	2,0	333,59	0,42	117,46	0,15	266	4,9
SEPTEMBRE	246	3563,28	15	5905	11	33	12	0,7	245,70	0,31	204,85	0,26	732,4	13,5
OCTOBRE	246	2159,6	9	4937	9	64	10	1,1	176,77	0,22	51,88	0,06	596,2	11,0
NOVEMBRE	187	2094,4	9	4191	8	104	11	1,7	163,99	0,20	235,55	0,29	45	0,8
DÉCEMBRE	56	372	2	917	2	24	0	0,4	1,42	0,00	45,12	0,06		0,0
<b>TOTAL</b>	<b>2139</b>	<b>32 943</b>	<b>135</b>	<b>46 755</b>	<b>85</b>	<b>622</b>	<b>71</b>	<b>10,4</b>	<b>1908,2</b>	<b>2,4</b>	<b>1557,7</b>	<b>1,9</b>	<b>4891,88</b>	<b>90,5</b>



**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Écocentre de PERCÉ														
	Nombre de clients	Bois		Métal		Pneus	Jantes	Total	Peinture Usée		Huile Usée		Bardeaux	
		pi3	tonnes	lbs	tonnes				litres	tonnes	litres	tonnes	pi3	tonnes
JANVIER	26	459,4	2	800	1,5	4	100	1,6	142,3	0,18		0,00		
FÉVRIER	10	123,7	1	325	0,6	2	200	3,0	25,0	0,03	22,71	0,03		
MARS	20	141,3	1	150	0,3	0	100	1,5	0,0	0,00	0,00	0,00	70	1,3
AVRIL	30	777,4	3	975	1,8	16	200	3,2	51,0	0,06	7,56	0,01	70	1,3
MAI	62	1554,8	6	1535	2,8	133	400	8,0	108,3	0,14	166,40	0,21	1400	25,9
JUIN	82	2473,5	10	2120	3,9	47	500	8,2	377,0	0,47	200,54	0,25	1225	22,7
JUILLET	62	2190,8	9	2080	3,8	24	500	7,9	113,5	0,14	126,09	0,16	1225	22,7
AOÛT	64	2226,1	9	1975	3,6	9	500	7,6	109,6	0,14	321,73	0,40	875	16,2
SEPTEMBRE	70	1484,1	6	1980	3,6	2	300	4,5	78,5	0,10	253,59	0,32	1400	25,9
OCTOBRE	155	1978,8	8	5935	10,8	40	350	5,9	208,8	0,26	83,70	0,10	1102,5	20,4
NOVEMBRE	53	1378,1	6	2175	4,0	101	400	7,5	234,4	0,29	234,66	0,29		0,0
DÉCEMBRE	35	918,7	4	1000	1,8	25	250	4,1	15,1	0,02	37,85	0,05	1050	19,4
<b>TOTAL:</b>	<b>669</b>	<b>15706,71</b>	<b>64,4</b>	<b>21050</b>	<b>38,3</b>	<b>403</b>	<b>3800</b>	<b>63,0</b>	<b>1463,4</b>	<b>1,8</b>	<b>1454,8</b>	<b>1,8</b>	<b>8417,5</b>	<b>155,7</b>

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

<b>Écocentre de Grande-Rivière</b>														
	Nombre de clients	Bois		Métal		Pneus	Jantes	Total	Peinture Usée		Huile Usée		Bardeaux	
		pi3	tonnes	pi3	tonnes	unité	unité	tonnes	litres	tonnes	litres	tonnes	pi3	tonnes
JANVIER	7	15955	65	6165	11,2	0	500	7,5	0	0,00	8	0,03		0
FÉVRIER	60	16400	67	5010	9,1	0	600	9,0	0	0,00	0	0,00		0
MARS	96	25605	105	7165	13,0	25	700	10,9	44	0,13	24	0,10		0
AVRIL	119	26205	107	8125	14,8	40	800	12,6	48	0,14	40	0,16	1725	31,9
MAI	418	35698	146	8603	23,5	81	800	13,2	300	0,90	128	0,51	907	16,8
JUIN	501	12588	52	4961	13,5	117	1000	16,8	288	0,86	64	0,26	2214	41,0
JUILLET	416	12478	51	4376	11,9	14	1000	15,2	88	0,26	108	0,43	1629	30,1
AOÛT	456	12595	52	5075	13,8		1000	15,0	140	0,42	256	1,02	2350	43,5
SEPTEMBRE	319	7959	33	3647	9,9		1200	18,0	104	0,31	80	0,32	2319	42,9
OCTOBRE	333	7015	29	5108	13,9	36	1200	18,5	164	0,49	112	0,45	1568	29,0
NOVEMBRE	188	4927	20	2549	7,0	6	700	10,6	64,95	0,19	350	1,40	483	8,9
DÉCEMBRE	99	1763	7	1461	4,0		700	10,5	32	0,10	0,946	0,00	80	1,5
<b>Total:</b>	<b>3012</b>	<b>179188</b>	<b>735</b>	<b>62245</b>	<b>145,7</b>	<b>319</b>	<b>10200</b>	<b>157,8</b>	<b>1272,9</b>	<b>3,8</b>	<b>1170,9</b>	<b>4,7</b>	<b>13275</b>	<b>245,6</b>

<b>TOTAL MRC 2013</b>	<b>5820</b>		<b>934,1</b>		<b>269,0</b>			<b>231,2</b>		<b>8,0</b>		<b>8,4</b>		<b>492</b>
-----------------------	-------------	--	--------------	--	--------------	--	--	--------------	--	------------	--	------------	--	------------

## ANNEXE 4.1 – FICHES DES MESURES PREVUES

**Orientation 1 : Offrir les services et infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Politique**

<b>MESURE 1.1</b>	<b>Évaluer les scénarios applicables de gestion des matières organiques (<i>excluant les boues</i>) pour en assurer la valorisation</b>
Objet (Préalable à M 1.2)	<p>Cette mesure vise (1) à déterminer les modes envisageables pour les municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé visant à valoriser les matières organiques générées par le secteur résidentiel et ICI sur l'ensemble du territoire, à l'exception des boues (septiques et municipales); et (2) à déterminer les modes de traitement les plus adéquats. Les municipalités devront :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer des solutions de manière concertée afin d'éviter de doubler les efforts et les recherches;</li> <li>2. Considérer l'ensemble des solutions permettant d'atteindre le troisième objectif de la Politique découlant de la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles, soit « Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle », et permettant d'atteindre l'objectif du gouvernement de bannir de l'enfouissement les matières organiques d'ici 2020;</li> <li>3. Considérer l'ensemble des types de générateurs (secteur résidentiel et ICI) afin de détourner de l'enfouissement une quantité maximale de matières organiques.</li> </ol>
Générateurs visés	Secteur résidentiel et ICI
Comment ?	<p>Voici la démarche proposée :</p> <p>Dans le cas où les démarches n'ont pas débuté :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Valider les éléments suivants : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. L'inventaire des générateurs;</li> <li>b. La caractérisation des matières (source et quantité);</li> <li>c. La prise en compte des particularités géographiques;</li> <li>d. L'élaboration des scénarios applicables (faisabilité technique et évaluation financière).</li> </ol> </li> <li>2. Présenter les recommandations au conseil.</li> </ol> <p>Dans le cas où les démarches ont débuté :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuivre les démarches de manière cohérente avec cette mesure en arrivant aux résultats attendus.</li> </ol> <p><i>Note :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Un mandat conjoint entre municipalités pourrait être octroyé.</i></li> </ul>
Défis	Aucun
Qui ?	<p>Responsables : chaque entité municipale de la MRC de La Côte-de-Gaspé</p> <p>Intervenants : la Régie peut accompagner considérant l'expérience acquise sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé</p>

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

---

---

Combien ?	Prévoir entre 5 000 \$ et 20 000 \$ pour l'étude de faisabilité selon le nombre de scénarios. ✓ Le PTMOBC peut inclure ces frais dans le cadre de l'implantation d'un scénario.
Pourquoi ?	La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique relativement à la gestion des matières organiques et à l'atteinte de l'objectif de la Politique et l'objectif du PGMR relativement à l'enfouissement;</li><li>2. Détourner du LET une matière valorisable, allongeant ainsi la durée de vie de cette installation;</li><li>3. Générer une matière pouvant être utilisée directement (compost).</li></ol>
Résultats	Des recommandations portant sur les scénarios applicables de gestion des matières organiques sont formulées et les modalités d'implantation sont évaluées, permettant une prise de décision éclairée.

---

---

**MESURE 1.2      Implanter la collecte ou le mode de gestion des matières organiques (excluant les boues)**

---

Objet (Suivant M 1.1)	Après avoir évalué les scénarios de gestion des matières organiques excluant les boues septiques et municipales (mesure 1.1), les municipalités devront mettre en place les solutions retenues. La mesure 1.2 inclut : <ol style="list-style-type: none"><li>1. La mise en place des services de collecte des matières organiques dans le cas où une collecte à trois voies serait implantée;</li><li>2. La mise en place d'une ou de plusieurs infrastructures permettant la valorisation de la matière organique collectée, telles qu'un site de compostage;</li><li>3. L'exploitation de la ou des infrastructures de valorisation;</li><li>4. L'élaboration et l'implantation d'un plan de communication et de suivi.</li></ol>
--------------------------	---

*Note : La valorisation des boues septiques et municipales doit être considérée dans l'analyse mais la solution peut être indépendante puisque ce besoin est ponctuel pour certains.*

---

Générateurs visés      Secteur résidentiel et ICI

---

## MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

### Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019

---

Comment ?	<p>Voici la démarche proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Dans le cas où l'implantation à trois voies est retenue :<ol style="list-style-type: none"><li>a. Déterminer le nombre de bacs nécessaires par municipalité et lancer un appel d'offres pour l'achat de bacs bruns;</li><li>b. Lancer des appels d'offres pour le service de collecte des matières organiques, si le service n'est pas assuré par la municipalité;</li><li>c. Lancer un appel d'offres pour la construction de la ou des infrastructures de valorisation ou solliciter une proposition d'un site existant;</li><li>d. Lancer un appel d'offres pour l'exploitation de la ou des infrastructures de valorisation si jugé nécessaire.</li></ol></li><li>2. Dans le cas où l'implantation du compostage domestique ou le compostage par apport volontaire à une unité est retenue :<ol style="list-style-type: none"><li>a. Évaluer le nombre de bacs domestiques nécessaires, puis acheter et livrer les bacs aux générateurs.</li></ol></li><li>3. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication dans le but d'informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les générateurs de matières organiques.</li></ol>
Défis	<p>Compostage à trois voies :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Acceptation sociale du ou des lieux désignés comme sites de compostage</li><li>- Participation des générateurs à la collecte des matières organiques</li></ul> <p>Compostage domestique :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Participation durable des générateurs</li></ul>
Qui ?	<p>Responsables : chaque entité municipale de la MRC de La Côte-de-Gaspé</p> <p>Intervenants : la Régie peut accompagner considérant l'expérience acquise sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé</p>
Combien ?	<p>La mesure 1.1 permettra de déterminer les coûts, mais à titre indicatif :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Bacs : 55 \$/porte, pour un bac de 240 litres</li><li>✓ Collecte : environ 15 \$ à 25 \$/porte/an</li><li>✓ Construction : selon le scénario choisi</li><li>✓ Exploitation : environ 25 \$ à 50 \$/porte ou 85 \$/tonne</li><li>✓ ISÉ : 5 \$/porte</li></ul> <p>Le PTMOBC et l'ACDC peuvent offrir un financement.</p>
Pourquoi ?	<p>La mesure comporte trois fonctions :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique relativement à la gestion des matières organiques et contribuer à l'atteinte de l'objectif de la Politique et de l'objectif du PGMR relativement à l'enfouissement;</li><li>2. Détourner du LET une matière valorisable, allongeant ainsi la durée de vie de cette installation;</li><li>3. Générer une matière valorisable pouvant être utilisée directement (compost).</li></ol>

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Résultats	Un mode de gestion des matières organiques est implanté dans chacune des municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé.
<b>MESURE 1.3      Élargir l'éventail des matières récupérées aux écocentres en incluant les matières ayant un débouché existant</b>	
Objet	Les municipalités doivent accueillir toutes matières ayant un potentiel de valorisation dans leur(s) écocentre(s). À court terme, cette mesure vise principalement le bois et le bardeau d'asphalte, des matières qui génèrent des volumes importants et pour lesquelles les débouchés existent.
Générateurs visés	Secteur résidentiel, ICI et CRD
Comment ?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Déterminer les matières résiduelles ayant un débouché existant et évaluer les modalités d'accueil (techniques, coûts) en priorisant le bois et le bardeau;</li> <li>2. Déterminer le taux de détournement attendu pour chacune des matières;</li> <li>3. Apporter les modifications nécessaires aux installations existantes afin que celles-ci puissent accueillir les matières valorisables supplémentaires et apporter des modifications aux registres;</li> <li>4. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication dans le but d'informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les générateurs.</li> </ol>
Défis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un espace nécessaire pour accueillir les matières dans les écocentres</li> <li>- Valider le gain économique de la valorisation de certaines matières comparativement à l'enfouissement, compte tenu de l'instabilité des marchés</li> </ul>
Qui ?	Responsables : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, l'ensemble des municipalités possédant un écocentre devront appliquer cette mesure.</li> <li>- La Régie assurera le lien avec les marchés et la MRC du Rocher-Percé pour les autres matières qui pourraient être ciblées.</li> </ul> Intervenant : 3RMCDQ
Combien ?	Cette action générera une augmentation des coûts de valorisation mais contribuera à détourner de l'enfouissement une quantité significative de matières résiduelles valorisables. Au total, les dépenses seront équivalentes ou moindres à court terme.
Pourquoi?	Cette mesure a quatre fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement relativement au bannissement de certaines matières de l'enfouissement, telles que le bois, et à l'atteinte des objectifs du gouvernement de la Politique relatifs à l'enfouissement et à la valorisation des résidus de CRD;</li> </ol>

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Détourner du LET des matières valorisables;</li> <li>3. Générer des revenus par la vente des matières sur les marchés si l'opportunité se présente;</li> <li>4. Contribuer à l'écologie industrielle en produisant un intrant pouvant être utilisé par divers intervenants. Par exemple, dans la MRC du Rocher-Percé, le bois sain est utilisé par le site de compostage.</li> </ol>
Résultats	L'ensemble des municipalités ont élargi l'éventail des matières résiduelles acceptées à leur(s) écocentre(s) ayant un débouché existant et ont réduit les volumes destinés à l'enfouissement pour atteindre l'objectif régional soit de diminuer l'enfouissement de 35 %.
<b>MESURE 1.4</b>	<b>Élargir l'éventail des matières récupérées aux écocentres en incluant les matières ayant un débouché potentiel</b>
Objet (Suivant M 1.3)	Optimiser le rôle des écocentres et favoriser un maximum de valorisation en déterminant le potentiel de chaque matière. À moyen et long terme, cette mesure vise les matières ayant un débouché potentiel, telles que le gypse, les résidus d'agrégats (pas de demande actuellement), d'autres RDD et les meubles en bon état.
Générateurs visés	Secteur résidentiel, ICI et CRD
Comment ?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Déterminer les matières résiduelles ayant un débouché potentiel en caractérisant les conteneurs à déchets situés aux écocentres;</li> <li>2. Apporter les modifications nécessaires aux installations existantes ainsi qu'aux registres afin d'accueillir les matières valorisables supplémentaires;</li> <li>3. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication dans le but d'informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les générateurs.</li> </ol>
Défis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer d'avoir l'espace nécessaire pour accueillir les matières dans les écocentres.</li> <li>- Valider le gain économique de la valorisation de certaines matières comparativement à l'enfouissement, compte tenu de l'instabilité des marchés.</li> </ul>
Qui ?	Responsables : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Régie élabore le plan d'intervention, les modalités de caractérisation, et identifie les matières et marchés potentiels</li> <li>- Les municipalités/MRC adaptent les infrastructures et mettent en place les nouvelles pratiques</li> </ul> Intervenant : 3RMCDQ
Combien ?	<p>Environ 5 000 \$ pour la caractérisation  Entre 10 000 \$ et 30 000 \$ pour les aménagements, selon l'espace disponible et la matière visée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aucun revenu anticipé</li> <li>✓ Aucun programme de financement disponible</li> </ul>

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Pourquoi ?	<p>Les écocentres de la MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé accueillent un éventail déjà appréciable de matières résiduelles. Mais d'autres matières pourraient être récupérées afin de réduire les quantités acheminées à l'enfouissement.</p> <p>Cette mesure a quatre fonctions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique concernant l'enfouissement et la valorisation des résidus de CRD;</li> <li>2. Détourner du LET des matières valorisables;</li> <li>3. Générer des revenus par la vente des matières sur les marchés;</li> <li>4. Contribuer à l'écologie industrielle en produisant un intrant pouvant être utilisé par divers intervenants.</li> </ol> <p>Par exemple, si le gypse représente un volume appréciable, il serait nécessaire d'évaluer la pertinence de l'accueillir aux écocentres pour le destiner à un marché de valorisation « accessible » techniquement et économiquement viable.</p>
Résultats	<p>Réduction des volumes à l'enfouissement</p> <p>Réduction des coûts associés aux matières résiduelles</p>

**MESURE 1.5 Organiser une collecte annuelle des RDD**

Objet	<p>Les municipalités des MRC doivent organiser des collectes annuelles, par porte-à-porte ou par apport volontaire.</p> <p>La collecte peut se faire lors de journées thématiques comme le Jour de la Terre (22 avril) ou d'autres événements relatifs à l'environnement : Journée mondiale de l'environnement (5 juin), Journée mondiale de l'eau (22 mars), Mois de l'arbre et des forêts (mai).</p>
Générateurs visés	Secteur résidentiel et ICI
Comment ?	<p>Voici la démarche proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier le type de collecte (porte-à-porte ou apport volontaire) qui semble le plus adéquat;</li> <li>2. Déterminer les matières acceptées et organiser la collecte;</li> <li>3. Former le personnel responsable de la collecte;</li> <li>4. Informer les générateurs de l'événement;</li> <li>5. Réaliser la collecte.</li> </ol>
Défis	Participation de la population
Qui ?	<p>Responsables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, l'ensemble des municipalités devront appliquer cette mesure.</li> <li>- Dans la MRC du Rocher-Percé, la Régie appliquera cette mesure.</li> </ul> <p><i>Note : La Régie peut assurer la gestion des démarches (organisation, outils d'information)</i></p> <p>Intervenants : RECYC-FLUO, Laurentide re-source, ARPE et autres organismes qui agissent en vertu des Responsabilités élargies des producteurs (REP)</p>



**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Combien ?	Prévoir 10 000 \$ (le montant variera en fonction des modalités)
Pourquoi ?	<p>Bien que la plupart des écocentres accueillent certains RDD (peintures, huiles, lampes au mercure, piles, etc.) et que certains ICI le font également, l'instauration d'une collecte annuelle favorise l'augmentation du volume récupéré.</p> <p>L'organisation d'une collecte comporte trois fonctions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Souligner l'importance de récupérer les RDD et faire des rappels pour les autres matières résiduelles, notamment par la démarche d'information;</li> <li>2. Augmenter la quantité de RDD récupérés et détourner du LET des résidus présentant un risque pour la santé et l'environnement;</li> <li>3. Offrir une occasion de rencontrer les citoyens pour sonder, passer des messages.</li> </ol>
Résultats	Récupération d'une quantité accrue de RDD

<b>MESURE 1.6</b>	<b>Collaborer avec certains ICI pour assurer un service d'accueil des RDD en complémentarité avec les écocentres</b>
Objet	Des ICI récupèrent déjà certains RDD, notamment les garages automobiles, les quincailleries et les pharmacies. La présente mesure vise à améliorer la performance des services de récupération des RDD actuels, à les documenter et à augmenter le nombre de points de service si jugé pertinent.
Générateurs visés	Secteur résidentiel et ICI
Comment ?	<p>Voici la démarche proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Compléter le recensement des ICI récupérant les RDD sur le territoire et ceux qui pourraient offrir un service de récupération;</li> <li>2. Identifier des scénarios possibles permettant d'améliorer la performance des services de récupérations des RDD sur le territoire;</li> <li>3. Documenter et recueillir les données pour le bilan annuel;</li> <li>4. Faire connaître les points d'accueil.</li> </ol>
Défis	Aucun
Qui ?	<p>Responsable : la Régie</p> <p>Intervenants : Les ICI du territoire récupérant les RDD (garages automobiles, quincailleries, pharmacies, etc.)</p>
Combien ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prévoir environ 5 000 \$ en main-d'œuvre</li> <li>✓ Aucun soutien financier externe</li> </ul>
Pourquoi ?	<p>Les municipalités et les ICI récupèrent parallèlement les RDD. Les efforts doivent être arrimés entre ces acteurs et les données doivent être colligées. Cette mesure comporte trois fonctions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Optimiser le système de récupération des RDD sur le territoire par l'arrimage des services offerts par les différents acteurs;</li> <li>2. Augmenter la quantité de RDD récupérés;</li> </ol>

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Détourner du LET des résidus présentant un risque pour la santé et l'environnement;</li> <li>4. Offrir aux générateurs de RDD un service complet et efficace de récupération.</li> </ol>
Résultats	Récupération d'une quantité accrue de RDD

<b>MESURE 1.7</b>	<b>Caractériser les apports au LET afin d'orienter les efforts de réduction de l'enfouissement</b>
Objet	Cette mesure consiste à identifier les matières pouvant être détournées de l'enfouissement, et dans quelle proportion, par des campagnes ponctuelles et spécifiques d'information.
Générateurs visés	Secteur résidentiel, ICI et CRD
Comment ?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Élaborer une méthodologie de caractérisation;</li> <li>2. Désigner une équipe;</li> <li>3. Élaborer un calendrier de réalisation couvrant les différents secteurs du territoire de planification ainsi que différentes périodes de l'année;</li> <li>4. Réaliser la caractérisation et formuler des recommandations;</li> <li>5. Intégrer les recommandations dans la GMR actuelle.</li> </ol>
Défis	Aucun
Qui ?	La Régie sera responsable de la mise en œuvre de cette mesure. La Régie ainsi que les municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé devront intégrer les recommandations résultant de la caractérisation.
Combien ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prévoir environ 7 000 \$</li> <li>✓ Aucun programme de soutien financier</li> </ul>
Pourquoi ?	Certaines des matières reçues au LET sont valorisables, soit actuellement ou potentiellement, et pourraient être détournées de l'enfouissement. Cette mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Participer à l'atteinte du premier objectif de la Politique et du premier objectif du PGMR, tous deux relatifs à l'enfouissement;</li> <li>2. Orienter les efforts en ISÉ et ajuster les activités de GMR (résultats de caractérisation de la première catégorie);</li> <li>3. Identifier les matières pouvant être potentiellement récupérées (résultats de caractérisation de la deuxième catégorie).</li> </ol>
Résultats	La caractérisation fournira les données nécessaires afin d'orienter les efforts et les stratégies en GMR de la Régie et des municipalités.

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

<b>MESURE 1.8</b>	<b>Documenter la réduction à la source et la réutilisation découlant des initiatives communautaires</b>
Objet	Cette mesure consiste à évaluer le tonnage de matières détournées de l'enfouissement par les organismes communautaires œuvrant dans le réemploi. Plusieurs matières transitent par le réemploi, notamment le textile, les meubles et d'autres articles ménagers.
Générateurs visés	Secteur résidentiel
Comment ?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rencontrer les organismes sur le territoire œuvrant dans le réemploi;</li> <li>2. Élaborer une grille détaillant les catégories de matières et précisant les facteurs de conversion à utiliser afin d'évaluer le tonnage détourné;</li> <li>3. Documenter et recueillir les données pour le bilan annuel;</li> <li>4. Diffuser un répertoire des organismes assurant la récupération et le réemploi des matières en précisant les matières acceptées par ceux-ci.</li> </ol>
Défis	Obtention de données détaillées et fiables auprès des organismes
Qui ?	Responsables : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, les municipalités ayant adopté cette mesure seront responsables de l'appliquer.</li> <li>- Dans la MRC du Rocher-Percé, la Régie appliquera cette mesure.</li> </ul> Intervenants : Les organisations œuvrant dans le réemploi.
Combien ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Environ 5 000 \$</li> <li>✓ Aucun programme ni soutien financier</li> </ul>
Pourquoi ?	Les matières réemployées contribuent à augmenter le taux de valorisation des matières résiduelles. Cependant, puisque les quantités détournées ne sont pas évaluées, il est difficile de déterminer adéquatement le taux de détournement. Cette mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Chiffrer le tonnage de matières détournées de l'enfouissement et destinées au réemploi;</li> <li>2. Augmenter le tonnage détourné en faisant connaître les points d'accueil;</li> <li>3. Participer à l'atteinte du premier objectif de la Politique et du premier objectif du PGMR, tous deux relatifs à l'enfouissement.</li> </ol>
Résultats	Une évaluation du tonnage de matières récupérées à des fins de réemploi et un répertoire seront réalisés.

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

<b>MESURE 1.9</b>	<b>Étudier la possibilité d'inclure de nouvelles matières à la collecte sélective</b>
Objet	Cette mesure vise à élargir l'éventail des matières reçues au Centre de tri afin de détourner un plus grand tonnage de l'enfouissement. Par exemple, le polystyrène (rigide et expansé) pourrait être accepté dans le bac bleu si une nouvelle technologie permettait son traitement local.
Générateurs visés	Secteur résidentiel et ICI
Comment ?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les matières potentielles en s'inspirant des orientations québécoises et les tendances;</li> <li>2. Évaluer la faisabilité technico-économique de l'intégration des matières identifiées à la filière de recyclage locale.</li> <li>3. Intégrer, le cas échéant, les matières retenues à la filière de recyclage locale.</li> </ol>
Défis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de marché pour les matières recyclables supplémentaires</li> <li>- Faisabilité économique</li> </ul>
Qui ?	Responsables : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Régie sera responsable de la mise en œuvre de cette mesure.</li> </ul> Intervenants : Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC
Combien ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Coûts négligeables</li> <li>✓ Revenus / dépenses impossibles à évaluer</li> </ul>
Pourquoi ?	Cette mesure comporte quatre fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Participer à l'atteinte du premier objectif de la Politique et du premier objectif du PGMR, tous deux relatifs à l'enfouissement;</li> <li>2. Participe à l'atteinte du deuxième objectif de la Politique;</li> <li>3. Détourner du LET une matière recyclable, allongeant ainsi la durée de vie de cette installation;</li> <li>4. Générer des revenus par la vente des matières sur les marchés si applicable.</li> </ol>
Résultats	Augmentation de l'éventail des matières acceptées à la collecte sélective et augmentation du volume des matières recyclées.

<b>MESURE 1.10</b>	<b>Faciliter la réutilisation des encombrants reçus aux écocentres</b>
Objet	Cette mesure vise à mettre en place une structure permettant de récupérer et favoriser le réemploi des encombrants ayant un potentiel de réutilisation. Il peut s'agir de meubles et d'autres articles ménagers, de matériaux de constructions, ainsi que les autres matériaux présentant un potentiel de réutilisation. Cette mesure peut correspondre à adopter un volet « ressourcerie » dans les écocentres.
Générateurs visés	Résidentiel et ICI

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Comment ?	<p>Voici la démarche proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les types d'encombrants présentant un potentiel de réemploi (meubles, fenêtres, etc.);</li> <li>2. Apporter les modifications nécessaires aux installations existantes afin que celles-ci puissent accueillir adéquatement les encombrants ayant un potentiel de réemploi (p. ex. mise en place d'un conteneur ou d'un abri d'auto « Tempo ») et apporter des modifications aux registres;</li> <li>3. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication dans le but d'informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les générateurs.</li> </ol> <p><i>Note : Certaines Régies au Québec ont développé le volet « ressourcerie » dont on peut s'inspirer.</i></p>
Défis	Aucun
Qui ?	<p>Responsables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, les municipalités ayant adopté cette mesure seront responsables de l'appliquer.</li> <li>- Dans la MRC du Rocher-Percé, la Régie appliquera cette mesure.</li> </ul> <p>Intervenants : Aucun</p>
Combien ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prévoir entre 5 000 \$ et 10 000 \$ selon le mode d'entreposage</li> <li>✓ La vente serait assurée par le responsable de l'écocentre, aucun employé supplémentaire ne serait requis, donc aucun coût d'exploitation</li> <li>✓ Revenus potentiels associés à la vente pouvant compenser la dépense initiale</li> </ul>
Pourquoi ?	<p>La mesure permet de réemployer plutôt que de valoriser (priorisation des 3RV-E). D'autres matières éviteraient l'enfouissement, par exemple les fenêtres en PVC, qui ne correspondent à aucune catégorie de matières actuellement récupérées dans les écocentres.</p> <p>Cette mesure comporte cinq fonctions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Inciter les citoyens et ICI à donner une seconde vie à leurs encombrants;</li> <li>2. Participer à l'atteinte du premier objectif de la Politique et du premier objectif du PGMR, tous deux relatifs à l'enfouissement;</li> <li>3. Détourner du LET une matière valorisable, allongeant ainsi la durée de vie de cette installation;</li> <li>4. Appliquer le principe des 3RV, en priorisant le réemploi plutôt que la valorisation ou l'élimination;</li> <li>5. Générer des revenus par la vente des matières sur les marchés.</li> </ol>
Résultats	La mesure augmente la quantité de matières destinées au réemploi dans les écocentres.

**MESURE 1.11 Transformer certaines matières reçues aux écocentres en un produit destiné à la vente**

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Objet	Cette mesure vise à récupérer sur place de manière distincte les matières résiduelles reçues aux écocentres ayant un potentiel de valorisation, mais n'ayant pas de potentiel de réemploi. Cette mesure peut consister par exemple à récupérer les lattes de bois des sommiers afin d'en faire des petits meubles.
Générateurs visés	Secteur résidentiel, ICI et CRD
Comment ?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre sur pied un groupe de travail dont le rôle consistera à : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Identifier les matières présentant un potentiel de valorisation;</li> <li>b. Déterminer les modes de valorisation pour ces matières;</li> <li>c. Mettre en place les modes de valorisation retenus.</li> </ol> </li> <li>2. Apporter les modifications nécessaires aux installations existantes afin que celles-ci puissent disposer des matières résiduelles de manière distincte, et apporter des modifications aux registres;</li> <li>3. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication dans le but d'informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les générateurs.</li> </ol>
Défis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faisabilité technique et économique</li> <li>- Disponibilité d'une quantité suffisante de matières permettant une valorisation</li> </ul>
Qui ?	Responsable : la Régie appliquera cette mesure. Intervenants faisant partie du groupe de travail : individus, entreprises, organismes et institutions œuvrant en transformation des matières (ébénistes professionnels, école d'ébénisterie, etc.)
Combien ?	Les coûts doivent être compensés par la vente des produits
Pourquoi ?	Cette mesure comporte six fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Suivre le principe des 3RV, en recyclant les matières en produits à plus haute valeur ajoutée (<i>upcycling</i>) plutôt qu'en produits à valeur réduite (<i>downcycling</i>);</li> <li>2. Transformer un résidu en produit à valeur ajoutée;</li> <li>3. Encourager les initiatives locales de valorisation;</li> <li>4. Favoriser la réduction à la source en éliminant le recours à l'achat de nouveaux produits;</li> <li>5. Générer des revenus par la vente des produits;</li> <li>6. Contribuer à l'atteinte de l'objectif national de bannir le bois de l'enfouissement.</li> </ol>
Résultats	Une quantité substantielle de produits à valeur ajoutée sont créés à partir de résidus valorisables et sont vendus.

**MESURE 1.12**     **Évaluer les scénarios applicables de valorisation des boues issues des stations d'épuration**

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

<p>Objet (Préalable à la mesure 1.13)</p>	<p>Cette mesure vise à déterminer les modes envisageables pour les municipalités des deux MRC afin de valoriser les boues des stations d'épuration en place sur l'ensemble du territoire. Les municipalités devront :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer des solutions de manière concertée afin d'éviter de doubler les efforts et les recherches;</li> <li>2. Considérer l'ensemble des solutions permettant d'atteindre le troisième objectif de la Politique découlant de la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles, soit « Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle », et permettant d'atteindre l'objectif du gouvernement de bannir de l'enfouissement la matière organique d'ici 2020.</li> </ol> <p><i>Note :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La valorisation peut se faire par différents modes nécessitant ou non des infrastructures (ex. valorisation agricole). Idéalement, la valorisation agricole serait priorisée considérant le peu d'infrastructures requises.</i></li> <li>• <i>Si la valorisation agricole n'est pas possible, les autres modes de valorisation de boues des stations d'épuration doivent être pensés avec la valorisation des résidus alimentaires, des résidus verts et des boues de fosses septiques. Une même infrastructure de valorisation peut servir pour l'ensemble de ces matières.</i></li> </ul>
<p>Générateurs visés Comment?</p>	<p>Secteur municipal</p> <p>Voici la démarche proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Octroyer un mandat visant : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. L'évaluation quantitative et qualitative des boues municipales (tonnage et composition);</li> <li>b. La prise en compte des particularités géographiques;</li> <li>c. L'élaboration des scénarios applicables (faisabilité technique et évaluation financière).</li> </ol> </li> <li>2- Présenter les recommandations au conseil.</li> </ol> <p><i>Note :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Un mandat conjoint entre municipalités pourrait être octroyé</i></li> </ul>
<p>Défis</p>	<p>Aucun</p>
<p>Qui?</p>	<p>Responsable : chaque entité municipale Intervenant : MDDELCC et Régie pour une solution regroupée si applicable</p>
<p>Combien?</p>	<p>Environ 10 000 \$ Pas de programme de soutien à moins que ce volet soit combiné à la démarche « matière organique ».</p>
<p>Pourquoi?</p>	<p>La mesure comporte trois fonctions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique relativement à la gestion des matières organique et à l'atteinte de l'objectif de la Politique et l'objectif du PGMR relativement à l'enfouissement;</li> <li>2. Détourner du LET une matière valorisable, allongeant ainsi la durée de vie de cette installation;</li> </ol>

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

	3. Générer une matière pouvant être utilisée directement (compost).
Résultats	Des recommandations portant sur les scénarios applicables de gestion des boues d'épuration sont formulées et les modalités d'implantation sont évaluées permettant une prise de décision éclairée.

**MESURE 1.13 Implanter la solution retenue pour valoriser les boues des stations d'épuration**

Objet (Suivant la mesure 1.2 et 1.12)	Après avoir évalué les scénarios de gestion des boues des stations d'épuration (mesure 1.13), les municipalités devront mettre en place les solutions retenues. La mesure 1.14 inclut notamment : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La mise en place d'une ou de plusieurs infrastructures permettant la valorisation des boues d'épuration si nécessaire;</li> <li>2. L'exploitation de la ou des infrastructures de valorisation.</li> </ol>
Générateurs visés	Secteur municipal
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Modifier les appels d'offres et les contrats de vidange des boues des stations d'épuration afin que les boues se rendent à destination des sites de valorisation;</li> <li>2. Le cas échéant, lancer un appel d'offres pour la construction de la ou des infrastructures de valorisation;</li> <li>3. Le cas échéant, lancer un appel d'offres pour l'exploitation de la ou des infrastructures de valorisation.</li> </ol>
Défis	Aucun
Qui?	Responsables : chaque entité municipale Intervenants : la RÉGIE peut accompagner et favoriser le regroupement si applicable
Combien?	Très variables en fonction du scénario retenu (valorisation, dragage et géotube, compostage)
Pourquoi?	La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique relativement à la gestion des matières organique et contribuer à l'atteinte de l'objectif de la Politique et de l'objectif du PGMR relativement à l'enfouissement;</li> <li>2. Détourner du LET une matière valorisable, allongeant ainsi la durée de vie de cette installation;</li> <li>3. Générer une matière valorisable pouvant être utilisée directement (compost).</li> </ol>
Résultats	Un mode de gestion des boues des stations d'épuration est implanté dans chacune des municipalités détenant une station d'épuration génératrice de boues.



**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

<b>MESURE 1.14</b>	<b>Compléter l'inventaire des fosses septiques sur le territoire</b>
Objet (Préalable aux mesures 1.15 et 1.16)	Cette mesure consiste à répertorier l'ensemble des fosses septiques du territoire et détailler leurs caractéristiques. Cet inventaire permettra d'entamer les deux étapes subséquentes : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer les scénarios applicables de valorisation des boues issues des fosses septiques;</li> <li>2. Implanter la solution retenue pour valoriser les boues de fosses septiques.</li> </ol>
Générateurs visés	Secteur résidentiel et ICI
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recueillir, pour chacune des municipalités, une liste des résidences ayant une fosse septique;</li> <li>2. Élaborer l'inventaire complet pour chaque municipalité des fosses septiques sur le territoire à l'aide des données recueillies.</li> <li>3. Compléter l'information par des appels ou des visites.</li> </ol>
Défis	Retracer les informations qui datent parfois de plusieurs années
Qui?	Responsables : chaque entité municipale Intervenants : la Régie peut accompagner le processus (ce qu'elle a déjà fait pour la MRC du Rocher-Percé)
Combien?	En fonction du territoire à desservir et de l'accès aux données Prévoir 10 000 \$ pour l'ensemble d'une MRC
Pourquoi?	La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique relativement à la gestion des matières organique et contribuer à l'atteinte de l'objectif de la Politique et de l'objectif du PGMR relativement à l'enfouissement;</li> <li>2. Détourner du LET une matière valorisable, allongeant ainsi la durée de vie de cette installation;</li> <li>3. Générer une matière valorisable pouvant être utilisée directement (compost).</li> </ol>
Résultats	L'inventaire des fosses septiques est complété pour l'ensemble du territoire et permet d'évaluer la quantité de matière organique générée par les fosses septiques annuellement.

<b>MESURE 1.15</b>	<b>Évaluer les scénarios applicables de valorisation des boues de fosses septiques en implantant un cadre de gestion sur le territoire</b>
Objet (Suivant la mesure 1.2 et 1.14 et préalable à la mesure 1.16)	Cette mesure vise (1) à déterminer les modes envisageables pour les municipalités des deux MRC afin de valoriser les boues de fosses septiques. Les municipalités devront : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer des solutions de manière concertée afin d'éviter de doubler les efforts et les recherches;</li> </ol>

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

	<p>2. Considérer l'ensemble des solutions permettant d'atteindre le troisième objectif de la Politique découlant de la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles, soit « Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle », et permettant d'atteindre l'objectif du gouvernement de bannir de l'enfouissement la matière organique d'ici 2020.</p> <p><i>Note :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La valorisation peut être effectuée par la municipalité ou par une entreprise privée.</i></li> <li>• <i>La valorisation peut se faire par différents modes nécessitant ou non des infrastructures (ex. valorisation agricole)</i></li> <li>• <i>Si elle est effectuée par la municipalité, la valorisation des boues de fosses septiques par épandage doit être priorisée à la valorisation par compostage avec d'autres matières organiques.</i></li> </ul>
Générateurs visés	Secteur résidentiel et ICI le cas échéant
Comment?	<p>Voici la démarche proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Étudier les différentes options de valorisation des boues de fosses septiques;</li> <li>2. D'après l'inventaire réalisé, évaluer les scénarios applicables au contexte de la municipalité;</li> <li>3. Formuler les recommandations au conseil municipal;</li> <li>4. Définir un cadre de gestion encadrant les opérations liées à la vidange des fosses septiques et à la valorisation des boues.</li> </ol>
Défis	Aucun
Qui?	<p>Responsables : chaque entité municipale de la MRC de La Côte-de-Gaspé</p> <p>Intervenants : la Régie peut accompagner considérant l'expérience acquise sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé</p>
Combien?	<p>Environ 2 000 \$</p> <p>Pas de programme de soutien financier connu</p>
Pourquoi?	<p>La mesure comporte trois fonctions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique relativement à la gestion des matières organique et à l'atteinte de l'objectif de la Politique et l'objectif du PGMR relativement à l'enfouissement;</li> <li>2. Détourner du LET une matière valorisable, allongeant ainsi la durée de vie de cette installation;</li> <li>3. Générer une matière pouvant être utilisée directement (compost).</li> </ol>
Résultats	Des recommandations portant sur les scénarios applicables de gestion des boues de fosses septiques sont formulées, les modalités d'implantation sont évaluées et un cadre de gestion est défini.

---

**MESURE 1.16      Implanter la solution retenue pour valoriser les boues de fosses septiques**

---

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Objet (Suivant la mesure 1.15)	Après avoir complété l'inventaire des fosses septiques (mesure 1.14) et évalué les scénarios de gestion des boues de fosses septiques (mesure 1.15), les municipalités devront mettre en place les solutions retenues. Dans le cas où les boues sont gérées par la municipalité, la mesure 1.16 inclut : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La mise en place d'une ou de plusieurs infrastructures permettant la valorisation des boues de fosses septiques, par épandage si possible;</li> <li>2. L'exploitation de la ou des infrastructures de valorisation.</li> </ol> <p>Dans le cas où les boues sont gérées par une entreprise privée, la mesure 1.16 inclut :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La sous-contraction des activités de valorisation des boues de fosses septiques.</li> </ol>
Générateurs visés	Secteur municipal
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans le cas où la valorisation est effectuée par une entreprise privée : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Modifier par règlement les critères d'appel d'offre pour y intégrer le volet de valorisation;</li> </ol> </li> <li>2. Dans le cas où la valorisation est effectuée par la municipalité : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Lancer un appel d'offres pour la construction de la ou des infrastructures de valorisation;</li> <li>b. Lancer un appel d'offres pour l'exploitation de la ou des infrastructures de valorisation.</li> </ol> </li> </ol>
Défis	Aucun
Qui?	Responsables : chaque entité municipale de la MRC de La Côte-de-Gaspé Intervenants : la Régie peut accompagner considérant l'expérience acquise sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé
Combien?	Très variable en vertu du scénario appliqué. Au global, pas de coût supplémentaire pour la MRC puisque les coûts sont imputés au prorata des usages / citoyen
Pourquoi?	La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique relativement à la gestion des matières organique et contribuer à l'atteinte de l'objectif de la Politique et de l'objectif du PGMR relativement à l'enfouissement;</li> <li>2. Détourner du LET une matière valorisable, allongeant ainsi la durée de vie de cette installation;</li> <li>3. Générer une matière valorisable pouvant être utilisée directement (compost).</li> </ol>
Résultats	Un mode de gestion des boues de fosses septiques est implanté dans chacune des municipalités offrant ainsi une solution à l'ensemble des citoyens.

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

<b>MESURE 1.17</b>	<b>Implanter la collecte à deux voies (ordures et recyclage) dans les espaces publics et évaluer la possibilité d'implanter la troisième voie</b>
Objet	La mesure vise à ajouter la collecte des matières recyclables et, possiblement, des matières organiques dans les lieux publics tels que les parcs et les rues commerciales. L'implantation est prévue là où des poubelles sont déjà en place et également à des endroits où il serait possible d'ajouter des îlots.
Générateurs visés	Secteur résidentiel et ICI
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Relever les lieux où des poubelles sont déjà en place et les inventorier;</li> <li>2. Identifier les endroits où de nouveaux îlots pourraient être mis en place</li> <li>3. Évaluer la possibilité d'inclure la troisième voie, c'est-à-dire la matière organique;</li> <li>4. Procéder à l'achat des îlots de tri (deux ou trois voies) et les implanter sur le territoire en les substituant aux poubelles;</li> <li>5. Modifier les contrats des services de collecte afin d'inclure ces lieux de collecte.</li> </ol>
Défis	Aucun
Qui?	Responsables : chaque entité municipale ou la Régie Intervenants : fournisseurs de service de collecte
Combien?	En fonction du nombre d'espace public Le programme « table hors foyer » peut financer, s'il est toujours en vigueur au moment de la décision.
Pourquoi?	La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique relativement à la gestion des matières organique et à l'atteinte de l'objectif de la Politique et l'objectif du PGMR relativement à l'enfouissement;</li> <li>2. Détourner du LET des matières valorisables (matières recyclables et matières organiques), allongeant ainsi la durée de vie de cette installation;</li> </ol>
Résultats	Pour les usagers, il y a possibilité d'améliorer le mode de gestion des MR. Pour les MRC, il y a amélioration de la gestion des MR, notamment à l'atteinte de l'objectif de récupération.

<b>MESURE 1.18</b>	<b>Mettre en place une collecte spéciale des résidus verts au printemps et à l'automne afin de valoriser ces matières</b>
Objet	La mesure vise à instaurer une collecte des résidus verts à l'automne (feuilles mortes, branches, etc.) et une au printemps (branches, chaume, etc.). La matière organique collectée est ensuite valorisée.
Générateurs visés	Secteur résidentiel et ICI

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Modifier le contrat de collecte, lancer un appel d'offres pour deux collectes spéciales bisannuelles, si aucune collecte n'est en place ou l'inclure dans le calendrier de collecte si cette dernière est réalisée en régie;</li> <li>2. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication dans le but d'informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les générateurs.</li> </ol>
Défis	Aucun
Qui?	Responsables : chaque entité municipale et la Régie (pour la MRC du Rocher-Percé) Intervenants : Aucun
Combien?	Entre 5 000 \$ et 10 000 \$ par MRC
Pourquoi?	La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique relativement à la gestion des matières organique et contribuer à l'atteinte de l'objectif de la Politique et de l'objectif du PGMR relativement à l'enfouissement;</li> <li>2. Détourner du LET une matière valorisable, allongeant ainsi la durée de vie de cette installation;</li> <li>3. Générer une matière valorisable pouvant être utilisée directement (compost).</li> </ol>
Résultats	Deux collectes de résidus verts sont instaurées sur les territoires des municipalités et les matières recueillies sont valorisées.

**MESURE 1.19 Mettre en place une collecte spéciale de sapin de Noël afin de valoriser ces matières**

Objet	La mesure vise à instaurer une collecte spéciale de sapins de Noël à des fins de valorisation. Il s'agit d'une collecte porte-à-porte ou par apport volontaire.
Générateurs visés	Secteur résidentiel et ICI
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lancer un appel d'offres pour le service de collecte des sapins de Noël ou inclure au calendrier actuel si elle est réalisée en régie;</li> <li>2. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication dans le but d'informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les générateurs.</li> </ol>
Défis	Pérennité de la mesure considérant que la majorité des citoyens brûlent habituellement les sapins.
Qui?	Responsables : chaque entité municipale Intervenants : Aucun
Combien?	Environ 5 000 \$
Pourquoi?	La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique relativement à la gestion des matières organique et contribuer à l'atteinte de l'objectif</li> </ol>

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

	de la Politique et de l'objectif du PGMR relativement à l'enfouissement;
	2. Détourner du LET une matière valorisable, allongeant ainsi la durée de vie de cette installation tout en supportant le bannissement du bois à l'enfouissement;
	3. Générer une matière valorisable pouvant être utilisée directement (compost).
Résultats	Une collecte spéciale des sapins de Noël est instaurée sur les territoires des municipalités et les sapins recueillis sont valorisés.

<b>MESURE 1.20</b>	<b>Réduire la fréquence de collecte des gros rebuts à une par année</b>
Objet	La mesure vise à diminuer le nombre de collectes en porte-à-porte à un seul par année pour les encombrants.
Générateurs visés	Secteur résidentiel
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Modifier l'appel d'offres pour n'inclure qu'une seule collecte;</li> <li>2. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication dans le but d'informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les générateurs.</li> </ol>
Défis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réticences de la population à réduire le nombre de collectes;</li> <li>- Augmentation possible du nombre de dépôts sauvages.</li> </ul>
Qui?	Responsables : chaque entité municipale Intervenants : Aucun
Combien?	Pas de coût supplémentaire et une économie potentielle d'environ 20 000 \$ lors du renouvellement du contrat
Pourquoi?	La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduire les dépenses municipales;</li> <li>2. Augmenter l'utilisation des écocentres par les citoyens.</li> </ol>
Résultats	La fréquence de collecte des encombrants est diminuée à une seule par année.

**Orientation 2 : Favoriser une gestion régionale des matières résiduelles qui soit économiquement viable**

<b>MESURE 2.1</b>	<b>Développer les opportunités de transformation, de valorisation et de mise en marché régionale du bois</b>
-------------------	--

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Objet (suite à la mesure 1.3)	La mesure vise à développer en région, des débouchés pour valoriser le bois sain et le bois non sain recueillis aux écocentres. Cette mesure inclut notamment les branches de gros calibre non directement compostables, le bois non traité, d'ingénierie, jointé ou en panneaux, le bois peint, teint, enduit de colle ou traité. Elle pourra être mise en place suite à l'implantation de la mesure 1.3.
Générateurs visés	Secteur résidentiel, ICI et CRD
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Octroyer un mandat visant à :               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Identifier les débouchés actuels pour le bois au Québec;</li> <li>b. Déterminer les opportunités de transformation, de valorisation et de mise en marché considérant les particularités régionales;</li> <li>c. Prioriser les opportunités selon le niveau de valorisation (<i>upcycling</i> à <i>downcycling</i>).</li> </ol> </li> <li>2. Présenter les recommandations au conseil.</li> </ol> <p><i>Note :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>Un mandat conjoint entre municipalités pourrait être octroyé</i></li> <li>2. <i>Ce mandat pourrait inclure l'étude de plusieurs matières (bois et bardeau)</i></li> </ol>
Défis	Aucun
Qui?	Responsables : la Régie, avec la collaboration et l'autorisation des municipalités Intervenants : RECYC-QUÉBEC et 3RMCDQ
Combien?	Environ 15 000 \$ Pas de programmes de soutien financiers identifiés
Pourquoi?	Actuellement, la MRC du Rocher-Percé, qui accueille le bois sain et non sain dans ses écocentres, vend l'intégralité du bois non sain et une partie du bois sain à l'extérieur de la région. Sans la mise en place de cette mesure, le bois serait donc valorisé à l'extérieur de la région. La mesure comporte quatre fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Participer à l'atteinte de l'objectif du PGMR d'accroître la richesse en région;</li> <li>2. Participer à l'atteinte de l'objectif du PGMR de réduire les impacts économiques;</li> <li>3. Contribue au bannissement du bois de l'enfouissement;</li> <li>4. Suivre le principe des 3RV, en recyclant les matières en produits à plus haute valeur ajoutée (<i>upcycling</i>) plutôt qu'en produits à valeur réduite (<i>downcycling</i>).</li> </ol>
Résultats	L'ensemble du bois récupéré dans les écocentres du territoire est transformé, valorisé et mis en marché localement tout en réduisant les coûts et les impacts liés au transport.

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

<b>MESURE 2.2</b>	<b>Développer les opportunités de transformation, de valorisation et de mise en marché régionale du bardeau d'asphalte</b>
Objet (suite à la mesure 1.3, lien avec 2.1)	La mesure vise à développer des débouchés pour valoriser le bardeau d'asphalte recueilli aux écocentres.
Générateurs visés	Secteur résidentiel, ICI et CRD
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Octroyer un mandat visant à : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Identifier les débouchés actuels pour le bardeau au Québec;</li> <li>b. Déterminer les opportunités de transformation, de valorisation et de mise en marché considérant les particularités régionales;</li> <li>c. Prioriser les opportunités selon le niveau de valorisation (<i>upcycling</i> à <i>downcycling</i>).</li> </ol> </li> <li>2. Présenter les recommandations au conseil.</li> </ol> <p><i>Note :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Un mandat conjoint entre municipalités pourrait être octroyé</i></li> <li>• <i>Ce mandat pourrait inclure l'étude de plusieurs matières (bois et bardeau)</i></li> </ul>
Défis	Aucun
Qui?	Responsables : la Régie, avec la collaboration et l'autorisation des municipalités Intervenants : RECYC-QUÉBEC et 3RMCDQ
Combien?	Environ 15 000 \$ Pas de programmes de soutien financiers identifiés
Pourquoi?	Actuellement, la MRC du Rocher-Percé accueille le bardeau dans ses écocentres, mais des débouchés demeurent à identifier. La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Participer à l'atteinte de l'objectif du PGMR d'accroître la richesse en région;</li> <li>2. Participer à l'atteinte de l'objectif du PGMR de réduire les impacts économiques;</li> <li>3. Suivre le principe des 3RV, en recyclant les matières en produits à plus haute valeur ajoutée (<i>upcycling</i>) plutôt qu'en produits à valeur réduite (<i>downcycling</i>).</li> </ol>
Résultats	L'ensemble du bardeau récupéré dans les écocentres du territoire est transformé, valorisé et mis en marché régionalement ou localement. La réduction des coûts et des impacts liés au transport est attendue.

<b>MESURE 2.3</b>	<b>Évaluer la faisabilité technico-économique de la transformation régionale du verre et des sacs de plastique et implanter les solutions retenues</b>
-------------------	--



**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Objet	La mesure vise à déterminer les options de valorisation du verre, des rejets de convoyeurs et des sacs de plastiques.
Générateurs visés	Secteur résidentiel et ICI
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Octroyer un mandat visant à : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Identifier les débouchés actuels pour le verre et les sacs de plastiques au Québec;</li> <li>b. Déterminer la faisabilité technico-économique de transformation, de valorisation et de mise en marché considérant les particularités régionales;</li> </ol> </li> <li>2. Présenter les recommandations au conseil;</li> <li>3. Planter les solutions de transformation régionale de ces matières.</li> </ol>
Défis	Assurer le développement du marché d'accueil des produits (dalles)
Qui?	Responsables : Régie Intervenants : RECYC-QUÉBEC
Combien?	Environ 15 000 \$ pour l'étude Entre 50 000 \$ et 100 000 \$ pour l'implantation
Pourquoi?	Actuellement, le verre et les sacs de plastiques constituent des matières coûteuses à valoriser dans la filière du recyclage. La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à l'atteinte de l'objectif de la Politique et de l'objectif du PGMR relativement à l'enfouissement et contribuer à l'atteinte de l'objectif de la Politique concernant le recyclage du PCPVM;</li> <li>2. Participer à l'atteinte de l'objectif du PGMR d'accroître la richesse en région;</li> <li>3. Participer à l'atteinte de l'objectif du PGMR de réduire les impacts économiques.</li> </ol>
Résultats	La gestion régionale du verre et des sacs de plastique permet une augmentation et une réelle mise en valeur de ces matières tout en réduisant le transport associé à ces dernières.

**MESURE 2.4 Pérenniser les marchés d'utilisation locaux et régionaux du compost produit en réalisant un plan de commercialisation**

Objet	Cette mesure vise à mettre en place une stratégie permettant de créer un marché viable et pérenne pour le compost généré par la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé.
Générateurs visés	Secteur résidentiel et ICI
Comment?	Voici la démarche proposée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un plan de commercialisation pour le secteur résidentiel et ICI, en favorisant la concertation : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Identifier les acheteurs et les utilisateurs;</li> <li>b. Réaliser une veille à la concurrence;</li> <li>c. Élaborer une stratégie commerciale.</li> </ol> </li> </ul>

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer aux appels d'offres relatifs aux aménagements paysagers des lieux publics, un critère visant l'utilisation de compost produit par la municipalité ou la MRC.</li> </ul>
Défis	L'accès aux marchés déjà occupés par d'autres produits
Qui?	Responsables : la Régie, en collaboration avec les entités municipales Intervenants : RECYC-QUÉBEC
Combien?	Environ 8 000 \$ (par des ressources internes et incluant la collaboration ponctuelle d'un consultant externe)
Pourquoi?	La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>Assurer l'atteinte des objectifs de la Politique relativement à la gestion des matières organique et à l'atteinte de l'objectif de la Politique et de l'objectif du PGMR relativement à l'enfouissement;</li> <li>Participer à l'atteinte de l'objectif du PGMR d'accroître la richesse en région;</li> <li>Participer à l'atteinte de l'objectif du PGMR de réduire les impacts économiques.</li> </ol>
Résultats	Un plan de commercialisation du compost est réalisé et la place du compost sur le marché est bien définie.

**MESURE 2.5 Favoriser la collaboration avec les MRC voisines pour améliorer la gestion des matières résiduelles**

Objet	Cette mesure vise à adopter une vision plus intégrée dans la gestion des matières résiduelles en instaurant une attitude collaboratrice avec les municipalités et les MRC voisines du territoire de planification, notamment la MRC de Bonaventure et la MRC de La Haute-Gaspésie. La collaboration pourra tenir sur plusieurs aspects de la GMR : collecte et transport, ISÉ, utilisation des installations, etc. Il est à noter que l'utilisation du LET de Gaspé par des municipalités autres que celles situées sur le territoire de planification pourrait avoir lieu dans la mesure où une autorisation est émise par le MDDELCC. Certains intervenants dans le milieu de l'environnement, tel que le CREGÎM, seraient intéressés à participer à cette mesure.
Générateurs visés	Secteur résidentiel, ICI et CRD
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>Établir un dialogue avec les DG des municipalités voisines et les DG des MRC;</li> <li>Faire un diagnostic de la situation relativement à la GMR sur leur territoire;</li> <li>Déterminer des pistes de solution de manière à améliorer la GMR des parties.</li> </ol>
Défis	Motivation des MRC voisines et des municipalités les composant à établir une relation de collaboration.
Qui?	Responsables : Les MRC, en collaboration avec la Régie

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

	Intervenants : Aucun
Combien?	Environ 500\$
Pourquoi?	Une collaboration pourrait permettre d'optimiser les ressources et infrastructures actuelles : La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Générer des économies d'échelle et rentabiliser les investissements;</li> <li>2. Participer à l'atteinte de l'objectif du PGMR d'accroître la richesse en région;</li> <li>3. Participer à l'atteinte de l'objectif du PGMR de réduire les impacts économiques</li> </ol>
Résultats	Des partenariats sont établis avec les MRC voisines et une optimisation des infrastructures régionales est assurée.

**Orientation 3 : Assurer l'efficacité du PGMR par le leadership, la concertation et la collaboration des acteurs municipaux**

<b>MESURE 3.1</b>	<b>Uniformiser les devis d'appel d'offres et réaliser des appels d'offres regroupés lorsqu'applicable</b>
Objet	Cette mesure vise à coordonner les appels d'offres sur le territoire, relatifs à la GMR, afin d'offrir la possibilité de regrouper ceux-ci. Cette mesure concerne notamment les contrats de collecte des matières (matières recyclables, matières organiques et ordures, etc.), mais cette mesure peut s'appliquer à d'autres appels d'offres relatifs à la GMR. L'uniformisation est particulièrement pertinente dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, où les municipalités gèrent de manière autonome leurs contrats.
Générateurs visés	Secteur résidentiel, ICI et CRD
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé et de la MRC du Rocher-Percé s'entendent sur certains éléments à adopter de manière uniforme pour les devis d'appel d'offres, notamment :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. La durée des contrats de collecte;</li> <li>b. Leur échéance.</li> </ol> </li> <li>2. Procéder à des appels d'offre regroupés lorsqu'applicable à la fin des contrats actuels.</li> </ol>
Défis	Aucun
Qui?	Responsables : le comité PGMR, les entités municipales concernées Intervenants : la Régie si jugé nécessaire
Combien?	Aucun coût associé
Pourquoi?	La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Générer des économies d'échelle;</li> </ol>

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Participer à l'atteinte de l'objectif du PGMR d'accroître la richesse en région;</li> <li>3. Participer à l'atteinte de l'objectif du PGMR de réduire les impacts économiques.</li> </ol>
Résultats	Les devis d'appels d'offre sont modifiés pour être uniformisés en fonction des critères définis et les municipalités sont en mesure de réaliser des appels d'offres regroupés.

**MESURE 3.2 Adopter et implanter des politiques internes d'acquisition de biens et services en y intégrant le principe des 3RV**

Objet	La mesure vise à intégrer dans le cadre de la gestion municipale, des critères environnementaux aux activités d'acquisition de biens et de services. Ces critères environnementaux, relatifs à l'impact sur la GMR des biens et services, se basent sur le principe des 3RV, favorisant notamment les biens durables ou réutilisables et l'achat de produits à contenu recyclé et recyclables.
Générateurs visés	Secteur municipal
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adopter une politique interne d'acquisition de biens et services; <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Déterminer les critères de sélection de biens et de services qui soient conformes au principe des 3RV;</li> <li>b. Élaborer une politique intégrant ces critères;</li> <li>c. Veiller à son adoption par le conseil.</li> </ol> </li> <li>2. Implanter cette politique et en assurer son application.</li> </ol>
Défis	Application de la politique au sein des municipalités
Qui?	Responsables : chaque entité municipale Intervenants : Aucun
Combien?	Environ 1000 \$
Pourquoi?	La mesure comporte deux fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à l'atteinte de l'objectif de la Politique et de l'objectif du PGMR relativement à l'enfouissement;</li> <li>2. Constituer un modèle en ce qui a trait à la GMR.</li> </ol>
Résultats	Une politique interne d'acquisition de biens et services intégrant le principe des 3RV est adoptée et implantée dans la municipalité.

**MESURE 3.3 Adopter une politique de gestion de matières résiduelles dans les organisations municipales (ou à l'interne)**

Objet	La mesure vise à encadrer, par une politique, les actions des divers représentants municipaux afin de réduire l'impact de l'organisation sur
-------	--

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

	l'environnement, par la mise en place de mesures cohérentes avec le principe des 3RV.
	<p><b>note</b>  <i>Voici quelques exemples d'actions relativement à la réduction à la source : impression recto-verso, utilisation du courriel, transmission de fichiers électroniques plutôt qu'impression, tenue de conseils sans papier et utilisation de vaisselle réutilisable. D'autres actions pourraient viser le réemploi, au recyclage et à la valorisation.</i></p>
Générateurs visés	Secteur municipal
Comment?	<p>Voici la démarche proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adopter une politique interne de GMR;             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Déterminer les actions qui seraient mises en place conformément au principe des 3RV;</li> <li>b. Élaborer une politique;</li> <li>c. Veiller à son adoption par le conseil.</li> </ol> </li> <li>2. Implanter cette politique et en assurer son application;</li> <li>3. Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication dans le but d'informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les générateurs.</li> </ol> <p><i>Note :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>D'autres mesures du PGMR peuvent être intégrées à la politique de GMR mise en place dans la municipalité, notamment l'utilisation d'îlots de tri lors d'événements.</i></li> </ul>
Défis	Application de la politique au sein des municipalités
Qui?	Responsables : chaque entité municipale Intervenants : la Régie peut collaborer au processus
Combien?	Coût d'environ 500 \$ et gains à moyen terme
Pourquoi?	<p>La mesure comporte trois fonctions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à l'atteinte de l'objectif de la Politique et de l'objectif du PGMR relativement à l'enfouissement;</li> <li>2. Constituer un modèle en ce qui a trait à la GMR;</li> <li>3. Réduire les impacts économiques de la gestion des MR.</li> </ol>
Résultats	Une politique municipale de GMR est adoptée et implantée dans les organisations municipales.

<b>MESURE 3.4</b>	<b>Desservir et encadrer toutes les clientèle dont les ICI et les CRD</b>
Objet (suivant la mesure 1.2)	<p>La mesure vise à ce que les secteurs ICI et CRD aient accès à tous les services autant pour les ordures que pour les matières recyclables et les matières organiques. Elle vise également à accueillir aux écocentres les résidus de l'ensemble des générateurs (secteur résidentiel, ICI et CRD). L'offre de service doit être à la fois cohérente et complète.</p> <p><i>Note :</i></p>

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comme précisé dans les Lignes directrices pour la planification régionale des matières résiduelles, l'ensemble des générateurs doivent être considérés.</li> </ul>
Générateurs visés	Secteur résidentiel, ICI et CRD
Comment?	<p>Voici la démarche proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Valider l'offre de service actuelle par une analyse globale:             <ol style="list-style-type: none"> <li>Identifier la clientèle non desservie sur le territoire;</li> <li>Identifier les moyens existants permettant de desservir la clientèle non encore desservie;</li> </ol> </li> <li>Pour les services de collecte :             <ol style="list-style-type: none"> <li>Modifier les devis pour y inclure l'ensemble de la clientèle et l'ensemble des matières (matières recyclables, matières organiques et ordures);</li> <li>Encadrer la performance des services en réalisant un suivi régulier.</li> </ol> </li> <li>Pour les CRD :             <ol style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que l'ensemble de la clientèle CRD puisse avoir accès à un écocentre qui réponde aux besoins générés;</li> <li>Réaliser un suivi régulier sur la gestion des résidus.</li> </ol> </li> </ol>
Défis	La cohabitation de l'activité avec la réglementation actuelle
Qui?	Responsables : chaque entité municipale Intervenants : Le comité PGMR pourrait faciliter les échanges
Combien?	Très variable, selon les services à combler
Pourquoi?	<p>La mesure comporte deux fonctions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Desservir l'ensemble des générateurs afin d'assurer l'atteinte des objectifs, en encadrant les générateurs;</li> <li>Contribuer à l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la Politique et à l'objectif du PGMR.</li> </ol>
Résultats	L'ensemble de la clientèle est desservie et encadrée par la municipalité.

**MESURE 3.5 Réunir annuellement tous les acteurs impliqués dans la GMR**

Objet	<p>La mesure vise à favoriser l'échange entre les acteurs impliqués dans la GMR et de les sensibiliser pour améliorer la performance de la GMR sur le territoire. Les citoyens, ICI et CRD sont également invités à participer à cette rencontre.</p> <p>Cette mesure prend la forme d'une journée annuelle organisée par la Régie durant laquelle les acteurs échangent sur les résultats, les irritants, les points à améliorer, etc. Des formations adhoc seraient proposées.</p> <p>Entre autres, les intervenants du milieu environnemental seront invités à participer à cette mesure, notamment la Société de conservation ZICO de la Baie-de-Gaspé (SCZBG), le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie (CENG), de même que le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM).</p>
-------	--

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Générateurs visés	Secteur résidentiel, ICI et CRD
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organiser l'événement : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Faire la revue des acteurs impliqués et lancer les invitations aux acteurs et aux médias;</li> <li>b. Élaborer l'ordre du jour ainsi que le contenu des présentations;</li> <li>c. Inviter des conférenciers;</li> </ol> </li> <li>2. Tenir l'événement : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Faire les présentations et tenir les conférences;</li> <li>b. Susciter les échanges;</li> <li>c. Compiler l'information permettant d'améliorer la performance de la GMR sur le territoire.</li> </ol> </li> <li>3. Formuler des recommandations aux municipalités et aux autres acteurs relativement aux opportunités d'amélioration de la GMR.</li> </ol>
Défis	Participation et implication des acteurs
Qui?	Responsable : Régie Intervenants : l'ensemble des municipalités et des acteurs impliqués en GMR sur le territoire
Combien?	Environ 1000 \$ Pas de partenaires financiers identifiés
Pourquoi?	La mesure comporte quatre fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les acteurs;</li> <li>2. Améliorer la performance de la GMR sur le territoire et réduire les dépenses;</li> <li>3. Constituer un modèle en ce qui a trait à la GMR;</li> <li>4. Contribuer à l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la Politique et aux objectifs du PGMR.</li> </ol>
Résultats	Une mise en commun des efforts, des idées, des solutions et une plus grande efficacité dans la gestion résultent de cette mesure.

**MESURE 3.6 Implanter un réseau de veille pour identifier et diffuser les bons coups, les sujets sensibles, les nouveautés**

Objet	La mesure vise à collecter, analyser et diffuser l'information relative aux avancées et aux défis dans le domaine de la GMR, ainsi qu'aux bons coups des acteurs œuvrant en GMR. Les nouvelles matières résiduelles générées par le secteur industriel, notamment les résidus pétroliers et les résidus associés aux activités de la cimenterie, feront l'objet de cette veille. Entre autres, les intervenants du milieu environnemental seront invités à participer à cette mesure, notamment la Société de conservation ZICO de la Baie-de-Gaspé (SCZBG), le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie (CENG), de même que le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM).
Générateurs visés	Secteur résidentiel, ICI et CRD
Comment?	Voici la démarche proposée :

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Procéder à la veille visant à collecter, analyser et diffuser l'information;</li> <li>2. Diffuser les résultats de la veille mensuellement auprès des municipalités de même qu'auprès des acteurs œuvrant en GMR.</li> </ol>
Défis	Susciter l'intérêt et les retours sur l'information transmise
Qui?	Responsable : Régie Intervenants : l'ensemble des municipalités et partenaires en GMR
Combien?	Prévoir 1 500 \$ en ressources humaines
Pourquoi?	La mesure comporte quatre fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les acteurs;</li> <li>2. Améliorer la performance de la GMR sur le territoire et réduire les impacts économiques;</li> <li>3. Constituer un modèle en ce qui a trait à la GMR;</li> </ol>
Résultats	Un réseau de veille est implanté et l'information traitée est diffusée auprès des municipalités et des acteurs œuvrant en GMR.

**MESURE 3.7 Analyser les modalités de collecte et de transport des matières résiduelles en place et implanter les modifications suggérées**

Objet (suivant la mesure 3.1)	<p>La mesure vise à optimiser les modalités actuelles de collecte et de transport des matières recyclables, des matières organiques et des ordures afin de saisir les opportunités d'amélioration des services et de réduction de coût.</p> <p><i>Note :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Les fréquences de collecte et les opportunités de transport combiné (ex. le transport des matières recyclables en partance de Gaspé vers le centre de tri de Grande-Rivière pourrait revenir au LET de Gaspé avec les ordures de la MRC du Rocher-Percé).</i></li> </ul>
Générateurs visés	Secteur municipal
Comment?	<p>Voici la démarche proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Procéder à l'analyse par l'octroi d'un mandat ou l'étude à l'interne : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Identifier les scénarios de partenariat ou collaboration;</li> <li>b. Analyser les aspects techniques et économiques des scénarios retenus;</li> <li>c. Formuler des recommandations aux élus concernés</li> </ol> </li> <li>2. Mettre en place les recommandations.</li> </ol>
Défis	Satisfaction des générateurs vis-à-vis les modifications apportées aux modalités de collecte.
Qui?	Responsables : les entités municipales intéressées et concernées Intervenants : la Régie peut collaborer au processus
Combien?	Entre 5 000 \$ et 10 000 \$ selon l'octroi de mandats à l'externe ou non Aucun programme de soutien financier identifié
Pourquoi?	La mesure comporte deux fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à l'objectif du PGMR de réduire les impacts économiques;</li> </ol>



**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

	2. Contribuer à l'objectif du PGMR de réduire les impacts environnementaux.
Résultats	De nouvelles modalités de collecte et de transport plus performantes sont implantées et des économies sont potentiellement réalisées.

**Orientation 4 : Soutenir les générateurs de matières résiduelles pour les amener à une gestion plus responsable de leurs matières résiduelles**

<b>MESURE 4.1</b>	<b>Accompagner les générateurs (CRD et ICI) vers une valorisation optimale</b>
Objet	La mesure vise à encadrer les ICI et le secteur CRD afin d'améliorer leur GMR. La mesure peut consister en des directives de tri, des rencontres d'informations et le suivi des permis de construction (CRD). Les intervenants du milieu environnemental seront invités à participer à cette mesure, notamment le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM).
Générateurs visés	ICI et CRD
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les besoins en ISÉ et en outils d'accompagnement des générateurs;</li> <li>2. Identifier des activités et des outils pouvant combler ces besoins;</li> <li>3. Organiser et tenir les activités retenues OU produire et distribuer les outils identifiés;</li> </ol>
Défis	Participation des générateurs aux activités découlant de cette mesure et adhésion soutenue des générateurs
Qui?	Responsables : chaque entité municipale accompagnée par la Régie Intervenants : ICI et CRD
Combien?	Environ 10 000 \$ Pas de programme de soutien financier identifié
Pourquoi?	La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la Politique et au premier objectif du PGMR relatif à l'enfouissement;</li> <li>2. Informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les acteurs;</li> <li>3. Améliorer la performance de la GMR sur le territoire;</li> <li>4. Contribuer à l'objectif du PGMR de réduire les impacts économiques.</li> </ol>
Résultats	Des activités sont tenues afin d'accompagner les ICI et CRD vers une valorisation optimale. Un changement de comportement est induit.

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

<b>MESURE 4.2</b>	<b>Accompagner les ICI et CRD dans l'implantation d'une politique de gestion de matières résiduelles au sein de leur entreprise</b>
Objet	La mesure vise à favoriser l'implantation de politiques de GMR chez les ICI et les CRD. Les intervenants du milieu environnemental seront invités à participer à cette mesure, notamment le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM).
Générateurs visés	ICI et CRD
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Élaborer une politique de GMR cadre pouvant être distribuée et implantée au sein des ICI et CRD</li> <li>2. Accompagner chaque ICI et CRD via des rencontres de groupes ou personnalisées;</li> <li>3. Fixer des objectifs à atteindre pour chacun et élaborer un plan d'action;</li> <li>4. Planter la politique et aider à la mettre en application;</li> <li>5. Faire le suivi.</li> </ol> <p><i>Note :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Les entreprises implantant une politique de GMR pourraient bénéficier d'un incitatif financier ou autre, à déterminer.</i></li> </ul>
Défis	Participation soutenue des générateurs à l'implantation d'une politique et proposer un produit simple et facile à maintenir.
Qui?	Responsables : chaque entité municipale accompagnée par la Régie Intervenants : ICI et CRD
Combien?	Environ 5 000 \$ annuellement Pas de programme de soutien financier identifié
Pourquoi?	La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la Politique et au premier objectif du PGMR relatif à l'enfouissement;</li> <li>2. Améliorer la performance de la GMR sur le territoire;</li> <li>3. Contribuer à l'objectif du PGMR de réduire les impacts économiques.</li> </ol>
Résultats	Les ICI et le secteur CRD ont implanté une politique de GMR et sont en mesure de la rendre pérenne.

---

**MESURE 4.3**      **Recenser les organismes et les associations œuvrant en sensibilisation environnementale et collaborer avec eux de manière à réaliser des activités ISÉ chez les ICI**

---

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Objet	<p>La mesure vise à combiner les efforts réalisés par la Régie et les organismes et les associations dans leur mandat d'accompagnement et d'amélioration des pratiques de consommation et d'utilisation en lien avec la génération des matières résiduelles.</p> <p>Les intervenants du milieu environnemental seront invités à participer à cette mesure, notamment le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM).</p> <p><i>Note :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Actuellement, les organismes et associations œuvrant en sensibilisation environnementale et la Régie travaillent en parallèle pour élaborer et mettre en œuvre des activités d'ISÉ.</i></li> <li>• <i>D'autres activités relatives à la GMR peuvent être réalisées conjointement et peuvent porter sur d'autres générateurs que les ICI.</i></li> </ul>
Générateurs visés	Secteur résidentiel, ICI et CRD
Comment?	<p>Voici la démarche proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recenser les organisations et associations œuvrant en sensibilisation environnementale;</li> <li>2. Établir avec eux des objectifs pour les activités ISÉ, identifier des actions à mettre en œuvre et distribuer les tâches.</li> </ol>
Défis	Aucun
Qui?	<p>Responsable : Régie</p> <p>Intervenants : organisations et associations œuvrant en sensibilisation environnementale</p>
Combien?	<p>Environ 2 000 \$</p> <p>Pas de programme de soutien financier identifié, mais le programme en économie sociale de RECYC-Québec pourrait soutenir des initiatives des organismes en question</p>
Pourquoi?	<p>La mesure comporte trois fonctions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les générateurs;</li> <li>2. Améliorer la performance de la GMR sur le territoire;</li> <li>3. Porter un message homogène.</li> </ol>
Résultats	Des efforts sont mis en commun avec les organismes et les associations œuvrant en sensibilisation environnementales et une vision commune est établie.

**MESURE 4.4 Implanter des applications concrètes d'écologie industrielle**

Objet	<p>La mesure vise à faire une utilisation judicieuse des ressources en favorisant la mise sur pied d'initiatives liées à l'écologie industrielle. Un exemple d'écologie industrielle consiste à utiliser le verre recyclé dans la composition de dalles de béton fabriquées localement.</p>
-------	---

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

	Les intervenants du milieu environnemental seront invités à participer à cette mesure, notamment le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM).
Générateurs visés	ICI et CRD
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier des matières résiduelles ne présentant pas de débouchés actuellement;</li> <li>2. Identifier les opportunités d'écologie industrielle;</li> <li>3. Favoriser, avec les organismes économiques régionaux et locaux, le développement des idées à potentiel élevé.</li> </ol> <p><i>Note :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il serait pertinent de prioriser dans la démarche les résidus générés en grande quantité ou impliquant une gestion coûteuse.</li> </ul>
Défis	Être en mesure de soutenir les initiatives à moyen terme
Qui?	Responsable : chaque entité municipale Intervenants : organismes à mission économique
Combien?	Très variables Programmes possibles tel le programme d'aide financière pour le regroupement d'ICI. Les programmes retenus dépendront des organismes impliqués.
Pourquoi?	La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la Politique;</li> <li>2. Contribuer à l'objectif visant à accroître la richesse en région et à l'objectif de réduire le tonnage enfoui;</li> <li>3. Améliorer la performance de la GMR sur le territoire;</li> </ol>
Résultats	Des applications concrètes d'écologie industrielle sont implantées et des créations d'emplois et d'entreprises en découlent.

**Orientation 5 : Promouvoir une saine gestion des matières résiduelles**

<b>MESURE 5.1</b>	<b>Faire connaître aux ICI et CRD les objectifs de la Politique ainsi que ceux du PGMR régional</b>
Objet	La mesure vise à communiquer aux générateurs les objectifs de la Politique et du PGMR dans un langage adapté aux réalités du territoire.
Générateurs visés	ICI et CRD
Comment?	Voici la démarche proposée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer à l'aide de bulletins d'information ou de lettres personnalisées les objectifs de la Politique et du PGMR régional.</li> <li>• Traduire ces objectifs sous forme de réalisation, de retombées, de résultats</li> </ul>

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Défis	Susciter l'intérêt et maintenir l'adhésion aux diverses actions mises en place
Qui?	Responsable : Régie Intervenants : ICI et CRD ainsi que les municipalités
Combien?	Environ 5 000 \$ Pas de programme de soutien financier identifié
Pourquoi?	La mesure comporte une fonction : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les générateurs;</li> </ul>
Résultats	Les ICI et le secteur CRD reconnaissent et appuient les orientations et objectifs fixés.

**MESURE 5.2 Produire un plan de communication interactif pour l'ensemble des municipalités**

Objet	<p>La mesure vise à créer une trousse incluant plusieurs outils de communication, dont plusieurs interactifs et dynamiques, qui vise l'ensemble des générateurs. Le plan de communication sera produit par la Régie et transmis à l'ensemble des municipalités et serait accompagné d'une trousse d'activités et d'un calendrier proposé.</p> <p>Les outils de communications sont, de manière non limitative, les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bulletins d'information</li> <li>• Calendrier annuel des collectes, incluant un volet ISÉ</li> <li>• Tournées de terrain</li> <li>• Site Web et Capsules vidéo</li> <li>• Diffusion de palmarès (résultats, bons coups, nouveautés)</li> </ul> <p>Plusieurs sujets seront abordés dans le plan de communication, notamment les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Herbicyclage</li> <li>• Compostage domestique (MRC de La Côte-de-Gaspé) et compostage résidentiel (MRC du Rocher-Percé)</li> <li>• Matières acceptées à la collecte sélective</li> <li>• Matières valorisables acceptées dans le cadre des programmes gouvernementaux ou municipaux (bois, pneus, peintures et huiles, etc.)</li> <li>• Démarches en cours pour la valorisation de certaines matières (polystyrène expansé, résidus pétroliers, etc.)</li> <li>• Les matières faisant l'objet d'un bannissement à l'enfouissement actuel ou futur (papier, carton, bois et matières organiques)</li> </ul> <p>L'accent sera mis notamment dans le milieu scolaire, puisque les enfants constituent un vecteur important de sensibilisation.</p> <p>La dotation en agent vert (mesure 5.4) est une mesure facilitant les activités ISÉ.</p>
-------	---

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

	L'importance de rapprocher les citoyens de la GMR doit être soulignée, notamment par l'organisation d'événements.
Générateurs visés	Secteur résidentiel, ICI et CRD
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définir un plan et une stratégie de communication;</li> <li>2. Élaborer les outils de communication et le calendrier d'intervention;</li> <li>3. Mettre en œuvre le plan de communication.</li> </ol>
Défis	Aucun
Qui?	Responsable : Régie Intervenants : Municipalités de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé
Combien?	Environ 30 000 \$ Pas de programme de soutien financier identifié
Pourquoi?	La mesure comporte deux fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les générateurs;</li> <li>2. Contribuer à l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la Politique et du PGMR en assurant une place dans l'actualité de la GMR.</li> </ol>
Résultats	Un plan de communication interactif, performant, homogène, convivial, original et actuel est produit et mis en œuvre.

**MESURE 5.3      Produire et diffuser un bottin vert**

Objet	La mesure vise à élaborer un répertoire complet afin que les générateurs puissent se départir adéquatement de leurs matières résiduelles valorisables. Le bottin vert comprendra : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les organismes et entreprises œuvrant dans le réemploi et la valorisation (ex. textile et RDD), tel que présentés dans le PGMR;</li> <li>• Les programmes gouvernementaux (ex. RECYC-FRIGO)</li> </ul>
Générateurs visés	Secteur résidentiel et ICI
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Produire le bottin vert : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Compléter le répertoire des organismes et entreprises œuvrant dans le réemploi et la valorisation en décrivant les matières acceptées;</li> <li>b. Présenter les programmes gouvernementaux offerts relativement à la GMR;</li> </ol> </li> <li>2. Diffuser le bottin vert.</li> </ol>
Défis	Le maintenir à jour
Qui?	Responsable : chaque entité municipale en collaboration avec la Régie Intervenants : Les organismes et entreprises œuvrant dans le réemploi et la valorisation
Combien?	Environ 2 000 \$

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

	Pas de programme de soutien financier identifié
Pourquoi?	La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les générateurs;</li> <li>2. Contribuer à l'atteinte du premier objectif de la Politique et du premier objectif du PGMR relativement à l'enfouissement;</li> <li>3. Augmenter le taux de valorisation.</li> </ol>
Résultats	Un bottin vert est produit et diffusé auprès des générateurs.

**MESURE 5.4 Se doter d'un agent vert**

Objet	La mesure vise à documenter et intervenir auprès des générateurs afin qu'ils disposent convenablement de leurs matières résiduelles destinées aux collectes porte-à-porte. L'agent vert identifie les bacs avec contaminants, émet des billets de courtoisie, documente les taux de participation. Il peut également émettre des contraventions si une telle mesure est envisagée.
Générateurs visés	Secteur résidentiel et ICI
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les fonctions de l'agent vert;</li> <li>2. Procéder à l'embauche de l'agent vert;.</li> </ol> <p><i>Note :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La MRC du Rocher-Percé utilise les services d'un agent vert depuis 3 ans. L'expérience et les outils développés peuvent être exportés.</i></li> </ul>
Défis	Aucun
Qui?	Responsable : chaque entité municipale Intervenants : MRC du Rocher-Percé
Combien?	16 000 \$ Aucun programme de soutien financier identifié
Pourquoi?	La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diminuer le volume de contaminants reçus au Centre de tri et aux installations de valorisation de matière organique;</li> <li>2. Informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les générateurs;</li> <li>3. Contribuer à l'atteinte du premier objectif de la Politique et du premier objectif du PGMR relativement à l'enfouissement;</li> </ol>
Résultats	Un agent vert est embauché et les indicateurs découlant de ses interventions démontrent une amélioration des comportements.

**Orientation 6 : Appliquer des mesures incitatives et coercitives afin d’atteindre les objectifs de la Politique**

<b>MESURE 6.1</b>	<b>Adopter un règlement sur les matières résiduelles dans chaque municipalité et en assurer son application</b>
Objet	<p>La mesure vise à encadrer la GMR sur le territoire en adéquation avec les nouvelles obligations. Les règlements adoptés doivent préciser les modalités à respecter pour les collectes, les obligations, les interdictions, etc. Le règlement pourrait contenir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des modalités pour la disposition de bacs à la collecte;</li> <li>• Des obligations;</li> <li>• Les interdictions;</li> <li>• Les modalités coercitives.</li> </ul> <p><i>Note :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Les règlements adoptés devraient être le plus uniforme possible sur l’ensemble du territoire.</i></li> <li>• <i>L’application des règlements nécessite une ressource terrain tel un agent vert.</i></li> <li>• <i>Les dépôts sauvages pourraient faire l’objet d’un article particulier du règlement.</i></li> </ul>
Générateurs visés	Secteur résidentiel, ICI et CRD
Comment?	<p>Voici la démarche proposée :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Procéder à une revue des règlements existants au Québec et retenir les articles pouvant s’appliquer régionalement;</li> <li>2. Rédiger un règlement cohérent avec les objectifs et orientations fixés par le PGMR;</li> <li>3. Adopter le règlement</li> </ol>
Défis	L’application des règlements adoptés nécessite de consacrer des ressources humaines et financières tant et aussi longtemps que les règlements sont en vigueur.
Qui?	<p>Responsable : chaque entité municipale            Intervenants : MRC du Rocher-Percé et MRC de La Côte-de-Gaspé</p>
Combien?	<p>Environ 3 000 \$            Pas de programme financier identifié</p>
Pourquoi?	<p>La mesure comporte deux fonctions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Créer un cadre plus contraignant pour les générateurs;</li> <li>2. Se doter d’un outil d’intervention permettant de corriger les comportements déviants.</li> </ol>
Résultats	Un règlement complet est adopté dans chacune des municipalités et des ressources sont mises en place pour l’appliquer.



**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

<b>MESURE 6.2</b>	<b>Assurer la cohérence des documents et règlements municipaux avec le nouveau règlement portant sur les matières résiduelles</b>
Objet (suivant la mesure 6.1)	La mesure vise à ajuster les règlements municipaux existants suite à l'adoption du règlement portant sur la gestion des matières résiduelles. Le nouveau règlement adopté aura sans doute des répercussions sur les autres règlements et documents municipaux existants tels la modification des permis de CRD.
Générateurs visés	Secteur résidentiel, ICI et CRD
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer les modifications aux documents et règlements à apporter suite à l'adoption du nouveau règlement;</li> <li>2. Apporter les modifications.</li> </ol>
Défis	Assurer la cohérence
Qui?	Responsable : chaque entité municipale Intervenants : Aucun
Combien?	Coût négligeable
Pourquoi?	La mesure comporte une fonction : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer la gestion municipale en éliminant les contradictions qui limiteraient l'application du nouveau règlement, des règlements existants ou des documents municipaux.</li> </ol>
Résultats	L'ensemble des règlements et des documents affectés par le nouveau règlement sont modifiés pour assurer la cohérence.

<b>MESURE 6.3</b>	<b>Favoriser la participation des ICI aux programmes de RECYC-QUÉBEC</b>
Objet	La mesure se décompose en deux volets : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Offrir des incitatifs financiers aux ICI conditionnellement à leur participation au programme ICI ON RECYCLE!;               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. L'adhésion au programme constitue une condition d'accès à des subventions offertes par la municipalité.</li> <li>b. Par exemple, une ICI adhérant au programme pourrait se voir offrir une diminution de la charge de taxe relative à la gestion des matières résiduelles ou une aide financière pour l'achat de bacs de recyclage ou de compostage.</li> </ol> </li> <li>2. Communiquer aux ICI l'existence des programmes disponibles.</li> </ol>
Générateurs visés	ICI

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les subventions à offrir aux ICI par la municipalité par l'adhésion au programme ICI ON RECYCLE!;</li> <li>2. Communiquer aux ICI l'existence du programme ICI ON RECYCLE! et du programme Performance des ICI en GMR;</li> <li>3. Communiquer aux ICI les subventions offertes par la municipalité et les encourager à prendre part aux programmes;</li> <li>4. Offrir les subventions aux ICI adhérant au programme ICI ON RECYCLE!</li> </ol>
Défis	Aucun
Qui?	Responsable : chaque entité municipale Intervenant : RECYC-QUÉBEC
Combien?	Coût déjà inclus dans les démarches auprès des ICI
Pourquoi?	La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les générateurs adhérant au programme, mais les autres générateurs (visibilité du programme);</li> <li>2. Contribuer à l'atteinte des trois premiers objectifs de la Politique et du premier objectif du PGMR relativement à l'enfouissement;</li> <li>3. Améliorer la performance en GMR sur le territoire.</li> </ol>
Résultats	Un nombre important d'ICI a adhéré aux programmes de Recy-Québec.

**MESURE 6.4 Mettre à la disposition des organisateurs d'événements des bacs à deux ou trois voies et assurer la collecte**

Objet (suite à 1.2)	La mesure vise à donner accès aux organisateurs d'événements privés et publics à des îlots de tri et des bacs destinés à accueillir les diverses matières en fonction des filières implantées sur le territoire. Les outils sont accompagnés d'une formation et d'un service de livraison et de collecte si jugé pertinent. Les organisateurs d'événement seront fortement invités à mettre en œuvre un événement « zéro déchet ».
Générateurs visés	Résidentiel, ICI et toute organisation
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Acquérir ou fabriquer quelques îlots ainsi que les outils d'utilisation;</li> <li>2. Élaborer un protocole pour le prêt des contenants (entretien des bacs, etc.);</li> <li>3. Favoriser la participation à un événement « zéro déchet »</li> <li>4. Diffuser le service et ses modalités;</li> </ol>
Défis	Aucun
Qui?	Responsable : chaque entité municipale, en collaboration avec la Régie Intervenant : Aucun
Combien?	Environ 500 \$ à 1 000 \$ par îlot (coût moindre s'il y a fabrication locale) Programme de soutien financier avec Table hors Foyer

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

Pourquoi?	La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à l'atteinte des trois premiers objectifs de la Politique et du premier objectif du PGMR relativement à l'enfouissement;</li> <li>2. Assurer un service couvrant l'ensemble des générateurs, les événements faisant partie des ICI;</li> <li>3. Détourner des matières résiduelles valorisables (matières recyclables et organiques) de l'enfouissement.</li> </ol>
Résultats	Un service de prêt de contenants à deux ou trois voies est mis en place et assure une meilleure gestion des matières résiduelles lors des événements.

**MESURE 6.5**      **Mettre en place un programme de reconnaissance afin de récompenser et publiciser les réalisations des municipalités et des ICI**

Objet	La mesure vise à reconnaître les efforts réalisés par les municipalités et les ICI en matière de GMR. Le programme de reconnaissance pourrait prendre deux formes : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un événement annuel rassemblant les nominés, des gestionnaires municipaux et des acteurs de la GMR;</li> <li>2. Un programme en continu consistant en des remises de prix mensuellement;</li> </ol> <p><i>Note :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La reconnaissance et la publicisation constituent en soi un incitatif. Des incitatifs financiers pourront être offerts afin d'encourager davantage les comportements. Les incitatifs peuvent consister en une diminution de la charge de taxe, une bourse, ou autre.</i></li> </ul>
Générateurs visés	ICI
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Choisir le type de programme à adopter, soit un événement annuel ou en continu et désigner un comité de sélection;</li> <li>2. Événement annuel : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Déterminer les catégories, les nominés et les lauréats;</li> <li>b. Organiser et tenir l'événement, procéder à la remise de prix;</li> <li>c. Rédiger un communiqué de presse.</li> </ol> </li> <li>3. Événement en continu : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Déterminer les catégories et les lauréats;</li> <li>b. Procéder à la remise de prix;</li> <li>c. Rédiger un communiqué de presse.</li> </ol> </li> </ol>
Défis	Aucun
Qui?	Responsable : Régie Intervenant : comité de sélection
Combien?	Selon l'enveloppe attribuée – à définir par le comité

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

	Pas de soutien financier identifié
Pourquoi?	La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser une saine GMR chez les ICI;</li> <li>2. Informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les ICI, mais également l'ensemble des générateurs;</li> <li>3. Améliorer la performance de la GMR sur le territoire;</li> </ol>
Résultats	Un programme de reconnaissance est mis en place et constitue un des outils du plan de communication.

**Orientation 7 : Favoriser une prise en charge dans la gestion quotidienne des activités liées aux matières résiduelles**

<b>MESURE 7.1</b>	<b>Maintenir un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR</b>
Objet	La mesure vise à assurer la mise en œuvre effective et en continu du PGMR par un comité. Le comité de soutien serait celui formé au début du processus d'élaboration du PGMR Il est formé par des directeurs généraux et des cadres des municipalités et des MRC. Le comité se rencontrera deux fois par année, la deuxième rencontre permettant la réalisation du bilan annuel.
Générateurs visés	Secteur résidentiel, ICI et CRD
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Valider la composition du comité actuel et, s'il-y-a lieu, la modifier;</li> <li>2. Identifier un coordonnateur pour assurer la gestion du comité;</li> <li>3. Identifier les objectifs et le calendrier des rencontres</li> <li>4. Effectuer un suivi régulier de la mise en œuvre du PGMR, en réajustant les mesures ou leurs modalités de réalisation si nécessaire.</li> </ol>
Défis	Mettre en œuvre l'ensemble des actions du PGMR et atteindre les résultats fixés
Qui?	Responsable : Régie Intervenant : Membres du comité
Combien?	Coût négligeable
Pourquoi?	La mesure comporte deux fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Veiller à l'atteinte des résultats des actions déterminés dans le PGMR;</li> <li>2. Faciliter la production du rapport annuel du PGMR.</li> </ol>
Résultats	Le comité de soutien veille au suivi et à la mise en œuvre du PGMR et assure la production d'un rapport annuel réaliste.

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

<b>MESURE 7.2</b>	<b>Organiser des ateliers de travail portant sur le PGMR</b>
Objet	La mesure vise à ce que les municipalités puissent échanger sur l'avancement du PGMR, la mise en place des mesures et partager leur expertise. Elles sont également invitées à partager des outils de sensibilisation. Les intervenants du milieu environnemental seront invités à collaborer à cette mesure, notamment la Société de conservation ZICO de la Baie-de-Gaspé (SCZBG), le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie (CENG), de même que le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM). Ces intervenants pourront également agir en tant que conférenciers.
Générateurs visés	Secteur résidentiel, ICI et CRD
Comment?	Voici la démarche proposée : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organiser les ateliers : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Lancer les invitations aux membres du comité et aux responsables municipaux concernés par le PGMR;</li> <li>b. Élaborer l'ordre du jour ainsi que le contenu des présentations;</li> </ol> </li> <li>2. Tenir l'atelier : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Exposer les présentations et susciter les échanges;</li> <li>b. Compiler l'information permettant d'améliorer la mise en œuvre du PGMR</li> </ol> </li> </ol>
Défis	Aucun
Qui?	Responsable : Régie Intervenant : Membres du comité PGMR
Combien?	Coût négligeable
Pourquoi?	La mesure comporte deux fonctions : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer la mise en œuvre du PGMR;</li> <li>2. Veiller à l'atteinte des résultats des actions déterminés dans le PGMR;</li> </ol>
Résultats	Des ateliers de travail sont tenus et les problématiques sont rapidement résolues.

<b>MESURE 7.3</b>	<b>Réaliser un bilan annuel du PGMR</b>
Objet	La mesure vise à réaliser un bilan annuel pour la reddition de compte au gouvernement. Le comité PGMR doit être en mesure de fournir à chaque année du plan quinquennal, soit de 2015 à 2019, un bilan précisant l'état d'avancement du PGMR.
Générateurs visés	Secteur résidentiel, ICI et CRD
Comment?	Voici la démarche proposée :

**MRC DU ROCHER-PERCÉ ET MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**  
**Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019**

---

---

	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Évaluer, lors d'une rencontre du comité PGMR, l'avancement des actions et le respect de l'échéancier pour l'année en cours;</li><li>2. Identifier les ajustements à réaliser pour respecter l'échéancier ou modifier l'échéancier afin qu'il soit réalisable;</li><li>3. Élaborer le bilan annuel;</li><li>4. Transmettre celui-ci au gouvernement à l'intérieur des délais prévus et le diffuser auprès des générateurs.</li></ol>
Défis	Aucun
Qui?	Responsable : Régie Intervenant : Membres du comité PGMR
Combien?	2 000 \$
Pourquoi?	La mesure comporte trois fonctions : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Rendre des comptes au gouvernement;</li><li>2. Partager l'avancement du PGMR aux générateurs.</li></ol>
Résultats	Un bilan est réalisé chaque année de 2015 à 2019 et celui-ci est transmis au gouvernement et diffusé auprès des générateurs.

---